

2011.2891.3

Université de Montréal

**Une recherche action sur un programme de « face à face »
entre victimes et détenus d'un pénitencier
au Québec**

Par

Thérèse Syette de Vilette

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences
en criminologie

31 août 2000



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

**Une recherche action sur un programme de « face à face »
entre victimes et détenus d'un pénitencier
au Québec**

présenté par

Thérèse Syette de Villette

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Marie-Marthe Cousineau, présidente-rapporteure

Mylène Jaccoud, directrice de recherche

Michel-M Campbell, membre du jury

Mémoire accepté le ... 30 avril 2001.....

SOMMAIRE

Cette recherche action s'inscrit dans le paradigme nouveau de la justice réparatrice. Elle a pour objectif central d'explorer l'expérience du programme « face à face » entre victimes et détenus, dans un pénitencier au Québec au fur et à mesure que l'action se réalise. Le face à face étudié s'est déroulé à l'automne 1999, en cinq rencontres hebdomadaires de deux heures, entre quatre victimes substitutives de vol par effraction et vol qualifié et cinq détenus accusés des mêmes crimes, en présence d'un animateur et de trois observateurs assistant ce dernier.

Pour la justice réparatrice le crime est une violation de personne plus qu'une infraction à la loi, et une rupture de relations au sein de la communauté. C'est pourquoi les objectifs du programme étudié sont d'aider les participants, par la dynamique d'un groupe où victimes et détenus se rencontrent et se reconnaissent comme personnes humaines, à une prise de conscience des conséquences de l'acte pour les deux parties. Il vise aussi à une libération des charges émotives destructrices chez les victimes, à une guérison des blessures chez celles-ci et chez les détenus, à une perception plus ajustée des uns sur les autres afin d'aboutir à une compréhension mutuelle. Le face à face ne vise pas une réparation d'ordre matériel mais une réparation des liens sociaux détruits par l'offense. Finalement sa ligne d'horizon est une réconciliation symbolique au sens fort de ce terme.

Après avoir recensé certains écrits concernant les principes et l'histoire de la justice réparatrice, nous avons consulté quelques recherches empiriques antérieures portant sur la médiation pénale, en nous appliquant particulièrement à trois expériences canadiennes de rencontres entre victimes et détenus, à l'intérieur d'un pénitencier au Manitoba, à Terre-Neuve et en Colombie Britannique. Elles nous ont permis d'élaborer notre problématique et de comparer nos résultats aux leurs.

A la différence de ces études qui procédaient par questionnaire structuré, nous avons choisi une approche qualitative afin d'explorer l'expérience des partenaires du face à face en donnant la parole aux acteurs eux mêmes. Nous cherchons à comprendre, étant nous-même partie prenante de cette démarche puisqu'il s'agit d'une recherche-action, les représentations, les émotions, perceptions et sentiments des participants avant, pendant et

après la réalisation du programme. Et puisqu'il s'agit de la tâche d'un groupe nous tentons d'explorer l'expérience du groupe en tant que tel. Ainsi nous cherchons à évaluer l'impact du programme en comparant ses objectifs annoncés aux résultats de l'analyse.

La collecte des données a été faite en cinq observations-participantes et 20 entrevues semi-directives avant et après la session. La composition de l'échantillon nous était donnée par l'effectif des participants au programme. Sa diversification est limitée car le recrutement difficile des victimes a dû se faire par « boule de neige ». Nous espérons cependant avoir compensé ces carences par une investigation plus en profondeur telle que le permet une approche qualitative.

Notre expérience antérieure de proximité des détenus, dans des prisons africaines et au Québec dans un établissement pénitencier, nous a ouvert facilement la porte de l'aumônerie carcérale où se vit le programme. Par ailleurs notre expérience personnelle de victimisation grave nous a aussi rapproché de l'expérience des victimes. Mais en même temps nous sommes consciente que ces forces peuvent devenir des risques. Notre implication et nos convictions peuvent constituer des biais à notre interprétation des données et la courte durée de la recherche de cinq mois peut limiter la pertinence de l'évaluation qui gagnerait à être renouveler.

Au moment où le Service correctionnel du Canada donne son appui à la justice réparatrice et où le ministère de la Justice du Québec étudie l'opportunité de l'application de la médiation comme mesure de rechange selon l'art.717 du Code criminel, il nous a semblé intéressant de donner la parole aux victimes trop souvent méconnues dans leur souffrance et de manifester dans quelle mesure des détenus de longue peine trouvent bénéfice à les rencontrer. Enfin notre recherche nous a montré qu'une réelle communication est possible entre des personnes que la société classe trop souvent comme irrémédiablement adverses. N'y a -t-il pas là une voie à suivre pour une meilleure réhabilitation sociale du contrevenant et une sécurité du public plus assurée que par le renforcement de mesures répressives ?

*A vous tous qui souffrez
d'avoir perdu la liberté
et qui portez en vous
le secret de la réconciliation*

REMERCIEMENTS

A Mylène Jaccoud et Marie Marthe Cousineau qui ont accompagné et dirigé cette recherche avec passion pour le sujet, rigueur académique, ténacité et patience amicale

Aux membres du jury qui ont accepté de se pencher sur ce mémoire. Merci de tous les commentaires qu'ils jugeront nécessaires pour faire avancer le travail commencé.

A tous mes professeurs de l'École de criminologie, et au secrétariat pour leur disponibilité et générosité. Merci pour cette réflexion menée ensemble, les suggestions d'information et les services rendus.

Aux autorités du Service correctionnel du Canada qui ont facilité ma recherche et s'intéressent à la poursuivre.

A l'aumônier de l'établissement où nous avons mené cette recherche-action. Merci pour son étroite collaboration fraternelle et l'intensité de nos échanges, son amitié, son respect de la liberté de chacun et sa passion pour la paix..

A chaque participant et participante du programme « face à face » surtout, que je ne peux nommer ici pour respecter la confidentialité dont nous avons convenu ensemble. Merci aux personnes incarcérées, aux personnes victimes, d'avoir été aussi loin dans le dialogue pour livrer quelque chose de leur souffrance et de leur intimité. Vous nous avez révélé les potentialités cachées de l'être humain.

Au amis du Conseil des Eglises pour la Justice et la Criminologie qui m'ont initiée à la justice réparatrice et m'ont aidée par leur documentation et leur intérêt.

A ma communauté xavière et à mes amis enfin et surtout, qui, au jour le jour, m'ont permis de mener cette étude, l'ont soutenue de leur intérêt, encouragements, services de toute sorte et patience. Un merci particulier à Marie Noëlle.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
TABLE DES MATIERES	v
INTRODUCTION	I

Première partie

I. LE CONTEXTE THEORIQUE

1. Le concept de la justice réparatrice	5
1.1 Un paradigme nouveau.....	5
1.2 Les caractéristiques de la justice réparatrice.....	7
1.3 La médiation : une réalité plurielle.....	8
2. L'histoire de la justice réparatrice	9
2.1 La naissance de la justice réparatrice à un carrefour criminologique.....	9
2.2 La médiation pénale au Canada.....	9
2.3 La médiation pénale au Québec.....	11
3. L'évaluation de la médiation	14
3.1 Les effets de la médiation sur les participants	14
3.1.1 <i>Les effets de la médiation sur la victime</i>	14
3.1.2 <i>Les effets de la médiation sur le contrevenant</i>	17
3.2 Les effets de la médiation sur la communauté.....	19
3.3 Les effets de la médiation sur la Justice elle-même.....	19
4. Une recherche spécifique: l'évaluation du face à face	22
4.1 Le programme du face à face réalisé au Manitoba.....	23
4.1.1 <i>Les objectifs du programme du Manitoba</i>	24
4.1.2 <i>L'organisation du programme du Manitoba</i>	24
4.1.3 <i>La méthodologie de l'évaluation du programme du Manitoba</i>	25
4.1.4 <i>Les résultats de l'évaluation du programme du Manitoba</i>	25
4.2 Le programme de face à face à Terre neuve	28
4.3 Le programme de face à face en Colombie britannique	31
4.4 Conclusion	32

*Deuxième partie***UNE RECHERCHE ACTION**

1. LA PROBLEMATIQUE	33
1.1 L'objet d'étude : le programme face à face	33
1.2 Les objectifs de la recherche	34
1.3 Le programme face à face	35
1.3.1 Le cadre contextuel : le programme face à face dans un pénitencier.....	35
1.3.2 La structure organisationnelle du programme.....	36
1.3.3 Le cadre formel du processus: l'agenda des rencontres.....	37
2. LA METHODOLOGIE	38
2.1 Une recherche-action	38
2.2 L'échantillonnage	40
2.2.1.L'échantillon des entretiens.....	40
2.2.2 L'échantillon de l'observation.....	42
2.3 La cueillette des données	42
2.3.1 L'entrevue semi-directive.....	43
2.3.2 L'observation-participante.....	46
2.4 L'analyse des données	47
2.4.1 L'analyse des entretiens.....	47
2.4.2 L'analyse des observations.....	48
2.5 La confrontation des résultats avec les objectifs	48
2.6.Conclusion	48

*Troisième partie***LES RESULTATS DE LA RECHERCHE**

A. LES ENTREVUES AVANT LE FACE A FACE	50
1. Les premières entretiens avec les détenus	50
1.1 Le point de vue des personnes détenues sur la criminalité.....	51
1.1.1 <i>Les causes immédiates du crime</i>	51
1.1.2 <i>L'origine de la délinquance des personnes incarcérées</i>	52
1.1.3 <i>L'expérience du criminel dans la commission du crime et le rapport à la victime</i>	

1.2 Le vécu carcéral.....	57
1.2.1 La prison ; « la fleur noire de la société ».....	57
1.2.2 La prison : un temps de transformation pour qui le veut.....	59
1.2.3 Le rôle de la famille et de la communauté.....	61
1.3 La perception des victimes par les détenus.....	62
1.4 L'anticipation du face à face par les détenus.....	64
1.5 Conclusion.....	66
2. Les premières entrevues avec les victimes.....	67
2.1 Le récit des événements.....	67
2.2 La victimisation : dommages et blessures cachés par le crime.....	
2.2.1. Les dommages matériels.....	68
2.2.2. Les troubles psychosomatiques de la victimisation.....	69
2.2.3. Les réactions émotionnelles.....	71
2.3 Les réactions des victimes face à la victimisation.....	74
2.4 La perception des détenus par les victimes avant le face à face.....	75
2.5 Le point de vue des victimes sur le système judiciaire et pénal.....	77
2.6 L'anticipation du face à face par les victimes.....	79
2.7 Conclusion.....	81
3. Comparaison des partenaires candidats au face à face.....	81
B. L'OBSERVATION DES RENCONTRES DU FACE A FACE.....	83
1. La préparation du programme.....	83
2. Le cadre du face à face.....	84
3. Les étapes des rencontres du programme.....	86
4. Le déroulement du processus: cinq rencontres entre détenus et victimes.....	87
4.1 La première rencontre : le 3 novembre 1999.....	87
4.2 La deuxième rencontre : le 10 novembre 1999.....	93
4.3 La troisième rencontre : le 17 novembre 1999.....	100
4.4 La quatrième rencontre : le 24 novembre 1999.....	106
4.5 La cinquième rencontre : le 1 décembre 1999.....	113
5. L'analyse des observations.....	116
5.1. L'analyse du contenu.....	117
5.2 L'analyse de la dynamique du groupe face à face.....	121
C. LES ENTREVUES APRES LE FACE A FACE.....	124
1. Les entrevues post-programme avec les détenus.....	124
1.1 Le vécu des détenus aux rencontres du face à face.....	125
1.2 La perception des victimes par les détenus après le face à face.....	131
1.3 La perception des détenus par leurs pairs à travers l'expérience du face à face.....	135

1.4 Le point de vue des détenus sur l'organisation et l'animation	137
1.5 Conclusion.....	139
2. Les entrevues post-programme avec les victimes.....	140
2.1 Le vécu des victimes aux rencontres du face à face.....	140
2.2 La perception des détenus par les victimes.....	147
2.3 La perception des victimes par les victimes.....	150
2.4 Le point de vue des victimes sur l'organisation et l'animation	152
2.5 Conclusion.....	156
3. Comparaison entre les points de vue des partenaires après le face à face.....	156

Quatrième partie

EVALUATION DU FACE A FACE

A.LA REALISATION DES OBJECTIFS

1. Rappels des objectifs du projet face à face et des attentes des participants	159
1.1 La formulation des objectifs.....	159
1.2 Les attentes des participants.....	160
2 L'objectif global du face à face: « humaniser le crime ».....	162
2.1.Le face à face une rencontre entre victimes et offenseurs et non plus un procès	162
2.2 Le détenu retrouve sa dignité humaine.....	163
2.3 La victime retrouve sa dignité humaine.....	164
.3 Les buts du face à face concernant les agresseurs.....	165
3.1 Un programme en plus ?.....	166
3.2 La prise de conscience : dépasser les obstacles.....	167
3.3 La prise de conscience : une voie vers la guérison	169
3.4 Un changement authentique ?.....	172
3.5 La vérification des résultats concernant les détenus: le cas a-typique de Simon	174
3.6 La vérification auprès des informateurs privilégiés.....	175
4. Les buts du face à face concernant les victimes.....	176
4.1 La prise de conscience de la violation vécue : dépasser les obstacles.....	176
4.2 La prise de conscience : une libération.....	178
4.3 La prise de conscience : une voie vers la guérison	180
4.4 L'impact différentiel du face à face sur les victimes.....	182
4.5 La vérification des résultats par le cas a-typique d'Amélie.....	183
5. Les objectifs du face à face pour agresseurs et victimes ensemble.....	185

5.1 Les perceptions des victimes par les détenus.....	185
5.2 Les perceptions des détenus par les victimes	186
B. COMPARAISON AVEC LES AUTRES EVALUATIONS DU FACE A FACE	189
1. Comparaison quant à l'objet d'étude	189
2. Comparaison des méthodologies de recherche.....	190
3. La comparaison des résultats de recherche dans les différents sites.....	191
3.1 Les effets comparés du face à face sur les contrevenants	191
3.2 Les effets comparés du « face à face » sur les victimes.....	192
3.3 Les effets comparés du face à face sur la communauté.....	193
CONCLUSION	194
BIBLIOGRAPHIE	199
RÉFÉRENCES	
<i>Sigles</i>	<i>x</i>
<i>Tableau</i>	<i>xi</i>
<i>Annexe 1 Prospectus de présentation du face à face</i>	<i>xii</i>
<i>Annexe 2 Dépliant de présentation pour les victimes</i>	<i>xiv</i>
<i>Annexe 3 Contrat de confidentialité</i>	<i>xvi</i>
<i>Annexe 4 Fiche signalétique de la victime</i>	<i>xvii</i>
<i>Annexe 5 Fiche signalétique du détenu</i>	<i>.xiii</i>

TABLEAU

1. Les trois paradigmes de droit selon Walgrave. (Source : Walgrave 1994:12): p.6

SIGLES

AQPV : Association québécoise Playdoyer Victimes

ASRSQ : Association des services de réhabilitation sociale du Québec

CAVACQ : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec

CEJC: Conseil des Eglises pour la justice et la criminologie

CICC: Centre international de criminologie comparée

CUM: Communauté urbaine de Montréal

GRC: Gendarmerie royale du Canada

INAVEM : Institut National d'aide aux victimes et de médiation (France)

NIC: National Institute of Corrections

OJA : Organisme de justice alternative

ROJAQ : Réseau des organismes de justice alternative du Québec.

SRC : Service de réadaptation sociale (n'existe plus)

VISA : Violence interdite sur autrui (programme destiné aux pédophiles).

VORP : Victim Offender Réconciliation Program

INTRODUCTION

Tandis que nos sociétés démocratiques se font les promotrices de l'État de droit, leurs institutions judiciaires vivent un certain malaise et sont pour elles-mêmes en pleine recherche. Force est de reconnaître, en effet, que la justice punitive qui vise à la fois, à renforcer l'autorité de la loi en punissant le délinquant, et à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de ce même délinquant touche ses limites et se retrouve dans une impasse.

Il y a cinquante ans, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) a incité de nombreux pays à élaborer différentes chartes enchâssant les droits et libertés des citoyens. Au Canada, la Charte canadienne des droits et libertés (1982) intégrée à la Constitution canadienne, et au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) ont donné une formidable impulsion à la réforme du droit et à l'esprit des institutions pénales. Mais ce mouvement a-t-il abouti à plus de liberté et de respect des droits humains ? Y aurait-il une autre manière de régler les conflits et de faire justice ? Il devient banal de constater que les personnes victimes se sentent encore fort peu considérées malgré l'évolution de la législation en leur faveur marquée notamment par des amendements au *Code criminel* (1982, 1988, 1992) assurant leur meilleure protection, (C89 et C127), facilitant leur témoignage en cour et leur dédommagement, ou encore les autorisant à recevoir des informations sur leur agresseur ou à en donner (*La loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (1992)). Plus démontré encore est le fait que l'emprisonnement ne réduit pas la récidive des contrevenants, retardant même leur réinsertion sociale. Certes la prison protège la société contre les délinquants dangereux, mais a-t-elle sa raison d'être pour la majorité des autres personnes incarcérées qu'elle veut seulement punir ? La cohésion d'une société démocratique peut-elle encore reposer sur le pouvoir escompté de ses sanctions ? Depuis une vingtaine d'années, la question de la réinsertion sociale a pris le pas sur la simple répression et a favorisé la prolifération des mesures de traitement et d'éducation sociale. Comme le montre une étude récente (Lemire *et al.*, 1998), le pénal s'est alors progressivement substitué au social pour gérer les problèmes sociaux, introduisant ainsi une certaine confusion, signe peut être d'un malaise ou d'une aspiration à trouver une autre manière d'exercer la justice. Nous sommes donc invités à nous ouvrir à de nouvelles perspectives. La piste tracée par la justice réparatrice en est une.

Après avoir connu, pendant dix ans de pastorale carcérale dans des prisons africaines, les conditions sous humaines dans lesquelles vivaient prévenus et détenus, enfants et adultes confondus, nous avons été amenée non seulement à lutter pour améliorer leurs conditions matérielles, mais à réclamer l'équité dans les procédures judiciaires. Il fallait bien plus chercher une alternative aux conséquences désastreuses de l'incarcération. En même temps, la découverte des cultures qui caractérisaient nos pays d'accueil nous faisait connaître le mode traditionnel de règlements de conflits sous "l'arbre à palabre", hors de tout système carcéral, dont les caractéristiques sont la circulation de la parole au sein du conseil des sages et l'implication de la communauté. Tout en tenant compte de l'ouverture de ces sociétés à la modernité, une question se posait alors: ne serait-il pas possible de retrouver une manière d'exercer la justice dans le même esprit que celle des anciens, mais enrichie de la garantie des droits individuels et l'équité apportées par le droit occidental ? Telle était l'interrogation qui nous habitait à notre arrivée au Québec. La découverte de la justice réparatrice nous a alors incitée à entreprendre une recherche. La nouveauté de ce paradigme de justice, sa manière originale de respecter les droits humains, et l'actualité de son expansion dans le monde ont activé notre intérêt, d'autant que la variété de ses expressions selon les différents contextes culturels manifestait son caractère universel.

Lorraine Berzins, responsable nationale du *Conseil des Eglises pour la Justice et la criminologie (CEJC)*, rappelait, lors du dernier congrès de la *Société de criminologie du Québec* (mai 1999), les questions auxquelles la justice réparatrice tentent de répondre. Ainsi comment est-il possible d'amener un délinquant à comprendre l'impact de ses gestes et à reconnaître le tort causé à la victime ? Comment faire comprendre à une victime qu'elle n'est pas responsable des événements ? Comment la communauté peut-elle démontrer sa désapprobation à l'égard du geste posé sans pour autant exclure la personne qui en est responsable ? Comment la communauté peut-elle s'impliquer dans le processus permettant au délinquant de devenir responsable de ses gestes ? Comment peut-elle participer à la réparation des torts causés ? Comment pouvons-nous amener la victime à participer à définir les torts causés et les façons de les réparer ? Comment pouvons-nous favoriser l'engagement du délinquant à réparer les torts qu'il a causés ? (Berzins, 1999).

On retrouve ici les préoccupations du *Victim Offender Reconciliation Program (VORP)* qui depuis 25 ans organise en Amérique du Nord des rencontres entre personnes

contrevenants et victimes afin que ceux-ci élaborent ensemble les modalités de réparation de l'infraction avec l'aide d'un tiers. C'est en 1974 au Canada, dans la ville d'Elmira près de Kitchener en Ontario, que fut inaugurée la première médiation pénale à l'initiative de deux intervenants mennonites en faveur de deux jeunes et de leur 22 victimes. Cette première initiative devait par la suite se répandre dans le monde et contribuer au développement de la justice réparatrice. Dans le même esprit, Taylor, aumônier de *Her Majesty's Youth Custody Centre* à Rochester en Angleterre inaugurait en 1983 le programme de face à face dont nous souhaitons explorer ici une modalité. Il s'agissait alors de proposer à un groupe de jeunes offenseurs de rencontrer un groupe de victimes en trois sessions de discussion et médiation à l'intérieur d'un établissement de correction. (Cleland –Moyer, 1990 : 1.1). Au moment où le ministère de la Justice du Québec lance une vaste consultation en vue de l'application de l'article 717 du Code criminel concernant les mesures de rechange pour les adultes, parmi lesquelles figurerait la médiation, il me paraît intéressant d'explorer le vécu des victimes et des contrevenants adultes dans un programme apparenté. Quelle est leur expérience et leurs points de vue lorsqu'elles acceptent de vivre une médiation ?

Depuis l'introduction de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (1984) qui donne aux personnes victimes et aux jeunes contrevenants l'opportunité de résoudre leurs différends dans le cadre d'une médiation, les processus de médiation pénale font l'objet de beaucoup de recherche au Canada. Par contre au Québec les recherches sont encore rarissimes et se déroulent dans le cadre de la justice des mineurs puisque les programmes pour contrevenants adultes sont quasiment inexistantes. Seules deux initiatives privées, à notre connaissance, sont en vigueur au Québec. Le premier, le programme *VISA (Violence Interdite sur Autrui)* de la Montée St François, intègre depuis huit ans la médiation à son intervention auprès des pères incestueux. Le second, surnommé « face à face » est un programme de médiation entre personnes détenues et personnes victimes substitutives organisé dans le cadre de la pastorale carcérale d'un pénitencier au Québec. Initié par les Mennonites, il est pratiqué également dans d'autres provinces canadiennes.

En raison du nombre insuffisant de médiations organisées chaque année dans le cadre du programme VISA, nous avons renoncé à choisir ce programme comme objet de notre étude. Nous avons plutôt opté pour le programme face à face organisé à l'automne 1999.

Le principe du face à face est de favoriser une série de rencontres entre un petit groupe de victimes et un petit groupe de contrevenants adultes concernés par le même type de délit mais non impliqués dans le même événement criminel. Ces rencontres se font en présence de quelques personnes de la communauté qui jouent le rôle de médiatrices en facilitant le dialogue. L'objectif de cette expérience est de favoriser une écoute et une compréhension mutuelle des blessures des uns et des autres en vue d'aboutir à une prise de conscience accrue de sa responsabilité chez le contrevenant et une libération des charges émotives destructrices chez la victime en vue d'aboutir éventuellement à une réconciliation au moins symbolique des parties adverses dans la perspective de la justice réparatrice. Il nous a semblé que l'exploration en profondeur de cette expérience apporterait quelques lumières sur les préalables requis pour procéder à la médiation entre une victime et son propre offenseur surtout dans le cas de délits graves. Cette étude constitue une recherche-action dans la mesure où la recherche suit pas à pas le déroulement d'un processus auquel nous avons pris une part active à titre d'observatrice.

Dans une première partie, nous situerons le cadre théorique de notre étude. Nous présenterons le paradigme, les principes, les caractéristiques et le développement de la justice réparatrice. Nous procéderons aussi à une recension des principaux résultats de recherches empiriques concernant le processus de médiation pénale et ses effets sur les participants, notamment dans le cas de programmes similaires au Canada. Dans une deuxième partie nous présenterons la problématique et la méthodologie de notre recherche. Enfin, la troisième partie de ce travail sera consacrée à la présentation des résultats de recherche, résultats qui seront confrontés aux résultats des principales recherches empiriques recensées dans la première partie.

Première partie

LE CONTEXTE THEORIQUE

1. LE CONCEPT DE JUSTICE REPARATRICE

Puisque le programme de face à face que nous explorons s'inspire des principes de la justice réparatrice, il convient de rappeler les principales caractéristiques de ce paradigme en esquissant son développement historique. Nous exposerons ensuite les résultats des principales recherches sur la médiation ainsi que les travaux plus spécifiques évaluant des pratiques du face à face au Canada.

1.1 Un paradigme nouveau

Le concept de *restorative justice* traduit par justice réparatrice en français a revêtu une acception de plus en plus complexe à mesure que se développait sa pratique. Il s'est introduit à la faveur de la publication d'un article de Cristie (1977), « *Conflicts as Property* » revendiquant pour les victimes la gestion des conflits passée entièrement aux mains de professionnels de la Justice. Il introduisait l'idée de substituer au concept de la justice punitive, ceux de résolution de conflits, médiation, réconciliation. Le terme de « réparation » étendait son champ d'application non seulement aux dommages matériels, mais aussi aux situations bouleversées et aux relations rompues par la commission d'un crime. Des programmes de *Victim, Offender, Reconciliation* (VORP) illustraient dans la pratique le concept de *restorative justice*, progressivement associé dans la littérature, aux termes de justice restauratrice, transformatrice, ou encore collaboratrice (Berzins, 1999). Cette diversité terminologique manifeste bien la complexité de la réalité que recouvre ce concept. Mais pour Barajas, porte parole du *National Institute of Corrections* (NIC) aux Etats-Unis, la justice réparatrice, loin d'être de l'ordre de quelque nouveau programme ou bricolage d'anciennes pratiques, implique une réorientation radicale de la justice.

La justice réparatrice est centrée sur le dommage et promeut l'engagement d'un ensemble large de participants (Zehr, 1997). Walgrave (1994) montre bien à quel point la justice réparatrice se situe dans un autre paradigme en la distinguant des deux autres modèles de justice ou de droit. Selon cet auteur, trois paradigmes de droit doivent être distingués: le droit rétributif (sic), le droit réhabilitatif et le droit réparateur. Comme l'illustre son tableau reproduit ci-dessous, les points de référence, les objectifs, les moyens et les positions des

personnes victimes de ces trois types de droit sont différenciés: le droit pénal adopte comme point de référence le délit pour infliger un mal afin de maintenir un équilibre moral. Le droit réhabilitatif adopte l'individu délinquant comme point de référence pour favoriser l'adaptation de cet individu à la société en ayant recours à différents modes de traitement, tandis que le droit réparateur se réfère aux préjudices causés par le délit pour aboutir à l'annulation des torts en obligeant le délinquant à réparer. Le droit réparateur est le seul qui accorde aux personnes victimes une position centrale.

Les trois paradigmes de droit selon Walgrave

Caractéristiques	Droit pénal	Droit réhabilitatif	Droit réparateur
Point de référence	le délit	l'individu délinquant	Les préjudices causés
Moyens	l'infliction d'un mal	le traitement	l'obligation de réparer
Objectifs	l'équilibre moral	l'adaptation	l'annulation des torts
Position des victimes	secondaire	secondaire	centrale
Critères d'évaluation	une juste peine	l'individu adapté	Satisfaction des concernés
Contexte sociétal	l'Etat opprimant	l'Etat providence	l'Etat responsabilisant

(Source: Walgrave, 1994: 12)

Zehr (1997) précise que la justice réparatrice envisage le crime comme une atteinte portée à des personnes ou à des communautés ou comme une violation de leurs relations. Cette conception amène inévitablement à porter un intérêt central aux besoins des victimes et à leurs rôles. Selon Walgrave, (1994), se centrer sur le dommage invite aussi à mettre l'accent sur la prise de conscience et la responsabilité du contrevenant en lui donnant très concrètement l'occasion de prendre conscience de sa responsabilité alors que trop souvent la justice envisage la détermination de la peine administrer en fonction de l'infraction à la loi. Bien plus, le jeu antagoniste du procès requiert du contrevenant qu'il porte en quelque sorte un masque qui réduise sa culpabilité. La stratégie de « neutralisation », les stéréotypes et les rationalisations que les contrevenants emploient pour prendre de la distance par rapport aux personnes qu'ils ont frappées, ne sont alors jamais changés. De plus l'exclusion dont souffrent beaucoup de contrevenants, et les sentiments qu'ils ont envers leurs victimes, sont encore renforcés par le procès et l'expérience de la prison. Au

contraire, si le crime est considéré essentiellement comme un dommage, le sens de la responsabilité peut être encouragé chez l'offenseur par la compréhension du mal qu'il a provoqué et des conséquences de son acte ainsi que par la possibilité de satisfaire concrètement aux obligations que crée une telle offense.

Le processus de la justice engage alors victimes, contrevenants et communauté dans un effort pour identifier les obligations et les solutions, et maximiser l'échange d'information, le dialogue, et l'acceptation mutuelle (Zehr, 1997, trad.: 69)

Ces objectifs de la justice réparatrice en déterminent les caractéristiques d'application.

1.2 Les caractéristiques de la justice réparatrice

Selon Jaccoud (1998) trois dimensions caractérisent la justice réparatrice: premièrement, elle *implique des personnes*, à savoir la victime, le contrevenant et la communauté. Les parties affectées par le crime reçoivent des rôles significatifs dans les processus de résolution et de réparation, processus qui prennent la forme de médiation directe, de médiation indirecte, de face à face ou de conférence familiale dans le but d'arriver à un consensus sur une résolution et une mesure réparatrice; deuxièmement, elle procède par une *négociation décidée librement* grâce à l'expression libre et égale des personnes. Enfin, la justice réparatrice vise *la conclusion d'une entente* , fruit d'une élaboration commune entre les parties qui soit satisfaisante pour chacune. Cette entente porte sur la réparation du dommage envisagée dans toute sa complexité: dédommagement matériel ou geste symbolique (poignée de mains ou lettre d'excuses etc.). L'une des illustrations la plus typique est la médiation dont Bonafé-Schmitt donne la définition suivante que Demanet (1995) présente comme « communément admise » :

Le processus plus ou moins formel, par lequel un tiers neutre tente, à travers la conduite d'une réunion, de permettre aux parties de confronter leurs points de vue, et de rechercher avec son aide, une solution au litige qui les oppose (Bonafé-Schmitt, 1988: 21, cit. par Demanet 1995, note 890)

La médiation comporte donc trois acteurs: les deux parties et un médiateur qui a pour rôle de permettre une entente satisfaisante pour les deux. Située entre la négociation et l'arbitrage elle se caractérise par le fait que le pouvoir appartient aux parties dont l'implication est fortement requise pour atteindre le règlement d'un conflit. La médiation,

selon Jaccoud (1999), se différencie à la fois d'une justice négociée et du Cercle de sentence tel qu'il en existe dans les communautés autochtones du Canada

1.3 La médiation: une réalité plurielle

Demanet (1995) qualifie la médiation de « réalité plurielle ». Située « aux confins du droit », elle s'applique à un nombre considérable de secteurs de l'activité sociale allant de la médiation ordonnée par le juge à celle qui relève d'un quelconque individu intervenant dans une dispute. De plus, la médiation est susceptible d'être appliquée dans des espaces sociaux et institutionnels variés allant de la Maison de Justice et de droit dans une localité (la France en compte actuellement quarante) selon Faget (1997), à l'établissement carcéral comme le promeut actuellement la recherche de l'Université de Louvain en Belgique (Peters et Aertsen, 1999: 13).

En Amérique du Nord, Fowler (1998), coordonnatrice en justice réparatrice au ministère de la Justice de la Nouvelle Ecosse précise quatre points d'entrée possible de programmes de justice réparatrice dans le processus judiciaire; ces programmes sont proposés par des ressources communautaires appuyées par l'Etat (ASRSQ, 1998: 7):

1. Avant le dépôt des chefs d'accusation, le délinquant est référé par les policiers.
2. Après le dépôt des chefs d'accusation, et avant l'énoncé de culpabilité ou de non – culpabilité, le délinquant est alors référé par l'avocat de la couronne.
3. Après l'énoncé de culpabilité et avant le prononcé de la sentence, le délinquant est référé par le juge.
4. Après le prononcé de la sentence, le délinquant est référé par les services correctionnels et les intervenants travaillant auprès des victimes.

En conclusion la justice réparatrice introduit un paradigme nouveau. Elle s'intéresse au crime non plus comme une infraction à la loi mais comme un acte ayant causé des dommages et des blessures à des personnes et elle appelle le criminel, la victime, et la communauté à s'impliquer volontairement dans le règlement de leur conflit par le dialogue, en vue d'une entente de réparation et de réconciliation. La justice réparatrice peut trouver de nombreux champs d'application dont le plus significatif est celui de la médiation. Celle-ci à son tour peut prendre de multiples formes et se situer à différentes étapes du règlement de conflit. Nous allons voir maintenant comment ce concept a vu le jour et s'est répandu à partir du Canada dans de nombreux pays du monde. Nous verrons, en outre, quelle est sa place actuelle au Canada et plus précisément au Québec.

2. L'HISTOIRE DE LA JUSTICE REPARATRICE

2.1 La naissance de la justice réparatrice à un carrefour criminologique

Barajas (1997) estime que la justice réparatrice participe à l'une des plus grandes réformes de l'histoire de la justice:

A revolution is occurring in criminal justice. A quiet, grassroots, seemingly unobtrusive, but truly revolutionary movement is changing the nature, the very fabric of our work (cit. Zehr, 1997: 68).

Qui pouvait imaginer, ajoute Zehr (1997: 68) qu'avec notre version de médiation VORP à Elkart, plusieurs années plus tard, nous serions à l'avant-garde d'un mouvement dont le potentiel pouvait révolutionner la justice ? Née en Amérique du Nord sous l'impulsion des Mennonites et du mouvement de déjudiciarisation nord-américain (*Alternative Dispute Resolution*), la justice réparatrice trouva un terrain favorable à son extension dans les dernières décades grâce à la convergence de trois courants criminologiques (Faget, 1997). Le premier fut l'abolitionnisme pénal contestant l'efficacité des institutions. Le second, soutenu à la fois par le mouvement conservateur *Law and Order* américain et les groupes progressistes féministes, prenait la défense des victimes et développait des associations de soutien telles que l'*INAVEM* en France, *Plaidoyer Victimes et les CAVAC* au Québec. Enfin le troisième courant d'idées est celui qui a mis l'accent sur la réaction sociale et la responsabilité de la communauté dans la gestion de la criminalité. En trente ans les programmes *Victim Offender Reconciliation Program (VORP)* se répandirent en Amérique du Nord jusqu'à atteindre aujourd'hui le nombre de 150, tandis que 300 programmes sont offerts aux jeunes contrevenants (Umbreit, 1997). Au Canada, un réseau, *The Network Interaction for Conflict resolution*, regroupe les organismes qui, à travers le Canada, se préoccupent de la résolution des conflits. Puis le mouvement s'étend à l'Europe, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et l'Afrique du Sud (CEJC, 1997: 40).

2.2 La médiation pénale au Canada .

Le Canada a entamé des changements législatifs d'importance en favorisant la création de mesures de réparation directe à l'endroit de la victime dans le cadre de la *Loi sur les jeunes contrevenants (1984)*. Comme le souligne Trépanier (1996) :

La Loi sur les jeunes contrevenants (1984) met l'accent sur la responsabilité du jeune et permet au juge d'ordonner la restitution de biens, le remboursement de certaines sommes ainsi qu'une indemnisation, en nature ou en services (Trépanier, 1996: 267).

Pour les contrevenants adultes, Me Tremblay (1999) faisait état de l'évolution en matière pénale au *Congrès de la Société de criminologie du Québec* en mai 1999 :

En 1995, le Parlement modifiait le Code criminel pour permettre la mise sur pied de programmes de mesures de rechange dans le cadre de la déjudiciarisation. Cette loi est entrée en vigueur en 1996 (Tremblay, 1999).

Mais Landreville (1997) laisse planer des doutes sur la mise en application des mesures de rechange pour adultes, en particulier en raison des compressions budgétaires. Il dit:

On peut craindre, que les mesures de rechange pour adultes, qui pourraient favoriser la médiation, ne soient jamais réellement développées, compte tenu de l'état des finances publiques au Canada (Landreville, 1997: 93).

Pourtant, la Nouvelle Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, le Manitoba et le Saskatchewan ont adopté des programmes de justice réparatrice sur la base de ces amendements au Code criminel. A l'instar du système judiciaire belge (Peters et Aertsen, 1999), certaines provinces proposent même la médiation à des contrevenants accusés d'actes violents, à Langley, en Colombie-Britannique notamment. Un projet pilote du *Mennonite Central Committee (M.C.C.)* parrainé par le Service correctionnel du Canada a été instauré dans le sud de l'Ontario et assure un suivi à la médiation pour des contrevenants dits dangereux et stigmatisés par la société à leur sortie de détention (Kirkegaard, 1998). En février 1999, le Solliciteur Général du Canada déclarait:

La justice réparatrice est une méthode de justice qui cherche à contrebalancer les effets négatifs du crime en amenant victimes, délinquants et collectivité à participer au processus de réparation et de guérison (Solliciteur général, 1999).

Il citait la médiation victime/délinquant en tête des programmes prenant appui sur le concept de justice réparatrice. Il montrait comment le portefeuille ministériel participe déjà à un certain nombre de projets de justice réparatrice tels qu'à la GRC et au Service correctionnel du Canada dans la formation du personnel. Il promeut également les processus de réconciliation à la Première nation de *Hollow Water* au Manitoba et

l'élaboration d'un programme de résolution de différends pour les autochtones au sein des *Native Counseling Services* de l'Alberta. En outre le gouvernement du Canada a accordé une aide financière à la *Société John Howard* du Manitoba. Cet organisme applique depuis 1993 des solutions de rechange à l'incarcération dans un contexte de justice réparatrice. Enfin lors du *Symposium de Kingston* en 1998, le Solliciteur général du Canada, l'honorable A.Scott, a déclaré:

Le Service correctionnel du Canada a mis sur pied une unité responsable de la justice réparatrice à l'échelle nationale dont le mandat consiste à élaborer de nouvelles politiques et pratiques de résolution des différends dans les établissements fédéraux et à examiner d'autres options en collaboration avec les collectivités et divers partenaires (Solliciteur Général 1999).

Toutes ces informations indiquent que la justice réparatrice prend place de plus en plus dans les structures gouvernementales du Canada tandis que pour la sensibilisation du public le Solliciteur général parraine la "Semaine de la justice réparatrice" organisée chaque année par le *Conseil des Eglises pour la justice et la criminologie*.

2.4 La médiation pénale au Québec

Le Québec n'a pas encore signé le décret d'application de l'article 717 du Code criminel. Pourtant la justice réparatrice tenta au Québec, de percer le champ de la justice pour adultes dans les années 1975-1980, si on se fie à une intervention de Magnan (1993), faisant état de « déjudiciarisation » en lien avec les organismes communautaires. Ainsi *Le Journal trimestriel de la Société John Howard du Québec* (cit. in Magnan, 1993) envisageait les programmes de déjudiciarisation à trois niveaux: avant le contact avec la Police, avant le dépôt des chefs d'accusation et des démarches officielles, et avant les procédures officielles de la Cour. *Le Groupe de travail sur l'accessibilité à la Justice* (1991) fait état d'une multitude d'initiatives professionnelles et privées en matière de règlement de conflit et recommande « que le ministère de la Justice en collaboration avec tous les intervenants instaure un programme de déjudiciarisation en matière criminelle pour les délits mineurs » tout en tenant compte du « respect de la responsabilité ultime du Procureur général en matière de poursuites criminelles et pénales » (Magnan, 1993).

Au deuxième niveau, à titre d'exemple, Magnan fait état d'une consultation qu'il a faite au *District 16 de la Police de la C.U.M.* et relève que, suite au *Congrès de déjudiciarisation*

d'octobre 1977 à Québec, a commencé la mise en œuvre du programme de déjudiciarisation réalisé dans cette ville en 1979. La déjudiciarisation ne passait pas toujours par le mode de la médiation, mais 32 cas sur les 40 dossiers de médiation sont arrivés à une entente de dédommagement, de restitution à la victime et de réorientation. Celle-ci consistait à trouver un *modus vivendi* tel que la réconciliation, la séparation temporaire ou définitive ou un engagement écrit ou verbal à effectuer des démarches correctives.

Au troisième niveau, avant les procédures officielles à la Cour, un document datant de septembre 1975 produit par le Service de Réadaptation Sociale (S.R.S.) de Québec dit:

La déjudiciarisation consiste essentiellement à présenter à l'individu et à la collectivité des mesures alternatives pouvant lui permettre d'assumer les conséquences de ses actes en tant que personne responsable devant la communauté (S.R.S., 1975: 18)

L'officier entendeur recevait la plainte et disposait de sept jours pour entreprendre une démarche de solution hors-cour. Ainsi, en un an, sur 340 dossiers référés par le Procureur général, la conciliation a été acceptée dans 69% des cas et réussie à 97,4%. Selon le SRS (1975), cette modalité s'avère plus efficace, plus satisfaisante pour les parties et moins coûteuse que les procédures judiciaires habituelles. En 1986, le S.R.S. fermait ses portes et le programme prenait fin.

Récemment (octobre 1998), une vaste consultation a été entreprise sous l'égide du ministère de la Justice du Québec pour réfléchir à l'application éventuelle de l'article 717 du Code criminel au Québec en matière de mesures de rechanges pour adultes. Trois projets-pilotes devaient débiter à Hull, Longueuil, et Rivière du Loup (Tremblay, 1999). Un document intitulé « *Réflexions sur un éventuel programme de mesures de rechange* », émanant de la *Direction des affaires criminelles du ministère de la Justice du Québec*, assigne trois objectifs au programme de mesures de rechange pour adultes: la responsabilisation du contrevenant, la participation de la victime et la confiance de la société (Gagnon et Monty, 1998: 14). Pourraient être renvoyées au programme:

- Les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par poursuite sommaire ;
- Les infractions mixtes passibles d'une peine maximale de deux ans
- Les infractions mixtes passibles d'une peine maximale de cinq ans

- Les infractions mixtes passibles d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement (à l'exception toutefois des délits d'ordre sexuel et de certaines infractions spécifiques telles que les vols par effraction dans des maisons d'habitation)

A l'exception du programme VISA, à titre d'intervention auprès des pères incestueux au pénitencier de la Montée St François à Laval, aucune pratique de médiation n'est actuellement en vigueur dans le secteur de la justice pénale pour adultes. Mais au Service correctionnel du Canada au Québec, des sessions de formation ont commencé à préparer le personnel, tandis que dans le domaine privé et civil, notamment en matière de règlement de conflits familiaux, la pratique de la médiation s'exerce de plus en plus.

La situation est tout autre pour la justice des mineurs. La *Loi sur les jeunes contrevenants* de 1984 est la première législation canadienne à avoir prévu comme mesures de rechange des mesures de réparation directe auprès des personnes victimes. Les *Organismes de Justice alternative (OJA)* sont chargés d'administrer ces mesures. Regroupés en réseau (*Regroupement des organismes de justice alternative du Québec: le ROJAQ*), les OJA sont les partenaires des *Centres jeunesse*, mandatés par le Directeur Provincial. En 1998, on comptait 42 OJA au Québec. La médiation représente 5% des mesures totales administrées actuellement par les OJA, les travaux communautaires constituant encore le type de mesure le plus appliqué (Charbonneau et Béliveau, 1999). Néanmoins les intervenants continuent leur recherche et proposent même de former des médiateurs voulant s'adresser à des contrevenants adultes.

Ajoutons que les media se sont intéressés à la justice réparatrice pour sensibiliser le grand public à la médiation et à son intérêt pour les victimes d'actes criminels. La série d'émissions « *La Loi du retour* », dirigée par Laurendeau assisté de professionnels, psychologues et criminologues, a présenté, au printemps 2000, différents cas de figures de réconciliation entre victimes et détenus. Si elle a eu le grand intérêt d'ouvrir le public à un paradigme nouveau de justice, cette réalisation nous a semblé avoir l'inconvénient de faire croire que la réconciliation peut se faire sans longue maturation, et ni expression des deux parties devant un ou des médiateurs.

En conclusion, la médiation pénale est un dossier en chantier au Québec. Ce chantier est stimulé par les projets et expériences faites dans d'autres provinces et autres pays, tels que La Nouvelle Zélande, la Belgique, le Japon par exemple. La diversité culturelle de ces pays

prouve que le concept de justice réparatrice peut trouver des expressions multiples à travers le monde. Nous avons vu que sa forme privilégiée, la médiation pénale, était une « réalité plurielle » qui pouvait concerner les victimes et les auteurs d'actes criminels, jeunes ou adultes, dans le cas de délits mineurs ou même dans le cas d'actes violents et graves. Elle peut aussi se situer au stade de l'incarcération en vue de favoriser une guérison des blessures causées aux personnes et d'aider à la réinsertion sociale. Au Canada quelques programmes de face à face ont ainsi vu le jour depuis une dizaine d'années. Nous allons maintenant recenser quelques recherches empiriques sur la médiation pénale.

3. L'ÉVALUATION DE LA MEDIATION

La recension des écrits concernant la médiation met en relief ses effets sur les participants, sur la communauté et sur la justice elle-même.

3.1 Les effets de la médiation sur les participants

D'une façon générale les résultats des recherches concernant les programmes de médiation indiquent unanimement un taux de satisfaction d'environ 90% chez les participants, chez les agresseurs adultes et jeunes comme chez leurs victimes, que ce soit dans le cadre d'une médiation vécue en alternative à l'incarcération ou dans le cadre pénitentiaire, et ce, indépendamment de la gravité des délits (Coates et Gehm, 1989; Gehm, 1990; Marshall et Merry, 1990; Umbreit, 1992; Umbreit et Coates, 1992; Umbreit, 1994; Immarigeon, 1996; Galaway et Hudson, 1996; Umbreit et Bradshaw, 1997).

3.1.1 Les effets de la médiation sur la victime

Du point de vue de la victime, la source de satisfaction la plus importante est le fait de pouvoir recevoir du contrevenant des réponses à ses questions, de lui permettre de raconter comment le crime l'a affectée et d'aboutir à un plan de restitution, même si la compensation financière n'est importante et satisfaisante que pour 76% des cas. En outre, la victime apprécie positivement la médiation comme l'occasion de fournir du counselling et du soutien à l'agresseur (88%) et elle a une attitude positive à l'égard du médiateur (92%). La majorité des personnes victimes soulignent l'impact émotionnel du processus de médiation qui a contribué à atténuer leur peur d'être revictimisées par le même contre-

-venant: le plus désagréable pour elles est l'anxiété qui précède la rencontre. Une forte proportion d'entre elles (94%) accepterait de revivre une autre médiation.

On peut rapprocher ces résultats de ceux d'une enquête récente faite sur le point de vue des victimes de jeunes contrevenants au sujet des mesures supervisées réalisée par *Alternative jeunesse Richelieu-Yamaska* au Québec. Deux groupes de victimes ont été comparés: l'un ayant accepté une médiation, l'autre non. Les personnes victimes ayant accepté le processus de médiation estiment que leur satisfaction provient de leur possibilité de suggérer et de donner un avis sur le programme, de pouvoir expliquer les dommages, de collaborer à l'éducation du jeune contrevenant et de lui expliquer ce qu'elle ont fait pour s'en sortir (Blanchette, 1998). Ces résultats conduit à la réflexion suivante:

L'argument souvent avancé pour rejeter le recours aux mesures de réparation comme mesure de rechange ou ordonnée (à savoir que les victimes démontreraient une trop grande agressivité pour y être impliquées) serait donc, à la lumière des résultats de l'enquête, sérieusement à remettre en question. L'agressivité pourrait bien se limiter aux premiers contacts (Blanchette, 1998: 44)

La recherche de Perry, Lajeunesse et Woods (1987) portant sur les victimes d'agresseurs adultes à Winnipeg au Manitoba conclut que 92% sont satisfaites, tandis que l'étude de Umbreit (1995a), portant sur des programmes de médiation dans quatre provinces canadiennes, rapporte une proportion plus faible de satisfaction, soit 78%. Umbreit et Bradshaw (1997) comparent deux sites: le *Centre de médiation de Minneapolis* pour victimes et jeunes contrevenants (903 cas référés en 1990 et 1991) et celui de *Winnipeg* (2647 cas référés de 1991 à 1993) dans un programme pour victimes et contrevenants adultes. L'échantillon portait sur 89 victimes à Minneapolis et 92 victimes à Winnipeg. Dans 34% des cas il s'agissait de vols et de vandalisme et dans 56% des cas de crimes violents ou de voies de faits mineurs. Les résultats de cette recherche comparative indiquent que le taux de satisfaction était plus élevé parmi les victimes de jeunes contrevenants qui affirmaient éprouver moins de crainte d'être revictimisées. Les auteurs pensent que les victimes, peu considérées par la justice des mineurs dans de nombreuses juridictions, avaient tendance à recourir à la médiation, plus que dans le cas où leur agresseur était adulte car elles pouvaient alors faire valoir leur droits. Le mouvement des droits des victimes serait donc un élément à considérer dans l'interprétation des résultats

(Umbreit et Bradshaw, 1997: 38). Par ailleurs, à Minneapolis, la préparation de la rencontre s'est révélée être un élément favorable au succès de la médiation. Le médiateur rencontrait les parties séparément avant la médiation. Il leur expliquait clairement les risques et les bienfaits de façon à les sécuriser et à faire baisser l'anxiété, puis mettait le focus sur le dialogue autant que sur le règlement de conflit. Ainsi, selon Levrant *et al.* (1999), il est important pour le médiateur de préparer victimes et contrevenants pour que ne soient pas exacerbés, par manque de préparation, des frustrations et des sentiments de vengeance comme cela peut se produire parfois dans certaines conférences familiales mal préparées (Maxwell et Morris, 1997). Certains groupes de défense des victimes abondent dans ce sens, et craignent que la médiation ravive le choc émotionnel et provoque une revictimisation des victimes. Pour cette raison des auteurs comme Demanet (1995), tout en reconnaissant le bienfait pour la victime de la rencontre avec des agresseurs, proscrivent la médiation dans le cas d'actes graves. C'est sans doute cette raison qui a poussé le ministère de la Justice du Québec à réduire le champ d'utilisation de la médiation comme mesure de rechange en excluant par exemple le cas de vol par effraction ou de vol à main armée (Gagnon et Monty, 1998).

Cette crainte est pourtant tempérée par les constats de Gehm (1992) et de Roberts et Jani (1992) qui témoignent avoir vu de nombreuses victimes attester, même en cas de violence grave, la libération que leur a procuré le pardon. Or la médiation peut être ce lieu de pardon. A Graterford, selon Hall et Zerh (1992), on demande à la victime si elle veut recevoir la lettre que le contrevenant lui adresse: lettre où celui-ci reconnaît sa propre responsabilité et lui demande pardon pour son crime (même le meurtre). Elle a donc l'opportunité d'aller jusqu'à la réconciliation (Hall et Zerh, 1992; Immarigeon, 1996). Les animateurs de face à face pratiqué en de nombreux sites ont pu le constater: à Rochester (Launay, 1987), au Manitoba (Sawatsky, 1988), à Madison (Cook, 1989), à Graterford (Hall et Zerh, 1993), au Genesee Justice à Batavia (Northey, 1994) et au Centre Fédéral de Formation, aux Etablissements Leclerc et à Archambault au Québec (Martin et Shantz, 1991- 1993).

Ainsi comme le disent Umbreit et Bradshaw (1997), les recherches empiriques appuient la théorie de la justice réparatrice telle que décrite par Messmer et Otto (1992), Wright

(1996) et Zehr (1997). La satisfaction des victimes vient surtout de ce qu'elles sont considérées dans leur souffrance et retrouvent un rôle actif dans la gestion du conflit. Selon l'expression de Savard (1990: 56.), la médiation « fait sortir la victime de son anonymat ». De plus, en lui permettant de mettre un visage sur l'auteur, elle favorise « une démystification en apaisant sa peur de l'agresseur et de ses intentions malveillantes ». Elle se libère souvent de ce sentiment de culpabilité dont parle Fattah (1971). Enfin elle prend conscience à son tour du contexte de vie du contrevenant et souvent se contente d'un geste symbolique de réparation. Elle a ainsi « la perception d'un traitement juste » (Umbreit et Bradshaw, 1997).

3.1.2 Les effets de la médiation sur le contrevenant

Selon certains chercheurs, les effets de la médiation sur les contrevenants sont remarquables. Plutôt que de blâmer ou punir le contrevenant par l'incarcération, la médiation a le grand avantage de le centrer sur la réparation du dommage fait à la victime et à la communauté (Bazemore et Maloney 1994). Elle équilibre chez le contrevenant le besoin de se reconnaître responsable de son acte et des torts causés à la victime avec le besoin pour lui d'être accepté et réintégré par la société (Braithwaite, 1989; Zehr, 1990; Rudell, 1996; Levrant *et al.* 1999). Demanet (1995) l'explique ainsi:

Le processus de médiation donne au délinquant la possibilité d'exprimer son point de vue sur l'acte qui lui est reproché. Cette démarche est certainement importante dans la mesure où « un acte délinquant n'est jamais un comportement absurde et isolable » (van Duuren, 1991), mais prend un sens en fonction du contexte dans lequel il a été posé. Dès lors accueillir et écouter sa logique d'action, l'amènent à s'ouvrir à d'autres logiques et particulièrement à celle de la victime (Demanet, 1995: 895-896)

Le contrevenant réalise que les victimes sont des personnes et ce qu'elles ont ressenti l'impressionne. En présence de la victime, il semble personnaliser l'objet de son méfait et sa gravité. Aussi Savard estime que:

Plus la victime est présente dans le cheminement de responsabilisation du délinquant, plus le sentiment de culpabilité sera exprimé, plus le désir de réparer sera grand » (Savard, 1991: 56).

Enfin l'intérêt de la médiation réside dans le fait qu'elle tient compte des ressources réelles du délinquant, de ses capacités effectives à réparer. Quelques expressions de

satisfaction collectées par Umbreit (1992) chez le jeune contrevenant traduisent bien sa satisfaction d'avoir retrouvé sa responsabilité: « il se dit satisfait d'avoir rencontré sa victime (94%) et il se sent meilleur après (95%), il croit que la victime a une meilleure opinion de lui » (84%). Il apprécie aussi la qualité de la communication: « j'ai aimé l'honnêteté, j'ai aimé que nous puissions parler et trouver des choses pour s'en sortir ».

Umbreit (1992) a procédé à une vérification des résultats de sa première étude par une deuxième recherche menée cette fois auprès de trois programmes de médiation auprès des jeunes contrevenants (Minneapolis, St-Paul et Oakland). Les résultats viennent corroborer ceux de l'analyse faite au *Centre de Victim Offender Mediation*: le taux de satisfaction des contrevenants oscillant entre 88% et 95%. Ils sont satisfaits de l'équité dans la procédure et contents d'achever actuellement leur obligation de restitution par différence avec ceux qui recevaient une amende de la cour. Bref, ces recherches mettent en valeur la satisfaction d'une majorité de contrevenants.

Cependant Levrant *et al.*(1999) opposent une objection à ces résultats positifs. Ils disent que des risques de dérapage et de déformation de la médiation pourraient nuire au contrevenant en laissant tomber les protections de ses droits, par manque de rigueur, ou dans le cas où l'information apportée aux rencontres serait utilisée dans un procès formel en cas d'échec de la négociation de l'entente: il serait alors exposé à une punition plus sévère que celle qu'il recevrait par procès ordinaire (Brown, 1994). A cela, Berzins et Prashaw (1997) à l'instar de Van Ness (1997) rétorquent que l'information reçue aux rencontres ne doit pas être portée à son dossier et doit être garantie par la confidentialité. Une autre objection porte sur le volontariat, condition indispensable à la médiation. Brown (1994) et Van Ness et Strong (1997) soutiennent que le contrevenant, par peur d'une sanction plus sévère s'il refusait de participer au processus, peut être forcé de le faire.

Une autre question se pose. La médiation a-t-elle des effets sur la récidive? Certains auteurs (Umbreit,1994; Bazemore et Maloney,1994) insistent pour dire que la prise de conscience provoquée par la rencontre de médiation est un frein à la récidive. Leur travaux réalisés sur les VORP (16 aux Etats-Unis, 9 au Canada et 11 en Angleterre) constatent que

les taux de récidive sont de 8% à 25%, pour un délai de un à trois ans après la médiation. De plus, selon Pranis (1996), si la médiation est accompagnée d'un suivi dans la communauté, la criminalité peut être réduite, car les liens communautaires sont plus serrés: des mécanismes informels de contrôle social et des structures de soutien se mettent en place. Braithwaite (1989) considère que la médiation participe à la réintégration de l'individu parce qu'elle le reconnaît comme partie prenante de la société et l'éloigne ainsi des sous-cultures marginales et criminelles qui favorisent la rechute. Cullen et Gilbert (1982) ainsi que Hahn (1998) cités par Levrant *et al* (1999) affirment le contraire. Considérant cette divergence d'arguments, Levrant *et al* (1999) conclut à la nécessité d'une complémentarité entre politiques réparatrices et mesures de réhabilitation. La justice réparatrice élargit la perspective thérapeutique en vue de la réhabilitation en un paradigme de responsabilité, tandis que les mesures de réhabilitation peuvent apporter aux intervenants de justice réparatrice des outils scientifiques pour l'évolution du contrevenant et apporter un support psychologique aux victimes et à la communauté.

3.2 Les effets de la médiation sur la communauté

La médiation a, dans certaines circonstances, des effets certains sur la communauté. Le cas typique est celui de *Genesee Justice* à Batavia (NY) où des membres de la communauté participent à peu près à tous les niveaux du processus de médiation qui commence quelques heures après la commission du crime. C'est pourquoi les habitants du Comté de Genesee se disent satisfaits: pour eux 42 cellules de prison suffisent pour garantir la sécurité de la société, tandis que le comté voisin en compte 300 (Whitman, in CEJC, 1997: 50). Byrne (1986) souhaite que les agents de probation et de libération conditionnelle travaillent avec les communautés dans ce sens. Clear (1996) suggère que des groupes communautaires assurent le suivi par des *corrections of place*, des stratégies de supervision et de prévention. Des initiatives pratiques telles que les cercles de soutien et de responsabilisation après libération dont Kirkegaard (1998) nous décrit le fonctionnement à Hamilton notamment, auprès de pédophiles rejetés par leur communauté, en sont déjà une illustration signifiante et de type non correctionnel. Par contre, d'autres auteurs (Levrant *et al*, 1999) font valoir les difficultés et les limites de la

communauté à assumer ses responsabilités de règlement de conflit. L'efficacité des méthodes, disent-ils, dépendent de deux facteurs: le degré de l'intérêt communautaire pour la justice réparatrice et la capacité de la communauté à donner des opportunités concrètes de réparation adaptées aux contrevenants et aux victimes. Ils évoquent les énormes difficultés rencontrées par la police communautaire dans des quartiers démunis en matière de prévention. En effet la criminalité suscite la peur: les habitants se retirent de la vie communautaire ce qui limite les capacités à répondre aux problèmes locaux (Currie, 1985 et 1998). En outre, les inégalités sociales peuvent se reporter sur le mode de justice dans la mesure par exemple où, dans une médiation, certains pourraient mieux s'exprimer et avoir plus de moyens financiers que d'autres pour honorer les termes de l'entente. Dans ce cas, les inégalités sociales affectant le système de justice réparatrice, la médiation ne peut prétendre restaurer la communauté. Ne serait-elle pas alors utopique ? (Levrant *et al*, 1999). Un problème d'équité se pose alors. La justice est-elle respectée ?

3.3 Les effets de la médiation sur la Justice elle-même

Leblois-Happe (1994) étudiant la médiation pénale comme mode de réponse à la petite délinquance espère en son avenir à condition que soit réglé le problème épineux de la valeur juridique de l'accord de médiation.

Ou bien l'accord de médiation est exécuté et le parquet renonce, sauf circonstances particulières, à l'exercice de l'action pour l'application des peines. Ou bien, au contraire, l'accord reste lettre morte et la seule sanction réside alors dans le déclenchement des poursuites. Il appartient donc à la pratique, aidée en cela par la doctrine, de définir les clauses particulières à la médiation qui feront de l'accord, soit une variété de transaction, soit une véritable convention *sui generis* (Leblois-Happe, 1994 : 535)

Les juristes peuvent interpellier les défenseurs de la médiation en leur demandant comment une telle pratique renforce l'autorité de la loi. La fonction éducatrice de la loi garante des valeurs de la société ne serait-elle pas fortement entamée si la justice réparatrice prenait trop d'expansion ? C'est peut-être plus ou moins explicitement cette objection qui freine l'application large du processus de médiation. Cependant Bonafé-Schmitt (1992: 191) fait remarquer que la médiation est « une sorte de droit négocié » qui promeut la recherche de règles structurant les rapports des parties en conflit. En impliquant les parties, elle renforce

le caractère normatif des décisions prises en négociation. Il s'agit d'un « droit vivant ». Elle apparaît comme une prévention à long terme, complémentaire de la justice pénale, mais non exclusive. Pour que les droits des personnes soient respectés la pratique nécessite d'être étayée par certaines conditions précises et impératives: la réglementation de l'expression de chacun, la confidentialité, le volontariat, l'impartialité et l'indépendance des médiateurs, la nature des affaires, la possibilité d'avoir recours à un défenseur, le problème de la prescription.

Mais en même temps, Jaccoud (1999) voit dans l'institutionnalisation de la médiation le danger de dénaturer son essence. Il faut veiller à ce qu'elle reste un règlement dont la responsabilité revient aux parties, même pas au médiateur puisque sa responsabilité est de traiter également l'expression des parties en restant neutre et équitable. Un profond changement de perspective chez les acteurs judiciaires est nécessaire. Or l'étude de Dooley (1996) sur les bureaux de probation réparatrice dans le Vermont manifeste que le changement est sans cesse freiné par la résistance du *staff* qui devrait comprendre son rôle comme celui de facilitateur de la justice communautaire (Bazemore et Day, 1996). L'expérience des « Maisons de justice et de droit » en France montre que les magistrats commencent à entrer dans un partenariat avec la communauté. De plus il reviendra aux décideurs de pourvoir les organisations en ressources humaines et financières pour qu'elles puissent assurer des programmes de qualité à visée réparatrice. Les difficultés logistiques peuvent créer des incertitudes dans le système judiciaire et freiner l'engagement dans une réelle mutation. (Levrant *et al.* 1999). Tout ceci peut expliquer que la médiation soit un processus sous utilisé au Québec bien que le *Rapport Jasmin* (1995) souhaite qu'on y recoure plus souvent. Jaccoud (1999) note qu'il est faux de penser que la justice réparatrice est « une justice douce » comme le laisse supposer le titre de l'ouvrage de Bonafé-Schmitt (1999); elle est, au contraire, très confrontante pour la victime et pour le contrevenant, et exigeante pour le médiateur qui doit veiller à ne pas renforcer les inégalités sociales dans les relations de pouvoir par une fausse neutralité.

En conclusion, nous rejoignons la position de Gronfors (1992) affirmant que :

La médiation peut servir à opérer des changements positifs dans la prise de conscience de la communauté, la responsabilité collective et le développement

social. Mais pour ce faire, elle doit éliminer les attitudes bureaucratiques conservatrices, maintenir un fondement idéologique et un mode de fonctionnement auquel la médiation adhère strictement, être active et visible dans sa critique et attaquer agressivement les forces qui travaillent contre le changement dans la société (Gronfors, 1992: 428).

Ainsi pourra-t-on considérer avec (Trépanier (1996: 272). que, en faisant droit aux intérêts des victimes, « cette approche pourrait favoriser la protection de la société ».

Après avoir exploré quelques études sur l'impact de la médiation en général, nous constatons que les recherches mettent en valeur son impact sur la victime et sur le contrevenant bien qu'elle soit contestée quant aux risques de revictimisation de la victime et aux risques de manque d'équité à l'égard du contrevenant, notamment à cause des inégalités sociales qui peuvent se reporter sur la justice réparatrice. Elle a également un impact important sur la communauté appelée à jouer le rôle de tiers, mais cette implication communautaire rencontre de grosses difficultés dans nos sociétés modernes. Enfin certains auteurs soulignent qu'elle peut avoir un impact sur la justice elle-même, en faisant advenir un droit vivant, mais d'autres font valoir le prix de l'entreprise et les freins pouvant venir des agents pénaux qui se verraient interpellés dans leur mentalité et leur pratique.

Les recherches que nous avons considérées s'appliquaient surtout à la médiation entre une victime et un contrevenant en présence d'un tiers médiateur. Pour la plupart elles portaient sur des jeunes délinquants, et généralement sur des délits de petite et moyenne gravité. Il nous faut maintenant spécifier notre champ de recherche concernant la médiation entre personnes victimes et auteurs de délits graves, en nous référant à l'évaluation de trois programmes face à face comparables à celui que nous étudions et pratiqués au Canada, soit au Manitoba, à Terre-Neuve et en Colombie Britannique.

4..UNE RECHERCHE SPECIFIQUE : L'EVALUATION DU FACE A FACE

Selon Cleland - Moyer (1990 : 1-2) que nous traduisons et résumons, le face à face a vu le jour en 1983 à Rochester en Angleterre, sous l'inspiration de Taylor, alors aumônier de *Her Majesty's Youth Custody Centre*. Il eut la vague idée que les victimes devaient avoir

l'opportunité de manifesterde manifester leur expérience de détresse aux détenus, et il commença à organiser des rencontres de groupes de contrevenants et de victimes en trois sessions de discussion et de médiation. Puis il perfectionna peu à peu la démarche en se faisant aider de médiateurs et d'évaluateurs. Les notes des sessions servaient de base aussi bien comme évaluation du programme que comme point d'appui pour faire avancer la discussion dans les rencontres suivantes. Taylor intégrait une séance de jeu de rôle dans la plupart de ses rencontres pour faciliter l'expression des participants. Au Canada, le processus de Rochester a été introduit à Winnipeg en 1987. Il était sponsorisé par le *Comité Central Menmonite du Manitoba, Mediation Services* et *Open Circle*. Proposé à des détenus accusés de vol par effraction, le face à face avait lieu à *Headingley Correctional Institute* (Sawatsky, 1988). De Winnipeg, l'idée s'est répandue dans d'autres centres du Canada, tel qu'au Saskatchewan (1989), à Calgary, en Alberta, par *The John Howard Society, M2/W2* et *The Calgary Police Victim Assistance* dans le cas de vols à main armée, à Langley, en Colombie Britannique, par Gustafson pour des auteurs d'agressions sexuelles, et à Terre Neuve. Le programme de *St John*, inauguré par Loewen, avait ceci de particulier qu'à la quatrième rencontre il impliquait non seulement détenus et victimes, mais aussi un juge et des représentants du système correctionnel. Les expériences ont fait l'objet de rapports d'évaluation positifs qui suscitent un grand intérêt (Cleland-Moyer, 1990 : 1-2).

Nous examinons ces trois programmes sur la base de rapports d'évaluation non édités. L'évaluation du programme de face à face du Manitoba étant la plus complète, nous nous y attarderons davantage.

4.1 Le programme du face à face réalisé au Manitoba

Le programme du face à face du Manitoba est évalué par Sawatsky du *Criminology Research Centre, University of Manitoba* en 1988. Il implique des victimes de vol par effraction et des détenus accusés de ce délit. Tentons d'en présenter les principaux aspects.

4.1.1. Les objectifs du programme du Manitoba

Les objectifs se situent à trois niveaux. Il s'agit:

- *Au niveau 1*, de créer une plate-forme de partage d'informations entre victimes et auteurs en vue d'un dialogue
- *Au niveau 2*, de briser les stéréotypes pour une meilleure compréhension entre les personnes pour leur permettre d'être capables de vivre l'empathie et de trouver un terrain commun; d'aider les victimes à dépasser leurs émotions pour se tourner vers la vie; enfin d'aider les auteurs à réaliser l'impact de leurs actions sur les victimes, et à développer de l'empathie en vue d'un changement de style de vie.
- *Au niveau 3*, on cherche à ouvrir les victimes à une attitude de pardon. On veut aider les auteurs à reconnaître qu'ils ont besoin de pardon et à désirer l'accepter. Enfin on favorise une guérison et une réconciliation (Sawatsky, 1988: 4.8).

4.1.2 L'organisation du programme du Manitoba

Les participants du programme sont quatre détenus et six victimes recrutés sur une base volontaire sans qu'aucune promesse de bénéfice n'entre en ligne de compte. La sélection des détenus est faite par l'aumônier de la prison. Les victimes sont invitées et sélectionnées par un bénévole des services d'aide aux victimes (*Victim Services Division of the Winnipeg Police Department*) et par les services de médiation (*Open Circle and Mediation Services*). Sawatsky constate que les victimes appartenant à l'Église mennonite sont sur-représentées dans le groupe des victimes en raison de leurs convictions quant à l'importance du pardon et de la réconciliation. Les sessions sont coordonnées par un facilitateur assisté de deux ou trois personnes-ressources.

Le programme se déroule en trois sessions hebdomadaires de une heure et demie chacune. Lors de la première session, le facilitateur tente d'établir un environnement permettant une participation libre et honnête. Il explique les objectifs des rencontres et vérifie l'engagement des participants à assister à chacune des trois sessions. Après une introduction, il donne la parole aux partenaires pour qu'ils partagent leurs histoires respectives et/ou leurs motivations. Puis vient un temps de réaction spontanée.

La deuxième session comporte deux parties : un débat et un jeu de rôle. Le débat est induit par un thème (par exemple: qu'est-ce que le propriétaire d'une maison pourrait être autorisé à faire pour protéger sa propriété en se servant d'une arme à feu?). Une médiation entre victimes et détenus suite à un vol par effraction est ensuite simulée. Le but

du débat est de permettre de trouver un terrain commun permettant à chacun d'argumenter une perspective opposée à son rôle actuel (propriétaire et contrevenant), et d'arriver à un consensus sur une proposition à faire à la cour. Les acteurs du jeu de rôle sont des médiateurs ou personnes-ressources.

La troisième session commence par une discussion sur les événements d'un vol par effraction entre victimes et détenus en l'absence de la personne-ressource. Après une demie heure, celle-ci revient et tente de synthétiser ce que le groupe retient de la discussion. Cette session se termine par une évaluation commune du programme.

4.1.3 La méthodologie de l'évaluation du programme du Manitoba

L'évaluation de ce programme a été réalisée par entrevues téléphoniques à partir d'un questionnaire structuré spécifique. Quatre détenus et six victimes participant au programme ont été interviewés sur 14 victimes et 13 détenus au total, ainsi que sept personnes-ressources impliquées dans le processus (Sawatsky, 1988: 4.4; 4.5).

4.1.4 Les résultats de l'évaluation du programme du Manitoba

Les résultats de cette évaluation mettent en relief les points de vue des participants. Du côté des victimes, la motivation principale à participer à ce programme est la curiosité à laquelle s'ajoutent deux motivations opposées: l'altruisme et la vengeance, ou encore pour une victime le besoin de clarifier sa position par rapport à la peine capitale. Interrogées sur la valeur du programme les victimes disent ce qui les a aidées à modifier leur perspective: « cela a élargi ma prise de conscience », « je vois ma situation sous un nouveau jour », « cela m'a mis en paix intérieurement ». Mieux informées sur les circonstances du délit, elles affirment que leur peur a diminué et qu'elles comprennent mieux leurs blessures. Cinq victimes sur six affichent des attitudes positives à l'égard des détenus. On trouve dans leurs réponses de fréquentes mentions de « *he's human just like me* ». Elles comprennent mieux le contexte du crime tel que toxicomanie, vie dans la rue, influence négative des pairs et effets débilissants de la culture de la prison.

La moitié des victimes disent qu'elles n'entretenaient pas de stéréotypes sur les détenus préalablement à leur rencontre. L'autre moitié affirme que les détenus rencontrés ne sont

pas aussi violents, vicieux et rebelles qu'elles le supposaient. Elles ont été pour la plupart agréablement surprises de découvrir des individus préparés à s'exprimer en groupe. Trois victimes indiquent que leurs sentiments d'anxiété, de colère et de vengeance ont été dissipés grâce à l'écoute du vécu des détenus, de la conscience progressive de leur humanité et de leurs conditions sociales inadéquates. Une des victimes soutient qu'elle était parvenue à pardonner avant les sessions et que les sessions n'ont pas contribué à faire disparaître ses blessures. Une autre manifeste peu d'émotion et considère que la session était un exercice intellectuel. Deux victimes sur six seulement ont manifesté leur volonté de pardonner et d'être réconciliées en affirmant que leur compassion avait augmenté au cours des sessions. Certaines ont exprimé leur ouverture à rencontrer leur véritable agresseur. Une seule victime sentait que l'offense n'était pas un acte pardonnable étant donné la valeur sentimentale des effets qu'elle avait perdus. Une seule victime a gardé de la rancune contre son véritable agresseur. Deux exprimaient un sentiment persistant d'appréhension, mais à un degré moindre après le programme.

Selon Sawatsky (1988: 4.11,4.13), les objectifs du programme face à face étaient donc atteints dans l'ensemble mais pour le niveau 3, il était probablement irréaliste d'attendre une complète guérison en si peu de temps. Il serait plus réaliste d'exprimer ce but en terme d'initiation au pardon parce que le processus peut stimuler la libération des émotions. La réconciliation effective comme objectif du niveau 3 n'apparaissait donc possible qu'à long terme, et relevait plus de l'optimisme religieux que de la réalité pratique. On s'attendait donc à un faible taux de réalisation à ce niveau ce qui fut confirmé par les résultats de l'entrevue. Cependant, les commentaires qualitatifs des interviews montraient que l'objectif du niveau 3 valait la peine d'être poursuivi car il est difficile d'affirmer qu'il y ait eu réellement cicatrisation, pardon et réconciliation. Les limites de la durée du programme et les possibilités de l'instrument d'évaluation ne permettent pas de dire plus que ce qui est apparu, c'est à dire des développements positifs en direction de ces fins. Il est douteux qu'un instrument d'évaluation puisse mesurer des données qualitatives telles que le pardon (Sawatsky, 1988, 4.13).

Interrogées sur les changements à apporter éventuellement au programme, les victimes souhaitent toutes que le programme soit établi de façon permanente. Deux insistent sur son importance particulièrement pour les détenus. L'une cependant dit que les détenus devraient être choisis avec plus de soin et qu'il ne devrait pas y avoir de récompense pour la participation. Trois personnes estiment que le nombre de rencontres était insuffisant pour établir un réel dialogue. Deux victimes ont senti que le jeu de rôle était maladroit et inapproprié. Une personne souhaite que la religion se tienne en dehors du programme. La plupart des victimes insistent pour que les agents du gouvernement, y compris la police, ne soient pas impliqués dans le déroulement du face à face, en particulier en raison de ce que cette présence peut impliquer pour les détenus.

Quant aux détenus ils sont aussi pour la plupart motivés par la curiosité. La valeur du programme, pour eux, tient à cette « conscience nouvelle » qu'ils ont acquise en voyant la façon dont les victimes ont ressenti leur délit. Ils se sentent coupables et considèrent la victime comme une personne. Un changement se manifeste dans leur perception des victimes pendant et après le face à face: « *I got to know them personality. I now understand how scared they really were. Before I didn't care. The victim was the innocent bystander for my little game of cat and mouse with the law* » (in Sawatsky, 1988: 4.16). Quelques détenus ont apprécié l'attention des victimes à entrer dans leur point de vue mais ils n'ont pas aimé leurs questions sur les raisons de l'agression. Après ce qu'il a entendu des victimes, un détenu veut maintenant travailler auprès des jeunes pour les faire changer de comportement. Les détenus soutiennent qu'ils n'avaient pas de perceptions préconçues des personnes victimes, celles-ci étant si peu présentes dans leur subconscient. Trois des quatre détenus interviewés insistent sur leur détermination à changer de comportement à leur sortie de prison, car ils se sont sentis reconnus comme des personnes:

« I now realize that those victims are people. I'm people and I don't like things stolen from me. And you can't replace memories »,

« I don't want to hurt anyone »

« If I ever am tempted to B&E again, I'll think twice about their feelings how they felt really impressed me »

Un autre détenu ne désire pas faire de commentaire: il indique seulement qu'il est un toxicomane et n'est pas prêt à changer. Par contre, tous ceux qui répondent positivement,

indiquent qu'ils sont décidés à entreprendre un mouvement de "go straight " après leur libération. Pour eux, le face à face est une aide pour confirmer ou stimuler leur désir de changement. Quant à l'idée d'une réconciliation avec la victime réelle, trois sur quatre répondent positivement. L'un d'eux se dit prêt à contacter 10 victimes de ses vols par effraction pour proposer une réparation. Un autre juge que le jeu de rôle dans le face à face est factice et pense que de parler avec sa réelle victime l'aiderait. Le détenu qui se dit indifférent à la réconciliation réagit pourtant au jeu de rôle en disant: « *I said what I would have said to the actual victim* ».

Ainsi, comme pour les victimes, les deux premiers niveaux d'objectifs remportent un succès considérable chez les détenus. Si la question sur les stéréotypes n'était pas pertinente pour eux, ils ont acquis une conscience vive de l'effet réel de leurs activités criminelles sur la vie d'êtres humains comme sur eux-mêmes. A l'exception d'un détenu, tous ont signifié leur besoin de changer de comportement. Ils affirment qu'il n'y a pas d'initiative de la justice criminelle plus valable que le face à face qui devrait servir pour tous les délits (Satwatsky,1988: 4.17)Les détenus ont peu de suggestions à proposer pour modifier le programme. Tous disent qu'il faudrait l'offrir en permanence sur une base volontaire. L'un d'eux insiste sur l'intérêt de rencontres régulières chaque semaine, et un autre demande plus de counseling pour gérer les émotions (Satwatsky,1988 :4.18)

Selon Sawatsky (1988), le face à face et le VORP se complètent. Tout comme le VORP, le face à face permet aux victimes de gérer leur agressivité. En fait, beaucoup d'entre elles peuvent ne pas être préparées à faire face à leur réel agresseur et *vice et versa*, mais elles sont prêtes cependant à gérer leurs émotions dans un groupe. D'après notre auteur ce programme peut provoquer l'attitude requise pour participer à une médiation effective et faire évoluer le système actuel vers un modèle de justice réparatrice

4.2 Le programme de face à face de Terre-Neuve

Le rapport d'évaluation de ce programme intitulé « Face à Face, responsabilité et réconciliation en perspective » a été présenté par Loewen en 1990 au *Bureau régional de*

l'Atlantique, Division des affaires intergouvernementales (Moncton, Nouveau-Brunswick). Les objectifs de ce projet-pilote sont semblables à ceux du programme du Manitoba tout en marquant davantage la dimension sociale. Ainsi il ajoute l'objectif de « donner aux victimes le pouvoir de s'engager plus à fond dans la procédure de la justice pénale » et de « faire comprendre aux victimes que la réparation et la restitution de la part du contrevenant peuvent être bénéfiques ». Pour les contrevenants, le deuxième objectif se formule ainsi : « les aider à mieux comprendre les victimes et à les considérer comme des êtres humains et non pas comme des objets d'enrichissement matériel ». Le projet ajoute des objectifs concernant la société qui nous paraissent fort pertinents et s'énoncent ainsi:

- permettre aux membres de la société de devenir un élément de solution au crime et de comprendre qu'ils peuvent avoir un rôle actif de pacificateur
- les stimuler à s'engager vis à vis des enjeux de la justice pénale et à mieux connaître le Service correctionnel;
- les ouvrir au dialogue afin de favoriser la paix au lieu de l'isolement et la peur.
- comprendre les besoins des victimes et les assister dans leurs efforts pour retrouver la paix, tant dans le cadre du programme qu'à l'intérieur de la société.

Le programme a été évalué à l'aide de trois outils: des questionnaires que les participants ont remplis lors de la troisième rencontre, une observation *in situ* et des entrevues post-programme auprès des participants, des personnes-ressources et des intervenants dans le milieu correctionnel, dans le but de recueillir des commentaires.

Le projet a été réalisé deux fois au PSM (Pénitencier de sa Majesté). Il s'est déroulé en deux premières rencontres après lesquelles la proposition a été faite aux participants de poursuivre une troisième fois. Dépassant leurs émotions, ceux-ci ont accepté et la moitié a demandé de poursuivre l'expérience au-delà. Les victimes, au nombre de trois, furent recrutées difficilement de bouche à oreille, car les annonces dans les media n'eurent aucun succès. L'évaluateur souligne l'importance de la préparation des victimes car il a observé que les participants recrutés par contacts verbaux avaient une attitude plus amicale que les personnes référées par la police: 50% ont préféré la visite personnelle car, pour eux, l'empathie et l'attention étaient des éléments primordiaux. Les victimes ont toutes affirmé que le face à face les avait aidées à gérer leurs émotions par une meilleure compréhension du contrevenant, des motifs de son crime, de sa situation derrière les barreaux, et de ses problèmes. Certaines disent par exemple: « les contrevenants sont des personnes et chaque

cas est unique » À en croire les commentaires, les stéréotypes à l'endroit des détenus sont tombés: « Je ne savais pas à quoi m'attendre, dit une victime, je croyais qu'ils seraient brutaux et froids, mais ce ne fut pas le cas ». Interrogées trois à six mois après la dernière session, les victimes se sont dites satisfaites (Loewen, 1990 : 29). Les contrevenants de leur côté ont donné des réponses passablement homogènes : « la tension initiale de la première rencontre a fait place tant à un dialogue intense qu'à une conversation détendue » (Loewen, 1990: 30). Ils y ont vu une expérience positive, la découverte de ce que sent la victime, les dommages que leur crime provoque. Ils ont aussi eu l'opportunité de pouvoir s'exprimer.

Les contrevenants présents aux séances parlaient ouvertement d'eux-mêmes, de leurs propres frustrations face au système de la justice pénale, de sorte que les autres participants ont eu la chance de comprendre leur point de vue. Les détenus se sont plaints de ce que le système profitait d'eux (Loewen, 1990 : 34).

Les détenus comprenaient que leurs crimes représentaient plus que la violation des lois, et beaucoup ont exprimé leur volonté de changer de vie en sortant du pénitencier:

Oui j'ai l'intention de rester à l'écart des crimes par effraction, maintenant que je sais comment je me sentirais si je me faisais cambrioler » (in Loewen, 1990 : 35).

Quant à l'organisation du programme, les détenus se prononcent sur la méthode de sélection: il est important, disent-ils, qu'une personne autre que l'agent de libération conditionnelle les sollicite pour éviter toute pression sur leurs décisions. La présence d'un secrétaire prenant des notes pendant la médiation n'a pas fait l'unanimité chez les animateurs. D'après Loewen (1990) le jeu de rôle a amorcé un travail émotionnel que la discussion en petits groupes a poussé plus loin ,les détenus n'ont pas cherché à manipuler:

Bien que cela n'ait pas été évalué précisément, les médiateurs bénévoles faisaient figures de personnes neutres de sorte que les détenus ne ressentaient pas le besoin de manipuler ni de nier. Les coordinateurs étaient perçus comme étant du côté des détenus car ils permettaient à ces derniers de traiter leurs problèmes sans menace aucune (Loewen, 1990 : 36-37)

Nous relevons, en effet, dans cette présentation de l'expérience du face à face, que des membres du personnel correctionnel étaient présents lors des séances et des pause-café.

L'agent de classement en chef s'est dit heureux de participer aux premières étapes du projet. Sa perception était positive... Il a remarqué que quelques individus avaient modifié considérablement leur comportement agressif par suite de leur participation au projet (Loewen, 1990: 38).

L'auteur de l'évaluation conclut que le projet a permis aux victimes et aux contrevenants de se comprendre mutuellement, et cela lui paraît avoir un impact certain sur l'harmonie sociale, bien que le programme n'ait pas abordé les problèmes sociaux plus vastes relié à la criminalité. Si le programme n'a pas fait émerger un grand désir de se réconcilier avec son propre agresseur ou sa propre victime, l'auteur note:

Les participants ont reconnu la médiation comme un outil de règlement de conflit. Le face à face semble avoir rempli un rôle souvent négligé dans notre société déséquilibrée: accorder le pouvoir à ceux qui n'en ont pas, soulager les maux de ceux qui souffrent et donner à chacun la chance de réaliser son potentiel à titre d'agent de réconciliation et personne responsable (Loewen, 1990 : 44).

4.3 Le programme de face à face en Colombie-Britannique

Selon Immarigeon (1996: 471), ce projet pilote explorait la faisabilité de la médiation entre victimes et contrevenants accusés de crimes violents tels que vol qualifié, viol, viols en série, meurtre. Ce programme a commencé en 1991 et l'évaluation a été effectuée au bout d'un an par *Focus Consultants*. D'après le fascicule d'information, il a été conçu pour « répondre au besoin de guérison des victimes et des délinquants impliqués dans les crimes les plus graves du Code criminel canadien. Le programme permet des voies de communication sûres entre les participants qui prennent en considération les besoins individuels, les soucis et la sécurité des personnes impliquées » (Northey, 1994: 40). L'échantillon étudié était composé de quatre contrevenants et treize victimes impliqués dans le projet. Malgré toutes sortes d'obstacles tels que la distance géographique, le manque de disponibilité d'une partie ou de l'autre qui peuvent provoquer l'ajournement d'une rencontre, les auteurs de l'évaluation néanmoins notent que « des résultats hautement signifiants » sont repérables pour les victimes et les contrevenants qui commencent le processus mais ne peuvent le compléter (Roberts et Jani, 1992). Les deux parties étaient touchées de ce qu'on s'occupe d'elles.

Pour beaucoup de victimes, surtout celles qui ne sont pas allées à une rencontre face à face, un des impacts les plus forts fut que quelqu'un était prêt à les écouter (pour la première fois en 17 ans dans un cas), se préoccupait de qu'elles avaient à dire et comprenait leur situation... Trois délinquants ont parlé avec émotion de l'opportunité de communiquer avec leur victime comme étant un cadeau, une opportunité à laquelle ils avaient songé mais qu'ils ne croyaient pas possible (Roberts et Jani, 1992: 25).

La communication entre victimes et contrevenants est qualifiée de « puissante, difficile, faisant peur, dévastatrice, euphorique ». Le délinquant intègre la douleur et la destruction qu'il a causées à la victime et il s'interroge sérieusement sur sa valeur en tant qu'être humain. Quant à la victime, elle entre de nouveau dans le "vrai monde" et commence à se soucier de sa capacité de faire les ajustements appropriés à sa nouvelle vie. Malgré l'appréhension, la rencontre permettait fréquemment une libération des émotions, en donnant en quelque sorte aux parties le sentiment de résoudre les problèmes. Ce genre de démarche a mis fin à la terreur, la culpabilité et la honte des victimes. Il permet à la victime et à l'offenseur d'avancer enfin « avec leur propre vie » et « de mettre une conclusion à l'événement » (Roberts et Jani, 1992: 26)

Ajoutons deux autres éléments importants de l'évaluation: d'une part, dans plusieurs cas, la communication a éveillé, chez les victimes comme chez les détenus, le besoin de faire face à des expériences antérieures (par exemple des abus dans leur propre famille) et les individus désiraient avancer dans ce processus, d'autre part, il y a eu pour les victimes amélioration de leurs relations familiales (Roberts et Jani, 1992 : 27). Concluons avec cette citation du rapport d'évaluation émanant d'un agent témoignant des effets du projet:

Je suis dans le système depuis près de 40 ans; j'en ai vu beaucoup, mais vous avez apporté une dimension nouvelle à mon travail. Vous contribuez à l'espoir du futur. J'ai vu le résultat pour les détenus et pour les victimes...la différence est dramatique. Et je vois l'effet sur les détenus, comment leur attitude et leurs comportements changent. On ne peut pas voir ces choses et ne pas y croire (cit. in Northey, 1994: 42).

4.4 Conclusion

En conclusion, les résultats de ces différents programmes pratiqués avec des détenus et des victimes substitutives, pour les deux premières expériences, rejoignent ceux des recherches empiriques faites dans des contextes différents, soit entre jeunes contrevenants et victimes, soit dans le cadre de mesure de rechange, pour des délits mineurs ou des actes de plus grande gravité. Nous pouvons étendre à tous ces programmes face à face ce que l'initiateur du projet-pilote de Langley écrit:

Le programme permet à chaque participant d'humaniser l'autre. Les victimes ne sont pas vues seulement comme des « *fat cats* » qui pleurent leurs pertes, ou les agresseurs stéréotypés comme « *animals* » prédateurs incapables d'arrêter leur

ravage. Nous considérons que tous sont des hommes qui ont besoin d'être reconnus et de reconnaître l'autre comme humain... Les participants nous encouragent tous à étendre le programme (Gustafons, 1990 in Cleland-Moyer: 3.2.)

Après avoir examiné quelques recherches antérieures sur la médiation et plus spécifiquement sur différents programmes face à face au Canada, nous nous apercevons que le concept de justice réparatrice trouve, dans la pratique, des illustrations cohérentes avec la théorie, ce qui ne signifie pas que cette application soit aisée. La justice réparatrice peut pénétrer le domaine carcéral comme le prétend actuellement le projet belge de Louvain qui tente de l'étendre à l'ensemble des pratiques d'un établissement pénitentiaire. Notre projet est plus modeste mais tente d'explorer en profondeur l'expérience de victimes et de détenus dans leur rencontre au sein d'un établissement carcéral. Nous allons maintenant présenter notre problématique et la méthodologie qui nous permettra d'atteindre nos objectifs de recherche

Deuxième partie

UNE RECHERCHE - ACTION

1. LA PROBLEMATIQUE

1.1 L'objet d'étude: le programme face à face.

Notre recherche a pour objectif d'étudier l'impact d'un programme appelé face à face qui se présente comme une médiation entre victimes et contrevenants adultes incarcérés dans un pénitencier, en faisant valoir la perspective des participants eux-mêmes. Comme nous l'avons vu plus haut, au Québec, la médiation trouve sa place dans le domaine civil, mais dans le domaine pénal, on ne la trouve appliquée que dans le secteur de la justice des mineurs, et encore trop peu selon le Rapport Jasmin (1995), et selon Jaccoud (1999). Il nous a donc paru intéressant d'explorer le domaine des adultes en cette matière, d'autant que le ministère de la Justice du Québec étudie actuellement l'éventualité d'inclure la médiation aux mesures de rechange pour adultes en application de l'article 717 du Code criminel pour un champ limité d'infractions.

Pourtant, nous l'avons vu, les expériences de face à face vécues dans trois autres provinces canadiennes nous laissent pressentir que la médiation pourrait convenir aussi à des personnes accusées de crimes graves tels que le vol par effraction ou le vol qualifié. Au Québec, ce même programme proposé par certaines aumôneries carcérales fédérales, s'adresse à des accusés de vols par effraction et vols à main armée et aux victimes des mêmes délits. La nouveauté de la recherche concernant la médiation entre contrevenants adultes et victimes au Québec, et des raisons de faisabilité ont donc orienté notre choix pour cet objet d'étude, dans le cadre d'un face à face à l'intérieur d'un pénitencier

1.2 Les objectifs de la recherche

L'objectif central de notre recherche est d'explorer le vécu des victimes et détenus participant au programme face à face entre, dans un pénitencier au Québec, du point de vue des acteurs eux-mêmes. Plus spécifiquement notre étude vise à comprendre leur expérience quant à la commission du crime et à ses conséquences sur leur vie quotidienne, leurs émotions, représentations et perceptions. Elle s'applique en outre à explorer les voies de libération personnelle qui s'y dessinent pour les participants. Notre recherche-action concerne non seulement les personnes, mais encore l'expérience du groupe qu'elles

constituent: nous nous intéresserons donc aux interactions, à la prise de parole dans sa double fonction d'expression et de communication, aux différents rôles des acteurs du groupe ainsi qu'au cadre dans lequel l'expérience se déroule.

Ainsi, attentive à la dynamique de la démarche, nous pourrions analyser dans quelle mesure les objectifs du programme sont atteints. L'un de ces objectifs est d'aider le contrevenant à prendre conscience de la responsabilité de ses actes et à trouver la guérison intérieure qui lui permettrait par voie de conséquence une meilleure réinsertion sociale en réduisant l'éventualité d'une récidive. Un autre objectif est de favoriser la guérison des victimes et de restaurer la qualité de leurs liens sociaux. Enfin un troisième objectif, à long terme et par voie de conséquence, concerne les relations à l'intérieur de la communauté. En effet, le face à face en permettant à des groupes adverses de se rencontrer et de se comprendre représente une forme non-violente de règlement de conflit qui pourrait être expérimentée au sein d'organismes communautaires, ce qui éviterait les conséquences fâcheuses de l'incarcération tout en renforçant les liens sociaux.

Par ailleurs, notre étude tentera de jeter la lumière sur les résistances éventuelles à ce processus. Les obstacles viennent-ils des candidats, comme certains chercheurs le pensent, notamment des victimes: celles-ci auraient peur d'être revictimisées? Ou bien sont-ils dus à l'entourage qui les conseille, voire aux intervenants sociaux ou pénaux? La réponse permettrait d'attirer l'attention sur les conditions indispensables à cette médiation.

Remarquons enfin que ce programme n'a été étudié scientifiquement au Canada qu'en trois lieux, il y a une dizaine d'années déjà, comme nous l'avons montré précédemment (Sawatsky, 1988, Loewen, 1990, Roberts et Jani (1992)). Il sera donc intéressant de voir si, aujourd'hui, dans le contexte québécois, l'impact du programme est le même pour les contrevenants, les victimes et la communauté. Le champ d'exploration nous semble raisonnable puisque le face à face implique une quinzaine de personnes, ce qui le rend comparable à ces évaluations.

D'un point de vue méthodologique, notre approche diffère quelque peu des études évaluatives réalisées par Sawatsky (1988), Loewen (1990) et Roberts et Jani (1992). En effet, ces études ont procédé par questionnaire structuré, administré par téléphone, à la

façon d'un sondage, ou encore rempli sur place par les participants. Cherchant à comprendre en profondeur les émotions et les représentations des acteurs du face à face, nous préférons l'approche qualitative par entrevues à tendance non-directives et par observation participante dans le cadre d'une recherche-action.

En résumé, nous intéresser à des contrevenants adultes accusés d'infractions graves, et à des victimes traumatisées par de tels événements, dans un contexte actuel au Québec, et selon une approche qualitative, tels sont les contours de notre recherche sur le programme face à face. Il nous faut pour cela présenter en premier lieu le programme lui-même.

1.3 Le programme face à face.

1.3.1 Le cadre contextuel: le programme face à face dans un pénitencier

L'action que nous étudions dans notre recherche-action se déroule sur une durée de trois mois environ en trois étapes: une phase préparatoire, une phase d'exécution du programme s'étalant sur cinq semaines consécutives, et enfin un suivi de l'expérience. Le programme a été élaboré, en collaboration praticien et chercheure, sur la base des expériences antérieures (1990 ; 1993) vécues dans deux pénitenciers fédéraux du Québec.

Le face à face est un processus communautaire de rencontre entre un petit nombre de personnes, au mieux quinze: soit cinq victimes, cinq détenus, et cinq personnes de la communauté. Celles-ci jouent le rôle de médiateurs, facilitent discrètement l'expression sans prendre position et assurent une présence auprès des deux autres groupes. Le face à face est souvent comparé à un programme similaire plus connu: le VORP. Tous les deux s'intéressent à l'expérience vécue des personnes, mais ils diffèrent toutefois sur un point. Tandis que dans le VORP, victime et agresseur concernés par le même événement travaillent ensemble à une entente de réparation des torts, le face à face propose une rencontre entre des personnes qui ne se connaissent pas et ne sont pas concernées par le même événement criminel, mais par un ou des délits similaires. Une autre différence est celle du lieu de la rencontre. Tandis que le VORP* a lieu dans la communauté, le face à face a lieu ici dans un pénitencier à sécurité minimum.

L'animateur du programme cherche d'abord à sécuriser les personnes qui se rencontrent en les aidant à se reconnaître comme des personnes dignes d'écoute et à identifier leurs besoins et leurs obligations mutuelles. Cette prise de conscience se fait lentement si elle veut aller en profondeur; c'est pourquoi le programme prévoit quatre ou cinq séances hebdomadaires, d'environ deux heures, ordonnées selon une progression qui suit le cheminement des participants. A l'issue de la session, une proposition de réparation symbolique avec l'autre groupe est proposée. Pour les personnes qui en ont le désir, une rencontre avec leur propre agresseur ou leur propre victime à la suite du programme peut être envisagée et accompagnée. Le face à face vise en outre à favoriser une meilleure réinsertion du détenu et de la victime dans la société, dans la mesure où il permet de faire tomber la peur et les masques de défense que ces personnes auraient pu fabriquer face à l'événement, en leur donnant une plus grande confiance en eux-mêmes et dans les autres. Dans cette rencontre, les participants assument la responsabilité d'un partage difficile qui les prépare à affronter les relations parfois frustrantes de la vie en société et ainsi à dépasser leur vulnérabilité. L'initiative du face à face est d'inspiration chrétienne, c'est-à-dire qu'elle repose sur la foi en la personne humaine et en sa capacité à se guérir et à se relever. Mais chaque participant est respecté dans ses convictions sans qu'aucun jugement de valeur ne soit porté sur lui. Le programme est ouvert à des adultes, sans distinction de religion, d'origine ou de classe sociale, capables de comprendre et de parler le français.

1.3.2 La structure organisationnelle du programme

L'animation principale est assurée par le responsable du projet, l'aumônier d'un pénitencier à sécurité minimale au Québec. Outre sa connaissance approfondie des détenus, il a déjà réalisé des face à face en 1991 et 1993. Tout en gardant constamment le contrôle de la dynamique, il collabore avec des personnes-ressources, que nous appelons ici observateurs, qui l'aident dans sa tâche de médiateur à favoriser l'expression. Ce sont des personnes d'expérience, qui ont pour rôle d'écouter, de poser quelques questions qu'elles jugent opportunes pour relancer l'expression et aller davantage en profondeur sans prendre position et sans porter aucun jugement de valeur. La chercheuse a réalisé son observation en participant au programme en tant que personne-ressource.

Les cinq rencontres hebdomadaires du face à face ont eu lieu dans un local de la pastorale carcérale à l'intérieur du pénitencier, durant l'automne 1999. Elles duraient environ deux

heures, soit de 19h à 21h. En deux séances préparatoires, l'animateur a réuni les personnes-ressources et les victimes d'une part, et les détenus sélectionnés d'autre part, pour leur préciser les objectifs et les conditions du programme ainsi que les règles éthiques fondamentales du volontariat et de la confidentialité (cf. annexe 3). Afin de garantir l'anonymat, les personnes de la communauté invitées à participer au face à face ne sont pas membres des familles des détenus et des victimes. Les victimes ne connaissent pas les détenus. Il est offert aux participants la possibilité d'adopter un pseudonyme. Enfin, en vue de valider l'authenticité de ce qui a été dit lors des rencontres, un résumé de chaque séance est rédigé puis soumis aux participants à la rencontre suivante. Ces rapports servent de lien entre les rencontres et permettent un rebondissement de la discussion.

Le volontariat est un élément capital du face à face comme dans toute médiation: outre les mesures précédente facilitant la liberté d'expression, il est indispensable que chaque participant s'engage dans le programme en toute liberté de choix. Aucun rapport n'est produit au Service correctionnel du Canada concernant les détenus qui y participent. De plus, si l'engagement continu est un facteur important pour le cheminement du groupe, chacun reste libre cependant de se retirer s'il le juge nécessaire.

1.3.3 Le cadre formel du processus: l'agenda des rencontres

Le programme, qui vise à rejoindre le vécu des personnes, garde une certaine souplesse dans la succession de ses activités. Néanmoins en voici l'agenda général:

A la première rencontre, après un temps d'accueil, on fait connaissance: chacun se présente en indiquant la raison de son engagement au programme. Le responsable expose les objectifs poursuivis et s'assure de l'accord de chacun(e). Il définit les rôles. Il redit clairement l'importance de participer librement et de s'engager sans crainte à participer régulièrement. Les participants se mettent d'accord sur l'importance de la confidentialité et signent un contrat de confidentialité (annexe 3). Puis l'animateur principal demande aux participants d'exprimer leurs attentes par rapport au face à face. Celles-ci sont écrites sur un tableau et restent affichées tout au cours du processus. Puis la parole est donnée à un participant pour qu'il raconte ce qu'il a vécu, et ce qu'il vit encore, à l'occasion du crime.

Aux deuxième, troisième et quatrième rencontres, le processus est à peu près prévu de la même manière. Chaque rencontre commence par la lecture silencieuse du résumé de la

séance précédente. Suit un bref échange sur l'impact de celle-ci sur le vécu de la semaine intermédiaire. Après un temps de recentrage sur les buts, par l'animateur, on poursuit le partage de façon à ce que chaque participant(e) ait la possibilité de parler et de réagir à la parole des autres en posant les questions qui lui semblent importantes. Une cinquième rencontre est envisagée si le groupe la désire.

A la cinquième rencontre les contrevenants sont supposés manifester ouvertement leur responsabilité et pouvoir faire des excuses, tandis que les victimes peuvent être devenues capables de pardon. Cela va s'exprimer, symboliquement, dans une ambiance de petite fête, soit par l'offrande d'un objet, soit par quelques mots écrits ou prononcés. On aboutit à une célébration symbolique de réconciliation. Puis l'animateur propose à ceux qui le désireraient d'avoir un suivi s'ils envisagent une démarche de rencontre effective avec leur propre agresseur ou leur propre victime.

2.. LA METHODOLOGIE

Puisque notre étude porte essentiellement sur les acteurs sociaux, leurs interactions et leur expérience, l'approche qualitative est selon Poupart (1997) la plus appropriée car elle permet d'explorer en profondeur la perspective des acteurs et par là de comprendre leurs conduites et leurs expériences; d'un point de vue éthique; elle contribue à ouvrir la porte « à une compréhension et une connaissance de l'intérieur des dilemmes et des enjeux auxquels font face les acteurs sociaux » (Poupart, 1997: 174). Notre recherche prend la forme d'une recherche-action avec entrevues à tendance non directive et observation participante.

2.1 Une recherche-action

Notre recherche prétend explorer la dynamique de la démarche du face à face au moment où elle se déroule en vue de le rendre applicable à d'autres contextes pénaux ou communautaires. La recherche-action veut « aller au-delà de l'intuition ... et procéder à une analyse critique et systématique de la pratique » (Mayer et Ouellet, 1991: 115). Elle allie la recherche de connaissance et la pratique de l'action. Elle vise une situation-problème appelée à se dénouer dans l'action, et la pratique sociale qui contribue au changement. La situation-problème est, dans le cas de notre étude, la blessure provoquée par le vol et la relation rompue, symboliquement ici, entre deux catégories de personnes

antagonistes a priori, étiquetées « détenus » et « victimes », même si elles ne se connaissent pas avant de se trouver face à face. La recherche explorera comment le programme fait évoluer la relation entre ces deux groupes, afin qu'ils règlent symboliquement eux-mêmes le conflit qui les traverse. Ici la dynamique est comme mise en laboratoire pour être analysée en profondeur, afin d'être éventuellement applicable à des cas semblables par la suite. Comme le disent Mayer et Ouellet (1991), les objectifs de la recherche dépendent de la pratique sociale, ici le face à face, et les données recueillies sont intéressantes en tant « qu'éléments d'un processus de changement social »: la question est de savoir si le programme atteint ses objectifs de changement à travers l'exploration de l'expérience des participants. C'est pourquoi la méthode qualitative semble la plus appropriée car elle s'intéresse au vécu des personnes, à leurs représentations, émotions et sentiments, et permet d'explorer plus en profondeur ce qu'un questionnaire structuré peut seulement déceler. Par exemple une telle approche permettrait de visiter en profondeur les concepts de prise de conscience, de libération, de compréhension et de satisfaction que les recherches précédentes mettent en avant.

Selon Goyette et Lessart (1987), la recherche-action allie investigation et fonction critique. L'investigation ici est faite, à des degrés divers par les acteurs eux-mêmes: les victimes et les détenus, par la relecture de leur expérience qu'ils tentent d'identifier pour en parler, les personnes-ressources par leur attention à la dynamique et leurs observations, et la chercheuse, par les stratégies qu'elle adopte c'est-à-dire l'observation et les entrevues. Quant à la fonction critique elle s'exerce d'une rencontre à l'autre grâce aux résumés de séances, puis dans les entrevues post-programme. Ainsi, selon une logique circulaire une interaction s'établit entre la recherche et l'action que les mêmes auteurs décrivent ainsi:

Comme un cercle ou une spirale où le retour des informations entre les différentes phases, et au niveau de l'ensemble de la démarche, est recherché et accepté comme une source possible de modifications (choix) quant au déroulement de la recherche ou de l'action (Goyette et Lessart, 1987: 160).

Le rôle de la chercheuse dans l'action peut poser problème. C'est en effet le propre de la recherche-action d'impliquer fortement la chercheuse. Comme le dit Resweber (1995):

L'expérimentateur ou le formateur n'est pas le spectateur extérieur des faits sociaux qu'il étudie, mais il en est aussi l'acteur, dans la mesure où il est impliqué dans un système commun d'idées, de valeurs et de sentiments, ou encore, dans la mesure où l'exercice de la théorie est en lui-même une pratique (Resweber, 1995: 34).

En effet, la chercheuse collabore activement à la réalisation du programme: elle a élaboré avec le responsable l'adaptation du programme à la situation québécoise. Elle a recruté cinq victimes et deux autres observateurs-médiateurs, rédigé les résumés des rencontres et enfin animé une des séances pour permettre à l'animateur d'apporter son témoignage de victime. On peut alors s'interroger sur le caractère scientifique d'une étude où la chercheuse est impliquée à ce point dans l'action. Avec Resweber (1995: 34.) nous voyons dans cette implication et incertitude « moins une difficulté qu'une chance ». En effet, dans une perspective constructiviste telle que présentée par Poupart (1997) à la suite de Mayer (1991), cette implication, devient une condition avantageuse pour enrichir notre matériel d'analyse par une connaissance progressive des acteurs et de leur démarche dans le groupe. Cependant notre position d'observatrice-participante nous invite à une certaine distanciation, indispensable dans le processus de construction du savoir. De plus, puisque nous choisissons une approche qualitative, notre observation sera confrontée aux perceptions des acteurs eux-mêmes dans des entrevues semi-directives avant et après la session afin de saisir plus exactement le sens que les acteurs donnent au vécu du groupe:

Le recours aux entretiens demeure, en dépit de leurs limites, l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leur conduites (les comportements ne parlant pas d'eux mêmes) la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation, les acteurs étant vus comme les mieux placés pour en parler (Poupart, 1997: 175).

2. L'échantillonnage

L'échantillonnage de la recherche-action est nécessairement dépendant de la sélection des participants, dans le cadre d'un programme.

2.1 L'échantillon des entrevues.

Le face à face donnant une grande place aux échanges, le nombre des participants est nécessairement restreint. Le projet prévoyait cinq détenus, cinq victimes et cinq observateurs, mais les fluctuations de l'organisation en termes de lieu et de date, ainsi que des désistements de dernière heure, ont provoqué quelques inévitables déséquilibres. Une

personne victime s'est désistée après la première entrevue. Finalement, cinq détenus, quatre victimes et trois observateurs ont participé à notre recherche-action.

Pour la sélection des victimes, les seuls critères de choix étaient d'avoir été victime d'un vol par effraction ou d'un vol qualifié et d'être volontaire pour participer au face à face, après en avoir compris les objectifs. L'échantillonnage s'est fait selon le procédé dit de « boule de neige ». La difficulté de recrutement et les désistements de dernière heure n'ont pas permis une forte diversification telle que préconisée par Michelat (1975) mais cette limite peut aussi être révélatrice. Sur 22 victimes (19 femmes et trois hommes) contactées par téléphone ayant manifesté un intérêt une première fois, 17 se sont désistées en alléguant les raisons suivantes: indisponibilité pour obligations professionnelles, peur de revenir sur un passé désagréable, peur de la conjointe, et crainte de retrouver des ennuis, problème de santé psychique et d'autres excuses non explicitées. Les quatre victimes participantes sont toutes des femmes de 42, 55, 60 et 62 ans, appartenant à la classe moyenne. Deux sont victimes d'un hold-up et de viols antérieurs. L'une d'elle était gérante d'un commerce lors du crime, et l'autre seulement cliente dans un centre d'achat. Les deux autres sont victimes de vol par effraction à leur domicile, en leur absence. Trois d'entre elles se trouvent être bénévoles en milieu carcéral mais aucune victime ne connaît les détenus de l'échantillon. Deux sont à la retraite et deux autres en activité.

Les détenus furent recrutés par l'aumônier du pénitencier en lien avec les agents du Service correctionnel ou encore par d'autres détenus, puis sélectionnés ensuite après entrevue avec l'aumônier. Les critères de choix furent de reconnaître avoir fait un ou plusieurs vols par effraction ou vols à main armée et d'être volontaires pour participer au programme en connaissance de cause. Il se trouve qu'ils ont respectivement 27, 42, 45, 55 et 62 ans, tous québécois dont un d'origine haïtienne. Trois sont accusés de meurtre s'ajoutant aux charges de vols qualifiés, et les deux autres de vols qualifiés. Deux d'entre eux sont sentencés à vie tandis que les autres ont des peines de 22, 14, et 8 ans.

Mais le recrutement des participants s'est fait seulement sur la base de critères limités au volontariat, à la nature de l'infraction (vol par effraction ou vol qualifié) et à l'absence de lien préalable entre personnes détenues et victimes. A ces critères s'ajoutent les caractéristiques sociales et singulières consignées sur une fiche signalétique (annexes 4 -5) pour les fins d'analyse. Comme le suggère Michelat (1975), ces variables étaient

susceptibles de contextualiser les récits d'expérience: l'âge, la profession, les activités pour les victimes, la durée et la fréquence des incarcérations pour les contrevenants, l'origine sociale, la religion, la date du crime, les thérapies suivies pour les deux catégories.

Les critères de sélection des observateurs portaient sur leur ouverture et leur acceptation des principes de la justice réparatrice, leur maturité et leur capacité d'adopter un rôle discret. Les observateurs se trouvaient être engagés dans les secteurs social, médical ou carcéral. L'un d'eux, d'origine haïtienne, absent à deux rencontres, n'a pas participé à l'entrevue post-programme. Par contre, l'animateur (Dany) et un observateur (Marc) furent des informateurs privilégiés dans notre collecte de données et l'évaluation des résultats.

En résumé, quatre victimes, cinq détenus, trois observateurs (dont la chercheure) et l'animateur constituaient l'effectif des participants: soit treize personnes. Nous avons réalisé deux entrevues, l'une avant le face à face et l'autre trois mois après, avec les quatre victimes et les cinq détenus, ainsi qu'une entrevue post-programme avec un observateur et l'animateur: soit 20 entrevues au total.

2.2 L'échantillon de l'observation

Cinq rencontres hebdomadaires ont eu lieu durant les mois de novembre et décembre 1999 dans le local de l'aumônerie carcérale d'un pénitencier. Chaque rencontre s'est déroulée le mercredi de 19h à 21h00. Le groupe comprenait au total treize personnes: cinq détenus hommes accueillant quatre victimes femmes, en présence de quatre personnes-ressources, trois hommes et une femme. A l'exception de trois absences pour des obligations personnelles la participation fut régulière.

Les limites de l'échantillonnage sont celles de l'échantillon des entrevues pour les raisons précisées plus haut. Le fait que trois victimes et deux personnes-ressources connaissent bien le milieu carcéral rend l'échantillon moins représentatif des victimes et de la communauté en général, et limite par là sa diversification. Par voie de conséquence la généralisation des résultats de notre recherche pourrait en être affectée.

3. La cueillette des données

La cueillette des données s'est faite selon les stratégies propres à la méthode qualitative. Elle procède par deux entrevues semi-directives et l'observation participante des cinq rencontres du programme.

3.1 Les entrevues semi-directives

Nous avons procédé à deux séries d'entrevues avant et après la réalisation du programme. Comme nous l'avons dit précédemment, c'est un total de 20 entrevues que nous avons réalisées auprès des participants du face à face: neuf entrevues pré-programme auprès de cinq détenus et de quatre victimes, et onze entrevues post-programme auprès de cinq détenus, quatre victimes et deux personnes-ressources. La durée moyenne des entrevues a été d'une heure et demie. Elles furent enregistrées sur bande magnétique tandis que par la prise de notes nous tentions de saisir le contexte et le non-dit.

Nous avons cherché, dans notre conduite d'entretien, à suivre les conseils de Poupart (1997) se référant à Michelat (1975) et Ghiglione et Matalon (1978) pour donner le maximum de liberté de parole à l'interviewé:

L'interviewer, après avoir donné une consigne de départ visant à aiguiller l'interviewé sur le thème de la recherche, laisse à celui-ci le maximum de liberté pour ce qui est de la manière de traiter le thème et tente d'axer ses relances sur les dimensions abordées par l'interlocuteur (Poupart, 1997: 182).

En optant pour une entrevue à tendance non directive, le chercheur limite ainsi les biais possibles d'un questionnaire préstructuré et donne accès à un contenu plus vaste et imprévu fournissant un matériel d'analyse plus riche. Enfin la liberté d'expression propre à l'entrevue appelée aussi « entretien en profondeur » donne à l'interviewé le temps et la possibilité d'aller chercher une expérience profonde et une symbolique qui lui est propre à l'aide des techniques de relance et de reformulation qu'emploie l'interviewer. Le face à face visant la guérison de blessures souvent profondes et cachées, il importait d'entourer les rencontres du programme, avant et après, d'espaces d'expression libre où chaque acteur dans une relation interpersonnelle peut raconter son expérience. L'entrevue à tendance non-directive peut être cet espace. L'interviewer facilite discrètement l'expression, dans la mesure où elle ne s'égare pas des buts de la recherche. Enfin Poupart (1997) ajoute un avantage supplémentaire à l'entretien non-directif: celui-ci « favoriserait une meilleure mise en perspective de l'expérience de l'interviewé » en explorant son

contexte de vie, son histoire et ses appartenances sociales dont les lignes se dessinent dans son expression, et qui peuvent être complétées, en fin d'entrevue, par des questions plus directives concernant son identification singulière et sociale (Poupart, 1997 : 184).

Parmi les différents types d'entretiens à tendance non-directive, nous optons pour l'entretien centré sur une expérience précise (le vol) à couleur rétrospective puisque l'interviewer sollicite le récit d'un événement passé situé dans le déroulement chronologique d'une expérience de vie. Ce type d'entrevue, par la liberté de parole qu'il suscite chez l'interviewé, nous paraît tout à fait pertinent pour recueillir la description d'une expérience chargée d'émotions, de représentations, de sentiments et d'interactions telle que celle de la commission du crime ou de la victimisation d'une part, et celle du vécu d'une démarche telle que celle du face à face d'autre part. Il permet de creuser en profondeur le champ de cette expérience qu'est la rencontre de personnes, tant victimes que détenus, cherchant à mettre à jour des blessures souvent enfouies depuis longtemps pour accéder à une guérison par la libération de charges émotives destructrices.

L'entrevue semi-directive nécessite des préalables capables de faciliter l'interaction interviewer-interviewé dont le but est la production d'un discours sur un thème défini par le cadre de la recherche. Ces préalables sont une prise de contact apte à mettre à l'aise et une consigne de départ claire et capable de lancer l'expression de l'interlocuteur. La prise de contact pour la première entrevue se situant avant la réalisation du programme avait ici deux buts: solliciter la participation libre au programme, et demander une entrevue préprogramme. Dans le cas des victimes, le contact se fit en plusieurs étapes. La prise de contact était généralement préparée par un intermédiaire (une personne de la communauté ou un policier) qui donnait la liberté à la candidate au programme d'appeler l'interviewer ou de donner son numéro de téléphone pour que celle-ci la joigne. Celle-ci se présentait et expliquait alors le programme, l'informait sur les conditions de volontariat et de respect de la confidentialité. Deux ou trois communications étaient parfois nécessaires pour donner le temps à la victime de mesurer l'enjeu d'une telle participation et de se décider. Dans le cas des détenus, la prise de contact fut grandement facilitée par l'aumônier, et par un effet de boule de neige entre détenus qui offraient eux-mêmes leur candidature. L'aumônier, responsable du programme, pouvait ainsi leur présenter les raisons de notre recherche et fixer avec eux les rendez-vous des entrevues préprogramme, qui se feraient dans un

bureau favorisant les meilleures conditions possibles de discrétion. Les détenus furent assez facilement mis en confiance car ils savaient que nous avions une expérience en milieu carcéral et que nous nous intéressions à leur vie. Cependant nous avons pris soin, avant l'entrevue, de préciser que nous n'appartenions ni au Service correctionnel, ni à un service de psychothérapie, mais que nous étions étudiante à l'Université de Montréal.

Pour la première entrevue la consigne de départ était identique pour les détenus et les victimes et se formulait comme suit:

Je vous remercie d'avoir accepté cet entretien. Accepteriez-vous que je vous enregistre ? Cela me permettrait de ne pas déformer votre pensée et de ne pas oublier. Comme je vous l'ai dit ce sera anonyme et confidentiel. Vous m'avez dit que vous aviez vécu un vol par effraction ou un hold up, pouvez-vous me raconter ce que vous avez vécu alors et ce que vous vivez peut-être encore ?

Puisqu'il s'agissait d'une entrevue semi-directive, nous avons ensuite laissé l'interviewé(e) mener le discours et raconter son expérience comme il (elle) l'entendait nous contentant par des relances de faire approfondir certains éléments. Dans le cas où la personne n'abordait pas les thèmes de notre problématique, nous avons posé quelques questions ouvertes à la fin de l'entrevue. Les thèmes concernaient donc le vécu du crime et ses conséquences, la perception que les partenaires du face à face avaient les uns des autres, l'anticipation du programme auquel ils avaient décidé de participer, et éventuellement un point de vue sur la justice réparatrice versus le système judiciaire.

Pour l'entrevue post-programme, la consigne de départ se formulait ainsi:

Nous avons vécu ensemble le face à face, pourrais-tu me raconter comment tu as vécu ces rencontres ?

Outre le vécu de la démarche librement exprimé certains thèmes étaient abordés sous forme de questions, en fin d'entrevue, dans le cas où l'interviewé(e) ne les avait pas déjà abordés tels que leur perception des autres partenaires du dialogue, et leur perception de l'organisation et de l'animation du programme. Nous avons notamment intégré une question portant sur notre propre présence comme chercheuse dans le groupe en vue de mieux cerner les effets de notre participation sur le processus d'élaboration des données, comme le recommandent Huberman et Miles (1984: 421).

3.2 *L'observation-participante*

Chapoulie (1984) définit ainsi l'observation comme procédé de recherche qualitative:

l'activité d'un chercheur qui observe personnellement et de manière prolongée des situations et des comportements auxquels il s'intéresse, sans être réduit à ne connaître ceux-ci que par le biais des catégories utilisées par ceux qui vivent ces situations (Chapoulie, 1984: 585).

L'observation complète donc les données des entrevues car elle permet de percevoir les interactions entre les participants et de recevoir de nouvelles connaissances sur leurs propres représentations.

Cette démarche s'harmonise avec une sociologie qui met au centre de son objet d'étude non des faits constitués, à la manière de Durkheim, mais des actions collectives et des processus sociaux qui peuvent être appréhendés à travers des interactions directes dont la signification, qu'il importe de ne pas négliger, n'est pas donnée d'avance (Jaccoud et Mayer, 1997: 212).

L'observation « consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences sans en modifier le déroulement ordinaire » (Peretz, 1998: 14). Bien que le face à face soit une activité occasionnelle, circonscrite dans le temps et l'espace, avec un objectif précis, l'observatrice peut cependant y côtoyer et étudier les personnes, assister aux actes et aux gestes qui produisent leurs actions, écouter leurs échanges, la parole y prenant une grande place, et tenir compte des regards, gestes et objets qu'ils échangent ou produisent.

Ainsi l'observatrice accomplit à chaque rencontre du programme les quatre tâches que Peretz (1998: 14) attribue à sa fonction, à savoir: « être sur place parmi les personnes observées, observer le déroulement ordinaire des événements, enregistrer ceux-ci en prenant des notes ou par tout autre moyen, interpréter ce qu'il a observé, et en rédiger un compte rendu ». Nous avons suppléé à l'impossibilité d'enregistrer par magnétophone (ce qui aurait pu gêner les participants) par la prise de notes pour la collecte des données d'observation. Puis, dans les jours suivants, quelques communications téléphoniques avec l'un ou l'autre observateur permettaient de compléter les données d'observation des échanges et des faits. Après chaque séance nous rédigeons rapport-synthèse de séance le plus proche possible de l'observation, soumis aux participants eux-mêmes pour validation, à la rencontre suivante.

Dans le cas du face à face, l'observation ne porte pas seulement sur les personnes, mais aussi sur la petite institution que représente le programme avec son cadre, ses rôles, son animation, ses rites, comme l'arrivée dans le local, le départ, le café servi à la pose, et sa démarche pédagogique. Pour l'observation du face à face qui vise à une acceptation mutuelle, ce que dit Peretz (1998) sur les interactions est particulièrement pertinent:

L'observation permet de voir à l'œuvre dans les actes les formes de culture et de savoir mobilisées par les personnes... comment les individus s'adaptent les uns aux autres, comment ils se parlent, se côtoient, s'affrontent, s'évitent, se touchent, manipulent des objets et des instruments. Elle décèle la signification que les individus donnent aux actes qu'ils effectuent (Peretz, 1998: 22).

4. L'analyse des données:

4.1 L'analyse des entrevues

Pour l'analyse des données des entrevues, nous nous sommes inspirée de la méthode de Paillé (1994). Immédiatement après l'entrevue, nous avons rédigé un memo restituant le contexte et résumant les points saillants de l'entretien. Nous avons ensuite retranscrit par écrit le contenu de chaque entrevue enregistrée sur bande magnétique: le *verbatim*. Puis nous avons procédé à sa codification de la façon la plus ancrée possible empiriquement, c'est-à-dire la plus fidèle à l'expérience. Nous avons ensuite catégorisé ces codes en thèmes que nous mettions en relation les plaçant ainsi « dans un contexte explicatif plus large et plus significatif » (Paillé, 1994: 164). Ensuite, dans une démarche d'intégration, nous revenions aux objectifs spécifiques de la recherche. Selon le conseil de Huberman et Miles (1984 : 425) nous avons porté une attention particulière aux cas extrêmes ou a-typiques et nous avons ensuite confronté certaines de nos interprétations aux perceptions des personnes-ressources que nous considérions comme des informateurs privilégiés pour « trianguler » nos données, et par là vérifier la pertinence de nos résultats.

Les concepts de prise de conscience, de libération, de guérison et de pardon concernant les objectifs du programme, nous semblaient devoir être éclairés. Le cadre d'analyse de la psychanalyste Klein (1968) sur les racines de la violence et de la réparation à nous a semblé pertinent pour cela. En comparant les points saillants des entrevues postprogramme avec ceux des premières entrevues et des observations nous pouvions percevoir éventuellement ce que recouvraient ces concepts.

4.1 L'analyse des observations

Nous avons procédé à l'analyse des données des observations des cinq séances du face à face à partir de nos notes complétées par les informations recueillies auprès des observateurs. Les résumés de séances restitués aux participants recevaient parfois quelques réactions qui permettaient d'en ajuster le contenu. Nous avons ensuite repris le matériel pour le coder et en saisir les thèmes principaux d'une manière semblable à celle que nous avons utilisée pour l'analyse des entrevues. Nous avons en outre procédé à l'analyse de la dynamique du groupe en utilisant le cadre théorique proposé par St-Arnaud (1989) pour l'analyse des petits groupes, afin de mettre en relief le message révélé par les interactions et le non-dit du groupe venant compléter l'analyse de contenu des échanges.

5. La confrontation des résultats de l'analyse avec les objectifs de la recherche

Une dernière étape méthodologique était de revenir à notre problématique pour la comparer à nos résultats d'analyse. Ainsi nous nous posons plusieurs questions: les objectifs du programme sont-ils réalisés ? Y-a-t-il des conditions de réussite ou des améliorations à apporter au fonctionnement du programme pour qu'il atteigne davantage ces objectifs ? Les résultats de notre recherche sont-ils semblables aux autres expériences de face à face évaluées il y a dix ans au Canada ? Confirment-ils ou infirment-ils ce que la littérature consultée nous disait sur la justice réparatrice et notamment les pratiques de médiation étudiées selon des approches quantitatives ?

6. Conclusion

Notre recherche-action avait pour objectif l'exploration d'une expérience lourde de charges affectives visant une prise de conscience, une libération, voire une guérison. Les méthodes qualitatives représentaient donc l'approche la plus appropriée pour explorer les représentations, les sentiments, émotions et interactions à travers le point de vue des acteurs. Malgré les limites de notre échantillon dépendant de l'action et du hasard du recrutement, nous pensons que les stratégies de cueillette de données utilisées pouvaient se compléter pour obtenir un matériel suffisamment riche permettant l'évaluation du programme face à face. Le temps est donc venu de présenter les données de notre recherche et les résultats de notre analyse.

Troisième partie

LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

A. LES ENTREVUES AVANT LE FACE A FACE

Nous avons prévu dans notre stratégie de recherche-action de faire précéder l'observation des rencontres du face à face d'une entrevue avec les participants au programme à la fois pour les préparer à la démarche et pour connaître l'essentiel de leurs dispositions initiales. Cette première entrevue avait plusieurs objectifs. Nous voulions tout d'abord vérifier les critères de sélection de notre échantillon en nous assurant que chacun était auteur ou victime d'un vol par effraction ou/et d'un vol qualifié, et qu'il était bien informé des conditions de volontariat et de confidentialité requises par le projet. Nous avons en outre le désir de créer un contact avec chaque personne en la préparant par notre écoute à livrer plus facilement son vécu aux inconnus qu'elle allait rencontrer. Enfin nous voulions faire en cette première entrevue une collecte de données importantes sur les points de vue des acteurs du programme. Nous cherchions à savoir en effet comment chaque personne avait vécu le crime et ses conséquences, quels présupposés chacune avait sur la partie adverse, victime ou détenu, et comment elle anticipait sa participation au face à face. Autrement dit, nous voulions comprendre dans quelle disposition chacun se trouvait avant d'aborder les rencontres. Nous pourrions ainsi comparer les données collectées dans cette première entrevue avec celles de l'entrevue qui suivrait la réalisation du programme et par là pouvoir en apprécier la pertinence. Pour tous, cette première entrevue ne comportait qu'une seule consigne de départ portant sur ce que la personne avait vécu lors du crime et ce qu'elle vivait peut-être encore. Nous allons tour à tour rendre compte des entrevues avec les détenus puis de celles que nous avons eues avec les victimes.

1. LES PREMIERES ENTREVUES AVEC LES DETENUS

Nous avons déjà caractérisé notre échantillon de détenus dans la partie méthodologique. Ajoutons, pour faire percevoir le contexte de nos entrevues avec les personnes incarcérées, que pour plusieurs la date de leur révision judiciaire pouvant leur ouvrir les portes du pénitencier est assez proche. De plus, tous ont déjà eu à raconter leur vie de nombreuses fois dans leur processus pénal et ont suivi de nombreux programmes thérapeutiques dont le vocabulaire spécifique émaille parfois leur propos. L'analyse des données des premières entrevues réalisées avant le programme permet de les regrouper autour de trois thèmes: la perception de leur criminalité, leur vécu carcéral, et leur anticipation du programme.

1.1 Le point de vue des personnes détenues sur la criminalité

Les détenus nous font connaître leur perception de leur criminalité sous trois angles: les causes immédiates, l'enracinement de leur criminalité dans leur histoire, enfin leur expérience de la commission du crime et de leur rapport aux victimes.

1.1.1 Les causes immédiates du crime

Les détenus présentent trois motivations principales à leur criminalité: les besoins vitaux de se nourrir ou loger, l'entraînement du milieu criminel dans lequel ils vivaient dès leur jeune âge, enfin la nécessité de décharger l'agressivité qu'un cumul de frustrations et d'humiliations avait exacerbée. Ces trois raisons invoquées peuvent d'ailleurs figurer dans le récit d'un même individu.

Ainsi certains ont volé pour trouver de quoi vivre. Par exemple Léo raconte qu'il fuyait la brutalité de sa famille d'accueil et était réduit à coucher dans les garages lorsqu'il fut engagé pour la première fois comme complice d'un hold-up. La rétribution reçue des leaders lui est apparue immédiatement alors comme la somme d'argent nécessaire pour se payer l'appartement dont il rêvait. Ce fut le commencement de sa carrière criminelle:

On débarque du taxi... Ils me donnent une cote d'argent juste pour avoir attendu dans le taxi. Ça a fait dans ma tête : argent égale appartement. Suivez-vous la patente ? Mon rêve c'était d'avoir un appartement. C'était pas de voler. (*rires*) (Léo)

Pour René et Robert c'est la lassitude suite à plusieurs échecs de demandes d'emploi et l'entraînement d'un gang qui les a poussés à prendre le moyen le plus rapide de gagner beaucoup d'argent, et ensuite de satisfaire de plus en plus de besoins nouveaux.

« Je faisais pas ça par plaisir, je faisais ça pour vivre. Côté emploi, côté travail, ça a très mal fonctionné, j'ai manqué d'habiletés sociales... Alors ça a été à répétition comme ça pendant plusieurs années jusqu'à un moment donné, j'ai dit : « bon OK je fonctionne pas. On s'en va dans les banques ». C'est comme ça que ça a parti. Puis je suis devenu carrément un alcoolique, je me suis mis à traîner dans les clubs. J'ai jamais travaillé moi. J'ai seulement travaillé dans les clubs » (Robert).

Pour tous en effet, comme pour Robert, le premier crime commis par nécessité entraîne dans un engrenage de sorties, de double vie, d'endettement, de drogue ou d'alcoolisme dont les rouages sont contraignants et développent la violence :

Payer une dette...payer des sorties...continuer à me procurer de la dope, ça c'était une des raisons mais il y a plus que ça. Y a le fait que c'est un trait de personnalité. C'est de l'agressivité (Louis, 45 ans, vols qualifiés, peine de 22 ans).

Pour tous les détenus interviewés en effet le vol qualifié est une décharge d'agressivité, « un exutoire » dit Simon.

C'était un moyen de ventiler de faire des vols par effraction dans des commerces: simplement ramasser de la monnaie, faire beaucoup de dommages, briser, ventiler. Un jour j'ai été pris. (Simon)

Tous expliquent cette agressivité comme une réaction au dysfonctionnement de leur famille ou de leur milieu, au contexte de leur histoire personnelle. Ils nous invitent en effet à rechercher l'origine lointaine de leur délinquance par delà les raisons immédiates de leurs actes criminels. C'est ce que nous allons préciser en suivant leurs propos.

1.1.2.L'origine de la délinquance des personnes incarcérées

L'analyse des entrevues permet de constater que les raisons évoquées par les détenus pour expliquer leur criminalité rejoignent les quatre concepts qui, d'après Fréchette et Le Blanc (1987) et Le Blanc (1998) caractérisent le processus d'engagement dans une carrière criminelle: la précocité, la persistance, la gradation des délits de plus en plus sérieux et le polymorphisme de ces infractions. Trois détenus révèlent une délinquance précoce à partir de 12 ans, « et même avant » pour Louis, délinquance qu'ils attribuent aux carences de leur milieu familial. Léo par exemple n'a connu aucune affection dans une famille d'accueil où il est le souffre-douleur d'une mère brutale qui lui révèle à 12 ans qu'il est un enfant adopté. Il en est totalement déstabilisé et fuit le foyer.

La madame elle m'a dit : « je suis pas ta mère, lui c'est pas ton père, lui c'est pas ton frère...Ça fait que mon univers il est tombé à terre parce que j'étais pas au courant...fait que je me suis ramassé avec des p'tits chums. J'ai trouvé avec eux ce que je trouvais pas chez nous (Léo).

Ce parcours ne doit pas nous surprendre. Selon Finckenauer (1984: 24) les explications psychodynamiques de la délinquance juvénile reposent sur trois grands principes dont nous voyons l'application dans les descriptions que les détenus font de leur jeunesse: la carence dans les relations familiales des premières années, un développement inadéquat du moi et du surmoi et l'impossibilité ensuite pour l'enfant de contrôler ses pulsions délinquantes. En conséquence, pour Erikson (1968), l'interaction entre ces conduites instinctives et des facteurs situationnels ne permettent pas une identification saine aux figures parentales et le

jeune est incapable d'avoir le sens de son identité. Ceci est manifeste dans l'explication de Robert :

J'en ai vécu de la violence dans mon enfance. J'en ai vécu dans mon adolescence. J'en ai vécu à l'âge adulte. J'en ai vécu... Vous m'auriez demandé il y a 20 ans qui es-tu ? Moi je m'appelle Robert. Point final. Je vis sur les nerfs. J'ai pas d'avenir. J'ai rien à raconter. J'ai pas de vécu. Je suis nul. C'est ce que j'étais (Robert).

Pour des raisons analogues, deux des détenus interviewés disent avoir connu l'expérience d'être passés en Cour juvénile et d'avoir connu les institutions pénales encore adolescents. Quant à Simon qui appartient pourtant à une famille socialement bien structurée, du moins en apparence, il dit avoir souffert de voir sa mère malade pendant 18 ans et d'être écrasé par un père qui le mène à la dure. Il répète plusieurs fois : « avec beaucoup de violence et d'abaissement ». Il explique alors qu'en réaction à une telle domination, il a développé à son tour un goût du pouvoir qui l'a conduit à mener une double vie.

Il fallait ventiler ma frustration d'enfant d'avoir été refoulé sexuellement, d'avoir été abaissé par mon père. Alors avec un uniforme (il était policier) j'exerçais le même pouvoir. Je l'exerçais sur des femmes et sur d'autres personnes. Je développais de l'inventivité pour me trouver un peu d'argent de poche pour mener une double vie : un gars qui avait des maîtresses... me prouver que je voulais être le meilleur parce que toute ma vie on m'avait dit que j'étais le moins bon (Simon).

Il se qualifie alors d'agresseur sexuel et se reconnaît responsable de plusieurs hold-up qu'il a commis dans le but de trouver cet « argent de poche » dont il avait besoin. Cela l'a conduit au meurtre de deux policiers qui l'avaient surpris en flagrant délit. C'est aussi la révolte qui animait René, mais pour des raisons différentes. D'origine haïtienne, tiraillé entre deux milieux: sa vie scolaire « au collège des Blancs » et sa bande de copains noirs d'un quartier plus défavorisé, il se dit frustré par exemple de ne pouvoir se payer les beaux équipements de sport de ses camarades de classe. Il se lance alors dans la petite délinquance avec ses pairs de la rue. Il reconnaît qu'il n'a pas tenu compte des conseils de sa mère qu'il trouvait « super ». A la différence des autres détenus, il semble avoir trouvé dans son milieu familial l'affection nécessaire à sa croissance mais il en veut à la société raciste qui le stigmatise. Il fait état de nombreuses vexations et brutalités de la police qui le confondait sans cesse avec d'autres suspects noirs ainsi que de plusieurs injustices dont il a été victime lorsqu'il cherchait un emploi .

Tu sais en tant que noir c'est dur de trouver un emploi. J'ai fait une application. Quand j'ai donné mon CV, (la personne que je connaissais a vu faire son boss) il a pris le CV, il ne l'a même pas regardé, il a tout déchiré et mis à la poubelle. Ça a pas de sens... comme si ça comptait pas (René).

René perçoit que sa hargne contre la société a quelque rapport avec sa difficulté actuelle de relation avec les autorités du pénitencier.

Ainsi nous voyons que victimes de violence familiale ou stigmatisé dès leur jeune âge les détenus interviewés trouvent là la justification de leur pratique criminelle à l'âge adulte. Mais il ne nous suffit pas de comprendre pourquoi ils en sont venus à la criminalité, il nous faut encore saisir comment ils la pratiquaient et quelle était pour eux le tort fait à la victime.

1.1.3 L'expérience du criminel dans la commission du crime et le rapport à la victime

Les premières entrevues que nous avons eues avec les détenus nous renseignent non seulement sur les causes de leur criminalité, mais aussi sur la façon dont ils vivaient le crime. Tous parlent de leur pratique comme d'une « carrière criminelle » dont ils ont franchi les degrés promotionnels: « du dépanneur au vol de banque » (Normandeau, 1987) ils finissent par le meurtre (trois sur cinq de notre échantillon). Initié par des maîtres, qui comme nous l'avons vu dans le cas de Léo, l'attirent par l'argent pour un petit service, le jeune contrevenant devient ensuite associé à un gang professionnel ou seulement complice spécialisé dans une tâche telle que faire le guet. A chaque exploit la reconnaissance du gang le valorise et le stimule à recommencer. Louis se rend compte dix ans après de cet impact:

Le contrôle des autres, les crédits que je me donnais face à mes copains du milieu. « Ah ! tu fais un bon job, tu fais de l'argent. Tu fais ça bien. ». C'était le fun (Louis).

Avec Louis encore nous apprenons comment le milieu entraîne « une dégénérescence du social » qui maintient le contrevenant dans un monde clos où autrui n'existe pas.

L'autre n'existait pas pour moi. C'était juste un gros coup que je faisais. Je crois moi que c'était de l'incommunication parce que dans un milieu criminel actif on garde le silence le plus possible. On reste entre les mêmes gens... Fait que de recevoir du *feed back*, de se faire dire autre chose que « c'est beau », la chance de se faire dire ça, tu l'as pas; et pis même de l'écouter, tu peux peut-être l'entendre à la télévision, et pourtant tu saisis pas le message (Louis).

Cette vie sociale déficiente expliquerait un manque d'empathie totale dans la commission du crime. Tous la considèrent comme une nécessité pour réussir son coup. Au moment du crime la concentration doit être telle que l'auteur ne pense ni à la victime ni à la police:

Faut pas que tu lâches ta concentration ... Tu vas là. Tu fais ce que tu as à faire, mais il y a une chose qu'il faut dire: s'il y a quelqu'un qui se met au travers de ton chemin,

j'aurais pris les moyens nécessaires pour le tasser... Sans vouloir le tuer là. J'ai jamais voulu tuer personne (Léo).

Si certains comme René disent avoir eu du plaisir quelquefois à vivre ces aventures avec des copains, tous parlent plutôt de haine et de vengeance contre la société: « Je devais avoir de la haine envers les gens, parce que je n'avais aucune conscience » (Louis).

Tous disent aussi avoir essayé d'assouvir cette colère dans la drogue ou l'alcool. C'est par exemple dans une totale inconscience que Léo s'est retrouvé « gelé » à la police après avoir tué deux personnes qu'il aimait. Mais cette absence d'empathie pour les victimes et cette inconscience qui semble étouffer les émotions, n'empêchent cependant pas le voleur d'avoir peur quand il se sent en danger.

Lorsque j'ai vu les deux policiers qui étaient en arrière d'une auto, qui pointaient leurs armes, moi les jambes se sont rentrées dans la colonne vertébrale (Louis).

Le voleur doit faire un calcul risque /profit non seulement pour lui mais aussi pour épargner la victime. Le même Louis est choqué de voir comment actuellement les jeunes mettent tout en l'air et ajoutent le vandalisme au vol, alors que, lui, il volait sans saccage. Comme lui, tous affirment qu'en volant des biens, ils n'ont aucune intention de faire du mal à qui que ce soit. Les voleurs professionnels ont même développé une stratégie très sophistiquée pour allier efficacité et respect des personnes. Leur style a parfois fait la une des media. Robert est fier d'avoir été qualifié de « voleur gentleman » et il raconte avec détails le scénario de ses hold-up: il faisait le rang comme les clients, abordait poliment une caissière, lui montrait calmement un papier où il avait inscrit « hold-up », et lui disait « vide ta caisse sans mettre les doigts sous le comptoir », puis il repartait incognito « sans faire de mal ».

C'était marqué exactement dans le journal de la façon dont je le faisais. Ce n'est pas un exploit, madame, c'est une façon que j'avais adoptée pour avoir de l'argent sans difficulté, sans faire mal à personne, parce que j'ai jamais tiré (Robert).

Il dit s'être lancé dans des crimes « propres et sans victime » comme les vols de banques, après avoir vécu une expérience déterminante de rencontre avec ses victimes. Il en est fier et commence d'ailleurs l'entrevue par ce récit. Après avoir purgé sa peine pour un hold-up dans une épicerie, il vient faire ses excuses à la gérante et prend conscience de la peur qu'il lui a causée alors que le butin n'avait été que de \$100. Il raconte:

J'ai été voir la madame; « vous vous souvenez de moi, Madame ? » Elle dit : « non ». J'ai dit: « c'est moi qui est venu faire un hold-up...J'ai payé ma dette à la société,

mais étant donné que j'étais dans le coin, je tenais absolument à venir vous voir, m'excuser ». La madame elle était contente. Elle me dit : « Monsieur on a eu assez peur ! Vous aviez pas d'arme ? » J'ai dit : « non. On avait nos mains dans les poches » « On a eu tellement peur comme si on était certains que vous en aviez par exemple. Vous m'étonnez de venir me voir comme ça. Quand vous êtes venus nous voler, vous avez rien saccagé. Vous nous avez pas agressés, vous avez rien fait, simplement nous faire peur pour avoir l'argent. Ça s'est fait très vite. On a vidé tout ce qu'on avait dans la caisse. On a eu très très peur ». C'est l'expérience, l'avertissement que ça m'a donné. Je me suis dit : « faire des épiceries, ça vaut pas la peine. Ça tasse plus le monde qu'autre chose que le montant d'argent qu'on en récolte ». J'ai dit : « tiens je vais aller faire des banques (Robert).

Ainsi nous remarquons dans ce cas que la rencontre avec la victime n'arrête pas la pratique criminelle, mais elle en transforme quelque peu le mode. De plus, l'inconscience avec laquelle les contrevenants peuvent agir au moment de la commission du crime à cause de leur concentration peut cohabiter avec un certain sens de ce que peut vivre la victime. Ils se doutent de ce que celle-ci ressent car tous ont eu eux-mêmes l'expérience d'avoir été victimes de vols par effraction. Ils pensent connaître la souffrance des victimes mais cela semble rester au plan cognitif. Seul Simon saisit le traumatisme du vol par effraction, le viol de l'intimité que cela représente. Il l'a lui-même vécu.

Le vol avec violence, c'est la lâcheté rare. Les gens n'adhèrent plus à ça de ce temps-ci, très peu. Et c'est l'excuse : « Ah la maison était vide, les assurances paieront...C'est une forme d'irresponsabilité totale. On ne regarde pas le traumatisme. Cela vient quand on est victime soi-même. J'ai été victime de vol moi aussi (Simon).

Ainsi les premières entrevues nous font saisir la perception que les détenus interviewés ont du crime et des différentes composantes psychiques et sociales qui le favorisent : les causes immédiates et lointaines, l'impact du milieu criminel et son engrenage, le rôle de la stigmatisation sociale qui provoquent des réactions violentes. Elles nous font percevoir aussi la rationalité de la stratégie de préméditation et d'exécution de l'acte dont le seul objectif est le gain, sans volonté de nuire à des personnes, mais dans la quasi inconscience de la présence de la victime au moment de la commission du crime. Tous ont manifesté qu'ils leur a fallu du temps, parfois des années, pour réaliser cela à travers l'expérience du vécu carcéral comme nous allons le voir maintenant.

1. 2 Le vécu carcéral

Les entrevues nous donnent en effet des informations intéressantes quant à la perception des détenus sur l'institution carcérale, leur propre manière de « faire leur temps » et de profiter des moyens de transformation qui leur sont offerts, ainsi que sur l'aide extérieure que leur apportent la famille et la communauté.

1.2.1 La prison: « la fleur noire de la société »

Cette expression est de Simon voulant ainsi caractériser l'aspect redoutable de l'incarcération. A l'exception de René, la majorité des détenus rencontrés en entrevue ont une longue expérience de la détention: de 15 à 22 ans. L'expression « faire du temps » revient constamment et ils connaissent depuis longtemps l'épreuve de l'institutionnalisation. Ainsi Léo séjourne dans quatre pénitenciers en cinq ans et demi, puis, après neuf ans de liberté au cours desquels il fonde une famille, il retombe dans la drogue suite à l'échec de sa relation conjugale. Arrive alors le drame de son meurtre, et le système des portes tournantes des pénitenciers recommence pour lui. D'une façon générale, le détenu est orienté par le centre de réception vers un établissement à sécurité maximum ou à sécurité moyenne appelé medium. De là, si son comportement est correct, il sera admis dans un établissement à sécurité minimum, où il attendra sa libération conditionnelle à moins que quelque indiscipline le fasse revenir en arrière. A chaque fois il lui faut s'adapter à un nouveau règlement, un nouveau personnel, de nouveaux camarades. René trouve cette adaptation difficile

Quand je suis rentré ici ça a commencé à avoir des troubles. C'était une adaptation. Quand je suis arrivé ici j'avais un peu la mentalité de medium. J'étais pas trop proche avec le personnel. Moi quand je vois un uniforme je suis insécure. C'est après que je me suis rendu compte que bon, c'était un bon job (René).

A cette difficulté d'adaptation s'ajoute pour lui les moqueries des détenus sur son nom et la couleur de sa peau. Il porte plainte mais celle-ci a été « coupée », il ne sait où, et il comprend lors d'un meeting que ce serait le fait d'une malveillance en lien avec la sa couleur noire. La stigmatisation est aussi l'épreuve de Simon tombé du prestige que lui donnait l'exercice de ses fonctions de policier à la désespérante situation de celui qui est rejeté par les autres détenus. Il la ressent fortement :

Le choc était trop fort. Moi qui mettais les gars en dedans, je me retrouve en dedans. On te colle au mur. Tout le monde te regarde: c'est lui le policier, c'est lui qui nous battait dehors, c'est lui qui nous courait, même si c'était pas vrai. C'est moi qui essayais tout le poids du système juridique, je représentais la justice... J'avais point d'aide. Alors je voulais mourir (Simon).

Il a vécu, dit-il, « la descente aux enfers », a été tenté de se suicider puis a redécouvert la foi au creux de cette souffrance.

Il faut une dose énorme de souffrance. Il faut aller au fond du bateau, il faut avoir souffert pour connaître l'amour de Dieu, pour connaître la force de Dieu qui peut nous sauver. Il faut aller au plus bas (Simon).

Si certains trouvent que l'incarcération est le moyen logique de « payer ainsi leur dette à la société », ils considèrent tous le pénitencier, tantôt comme « l'école du crime » où il faut se valoriser et se faire respecter par la violence « en gelant quelqu'un » (Léo), tantôt comme un lieu où ils peuvent retrouver le fonctionnement normal d'un citoyen grâce aux nombreux programmes de thérapies de groupe qui leur sont offerts. Pourtant selon Simon, la prison engraisse les détenus et les entretient dans la criminalité parce qu'elle n'offre pas la confrontation suffisante à une prise de conscience.

Nos prisons sont devenues une université du crime. On engraisse des bonshommes dans leur vice. Il n'y a pas de répression ici, à part celle entre les détenus des fois. Donc il y a beaucoup de récidives. On manque de spécialistes à l'intérieur de ça. On prend un type qui est au point A et, dix ans après, on le remet encore au point A dans la société. Il devient de plus en plus agressif (Simon).

Toujours selon Simon, le détenu apprend à développer des stratégies pour améliorer son image de « repentant » auprès du personnel

On laisse le gars apprivoiser le milieu et à l'intérieur on va apprendre: « parle à ton agent de classement que tu es repentant, t'auras des chances de sortir ». On n'apprend pas à faire la prise de conscience (Simon).

Selon lui, les intervenants sont surtout là pour « répertorier les hommes comme des moteurs de voiture » afin de les répartir dans les bonnes unités. Parfois, d'après Louis et René, ils les harcèlent pour les coincer à la moindre agressivité et font des rapports incessants qui alourdissent leur dossier sans reconnaître le positif. La prison est « la fleur noire de la société où on apprend à être dominé » résume Simon.

Alors ce sont de grands parkings avec des tas d'individus bons ou mauvais, repentants ou pas, mais qui dans la même barque n'ont qu'un choix: sortir au plus vite... On prend le régime de l'hypocrisie (Simon).

Mais les autres détenus ne partagent pas tous l'avis de Simon sur cette duperie. Ils insistent plutôt sur leur propre changement de comportement et parlent des programmes qui leur sont proposés.

1.2.2 La prison: un temps de transformation pour qui le veut

Tous manifestent l'intérêt des programmes offerts par le pénitencier quant à la connaissance de soi, la gestion de la colère, l'acquisition d'habiletés sociales, le traitement de l'alcoolisme et de la dépendance narcotique etc. La principale aspiration du détenu est en effet la sortie et pour cela il lui faut préparer la révision judiciaire. Il doit faire la preuve devant la Commission de Libération conditionnelle qu'il a changé de comportement. Même si les organisateurs du face à face les ont avertis qu'il n'y aura pas de rapport ajouté à leur dossier après la session, cette préoccupation est sous-jacente à leurs propos. Ils tiennent à dire les progrès qu'ils ont faits. René emploie souvent le mot « cheminement ».

Pour moi personnellement mon cheminement je le faisais toujours tout seul, et à part un peu d'entraide, ça a pas créé de problèmes avec les agents de cas (René).

Puis il parle alternativement de ses difficultés avec les intervenants qui font des rapports « dans chaque petite affaire » et ensuite de la confiance qu'il a retrouvée auprès d'eux: « Ils m'ont donné confiance. Maintenant je commence à travailler pour sortir » (René).

On peut penser en effet que si les détenus interviewés ont parlé aussi facilement de leur inconscience au moment de la commission du crime, c'est qu'ils ont fait du chemin. Tous manifestent qu'ils sont un peu conscients maintenant du dommage causé par leur acte grâce aux outils de transformation que l'institution carcérale leur propose. Ils regrettent de ne pas avoir eu ces outils plus tôt ou de ne pas avoir été en état de les choisir dès leur jeunesse.

Je fais « une vie » (*sentence-vie*). J'ai fait 16 ans d'incarcération, mais avec tous les cours que je vous ai racontés (*sept programmes*), c'est là qu'on se rend compte que face à la réalité, ça prend des outils. J'avais beaucoup de difficultés à communiquer avec les gens, alors que là avec l'expérience que j'ai, demain matin, je pourrais vivre dans la réalité, capable de différencier c'est quoi la vie, c'est quoi la mort (Robert).

Louis se félicite d'avoir pu « dix ans après sa dernière arrestation, « faire le tour de ses comportements ». Il se rend compte maintenant du pouvoir que pouvait lui conférer un revolver, de l'agressivité qui l'animait, et comment il contrôlait les autres. Or son milieu criminel ne lui permettait pas cette prise de conscience, au contraire:

Y avait pas personne pour me mettre un miroir devant moi et me dire: « regarde ce que tu fais ... Ce que tu peux faire peur à des gens »... J'ai eu la chance de me le faire dire, même de travailler intensément 19 mois pour me découvrir moi-même. J'ai bien apprécié. Je me suis jamais éloigné de l'esprit de mon traitement (Louis).

Le cas de Louis nous montre qu'il faut souvent du temps pour que le détenu se décide à se faire aider. Il a fallu neuf mois à Léo avant « d'embarquer » dans un traitement intensif en établissement spécialisé :

Ça a pris neuf mois...Je savais qu'ils ne pouvaient pas me retourner au pen parce qu'il n'y avait aucun pen qui me voulait. Puis j'ai fait à ma tête. Fait qu'au bout de neuf mois j'ai commencé à me regarder moi. Je me suis posé des questions. Qu'est-ce que je voulais et pour moi qu'est-ce que ça valait ? (Léo)

On voit dans ces deux exemples que l'efficacité des programmes dépend surtout de la volonté de la personne de s'y investir et de changer. Robert qui, en 15 ans d'incarcération a eu le temps de voir revenir au pénitencier des récidivistes, nous dit avec conviction:

Moi j'ai vu des bonshommes qui ne sont jamais revenus. Y en a d'autres qui fonctionnent pas parce qu'ils ne veulent pas fonctionner. (Robert).

Cependant certains trouvent que le personnel n'est pas toujours coopérant: au lieu de les encourager, les agents les freinent. Comme René, Louis réagit lorsqu'il ne se sent pas respecté par les intervenants qui veulent le surprendre en colère alors qu'il essaie de se maîtriser. Il les trouve malhonnêtes :

C'est malhonnête on sait que je suis très ouvert. Dans un programme on dit n'importe quoi...je parle, je parle. On essaie d'analyser et puis de trouver du négatif sur moi, sur tout ce que je peux dire...de déceler de l'agressivité (Louis).

Selon Simon la thérapie ne suffirait pas. Il faudrait y ajouter de l'empathie et toucher le cœur car il a remarqué chez ses camarades des valeurs cachées non exploitées.

Il y a beaucoup d'amour en eux, mais on ne l'exploite pas. Ce sont des êtres humains souffrants. Il y a aussi de la sincérité, de la candeur (Simon).

Nous remarquons en outre que certains s'appuient sur leurs croyances comme facteur de changement important. René par exemple parle de la « loi du Karma »: pour lui, faire son temps était une fatalité dictée par « la vengeance toute puissante », mais il sait que ses efforts seront récompensés plus tard: « tôt ou tard tu vas te faire réviser. Ce que je fais en bien, ça reviendra en bien ». Simon au contraire ne se sent pas déterminé d'avance mais il reconnaît ce qu'il appelle « des miracles au quotidien » depuis que son épouse est venue le voir au moment où il pensait « se suicider pour s'évader » de la vie.

Quand mon épouse m'a regardé derrière les barreaux d'une prison avec ce que je suis. J'étais pas bien. Alors j'ai eu le courage de lui dire et tout a commencé... On repart. Y a 15 ans que je suis en mesure d'aimer, je suis en mesure de donner tout ce que j'ai découvert (Simon).

Ainsi il fait comprendre que, de jour en jour, il est en train de vivre son temps d'incarcération dans une sorte de contemplation où il reconnaît la présence de Dieu dans les criminels dont il s'est fait l'ami, et qui viennent se confier à lui.

Quand on dit: « Dieu est partout », il est peut-être dans la crapule à côté de moi ? Pourquoi il serait pas dans la victime qui va me crier sa peine ? (Simon).

Que cela soit grâce au temps de détention, à l'efficacité des programmes, ou à la spiritualité, ou encore à d'autres facteurs de changement, les détenus interviewés dans la première entrevue manifestent par leur propos qu'ils sont en mesure de reconnaître leur responsabilité. D'ailleurs plusieurs disent avoir accepté leur criminalité et s'être pardonné à eux-mêmes :

Je m'excuserais pas. Je n'ai aucune excuse à donner. Ma vie criminelle je l'ai acceptée. J'ai accepté ce que j'ai fait. Je me suis accepté. Je me suis pardonné. Je n'ai aucun complexe de culpabilité face aux crimes que j'ai commis. J'ai jamais recommis un crime. J'ai jamais fait en conscience de mal à personne. J'ai protégé ceux que je pouvais protéger (Louis).

Ainsi en appréciant leur vécu carcéral, les détenus interviewés n'en restent pas à l'image de la prison « école du crime », ils reconnaissent que l'institution pénitentiaire leur a donné certains outils nécessaires à la préparation de leur sortie et à leur vie future de citoyen. A cela s'ajoute une autre stimulation à leur transformation personnelle: le support affectif qu'ils trouvent pour la plupart auprès de leur famille ou de personnes de la communauté avec lesquelles ils correspondent.

1.2.3 Le rôle de la famille et de la communauté

Au cours de la première entrevue tous les détenus parlent de leur conjointe ou de leurs enfants ainsi que de quelques personnes de la communauté avec lesquelles ils sont en lien. Ces relations les aident à prendre leur vie en main et les préparent à la sortie.

La famille, semble-t-il, est tout d'abord le point d'horizon vers lequel il vaut la peine d'avancer en décidant de changer de comportement et de hâter la sortie. René, dès la première entrevue, manifeste qu'il est très déterminé à apprendre un métier stable qui lui permettra de faire vivre sa famille. Léo a accepté de ne plus voir sa fille en visite pendant 11 ans pour qu'elle ne le voit pas dans un piteux état. Il ne l'a revue qu'au moment où elle est passée en Cour juvénile, et cela l'a déterminé à aider les jeunes contrevenants. Quant à Simon il a eu l'occasion de vivre le pardon avec son fils après qu'il ait dévalisé sa maison

avec une bande de copains. De plus, la famille semble un support considérable. Simon et Robert trouvent, à longueur de temps, auprès de leur femme, l'affection, le pardon et la patience qui les encouragent à tenir et à se perfectionner. Robert est fier de dire qu'il « adore » sa femme qui vient lui rendre visite chaque semaine depuis 11 ans et qui dit à son entourage « mon mari s'est retrouvé ». Pour Simon, nous l'avons vu, ce sont ses enfants et son épouse qui l'auraient littéralement sauvé alors qu'il voulait en finir avec la vie. Il dit:

Après les avoir mis complètement dans la rue, conspués: « euh ! C'est la femme du policier corrompu...les enfants du père profiteuse, un voleur, un bandit », ils m'ont donné encore plus d'amour. Alors ça te fait réaliser le mal que tu as fait par ricochet. Tu ne te regardes plus de la même façon: on m'aime moi la cause pourrie ?..Alors tu donnes le même amour que tu reçois...Ta vision du monde change (Simon).

La vie conjugale de ces personnes incarcérées n'est donc pas mise entre parenthèses ni détruite. Elle se poursuit pendant « leur temps » et s'améliore parfois. Quant à Robert, il trouve auprès de son épouse conseil et appui pour prévoir « la retraite ».

Ma femme me demande: « Robert penses-tu que tu vas faire des banques quand tu vas rentrer ? » « Non certainement pas. Jamais plus ça dans ta vie. En sortant on va faire du bénévolat, on va rencontrer des gens, on va se faire des amis » (Robert).

A l'aide apportée par la famille s'ajoute le support des personnes de la communauté qui correspondent avec les détenus, telles des substituts de leur propre mère. Simon et Robert témoignent de leur attention et de leur patience.

Il faut se confier à des gens pour s'évaluer parce qu'il y a des choses qui m'aident, d'autres qui me font peur bien sûr sur ma vie. Moi j'ai rencontré une grand mère qui est veuve. Elle a toujours rêvé d'avoir un fils. Je suis littéralement amoureux de cette maman là (Simon).

Ainsi nous saisissons à travers les propos des détenus interviewés avant le face à face que si « faire son temps » peut être un temps de souffrance dans un climat de violence et dans un rapport dominant-dominé, il peut être aussi l'occasion d'une transformation personnelle grâce aux outils que leur offrent les programmes de l'institution et le soutien affectif de leur famille ou d'autres personnes de la communauté. Ceux qui ont choisi de participer au face à face semblent donc ouverts au changement. Mais quelle image se font-ils des victimes ?

1.3 La perception des victimes par les détenus

L'analyse des premières entrevues nous apporte quelques éléments d'information sur la manière dont les détenus perçoivent les victimes. Comme pour Robert, leur perception

ressemble à l'image que les médias leur renvoient: les victimes sont contentes de les voir en prison pour payer leur dette envers la société.

Un voleur, il paie une dette à la société. Il peut pas être dans la peau des victimes. Les victimes vont vous dire: « je suis contente que le voleur soit en prison, parce que si le gars va sortir, il va continuer à voler ». D'autres gens vont vous dire: « envoyez le donc en thérapie pour lui faire comprendre pourquoi il est si agressif (Robert).

René pense aussi qu'il « paie les victimes » en faisant de la prison, mais, pour lui, c'est plutôt la voie du destin, et la victime a peu de place dans sa pensée :

Quand tu as volé, c'est comme la voie du destin. Moi, ces personnes-là, c'est sûr que je vais y penser comme ça s'est passé, mais j'ai jamais pris le temps de me mettre à la place de la personne. La rencontrer ? Je sais pas. Je sais pas si moi je suis prêt à les rencontrer. C'est comme trop tard. Je suis dans le système (René).

D'après lui, la loi du Karma s'impose aussi aux victimes et si elles se sont fait voler c'est une vengeance du destin: elles ont du faire quelque chose de mal. S'il lui arrivait d'être volé, c'est parce qu'il aurait volé d'abord: le mal pour le mal. D'ailleurs, comme deux autres détenus interviewés, René se sent victime. Il a eu l'expérience de se faire dominer par une arme de policier qui le confondait avec un autre parce qu'il était noir. L'image que les détenus-victimes se font des victimes est dessinée par leur propre expérience de victimisation. Louis s'est fait voler. Il se rappelle l'indignation et l'inquiétude que cela a produit en lui d'autant qu'il connaissait le voleur. Mais il dit avoir pardonné.

Ben ça m'a créé beaucoup d'inquiétude. Je me demandais qui avait osé me voler moi... C'était encore pire parce c'était quelqu'un que je connaissais... si tu respectes pas quelqu'un que tu connais. Et puis je me sens en danger: j'ai un ennemi. Aujourd'hui je lui ai pardonné. J'ai fait ben plus grave que lui a pu faire (Louis).

Quant à Simon, il a ressenti comme un viol d'intimité quand son fils et sa bande avaient mis à sac sa propre maison et bouleversé sa femme. A cette occasion il a rencontré son fils et finalement lui a pardonné. Léo s'interroge sur ce que pensent les victimes qu'il va rencontrer au face à face: « elles doivent nous haïr ou peut-être nous pardonner ». Il pense constamment à ses deux victimes. Il est marqué à vie par l'irréparable: sous la dépendance de la drogue, il a tué deux personnes qui lui avaient fait du bien. Il a cherché comment vivre avec ça. Il compensera par de l'amour:

Comment je vais vivre avec ça. Qu'est-ce que je vais mettre à la place, pour continuer à fonctionner. Moi personnellement ce que j'ai trouvé c'est d'aimer les autres parce qu'ils étaient bons avec toutes. Donc je reprends ce que les autres nécessairement ont lâché par rapport à moi (Léo).

Ainsi nous constatons que la perception que les détenus ont des victimes est diversifiée et incertaine, tantôt négative et influencée par les media, tantôt positive et inspirée par leur propre expérience. Cette perception imaginaire va-t-elle jouer sur l'idée qu'ils se font de la rencontre avec les victimes au face à face ? Comment anticipent-ils leur participation ?

1.4 L'anticipation du face à face par les détenus.

Les premières entrevues font apparaître chez la plupart des détenus interviewés une certaine appréhension mêlée de curiosité. Rencontrer des victimes peut être très confrontant. C'est pourquoi ils veulent savoir quelle image les victimes se font d'eux: « La question que je me pose souvent: comment qu'on me voit », se demande Léo. Quelles sont leurs intentions en venant nous voir s'interroge Robert ?

Ils se sont fait voler ? Aujourd'hui qu'est-ce qu'ils viennent chercher ? Est-ce que c'est une injure qu'ils viennent faire ou si c'est pour mieux vivre pour eux autres avec ça en sachant ce que nous autres on a vécu ? (Robert).

Par de là ces interrogations tous pensent que le face à face est « un plus pour les victimes » d'abord. Ils veulent savoir ce qu'elles ont à dire et pensent leur apporter quelque chose: elles vont « voir comment on *feel* » et « qu'on peut s'apprendre mutuellement ».

Je dois dire que je suis curieux de voir qu'est-ce qu'ils ont à dire. Je suis très intéressé. Si quelqu'un dit ce que lui vit, je vais écouter. J'ai des choses à dire aussi. Peut-être que je vais lui apprendre quelque chose qui va l'aider à comprendre le mauvais. Peut-être qu'il va se retrouver sur son chemin (Louis).

Ils veulent informer les victimes de ce qu'ils vivent et leur faire savoir qu'ils sont capables de changement. Pour Simon, le face à face apparaît comme une tribune semblable à celle des conférences qu'il donne à « des ex-policiers qui ne veulent pas être confrontés à leur délit » ou à des victimes d'actes criminels. Il veut dire la vérité sur ses actes mais aussi « la constance d'un cheminement » et dire qu'il est possible à un homme de se relever. Il voudrait en outre que le système judiciaire accorde plus d'importance aux victimes en prenant leur avis et en leur faisant entendre ce que vivent les détenus:

Pourquoi on donne des sentences ? Parce qu'on veut pas prendre l'avis de la victime. Nous on veut lui faire comprendre que ce qu'on montre de la justice, ce qu'on montre des prisons, c'est de la fumisterie. Celui qui souffre de l'intérieur, lui seul est capable de l'exprimer, pas les intervenants (Simon).

Par ailleurs certains détenus interviewés (trois sur cinq) font comprendre à travers leur propos qu'ils savent ce qu'est la victimisation. Victimes eux-mêmes de vols par effraction ils n'ont pas aimé ça certes, mais ils ont tendance à minimiser l'affaire en comparaison de la gravité de leurs crimes. Pourtant ces expériences les ont préparés d'une certaine façon à entendre la parole des victimes et ils estiment surtout que le programme face à face sera un outil particulier pour leur cheminement. Tous pensent en tirer profit. Si Léo pense que pour ses propres victimes les excuses sont inutiles parce qu'on ne peut les faire revivre, il dit :

A travers le programme qu'il va y avoir, y a beaucoup de choses que je vais tirer de ça, la compréhension. Comprendre qu'est-ce qui est de ta faute ou qu'est-ce qui ne l'était pas ? Mais c'est plus que ça : comment les victimes vivent ça (Léo).

Robert nous l'avons vu plus haut, a déjà expérimenté la rencontre avec la victime d'un de ses vols qualifiés. Il dit combien il a été heureux d'avoir eu le courage d'aller faire des excuses, de dépasser ses appréhensions, et combien l'accueil de la gérante de l'épicerie l'avait particulièrement marqué.

Il faut du courage. Je me suis dit : « est-ce que la madame va crier après moi ? Est-ce qu'elle va essayé d'appeler la police encore ? Est-ce que la madame va penser que je reviens encore une fois pour me venger, soit pour faire autre chose ». Mais je me suis dit : « j'avais fait ma sentence ». Donc cela veut dire que j'ai voulu éclairer ma conscience. Au fur et à mesure que la madame m'écoutait, alors je me rendais compte que je faisais quelque chose de bien (Robert).

Quand nous parlons du face à face dans l'entrevue, il le voit non seulement positif pour lui-même mais encore comme une occasion de se rendre utile aux victimes :

Si ça peut faire une expérience, ça fera du bien, j'ai beaucoup d'expérience, c'est sûr. Je me dis si je peux être utile à quelque part (Robert).

Quant à Simon, il souhaite, surtout pour ses camarades détenus, qui, d'après lui, n'ont jamais connu autre chose que le milieu criminel, une vraie confrontation avec les victimes, même s'il y a larmes et prises de conscience douloureuses.

Ce n'est pas le moralisateur qui vient voir le détenu, pas la personne qui va lui donner la liberté, qui va lui donner ce qu'on appelle « le bonbon ». Ces gens là sont peut-être capables de réaliser, de pardonner. Faut que ça arrive à ça. Le reste c'est de la théorie pénale, des mots pour s'excuser. On n'excuse pas ces affaires là (Simon).

Il parle d'expérience. Il sait combien le fait d'être confronté dans un climat de sympathie réveille la conscience. Il évoque une rencontre avec un ami policier :

J'ai rencontré un ami policier qui m'a dit : « quand je t'ai vu agonisant sur le pont (*car après son meurtre il a retourné son arme contre lui*) tu avais tué deux de mes confrères, j'avais envie de prendre mon arme et de t'achever ». Oui ça m'a fait du

bien qu'on me dise ça. Il faut crier ce qu'on a. Puis avoir un collègue qui m'a tendu la main quand j'étais pour me mettre à ses pieds. « Relève-toi »... La prise de conscience il faut qu'elle soit de cet ordre-là (Simon).

Interrogés sur l'opportunité d'une médiation entre le contrevenant et ses propres victimes dans le processus judiciaire, certains donnent leur avis: pour Léo, cela supposerait une préparation psychologique surtout dans le cas de jeunes contrevenants, et pour Louis, il faudrait « donner le temps à la victime de se détacher ». Quant à Simon il résume ainsi sa pensée: si le détenu « est capable de dire son mal autant que la victime, c'est là que le travail se fait ». Ainsi nous constatons que même si certains sont interrogatifs par rapport au programme face à face qu'ils ont choisi, tous manifestent une attitude d'ouverture par rapport à la situation inconnue qui les attend.

1.5 Conclusion

Les premières entrevues avec les détenus nous montrent donc que les contrevenants voient le face à face comme un programme de plus dans leur cheminement, mais un programme qui devrait être original où ils pourront tout à la fois dire avec honnêteté ce qu'ils vivent, et aider les victimes bien qu'ils se rendent compte que ce sera exigeant de dire « qu'on est une crapule ». Elles mettent en relief le défi que peut représenter le face à face. Le point de départ qui est la commission du crime semble en effet à l'opposé de l'objectif de réconciliation visé. Le poids du *background* des participants, les valeurs criminelles de leur milieu et l'inconscience avec laquelle ils réalisent le crime, pourraient sembler être des obstacles infranchissables à la rencontre entre victime et contrevenant. Mais, nous l'avons constaté, le temps, la souffrance du milieu carcéral, les programmes de l'institution pénitentiaire, et le support des relations affectives offertes par la famille et la communauté, font mûrir le sens de la responsabilité chez les contrevenants. On pourrait même se demander si tout ce cheminement préalable n'est pas une condition indispensable à la réalisation du programme. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question. Même s'ils ne semblent pas encore prêts à rencontrer leurs propres victimes pour des raisons qu'ils attribuent à celles-ci, ils sont devenus ouverts à la rencontre avec des victimes semblables aux leurs, expérience tout à fait nouvelle pour eux.

2. LES PREMIERES ENTREVUES AVEC LES VICTIMES

La première entrevue à tendance non directive que nous avons eue avec les victimes qui se portaient volontaires pour le face à face avait plusieurs objectifs. Nous voulions tout d'abord les connaître autrement que par téléphone et les sécuriser. Nous pensions par notre écoute leur permettre d'exprimer plus aisément ce qui les touchait profondément afin qu'elles puissent le faire ensuite devant les personnes inconnues qu'elles allaient rencontrer, leur expliquer le processus de la démarche proposée et répondre à leurs questions. L'objectif de cette première entrevue avec chaque victime candidate au face à face était de recueillir des données concernant leur expérience du crime et de ses suites, la perception qu'elles avaient des personnes incarcérées et éventuellement du système judiciaire, ainsi que leur façon d'envisager le programme. Ces données comparées à celles des observations et des entrevues post-programme nous permettraient ensuite de mettre en lumière l'impact du face à face sur les victimes. Nous voulions donner libre champ à la parole des victimes elles-mêmes en orientant l'entrevue par une seule consigne de départ portant sur leur vécu dont nous rappelons les termes: « *Vous m'avez dit que vous aviez vécu un vol par effraction ou un hold-up, pouvez-vous me raconter ce que vous avez vécu alors et ce que vous vivez peut-être encore* ». Notre analyse regroupe les données collectées autour de cinq thèmes: le récit des événements, la victimisation, les réactions des victimes à la victimisation, la perception qu'elles ont des détenus et enfin leur anticipation du programme face à face.

2.1 Le récit des événements

Notons tout d'abord que les victimes interrogées ont été victimes plusieurs fois: de vols, et pour deux d'entre elles des viols également. Elles commencent généralement leur récit par le crime qui les a le moins touchées pour en arriver à celui qui les affecte davantage. D'entrée de jeu nous sommes invités à distinguer celles qui sont victimes de vols simples et de vol par effraction dans leur maison (Solange et Dany, Pierrette, et Amélie) de celles qui ont vécu un ou plusieurs hold up dans des commerces (Amélie et Lise). Amélie et Lise y ajoutent le souvenir de viols. Lise ne fera que les évoquer tandis qu'Amélie racontera les circonstances dans lesquelles a surgi de sa mémoire, en entendant la voix de l'agresseur, l'événement du viol dont elle a été victime à l'âge de 16 ans. Nous remarquons que le récit

des hold up reconstitue avec précision et de façon assez impersonnelle le scénario dont les victimes ont été témoins et actrices. Il prend le style d'un rapport de déposition de plainte présentant différentes variables: les circonstances (temps et lieu), les personnages et les gestes. Au contraire les récits de vols par effraction ne peuvent reconstituer les faits puisque les événements ont eu lieu en l'absence des victimes, mais il donne la perception et les émotions ressenties à la découverte des conséquences de l'acte: surprise, indignation, peur, révolte etc... Une autre variable intervient dans la comparaison des événements, c'est celle de la date du crime. Les hold-up racontés par Lise remontent à 10 ans en arrière. Lise raconte avec précision comment l'agresseur l'a sommée de se coucher à terre et lui a mis une arme entre les omoplates, mais elle le fait avec plus de froideur qu'Amélie qui a seulement vu le voleur s'adresser à la caissière et l'a imaginé se retourner vers elle, car cet événement était encore frais et datait de cinq mois. Tandis que Solange semble avoir dépassé l'émotion causé par le vol de sa maison il y a deux ans, Pierrette est encore sous le choc d'avoir vu sa maison dévalisée, il y a seulement deux mois. D'une façon générale, le récit des faits prend moins de place dans l'entrevue que l'expression des dommages provoqués par le crime. Cette simple constatation nous montre bien déjà pourquoi la justice réparatrice considère plus le dommage causé par un crime que l'infraction à la loi.

2.2 La victimisation: dommages et blessures causées par le crime

Les entrevues que nous avons eues avant le face à face avec les victimes nous révèlent de quelle nature sont ces dommages tels qu'elles les ont perçus. Les informations qu'elles nous ont fournies viennent illustrer et corroborer les analyses des victimologues (Daligand, 1996; Daniani, 1997; Derksen 1999 ; Dray, 1999 ; Gaudreault 2000,). Nous distinguerons ce qui concerne les dommages matériels, les réactions psychosomatiques, les réactions émotionnelles, et en conséquence l'impact du traumatisme sur la vie quotidienne et les relations interpersonnelles.

2.2.1 Les dommages matériels

Les dommages matériels proprement dits paraissent affecter les victimes interviewées de façon très modérée. Pierrette se plaint surtout des ennuis qu'elle a avec l'assurance qui lui demande les titres des CD qu'elle a perdus et l'oblige à faire cinq jours de magasinage pour chiffrer les pertes. Par contre ce qui affecte davantage Amélie et Pierrette, c'est la valeur

sentimentale de certains objets. Souvenirs de voyage du grand père pour l'une et ustensiles familiers de sa mère pour l'autre, ces objets sont symboles d'une relation très particulière. Pierrette en parle avec émotion:

C'est un vieux verre, c'était le verre que ma mère buvait dedans, en plastique parce qu'elle échappait tout. Pour moi c'était précieux parce que c'était ma mère. C'est comme le jonc. Ils m'ont enlevé ma mère (Pierrette).

Par contre, Solange habituée dès son enfance à ne pas attacher d'importance aux biens matériels de par sa spiritualité réagit tout autrement. Certes elle regrette la montre, cadeau de son mari, mais elle ajoute:

Ils cherchaient des bijoux. J'en ai pas. Mais ça m'a fait penser au verset de la Bible « ne vous amassez pas des trésors »... Alors en étant chrétien ça peut faire une leçon. Probablement ça m'a fait moins mal. Tout ce qu'on a, c'est des dons (Solange).

Pourtant elle semble touchée par le vol dans son auto des serviettes qu'elle avait brodées et qu'elle allait vendre .

Ça m'a touchée davantage. C'était quand j'ai été toute seule à la voiture pour partir, j'ai réalisé que le sac était parti. J'étais surprise même s'il y avait la pancarte qui disait de pas laisser les choses dans la voiture. Des serviettes de bébé qu'est-ce que ça fait ? Qui irait prendre ça ? Sur le coup on ressent une perte. C'est des choses que j'avais faites. En plus ça m'empêchait d'aller voir d'autres magasins (Solange).

Ainsi la perte des objets affecte la victime surtout à cause de leur valeur sentimentale plus que du fait de leur valeur marchande. Les objets ont une histoire, ils sont symboles de tout un vécu, éléments de la structure du cadre de vie qui fait l'originalité de toute personne et de son espace vital. Un vol par effraction a quelque chose de commun avec un incendie ou tout simplement un déménagement. Solange qui est habituée à changer constamment de domicile affecte un certain détachement et parle de sa victimisation avec un certain flegme. Mais si la perte des biens est ressentie de façon modérée par la plupart des victimes, il n'en est pas de même des troubles psychosomatiques qui les ont affectés et que l'analyse nous permet de déterminer.

2.2.2 Les troubles psychosomatiques de la victimisation

Nous ne parlons pas ici des conséquences physiques du crime puisqu'il n'y a eu pour aucune victime de coups ou blessures corporelles, mais du traumatisme psychosomatique ressenti par les victimes interviewées, non seulement immédiatement après le crime mais aussi plusieurs mois, voire plusieurs années après, au souvenir de ces sensations. Les

personnes victimes parlent de perte de sommeil, de cauchemars, de crises de larmes, de nervosité à outrance, de déséquilibre corporel. Pierrette se sent même déstabilisée dans ses perceptions sensorielles; ne faisant plus la différence entre le rêve et la réalité elle remarque: « c'est vrai, je suis comme quelqu'un là ...je rêve tu ?...ou si c'est vrai ?». Elle ajoute même le mot « torture », tant elle est agressive contre les agresseurs :

S'ils comprenaient le dommage qui se passe, ils ne le feraient pas parce qu'il n'y a pas un être assez méchant sur la terre pour me torturer comme ça (Pierrette).

Amélie raconte que, lors du hold-up dont elle est témoin, elle s'est maîtrisée un moment pour sortir lentement du magasin et faire appeler la police; puis immédiatement après, elle a ressenti un choc dans son corps, s'est écroulée en larmes et en a été toute déboussolée:

J'ai pogné un choc nerveux. Ça a été des larmes des larmes. Pis j'ai passé m'écrouler à terre, j'avais plus de genoux. Je suis allée prendre un café. J'étais pas capable de me commander un café. J'étais complètement déboussolée (Amélie).

Plus intense encore est le choc qui la secoue 27 ans après son viol lorsqu'elle reconnaît la voix de son agresseur par hasard à une station d'essence:

J'avais 100 miles à faire pour gagner Montréal et j'ai braillé tout le long...tout le long. Ça a été comme le bouchon a sauté. Et je me rends compte combien ça a marqué ma vie de femme. C'est difficile à expliquer comment ça te change dans ton intérieur d'avoir été violente. Moi, un homme arrive, pose la main proche de mon visage, d'instinct je recule, je ferme les yeux (Amélie).

Pour elle, on le voit le choc ressenti lors du hold-up s'associe à un traumatisme encore plus profond et enfoui, celui d'un viol datant de son adolescence. Elle avait tenté d'étouffer la réalité de cet événement, mais la souffrance remonte en surface. Elle sait que sa blessure est encore là. Les phénomènes physiques sont donc la manifestation extérieure d'un trouble émotionnel plus prégnant encore que nous cherchons à repérer.

2.2.3 Les réactions émotionnelles

Les premières entrevues font apparaître diverses formes de traumatisme émotionnel chez toutes les victimes interviewées. La plus généralement évoquée est *la peur*. « On m'a volé ma sécurité et celle de mes enfants » dit encore Amélie. Lise raconte avec émotion qu'elle est restée figée, l'arme entre les omoplates. Le temps lui a paru une éternité. Elle a cru que sa dernière heure était arrivée et, 10 ans après l'événement, elle remarque que ses réflexes en restent affectés:

A chaque fois que quelqu'un rentre dans le magasin, on essaie de voir s'il a une mine suspecte. C'est sûr que c'est déstabilisant pour les premières semaines...et après on s'y fait un peu malgré qu'il reste toujours une crainte dans un lieu public, quand on voit un certain geste comme de mettre la main à l'intérieur d'un manteau. Chaque fois que je vois ça, j'ai des frissons. Ce geste là déclenche toutes sortes d'émotions (Lise).

Ainsi la peur est associée à des gestes et des lieux qui deviennent des stimuli de l'émotion et perturbent la vie quotidienne. Amélie se sent paralysée dans son envie de magasiner:

Hier je suis allée juste faire une course et quand j'ai vu un camion de sécurité à la porte, j'ai passé tout droit. J'ai pas le goût de revivre ça. Ça reste imprimé en moi. (Amélie)

Pierrette appréhende de retrouver un voleur en rentrant à son domicile. Elle dit sa peur:

Une peur de ne pas être capable. On se disait tout le temps: « ils vont revenir, ils vont revenir » ... Comme hier soir j'ai donné un lift à quelqu'un puis il a débarré. J'ai dit : « mon Dieu la porte était débarrée ! » (*très fort*) Là j'ai eu peur. Il venait juste de débarrer... Je me suis fait des peurs (Pierrette).

Cet exemple nous montre comment l'imaginaire accentue le trouble comme dans le cas de Solange qui se demande rétrospectivement ce que les voleurs auraient pu lui faire si elle était rentrée par derrière la maison: ils avaient pris la boîte des couteaux. De même Lise en repensant à l'arme qu'elle sentait pointée sur son dos s'étonne de sa sensation de froid :

C'était froid. C'est sûrement mon imagination parce que c'était en hiver, j'avais mes vêtements, j'ai pas du sentir le froid, mais cela me faisait froid (Lise).

A cette peur est rattaché le *sentiment d'être atteint dans son intégrité*. En parlant du vol, plusieurs parlent de viol de leur intimité :

J'ai peur qu'ils reviennent. Mettre tout en l'air, toucher à vos choses, entrer dans l'intimité de la personne, c'est ça qui est frustrant. Une espèce de viol (Pierrette).

Solange si peu prolix à décrire ses émotions exprime pourtant aussi sa frustration:

C'est le fait que quelqu'un a fouillé mes affaires personnelles ! Et pis dans ma chambre en plus ! Sur mon lit ! Les affaires étaient en l'air. On est blessé quand ils rentrent dans la vie intime (Solange).

C'est non seulement la sécurité qui est menacée mais la vie même. La victime ressent alors un terrible *sentiment d'impuissance*. Lise que l'agresseur a sommée de se coucher à terre derrière le comptoir, le revolver entre les omoplates, évoque la frustration d'être à la merci d'un autre qui a pouvoir sur sa propre vie alors qu'elle est dans l'impuissance totale.

Je sentais l'arme dans mon dos. Quand j'y repense oui des fois je fais frrr.. J'ai la sensation de l'avoir échappé belle parce que j'étais tellement convaincue de ne pas avoir d'autre alternative que de me faire tirer. Je pourrai le décrire au détail près C'était comme une fatalité, c'est sûr qu'il va tirer (Lise).

Et ce sentiment d'impuissance provoque souvent *la colère et le désir de vengeance*.

Nous on se fend la carpe pour gagner notre vie et puis on se fait braquer. Ils ne sont pas capables de gagner leur vie autrement. C'est la colère. Une colère du genre : « si on était à arme égale, si on était vraiment d'égal à égal, j'aimerais ça voir comment toi tu te sentirais dans cette situation là ! Une colère par l'injustice. Tu en profites pour m'intimider ! » (Lise)

A cela s'ajoute parfois *un sentiment de culpabilité*. Amélie qui est bénévole en pastorale carcérale et qui manifeste beaucoup d'affection pour les détenus qu'elle visite est culpabilisée d'avoir averti la police car elle apprend que l'agresseur était en libération conditionnelle, et qu'elle avait donc provoqué une nouvelle incarcération plus sévère :

Je fais dix pieds que là les larmes, puis la crise de nerfs. Là je m'en voulais, je vivais de la culpabilité d'avoir fait arrêter ce gars-là parce que je venais d'apprendre qu'il était sur le « conditionnel » en me disant : « ma fille, t'es bénévole, t'as même pas été capable d'être solidaire de ce gars-là, tu le retournes en dedans » (Amélie).

Au sentiment de culpabilité s'ajoute *le sentiment d'être incomprise* : les autres ne peuvent comprendre ce qu'on vit. Comme Lise, Amélie a eu honte de parler de son viol pendant des années et elle a gardé cela « dans la poubelle avec un couvercle dessus » et n'en a pas parlé se croyant coupable de ne pas avoir su dire « non ».

Les filles elles n'en parlent pas, mais les gars non plus. C'était comme tabou. Comme si c'est toi qui as fait le péché et pis c'est pas toi (Amélie).

Est-ce ce double sentiment de culpabilité et le fait d'être incomprise qui paralysent la parole de la victime ou bien encore la peur de retourner le fer dans une plaie ? Peut-être les deux. Lise parle d'une collègue qui est complètement bloquée quand on aborde le souvenir d'un hold up : elle n'acceptera jamais d'y être confrontée et Amélie s'interroge aussi : « aller plus profond encore en dedans, je sais pas si j'en ai le goût parce que je sais que la blessure est encore là »..

Tous ces sentiments donnent à la victime l'impression de ne plus se reconnaître comme avant. Elle est comme dépossédée d'elle-même et n'est plus capable de se contrôler. Son caractère change, et elle devient tout à coup susceptible, agressive, impatiente au point que *sa manière de vivre et ses relations en sont affectées*. Amélie se dit profondément blessée

par une remarque de son mari qui s'agace de la voir « déboussolée » et lui parle sur un ton humoristique de la conduire à l'hôpital psychiatrique. Quant à Pierrette, elle évoque les conséquences du traumatisme sur la vie de couple et même sur la vie professionnelle.

La personne devient plus nerveuse. Ça fait des engueulades dans le couple. Ça peut aller avec les enfants. Ça peut aller même jusqu'à perdre l'emploi parce que vous filez pas. C'est un état de choc (Pierrette).

Par contre le choc du hold-up n'a pas empêché Lise et sa collègue d'aller au travail le lendemain au magasin où venait d'avoir lieu l'agression, mais elle ne voulait plus rester seule au travail et était sur ses gardes, « méfiante », dès qu'un homme entrait. Elle connaît pourtant une personne qui a eu une réaction tout à fait différente: « elle a subi une dizaine de hold-up, dit-elle, et cela ne l'a jamais dérangée ». Il faudrait donc être très prudent dans la description des émotions consécutives à un vol à main armée, et se garder de généraliser, car les réactions des victimes sont particulières à chacune et parfois imprévisibles.

En outre, nous constatons chez les personnes interviewées ce que notent encore les victimologues (Gaudreault, 2000): les émotions s'accompagnent souvent *d'un malaise général*, difficile à cerner, qui touche au goût de vivre et émousse les motivations dans les engagements. Pierrette n'a plus le goût de poursuivre son est bénévolat à la prison. Amélie ne voulait pas participer à la pastorale avec son mari car, dit-elle, après son viol, elle avait perdu confiance dans les hommes jusqu'à redouter qu'ils s'approchent d'elle. Mais, comme elle était le chauffeur de son mari, elle s'y est obligée. Non seulement le dynamisme des engagements est affecté, mais parfois aussi la conception fondamentale de la vie. Lise, qui a frôlé la mort, le laisse pressentir:

Cette expérience là, c'est se dire: je suis passée à ça (geste) d'être l'histoire passée. Cela fait prendre conscience de la précarité de la vie. Je l'ai senti d'autant plus fort que quelques années auparavant, j'avais eu un accident de voiture (Lise).

Lise illustre un autre phénomène important: la victimisation se situe dans une histoire et affecte la personnalité tout entière. Accident de voiture, deux hold-up, plusieurs viols dont elle semble ne pas vouloir parler, Lise a cumulé les traumatismes et ce cumul accentue sa vulnérabilité. Il en est de même chez Amélie. Pour elle, un hold-up réveille, outre le traumatisme très ancien de son viol à l'âge de 16 ans, un certain nombre de blessures de l'enfance comme celle d'avoir toujours été contrainte de toujours se soumettre, de ne pas

avoir appris à dire non. Ainsi le cumul d'émotions fortes et de blessures qui jalonnent l'histoire d'une personne intensifie la victimisation présente.

Les entrevues avant le face à face avec les victimes nous ont donc précisé de quelle nature étaient ces charges affectives négatives dont elles souffraient: le rapport sentimental aux biens, la peur, le sentiment d'être atteinte dans son intégrité, le sentiment d'impuissance, la colère, le sentiment de culpabilité, l'altération des relations interpersonnelles, un certain malaise général émuissant le goût de vivre, et le réveil de blessures de la personnalité. La démarche du face à face parviendra-t-elle à libérer ces personnes de toutes ces charges destructrices puisque c'est l'un de ses objectifs ? Telle est notre interrogation ? Mais il se peut aussi que les victimes aient déjà pris les moyens de réagir à leur victimisation.

2.3 Les réactions des victimes face à la victimisation

Les entrevues que nous avons eues avec les victimes nous permettent de constater que celles-ci déploient de nombreuses stratégies pour tenter de se libérer des séquelles du traumatisme causé par le crime. Ces stratégies sont de plusieurs sortes. Cela peut être tout d'abord de prendre des mesures sécuritaires autour de leur domicile cambriolé comme le fait Pierrette par exemple : « J'ai mis une corde. Je ne veux pas que personne vienne sur mon terrain ». Ou encore comme Lise cela peut être de ventiler sa colère par une sorte de vengeance imaginaire:

Si j'étais un homme, si j'avais une stature physique en conséquence, je verrais ce type là sur la rue... peut-être que j'aurais envie de lui faire subir pas la même chose, mais en tous cas de ventiler un petit peu la colère (Lise).

Pour toutes, c'est le fait de pouvoir s'exprimer qui libère surtout de la charge affective trop lourde. La parole permet en effet de faire baisser la crise en nommant les émotions et en relativisant leur couleur dramatique. Pierrette réagit immédiatement en allant parler aux voisins. Elle fait sa propre enquête car, dit-elle, « nous sommes nos meilleurs policiers ». Elle ne veut plus revoir des agresseurs semblables aux siens et refuse de retourner au pénitencier, mais son mari la pousse « à briser la glace ». Elle va avec lui visiter les détenus et cette fois leur exprime sa colère. Elle est surprise de les voir l'écouter avec compassion et en ressort libérée. Cette expérience va la convaincre de l'intérêt de participer au face à face. Il en est de même pour Amélie qui dans le cadre d'une activité de

bénévolat au pénitencier a été amenée à parler de son viol à des détenus sans que cela soit aucunement prémédité. Cette prise de parole est venue brusquement comme un coup de bistouri percer l'abcès qui mûrissait depuis des années en elle .

Quelqu'un m'a dit : aimerais-tu en parler ? Devant peut-être une trentaine d'inconnus que j'avais jamais vus je savais même pas de quoi j'allais parler. Puis tout à coup ça a remonté, comme une boule, le viol que j'avais vécu. Et j'ai raconté comme ça, peut-être quatre à cinq minutes. Et par après est arrivé un beau grand jeune de six pieds qui me dit: « tu sais là ce que tu as vécu, moi aussi je l'ai vécu à date...Ça m'a fait tellement grand bien d'entendre me dire ça. Je me suis sentie comprise (Amélie).

Ainsi elle constate qu'il lui faut s'exprimer « pour que le mal physique et émotionnel sorte ». C'est aussi par le dialogue entre eux que Solange et Dany ont atténué le choc qu'ils ont eu en constatant le saccage de leur chambre à coucher. D'autres, comme Lise et Amélie, se sont fait aider par des thérapeutes. Amélie estime qu'elle est « sortie gagnante » du hold up parce que cela l'a poussée à faire une session sur le pardon et à suivre une thérapie: cela l'a rendue capable de dire « non » et de s'affirmer. Il lui faut décider un réapprentissage à la vie.

Je ne peux plus avoir confiance en moi-même. Je ne pouvais plus avoir confiance en personne, ça a été détruit. Je commence à rebâtir. Il faut que je me réapprenne. Oui je suis capable de sortir, d'aller à telle place .Mon cellulaire était ma béquille. Et je m'aperçois que je la laisse ma béquille. C'est correct, je panique pas (Amélie).

Ainsi progressivement, certaines victimes ont pris un peu de distance vis à vis de leur traumatisme. Elles ont déjà eu l'expérience du pouvoir thérapeutique de la communication pour accéder à une libération de leurs charges affectives négatives et elles ont développé quelques stratégies de réadaptation à la vie. Mais elles sentent cependant comme Amélie que « la blessure est encore là », surtout quand la victimisation est récente et Pierrette en souffre: « j'ai vécu beaucoup de colères et de frustrations et j'ai pas encore liquidé ça ».

Seront-elles capables d'aborder des personnes substitués de leurs agresseurs ? Le défi est grand. Quelle perception les personnes victimes ont-elles des personnes incarcérées ? Le contenu des premières entrevues nous en livre un aperçu.

2.4 La perception des détenus par les victimes avant le face à face.

Puisqu'un des objectifs du programme face à face est de faire tomber les préjugés que les victimes pourraient avoir sur les détenus afin d'arriver à une réelle communication entre les

deux partis, il importe d'analyser, quel regard les victimes portent sur les détenus avant le face à face pour comparer ces données à celles de l'observation des rencontres et des entrevues post-programme. Il pourrait nous être possible alors de saisir si les perceptions sont les mêmes. Rappelons que notre échantillon de victimes constitué de bouche à oreille s'est trouvé par hasard composé de trois personnes bénévoles en milieu carcéral (Amélie, Pierrette et Solange) et d'une autre (Lise) qui n'avait jamais pénétré dans un pénitencier. La perception des trois premières est donc colorée par leur expérience auprès des détenus. C'est pourquoi nous distinguerons chez elles la perception qu'elles ont des contrevenants en général parmi lesquels figure leur agresseur mais aussi ceux que certaines rencontrent en détention, de celle des détenus qu'elles s'appêtent à rencontrer dans le face à face.

L'image que les victimes interviewées se font des contrevenants en général se révèle ambivalente: faite à la fois de sévérité et de compassion. Lise dit sa colère:

Ils ne sont pas capables de gagner leur vie et s'en prennent à des personnes qui n'ont rien fait. Je me pose la question: « pourquoi faire cela ? ». Il faut être désespéré j'imagine à moins d'avoir un chromosome criminel (Lise).

Pierrette n'est pas tendre non plus envers les détenus qu'elle soupçonne d'irresponsabilité: ils dénie la gravité de leurs actes et disent: « c'est pas grave c'est assuré ». Elle pense que dans le pénitencier les trois-quarts sont « voleurs, menteurs, hypocrites », les plus coupables sont les trafiquants de drogue dont les plus jeunes sont les victimes. Certains sont « irrécupérables ». Ils auraient besoin d'une bonne punition. « Ils ont une espèce de haine envers la société », pense-t-elle, et lorsqu'on lui a proposé le face à face, elle a commencé par avoir « peur des représailles ». D'un côté, elle rit de les voir se voler entre eux, mais en même temps elle affecte presque de la pitié pour eux: « pour voler son frère il faut être très pauvre » et constate de « belles choses chez eux ». En effet, elle a l'expérience d'avoir été écoutée par les détenus avec sympathie lorsqu'elle leur a raconté son malheur. « Ils ont quand même un peu de justice » et sont capables de regretter leur violence: cela la touche. « Peut-être que je les jugeais trop sévèrement », ajoute-t-elle. Amélie aussi reconnaît leur valeur souvent cachée: « s'ils ont des masques souvent ils sont capables de les baisser lorsqu'ils sont en confiance ». Elle juge les détenus avec son cœur. Elle dit qu'elle les aime et évoque des gestes affectueux qu'elle fait à Noël pour ceux qu'elle appelle « ses frères » ou « sa famille ». Elle est prête à les excuser: « si les gars étaient conscients des conséquences de leurs actes ils ne le feraient pas ». Elle qui gardait de son viol l'instinct de

rejet des hommes s'est laissée peu à peu « apprivoisée par eux » en allant les rencontrer au pénitencier. Solange qui connaît le milieu carcéral depuis vingt ans sait qu'à l'origine de la criminalité il y a souvent une enfance malheureuse et elle trouve que le vol de sa maison est plus triste pour l'agresseur que pour sa propre famille qui a été volée.

Quand j'y pense vraiment, ça m'a fait plus de peine pour les personnes qui font ça parce que je sais que pour faire des choses comme ça, ça veut dire qu'ils ont pas la même chance que moi... Presque tous ont eu des enfances malheureuses (Solange).

Pour les personnes victimes, ces perceptions des détenus en général se reportent-elles sur ceux qui se sont portés candidats au programme face à face ? Il semble qu'on retrouve une même hésitation entre le soupçon et la confiance selon les personnes interviewées. Pierrette, on l'a vu, a peur de leurs représailles parce qu'ils pourront la repérer comme bénévole et elle se demande en outre s'ils sont fiables et respecteront le contrat de confidentialité: « Est-ce qu'on peut faire confiance à ces gars là ? » demande-t-elle. Puis elle se demande s'ils sont capables de comprendre ce que leurs actes ont produit:

Eux ils savent pas ...Parce que tant que vous êtes pas pris dans ça...Ils ont été victimes de vols ? Oui entre eux. Je suis contente que ça leur arrive parce que là ils comprennent plus (Pierrette).

Lise par contre présuppose chez eux de l'ouverture, et la volonté de progresser. Elle dit:

Oui pour moi, j'imagine que s'ils ont accepté de participer à un programme comme ça c'est une volonté d'avoir la partie qu'ils ne possèdent pas (Lise).

Amélie espère que le face à face les fera « sortir gagnants » car elle a repéré beaucoup de souffrance chez les détenus qu'elle connaît et elle les voit changer aussi .

A l'exception des interrogations de Pierrette qui laisseraient supposer une réticence, nous constatons donc que la perception que les victimes ont des détenus est très peu marquée par leur victimisation: leur regard est positif et ouvert à leur capacité de participer au face à face. Il semble qu'elles ont accepté de s'engager dans le programme en pensant surtout au bien que cela pourrait faire aux personnes incarcérées, mais peut-être aussi à cause de leurs opinions sur le système de justice et sur la détermination de la peine.

2.5. Le point de vue des victimes sur le système judiciaire et pénal

Les victimes interviewées avant le face à face ont un jugement plutôt négatif par rapport à la police. Pierrette pense que dans son cas les policiers ont été corrects mais ne sont pas intéressés à retrouver le voleur tandis que Lise est beaucoup plus sarcastique. Elle s'en prend à « un gros bœuf » (c'est ainsi qu'elle qualifie l'agent enquêteur) qui les a prises, elle et sa collègue, pour des « écervelées » incapables de dire si l'arme était chargée ou pas. Lors de leur contact avec la justice, toutes disent avoir souffert du système judiciaire, soit qu'elles n'ont eu aucune nouvelle des suites de leur déposition, ignorant si l'agresseur a été pris, soit qu'elles ne se sont pas senties considérées en cour comme elles le souhaitent.

Quand on est en cour, on est là comme témoin, faut pas dire plus. Le domaine juridique me fait sourire...ou pleurer. Faut pas être plus intelligente qu'eux autres...Où est-ce qu'est la justice quand on est victime ? Où est-ce qu'est la justice quand c'est toi qui a commis le délit ? (Amélie)

Elles ressentent aussi l'injustice de ne pas être dédommagées alors que le procès provoque des frais supplémentaires et n'aboutit à aucune réparation. Amélie volée dans son chalet dit:

On a eu des frais parce qu'il fallait manquer une journée de travail pour aller là bas. Je ne sais pas si ceux qui sont dans le domaine juridique tiennent compte des victimes à ce moment là pour les dédommager. Moi j'aurais aimé dire au juge « viens donc mettre le ménage...parce que mes voisines avaient eu des dégâts à l'intérieur. Tout a été jeté à terre, même des choses beaucoup plus dégueulasses (Amélie).

Pour Pierrette, c'est aux agresseurs de travailler pour dédommager les victimes: « ils paient leur peine en faisant du temps et on ne leur fait pas rembourser ce qu'ils ont fait à la victime ». Non seulement les victimes ne sont pas dédommagées, mais encore, d'après elles, elles ont moins de droits que les personnes incarcérées:

Aujourd'hui c'est les droits de la personne, les droits de la personne. On ne parle jamais des devoirs. On dit toujours l'agresseur: il faut lui venir en aide, il a des droits ci, des droits là, des thérapies. Et la victime, elle, qu'est-ce qu'elle a droit (Pierrette).

Amélie est du même avis: il n'y a pas d'indemnisation à demander quand on est victime: « les séquelles morales, les traumatismes psychologiques que cela te laisse, y a pas d'argent pour racheter ça ».

En ce qui concerne la détermination de la peine, les victimes que nous avons interviewées en première entrevue ont quelques suggestions à faire, car elles constatent l'inefficacité de la détention. Pierrette imagine des sanctions sévères pour les « pushers de drogue » et elle les condamnerait à être gelés puis brusquement sevrés car elle constate que les peines n'ont

pas d'effet sur les détenus qui sont souvent « irrécupérables ». Elle envisage un système de détention plus efficace à ses yeux et plus juste pour les victimes, c'est-à-dire:

une institution où il pourrait y avoir un théâtre et puis ils travailleraient avec un salaire. Et le temps qu'ils n'ont pas payé leur dette ils restent en dedans. Ça a l'air d'être qu'ils sont pas si mal (actuellement au pénitencier). Ils ont la roulotte pour leur vie sexuelle, mangent trois fois par jour et de la bonne nourriture meilleure que dans les foyers de vieillards (Pierrette).

Amélie et Pierrette pensent que les travaux communautaires pourraient être bons. Amélie a d'ailleurs demandé cette mesure de rechange pour le coupable du vol de son chalet. Mais elle souhaiterait que les contrevenants soient alors bien encadrés car elle en a vus en travaux communautaires qui ne travaillaient pas bien du tout. Dans la situation actuelle, elle pense que les détenus pourraient au moins mieux tirer parti de leur temps de détention pour qu'il soit une occasion de réflexion personnelle sur leur vie, ou de découverte spirituelle.

Nous constatons donc chez les victimes que nous avons interviewées une insatisfaction par rapport au système de justice actuel dont elles semblent d'ailleurs ignorer les nouvelles dispositions concernant leur dédommagement et les possibilités d'obtenir un support psychologique auprès de certains organismes d'aide aux victimes. Elles ne sont pas confiantes en l'efficacité de l'incarcération et sont ouvertes à l'expansion de l'application des mesures de rechange. Elles ne parlent pas du tout de la justice réparatrice qui leur est encore inconnue. La première entrevue a été pour nous l'occasion de leur en parler en présentant les objectifs du face à face et la manière dont il était prévu. A l'exception de Pierrette qui se demandait si les contrevenants pouvaient comprendre les effets de leurs actes, les victimes ont posé très peu de questions. Elles ont cependant donné leur point de vue sur l'intérêt du programme et parlé de la manière dont elle l'envisageaient.

2.6 L'anticipation du face à face par les victimes

Nous avons vu que la perception que les victimes ont des détenus en général et de ceux qu'elles allaient rencontrer était plutôt positive et éclairée par leur expérience du milieu carcéral. Elles voient donc assez facilement que le face à face pourrait aider les détenus à prendre conscience de leur responsabilité:

Du moins à changer quelque chose, comprendre ce qu'ils ont provoqué. Je trouve cela intéressant, positif. De l'autre côté de la clôture, qu'est-ce qui se passe ? C'est pas seulement le porte feuille, c'est des personnes (Lise).

Cependant c'est surtout en fonction d'elles-mêmes comme victimes qu'elles considèrent la démarche proposée par le face à face. Plusieurs manifestent de l'appréhension et envisagent difficilement de revenir sur leur blessure ou d'affronter la rencontre avec les détenus dans l'état de perturbation dans lequel elles sont, surtout Amélie et Pierrette qui ont subi l'événement du crime il y a peu de temps et sont encore sous le choc. Certes, celles-ci ont dit que d'avoir parlé de leur traumatisme à des détenus les avait beaucoup apaisées, mais Pierrette en serait peut-être restée là si elle n'avait été encouragée par le policier qui lui a fait connaître le programme et par son amie Amélie. Elle se demande si sa colère actuelle n'est pas un obstacle à la rencontre:

J'ai pas de l'amour à leur donner, j'ai que de la haine. Il (le policier) dit « C'est clair ». J'ai dit : « Bon voilà ma chance ..Ce qui est drôle c'est que la semaine d'avant j'ai dit à une amie: je ne vais plus à la prison, c'est toute une gang de bandits. Ah ! elle me dit: « c'est l'occasion de t'en sortir, tu l'as sur un plateau d'argent ». J'étais plus ou moins heureuse de la proposition. J'avais peur des représailles. C'est que je serais peut-être pas capable de leur dire ce que j'ai dans le cœur parce que j'ai peur de les avoir après (Pierrette).

Puis en réfléchissant elle se ravise un peu plus loin dans l'entrevue:

C'est peut-être une thérapie pour les victimes aussi. Y a rien qui soulage plus que de dire à quelqu'un qu'on hait, ce qu'on pense de lui en pleine face. Je suis un petit peu sur mes gardes. C'est sûr, ça libère de le dire (Pierrette).

Encore sous le choc, elle avoue avoir de la « rancune » envers les détenus et après avoir réalisé qu'eux aussi ont pu être victimes elle se réjouit car ils pourront comprendre. Amélie l'entraîne. Elle a décidé de sortir gagnante de son épreuve:

Je peux pas en sortir perdante. C'est égoïste. Y a aussi que ça rendait service à une autre bénévole qui a vécu un traumatisme récemment. Je lui dis: je vais y aller avec toi (Amélie).

Elle sait ce qui lui en coûtera car elle a déjà trouvé bien humiliant d'aller en thérapie mais elle aspire à être libérée des dernières séquelles du drame qui l'a traumatisée.

Aller plus profond encore en dedans, je sais pas si j'en ai le goût parce que je sais que la blessure est encore là .C'est seulement le goût d'être libérée des dernières séquelles qui peuvent rester. Je sais qu'il en reste (Amélie).

Nous voyons donc que le face à face nécessite un choix dans la confiance. Lise pense qu'il

pourrait aider la victime comme le détenu à la condition de ne pas être fermée comme elle l'était immédiatement après le crime, et bloquée comme une de ses collègues qu'elle décrit :

Elle part avec les prémices que cela va être traumatisant, que ça va être négatif... (mais) quelqu'un qui voit ça plus sereinement, oui c'est sûrement positif parce que cela évacue justement les émotions dont je parlais, la colère. Cela répond à des questions (Lise).

Bien qu'elle appréhende un peu d'entrer dans un pénitencier pour la première fois, Lise anticipe les rencontres du face à face de façon sereine. Quant à Solange elle n'a pas peur des détenus et donne peu son point de vue sur le programme où elle devait primitivement jouer plutôt le rôle d'observatrice que de victime. Elle hésite d'ailleurs à s'accepter comme victime. Et si elle avait l'occasion de rencontrer les voleurs de sa propre maison elle accepterait : « pas pour la vengeance, pour entendre leur histoire. Mais je n'en sens pas vraiment le besoin ».

A la première entrevue les victimes ont donc été peu explicites sur leurs attentes sans doute parce que l'expérience proposée était inédite, mais deux d'entre elles souhaitent expressément être libérées de leurs souffrances sans savoir si d'en parler aux détenus permet de réaliser cet objectif. Les propos de Lise laissent supposer qu'il faut avoir déjà fait un cheminement pour avoir le goût d'y participer et d'y venir en toute sérénité.

2.7 Conclusion

En conclusion ces premières entrevues permettent de constater que les victimes exprimaient abondamment et librement leur expérience de victimisation devant la personne étrangère que nous représentions pour elles. Elles n'ont pas manifesté apparemment de résistance à parler des dommages matériels ni des conséquences psychologiques qui les ont affectées. Ces premières entrevues manifestent l'importance de leur victimisation même à long terme. Elles font ressortir aussi que beaucoup ont entrepris des démarches pour en sortir parmi lesquelles on peut saisir l'importance du dialogue avec des personnes de l'entourage ou avec des thérapeutes. Elles mettent en lumière les représentations négatives que les victimes ont du système judiciaire et leurs opinions sur les alternatives à l'emprisonnement qu'elles connaissent. Ces résultats confirment les résultats des recherches actuelles sur les caractéristiques de la victimisation et sur les difficultés que les victimes rencontrent dans

leur rapport avec le système judiciaire. De plus ces entrevues manifestent les images négatives et caricaturales que les victimes se faisaient des détenus avant le face à face tout en étant ouvertes à la démarche qu'elles voyaient surtout comme une aide à la prise de conscience des détenus. Elles étaient donc prêtes à dialoguer avec eux, même si l'appréhension se mêlait à la curiosité pour certaines. Elles voulaient surtout que les détenus entendent et comprennent la souffrance qu'ils pouvaient provoquer par leurs actes. Elles étaient décidées à le leur faire saisir avec netteté et à se mettre à l'écoute de ce que les détenus révéleraient de leur expérience. De plus les entrevues mettent en lumière que les victimes considèrent la pertinence du face à face pour leur propre guérison, même si elles ont déjà entrepris des thérapies, car elles sentent que les séquelles du traumatisme sont encore très présentes. L'expérience de certaines des victimes interrogées nous conduit à nous demander si les démarches thérapeutiques ne seraient pas des préalables nécessaires au face à face, ou si un support psychologique ne devrait pas leur être offert parallèlement au programme ?

3. COMPARAISON DES PARTENAIRES CANDIDATS AU FACE A FACE

Si nous comparons la situation des détenus et celle des victimes avant le face à face à travers ce que nous apprennent les entrevues pré-programme, nous constatons que par delà les différences de genre, d'appréhension du réel, de situation sociale, d'éducation et surtout d'expérience vécue dans l'événement du crime, les deux groupes partenaires se rejoignent sur plusieurs points communs. Tous ont plus ou moins conscience que le crime atteint des personnes. Tous sont des êtres souffrants qui ont été victimes et connaissent jusque dans l'intimité de leur psychisme les séquelles de la violence. Mais tous aussi, détenus et victimes, cherchent à se libérer de charges négatives qui les détruisent et ils ont commencé un processus de guérison. Chaque personne pense que le face à face sera bénéfique pour l'autre et pour elle-même et elle est curieuse de l'aborder tout en s'appêtant à participer au dialogue. Ainsi les détenus comme les victimes sont prêts à découvrir dans le parti adverse autre chose que ce que leur préjugés les porteraient à croire. Tous aspirent à se faire entendre des autres et savent que le contrat tacite du face à face est de s'engager en retour à l'écoute de chaque participant, aussi agressifs que pourraient être ses propos, et quel que soit le caractère inédit de la rencontre.

B. L'OBSERVATION DES RENCONTRES DU FACE À FACE

Notre recherche-action nous conduit à décrire le déroulement des rencontres du programme face à face en tenant compte de notre double rôle d'animatrice, adjointe de l'animateur principal, et d'observatrice menant la recherche. Comme nous l'avons présenté dans notre chapitre de méthodologie, la stratégie adoptée pour la collecte de données fut celle de l'observation-participante que viennent étayer les deux entrevues menées, l'une avant la réalisation du programme, celle dont nous venons de rendre compte, l'autre après le programme. Les informations que nous notions au cours des séances étaient corroborées et complétées dans la semaine suivante par les observations des autres personnes-ressources dont le rôle, rappelons le, était d'observer et de faciliter discrètement l'animation. La réalisation du projet du face à face dans un pénitencier requérait toute une préparation dont il nous faut parler comme premier acte de l'opération. Après quoi nous présenterons le cadre dans lequel s'est déroulé le programme, le format temporel de chaque soirée, c'est-à-dire les différents moments d'une rencontre, et enfin le déroulement chronologique des cinq soirées du face à face.

1. La préparation du programme

Comme dans toute recherche-action, la chercheuse a été fortement impliquée dans la mise en œuvre du programme. De concert avec l'aumônier de l'établissement, elle en a élaboré le projet et en a suivi toutes les étapes. Les tâches furent partagées: l'aumônier serait le responsable et l'animateur principal puisqu'il avait une longue expérience de la justice réparatrice et de ce programme plus précisément, l'ayant déjà organisé dans cet établissement, et la chercheuse son adjointe serait plus particulièrement centrée sur l'observation. Le premier se chargeait des démarches administratives auprès de la direction de l'établissement et du recrutement des détenus, la seconde avait pour tâche de recruter les victimes et les personnes-ressources que nous appelons observateurs

Le recrutement des victimes rencontra de nombreuses difficultés. Nous avons préparé un dépliant explicatif (annexe 2) à l'adresse de victimes de vol par effraction ou vol à main armée que nous avons affiché dans certains lieux publics comme à l'Université et distribué à nos connaissances. Nous avons contacté un *Centre d'aide au victimes d'actes criminels*

du Québec, plusieurs substituts de la Couronne ainsi que certains postes de police, mais nous n'avons pu y trouver la collaboration souhaitée pour des raisons de confidentialité. Ce ne fut pourtant pas le cas d'un policier, très motivé pour la médiation, qui nous a aidée en respectant totalement la confidentialité: il expliquait à la victime l'intérêt du programme, lui présentait le dépliant portant nos références et l'encourageait à nous contacter. Libre à elle de donner suite si elle le désirait. Outre ce moyen de recrutement, c'est de bouche à oreille que le contact se faisait de façon informelle. Vingt deux victimes (19 femmes et 3 hommes) ont ainsi manifesté leur intérêt, puis 18 se sont désistées pour des raisons diverses (indisponibilité, crainte de revenir sur des événements douloureux, peur, etc). Après un premier contact téléphonique au cours duquel nous expliquions l'intérêt du projet pour la victime elle-même, nous proposons une rencontre en vue de réaliser une première entrevue. Nous avons noté au premier contact que beaucoup de victimes hésitaient à revenir sur leur passé ou cachaient leurs peurs derrière des prétextes de toutes sortes. Certains hommes avaient accepté, mais le dialogue avec leur conjointe a plusieurs fois fait échouer la proposition. C'est ainsi que notre échantillon, recruté par hasard, s'est trouvé être composé de personnes dont le point commun était la conviction que l'être humain est capable de changement. Une fois la première série d'entrevues terminée, une victime s'est désistée. Elle fut remplacée par Solange, pressentie d'abord pour être observatrice, mais qui a finalement accepté puisqu'elle avait été effectivement victime.

Une réunion préparatoire fut organisée pour victimes d'une part et pour les détenus d'autre part. Parmi les victimes, seule, Amélie, a pu se rendre disponible pour cette réunion qui avait pour but principal de rappeler les objectifs du face à face, de préciser les conditions de participation, et d'encourager au dialogue sans crainte de la réaction des autres afin de tirer le meilleur parti de ce programme. Tous ces préalables ont grandement favorisé la confiance des participants heureux de trouver à la première rencontre un ou deux visages connus. Mais avant d'aborder le déroulement de cette première séance, voyons dans quel cadre a été organisé le programme.

2. Le cadre du face à face.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le programme a eu lieu au Québec, dans un pénitencier fédéral à sécurité minimum. Cette institution a gardé cependant certaines

dispositions de sécurité de son ancien statut de medium (sécurité moyenne) notamment son périmètre sécuritaire. A l'entrée, de grands panneaux jaunes rappellent aux visiteurs qu'ils doivent se conformer au règlement: pas de photo ni de fantaisie. Vous êtes sur un stationnement réservé aux visiteurs bien distinct de celui du personnel du *Service Correctionnel du Canada*. C'est là qu'est prévu le rendez-vous avec Marc (observateur) qui ne connaît pas le monde carcéral et appréhende de se présenter seul. Nous entrons. Une fois franchie la première porte d'entrée, un gardien nous en ouvre une autre après nous avoir observés. Nous nous trouvons dans un vaste hall planté de panneaux d'affichage de toutes sortes destinés surtout aux syndicats du personnel et aux visiteurs. Au centre du hall, derrière un comptoir circulaire fermé de vitres, deux gardiens sans uniforme nous accueillent tout en vacant du standard au registre, l'œil sur les moniteurs télévisuels internes. Nous nous identifions et signons le registre des visiteurs avant de passer dans une petite salle d'attente, où nous remarquons quelques banquettes grises confortables et un mur tapissé de casiers à cadenas où les visiteurs déposent leurs effets. Un distributeur de boissons fait patienter. Amélie est là et attend le groupe. Le responsable du face à face prévenu par le standard vient à notre rencontre et nous fait franchir deux portes à ouverture télécommandée par le standardiste. Nous voilà dans une vaste cour dessinée par des allées propres et des étendues de gazon. Ces allées conduisent aux différents pavillons de cet immense complexe dont l'allure n'est pas particulièrement rébarbative. En soirée, seuls deux ou trois détenus s'y promènent ou vaquent à des tâches matérielles.

Le face à face a lieu dans le cadre de l'aumônerie qui occupe quelques locaux dans une aile administrative : une croix blanche au-dessus de la porte affiche la présence de cette structure chrétienne au sein de l'institution. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur une chapelle et les bureaux des aumôniers, catholique et protestant. A l'entrée nous remarquons quelques posters et un présentoir de publications et dépliants de toutes sortes d'activités proposées aux détenus. Sur une table une cafetière chante la bienvenue. L'ambiance est cordiale. Un autre groupe occupe le rez-de-chaussée. Nous montons à l'étage où à côté d'une toilette, une salle propre éclairée de néons est ouverte. Les murs sont clairs et nus. Des tables en formica gris clair sont disposées en U face à un tableau de papier. Dans le fond à droite, au petit comptoir, quelques détenus commencent à servir des tasses de café. L'ambiance est calme, mais un peu gelée: l'appréhension de la nouveauté se lit sur les visages. Certains

détenus prennent quelques minutes avant de se retourner vers nous puis, nous reconnaissant parmi les personnes extérieures, ils s'avancent calmement pour nous saluer.

3. Les étapes des rencontres du programme

Comme nous l'avons dit précédemment le processus du programme face à face s'est déroulé en cinq rencontres, et chaque séance d'une durée de deux heures environ de 19h à 21h a pris un rythme spécifique en neuf temps se succédant de la façon suivante:

1. Le rassemblement

Dans un premier temps les personnes qui viennent de l'extérieur s'enregistrent à la réception, se regroupent, s'accueillent, échangent des nouvelles et se réconfortent mutuellement à l'entrée dans la petite salle des visiteurs en attendant les derniers participants. L'animateur principal, vient à leur rencontre tandis que les détenus préparent la salle et font le café. Tous se retrouvent à l'étage.

2. l'accueil mutuel des deux groupes.

Après quelques minutes informelles de salutations, chacun trouve une place autour de la table en alternant victimes et détenus, tandis que les trois observateurs et l'animateur font face au groupe.

3. Un temps de focalisation et de mémoire.

La réunion s'ouvre sur un temps de centrage sur le sujet. L'animateur s'aide pour cela de quelques mots écrits au tableau, et d'un résumé de la rencontre précédente rédigé par l'observatrice et soumis à l'appréciation du groupe qui le lit en silence et réagit au contenu en ajoutant comment ils y ont pensé pendant la semaine.

4. Un long temps de témoignage

La parole est donnée tour à tour à deux personnes, un détenu et une victime, pour qu'ils se présentent et racontent la façon dont ils ont vécu le crime.

5. Dix minutes de pause-café permettent des échanges informels.

6. Un temps d'échange.

Les autres participants ont la possibilité de poser quelques questions ou de réagir sur tel ou tel point, puis un échange s'engage.

7. Un temps de relecture de la soirée.

L'animateur demande quelques minutes de silence pour que chacun rassemble et intériorise ce qu'il retient de la soirée et l'exprime.

8. Les adieux : l'animateur lève ensuite la séance et les participants se disent au revoir.

9. Un espace d'expression spontanée par groupes distincts dans des lieux séparés.

Les détenus restent dans la salle avec l'animateur pour un retour sur la soirée, tandis que les victimes descendent dans une petite salle à l'entrée du pavillon administratif

afin de faire une brève relecture de la soirée entre elles et les observateurs. L'animateur principal les y rejoint ensuite. Tout se termine souvent à 22h.

C'est à peu près selon ce cadre horaire que chacune des quatre premières rencontres formelles se sont déroulées avec plus ou moins de variantes selon les circonstances. En décrivant le déroulement de chaque séance, nous indiquerons au passage les changements significatifs du cadre spatial et temporel. La cinquième rencontre d'un type particulier fut demandée par les participants comme célébration symbolique du vécu.

4. Le déroulement du processus : cinq rencontres entre détenus et victimes.

Une lecture attentive des notes d'observation fait apparaître des interactions significatives entre les participants que nous tenterons de repérer pour chaque rencontre. Nous terminerons la description d'une soirée en rassemblant les thèmes abordés ce jour là.

4.1 La première rencontre: le 3 novembre 1999

Cette rencontre est marquée par l'inconnu et l'appréhension que cela peut provoquer. Marc (observateur) ne connaît pas le pénitencier et nous l'attendons pour l'introduire dans les lieux. Nous trouvons, dans la salle d'attente, Amélie et Solange, deux victimes qui ne se connaissent pas encore. Amélie me dit que Pierrette, son amie, ne viendra sans doute pas car « elle ne veut pas être confrontée avec son passé ». Avec Dany l'animateur principal venu nous chercher à la réception, nous nous rendons au local du face à face où les cinq détenus nous attendent. Ils ne se connaissent pas tous entre eux. Certains sont en train de se servir du café et mettent quelques minutes avant de venir vers nous, l'air un peu gêné. Simon et Robert restent derrière leur table, puis, me reconnaissant, s'avancent vers notre groupe. Ils échangent des poignées de mains chaleureuses avec Dany et moi mais se montrent un peu froids avec les autres personnes. Les détenus prennent place en laissant des espaces entre eux pour les victimes. Tous sont assis lorsque Dany est appelé par le micro à la réception pour accueillir Pierrette qui s'est décidée à venir. L'ambiance est silencieuse et quelque peu tendue. L'animateur, après avoir remercié chacun(e) d'être venu(e), présente le programme sous le titre utilisé aux Etats-Unis, celui de « prise de conscience ». Il explique la raison de notre présence comme chercheure en sollicitant la participation de tous pour cette étude sur la justice réparatrice. Il ajoute que notre intention est de développer par la suite le programme si cela s'avère intéressant. Enfin il annonce la

nécessité de signer un contrat de confidentialité, contrat dont nous expliquons le sens. Les formulaires du contrat circulent pour signature et sont collectés aussitôt. Puis l'animateur ouvre la séance en montrant le tableau sur lequel il a écrit le titre et les heures des rencontres. Il explique que nous sommes là pour prendre conscience de nos blessures, en nous aidant les uns les autres, que nous ne sommes pas là pour nous juger mais pour nous comprendre. Ensuite il revient à sa place et demande à chaque personne de dire son prénom et ce qui « l'inspire » en venant au face à face. Les participants expriment alors leurs attentes qui manifestent surtout un désir de changement afin de retrouver la paix:

- j'ai fait un gros cheminement depuis 12 ans. J'espère bientôt voir ma femme (Léo)
- Je suis dans ma 15^{ème} année de sentence-vie. J'ai une longue histoire. Chaque jour j'ai à prendre conscience de moi-même. J'ai des choses à aller chercher ici Il faut couper les préjugés (Simon).
- Je veux vivre en harmonie avec les autres autour. C'est pas évident dans notre milieu. Etre capable de pardonner plutôt que la rancune. Je fais un travail dans ma vie. (Robert)
- Je fais une longue peine. Après 15 ans et demi, je veux continuer une recherche sur moi-même, qui je suis aujourd'hui. Aujourd'hui, je sais ce que c'est respecter, avoir de l'estime de soi. (Louis)
- C'est un cheminement que je prends pour arriver au pardon (René)
- Il y a 11 ans que je traîne quelque chose. Ce qui m'inspire: un monde meilleur, la paix ». (Amélie)
- Essayer de découvrir Jésus Christ dans la face de quelqu'un que je n'aime pas ». (Pierrette)
- Apprendre de nouvelles choses. Je ne sais pas quoi ». (Solange).

L'animatrice met à l'aise tout le monde en mettant en relief nos points communs:

On a décidé de mettre ensemble quelque chose d'important. Nous sommes des individus qui disons non à ce que pensent certaines personnes. On est tous des offenseurs et tous des victimes en nous (Dany, animatrice principale).

Puis il donne quelques minutes de silence pour ressaisir les buts du groupe en tant que tel et les exprimer. Il les écrit au tableau: le mot « comprendre » revient six fois:

Comprendre le vécu des victimes et celui des offenseurs et faire comprendre .
 Rassurer en expliquant le cheminement que j'ai pu faire. (*un détenu*)
 Prendre conscience du mal que j'ai pu faire et changer. (*deux détenus*)
 Que notre souffrance baisse jusqu'à oublier, pardonner et libérer ma honte (*un détenu et une victime*).

Dany rappelle la visée de la justice réparatrice: « restaurer la dignité des personnes, ensemble expérimenter cette sagesse ». Puis après un petit temps de silence pour laisser à

tous le temps de relire le tableau, il pose la question: « qui veut commencer ? » Simon brise la glace sans tarder et d'un ton affirmatif, dissimulant mal l'émotion, il lance:

Ben moi je vais parler. Je vais me faire un cadeau. Cela fait 15 ans que je manque l'anniversaire de ma fille. Alors ce soir je me fais un cadeau parce que c'est demain son anniversaire. OK ? (Simon)

Puis il commence le récit de son enfance, parle de la violence de son père et de la revanche qu'il a pris dans l'abus de pouvoir. « Fonctionnaire polygame » ayant besoin de beaucoup d'argent pour mener « sa double vie » sans que sa femme le sache il est entraîné à voler, puis à tuer deux personnes lorsqu'il est surpris. Conscient de son meurtre et de la honte qu'il causait à sa famille, il a tenté de se suicider aussitôt. Le débit des mots s'accélère, le visage est écarlate manifestant beaucoup d'émotion pour dire que sa femme l'a sauvé à sa première visite au pénitencier: « Vas-tu mourir ou tu décides de vivre ? » Puis, (l'émotion est-elle trop forte ?) il s'évade quelque peu de son propre terrain en s'apitoyant sur les autres détenus difficiles à réhabiliter « parce qu'ils n'ont jamais été habilités ». Très vite il est remis sur les rails de son histoire personnelle par Amélie (victime de hold-up) qui, le visage rouge et d'un ton agressif, le coupe : « Je t'arrête. Je suis perdue là. Tu ne parles plus de toi. Tu parles des autres ». Le détenu reprend donc le fil de son discours en employant le *je* :

J'ai été policier 20 ans. Je suis retombé dans toute ma haine de 12-13 ans. (*Puis regardant deux victimes à sa gauche*): « Je suis capable de vous regarder parce que j'ai souffert. La plus grande souffrance est à l'intérieur. J'ai fait mal à celle que j'aime le plus (Simon).

Puis il alterne le *je* et le *on*: « On est capable d'aimer parce qu'on a honte de nous autres ». Il cherche alliance auprès de Robert en face de lui en faisant l'éloge de son dévouement auprès des handicapés (aux Olympiades organisées dans le pénitencier). Avec le *je* il se différencie des autres détenus au lourd passé, mais reconnaît que sa drogue lui procurait du pouvoir. Il exprime alors sa souffrance intérieure et son aspiration au pardon: « j'aimerais demander pardon. On a mal dans les tripes. On restera toujours marqué ».

Pierrette, avec la froideur d'une inspectrice, l'interpelle: « quelqu'un qui commet un crime, il est pogné en dedans... Pourquoi t'es pas capable de te pardonner ? »

Simon attrape la balle au vol pour répliquer que précisément il a eu l'occasion de se jeter aux pieds de deux collègues venus le visiter, et il tente de faire comprendre que cela prend

beaucoup de temps de pardonner. Mais Pierrette ne semble pas l'entendre et ajoute : « c'est un manque d'humilité ». On a l'impression d'un dialogue de sourds: l'un tente de faire comprendre la souffrance du détenu tandis que l'autre y va de sa leçon de morale. La colère se lit sur le visage de Pierrette.

L'animateur aide Simon à revenir à son arrière-plan du crime: la vengeance contre son père. Simon reconnaît cette haine qu'il a gardée jusqu'à la mort de son père. Le ton et la description qu'il fait de lui-même, à l'enterrement de son père traduisent, semble-t-il, un mélange de cynisme et de souffrance profonde d'où pointe cependant une lueur d'espoir:

Vous auriez vu le tableau, chaînes aux pieds, ... ficelé comme un saucisson. En pilant la terre, j'ai pilé le passé. Ça arrête quelque chose. On dit que de la mort sort la vie (Simon).

Et de là lui revient le dernier souvenir de son père: une lettre aux termes très administratifs se terminant par: « je vais mourir. Je prie pour toi ». « On s'est pardonné », ajoute Simon.

Amélie prend alors le relais du témoignage sans y être invitée, comme pressée de déposer un fardeau. Elle commence par s'identifier à Simon qu'elle n'a cessé de fixer des yeux et dit avec un ton de colère et le visage pourpre:

Toi tu parles de honte. Mais moi aussi j'ai honte. J'ai honte d'être victime parce que les gens pensent que c'est de ma faute. Et pis j'ai rien faite ! (Amélie)

Elle dit alors que le hold-up dont elle vient d'être témoin a fait remonter en elle le souvenir d'un viol à l'âge de 16 ans. Avec de nombreux gestes de persuasion, et l'émotion dans la voix, elle explique son traumatisme et les conséquences psychologiques du crime:

Je suis marquée pour la vie. Si j'avais pas mon Dieu je vous haïrais les gars en dedans. L'autre a le pouvoir... Je suis nulle, je suis rien... J'ai voulu le tuer... Après mon viol je pouvais pas voir un homme, je voulais pas qu'on me touche (Amélie).

Certains détenus baissent la tête mais pas Simon qui la regarde les larmes dans les yeux. Puis elle se calme en reconnaissant que finalement c'est un détenu qui lui a fait du bien lorsqu'un jour elle avait raconté son viol au cours d'une activité de bénévolat. Celui-ci l'avait surprise en disant: « je comprends ce que tu as eu. Moi aussi j'ai été violé ». Elle fait ensuite le récit du hold up tout en témoignant qu'elle aime les détenus et se sent coupable d'avoir appelé la police. Léo lève la tête et ose une remarque à Amélie:

Le gars, ce qu'il a fait, c'est pas neutre. Avez-vous pensé pourquoi il a fait ça ? Moi j'ai fait mon hold-up parce que j'étais tanné de dormir dans un garage. Ce qu'on veut,

c'est pas le mal. Y a pas un gars qui fait un hold-up pour faire du mal à quelqu'un (Léo).

Puis il raconte sa manière de faire le crime en montrant une arme à la caissière. L'animateur tente de susciter une prise de conscience par cette simple relance: « l'arme ». René n'entend pas et prend le relais de Léo pour parler de son propre vol qualifié. Il tente de se justifier en parlant de sa frustration d'être étiqueté comme noir, en particulier par un employeur, par des policiers qui l'ont braqué pour rien et par la société en général:

Je suis jeune. J'ai tué personne, mais je suis ici pour un vol qualifié. Dans ma jeunesse j'étais ignorant. J'ai eu de la misère dans ma vie parce que je suis noir. J'ai fait un vol pour ma fille et pour mes études. J'ai pas pris au sérieux les conseils de ma mère jusqu'à la prison. Quand je veux aider une personne âgée à traverser, elle refuse parce que je suis un noir (René).

Puis (est-ce à cause du regard des autres fixé sur lui ?) il cherche à restaurer son image autrement et évoque sa rencontre avec un handicapé lors des Olympiades:

Quand un handicapé est venu, j'ai vu la chance de me réconcilier avec moi et je voudrais dire aux jeunes qu'on combat pas la violence par la violence (René).

L'animateur retourne aux faits pour faire avancer la prise de conscience et note le point commun entre victime et détenu:

Lui il a expérimenté ce que c'est d'avoir un *gun* sur la tête, ça l'a figé. Comme Amélie, ça l'a figée. Qu'est-ce qu'on va faire avec ça ? (Dany, animateur)

Après une discussion, Louis touché par les propos d'Amélie s'étonne de la voir benévole:

Moi j'ai 62 ans. Ça vient me chercher ce que vous avez dit. Qu'est-ce qui vous a amené à la prison comme benévole ? (Louis)

Amélie répond rapidement et dans un grand soupir ajoute:

Je veux que la souffrance baisse. C'est égoïste. C'est comme le viol. J'ai pas pu en parler pendant longtemps. J'avais mis le couvercle sur la poubelle. Je me disais cela devait être de ma faute (Amélie).

Un silence suit où on peut remarquer un échange de regards et de sourires prolongé entre Amélie et Simon tandis que Léo fixe René. Est-ce la réflexion de Marc disant « je suis touché par la transparence » qui provoque Léo à poser une question à René: « T'as faite d'autres vols » ? Ce dernier ne répond pas directement: il parle de ses petits vols dans les autos, et situe de façon impersonnelle le vol qualifié à « l'échelle plus haut » et ajoute « moi je l'ai fait sous influence ». Léo recommence à parler de sa stratégie de vol, de la

concentration qui oblige à aller droit au but en montrant l'arme et sans regarder ce qui se passe à côté, mais l'animateur l'arrête. C'est le temps de la relecture de la soirée.

L'animateur invite à quelques minutes de silence pour rassembler ce qu'on a vécu dans la soirée. C'est encore Simon qui prend la parole en premier pour résumer l'ambiance :

J'ai promis de briser la glace. La glace est brisée. Je vous remercie de m'avoir écouté et je suis prêt à écouter les autres (Simon).

Tous les participants disent « j'ai aimé » et s'affirment volontaires pour continuer, mais certains apportent des nuances. Amélie emploie le mot aimer dans un autre sens: « Je suis contente que la soirée soit finie...Je voudrais que la souffrance baisse...Je pense qu'on sortira grandis de ces rencontres. Quant à Pierrette, elle a particulièrement apprécié ce que Simon a dit sur l'abus de pouvoir et l'applique à bien d'autres parmi lesquels elle se compte elle-même: « on est tous menacé par l'abus de pouvoir même quand on est bénévole. Deux autres ont remarqué qu'il y avait de la franchise entre nous. La séparation est tout autre que l'arrivée mais avec une certaine retenue. Cependant nous remarquons que certaines victimes embrassent les détenus, notamment Amélie qui avait pourtant parlé de son appréhension à se faire toucher par des hommes. Une alliance est déjà visible entre elle et Simon: ils échangent quelques mots à voix basse en s'embrassant.

A la rencontre entre victimes et observateurs suivant la séance, Pierrette décharge son agressivité:

Léo je ne peux pas le sentir. Juste à le voir. Il regarde jamais dans la face. René manipule avec ses histoires de racisme. Le policier il est sincère. J'ai envie de leur dire: « cesse d'offenser ! »...Je pense que je ne reviendrai pas. (Pierrette)

Puis viennent quelques appréciations des autres. Amélie a remarqué l'agressivité de Simon envers son père mais elle voit pour lui une libération d'en parler. Solange fait remarquer qu'on n'a pas parlé de vol par effraction, or c'est son cas comme victime. Marc (observateur) remarque que la plupart des détenus ont fait des thérapies et il se dit touché par les témoignages entendus: « quand quelqu'un dit son témoignage, on pense à soi ».

La relecture de la première rencontre

L'observation de la dynamique du groupe manifeste que la parole est déjà déliée, bien que Pierrette ait pesé ses mots devant les détenus. Une certaine interférence et un début de

compréhension entre détenus et victimes s'amorcent. Mais certains semblent être restés en marge: ni Solange ni Robert ne sont entrés dans l'échange. Pendant toute la soirée, Robert a reculé sa chaise un peu en dehors du groupe et est resté le visage impassible, se tournant de trois quart toujours à l'opposé du coin des observateurs et de l'animateur. Il nous apparaît aussi que Léo et René étaient en position de défense impassibles dans leur discours.

Quant au contenu de cette première rencontre il pourrait se résumer comme suit. Les expériences diverses de certains détenus, surtout Simon, et de celle d'une victime, Amélie, font apparaître les dégâts provoqués par l'abus de pouvoir. Au besoin de décharger leur agressivité, s'ajoutait pour plusieurs détenus la nécessité de voler pour satisfaire des besoins vitaux de nourriture et de logement. Mais selon eux leur intention est de ne faire de mal à personne. D'autres participants, offenseurs et victimes, tenaillés par une souffrance intérieure ont exprimé le besoin de se « libérer de la honte ». Certains ont manifesté que c'est la force de l'amour qui peut aider à sortir de la souffrance: c'est l'expérience de Simon avec son épouse, d'Amélie avec les détenus qu'elle a visités au pénitencier et qui ont écouté son histoire, ou encore celle de René qui, au contact d'un handicapé, se réconcilie avec lui même. Dans l'évaluation finale, plusieurs observateurs ont saisi une certaine « transparence » dans l'échange, et la plupart des participants expriment leur satisfaction et le désir de poursuivre l'aventure, avec une réserve cependant chez Pierrette.

4.2 La deuxième rencontre : le 10 novembre 1999

Le groupe s'enrichit de deux personnes nouvelles: Lise, victime de hold up, et Gabriel, criminologue d'origine haïtienne. Dany les présente au groupe. L'accueil est chaleureux tant par les regards que les serremments de mains. Amélie nous dit en entrant qu'elle ne se sentais pas bien du tout mais qu'elle est venue pour Pierrette qui lui a promis d'être présente. Celle-ci n'est pas encore arrivée. Avec Robert, nous disposons les tables en carré fermé de façon à ce que tout le monde se voie mieux. Pendant ce temps Dany sort faire les photocopies du compte-rendu de la première rencontre. Un certain flottement déséquilibre l'animation. Les personnes ont changé de place sauf Solange, Amélie et Simon. Lise se trouve entre Simon et Léo. On sent une tension sur son visage face à toutes ces inconnues, personnes et lieux. Je suis la seule qu'elle connaisse. Dany revient avec les copies. Je demande que chacun lise et dise s'il est d'accord sur le contenu. Un grand silence s'établit et tous lisent. Très vite le groupe est encore perturbé. On appelle Dany à la réception. Il sort

chercher Pierrette arrivée en retard puis revient avec elle. Le groupe leur fait bon accueil. Pierrette nous dit en *a parte* qu'il y a un quart d'heure, elle hésitait encore à venir. Le carré se stabilise enfin. A la demande de Louis, les nouveaux se présentent. Lise s'identifie comme victime de plusieurs hold up et dit qu'elle vient pour « comprendre les différences, les détenus, ce qui a pu les amener à ce choix de vie ». Quant à Gabriel, il vient en observateur pour « voir l'efficacité du programme pour la réhabilitation ». Simon prend la parole pour approuver le résumé de la dernière rencontre et dit qu'il a pensé à notre groupe dans la semaine à l'occasion de conférences qu'il a données à différents publics. Il demande que « le but de notre groupe ce soir soit de chercher le regard de l'autre » car il a eu de la difficulté la dernière fois à croiser certains regards. La discussion démarre à bâtons rompus et l'animateur laisse aller sans prendre le temps du recentrage. Amélie, le visage rouge et l'émotion dans la voix, trouve que quatre rencontres seront insuffisantes car elle est très perturbée:

J'ai pas dormi. Je suis pognée avec ça. Je sais pas si je vais continuer. J'aurais eu meilleur de laisser le couvercle fermé ... Faudrait deux jours de plus (Amélie).

Dany tente de la calmer en disant qu'il faut apprendre à vivre avec des choses non résolues.

On passe alors à l'étape 4 de la rencontre, le temps des témoignages avec Pierrette:

Pour moi, il faut que la colère sorte. Je suis venue ce soir avec deux lunettes: celle de bénévole à la prison, la compassion, et une autre ici de colère... Je viens d'apprendre que ma belle mère va mourir. Je me suis dit: ça vaut-il la peine ? (Pierrette)

René, qui est à côté d'elle, va tenter de l'adoucir en se faisant compatissant. Il dit que cela apaise la douleur de la victime de voir les détenus sentir leurs erreurs. Pierrette reprend son souffle et ajoute que nous pouvons être « miroir » les uns pour les autres.

Nous on est là pour qu'ils voient comme dans un miroir. L'autre fois Simon nous parlait du pouvoir. Nous aussi on a un côté de domination (Pierrette).

Elle raconte qu'elle avait hésité à retourner voir les détenus comme bénévole après avoir été volée dans sa maison parce qu'elle n'avait que de la haine à leur apporter, mais qu'elle y était allée tout de même et avait pu leur parler de ce qu'elle ressentait alors. Elle dit quel soulagement cette rencontre lui a procuré: « Là j'y suis allée, je me suis défoulée. Ils m'ont écoutée; ils m'ont consolée. Cet aveu ouvre une porte à Robert qui s'est demandé aussi s'il allait revenir au groupe. Il est à la veille de sa révision judiciaire. Il dit qu'il a eu de la misère à comprendre la situation de la victime: il lui a fallu douze ans. Il raconte comment il en a pris conscience en allant s'excuser auprès de la victime d'un de ses hold up lorsqu'il

est sorti du pénitencier. Il a saisi que pour gagner 100\$ seulement pour manger, il avait bouleversé la vie du couple âgé qui gérait le magasin. Et il ajoute que lui même a été victime deux fois. Il se dit craintif de parler devant des victimes qui peuvent être agressives.

Il faut qu'on souffre pour comprendre. Je me suis dit: les victimes elles viennent pourquoi ? C'est dur de raconter notre vécu en sachant que vous êtes victimes. C'est une expérience... On ne peut pas parler à quelqu'un d'agressif. On a payé pendant des années ici (*et il raconte ses incarcérations*). Mais ici il y a quelque chose à aller chercher (Robert).

Effectivement Pierrette réplique d'un ton sec en exigeant du repentir:

Si on sent un peu de repentir, on est prêt au pardon, mais souvent on sent que les détenus n'ont pas de repentir. Il faut que l'offense soit stoppée (Pierrette).

Robert se défend: « Si je sens l'agressivité, je vais me refermer. Pour moi c'est pas une solution. » Louis n'est visiblement pas content que Robert stoppe le défoulement de Pierrette et il dit à mi-voix à celle-ci: « Allez y ! Continuer ! », et, au groupe, il montre que « l'agressivité c'est pas personnel. Elle ne vise personne en particulier. Je ne me sens pas visé personnellement ». Nous comprenons cette réaction de Robert par ce qu'il ajoute:

En janvier je vais avoir ma révision. Il ne faut pas seulement que ma famille m'accepte. Il faut que la société m'accepte (Robert).

La révolte de Pierrette lui apparaît comme un rejet. Comme il arrive souvent à l'approche de la libération des condamnés à de « longue sentence », Robert désire et appréhende à la fois la sortie avec angoisse. Nous remarquons qu'à cette deuxième séance le dialogue ne se déroule pas comme une réflexion continue mais un peu comme un feu d'artifice d'expressions de souffrance des uns et des autres, signe que la rencontre commence à atteindre le vécu des participants et à les déstabiliser. Il y a peu de suite dans les propos. René constate que les détenus mettent plus ou moins de temps à comprendre leur responsabilité et conclut : « moi ça fait pas longtemps ». Amélie, avec une mimique un peu agacée, s'énerve: « Arrête de dire: « je suis différent ». Déjà l'autre fois. Ça me tanne ». Simon tente de reprendre le leadership en se faisant conciliateur: « un détenu est en attente. On vit dans le désespoir ». Il invite à la compréhension: « y a l'amour que je reçois, y a l'amour que je donne. Si on rejette, on haït. Il n'y a rien qui se passe ». Thérèse invite à parler de soi-même plutôt que des autres. Amélie redit sa souffrance et son hésitation à revenir.

L'animateur recentre alors le débat sur l'esprit de la démarche: nous sommes là parce que nous sommes tous des souffrants, c'est notre point commun à tous.

La justice réparatrice ne parle pas d'infraction à la loi. Elle s'adresse à des souffrants. Nous sommes tous des souffrants, des victimes et on a tous fait mal aux autres... C'est comme cela qu'on se présente sinon on se situe comme juge (Dany, animateur).

Robert et Louis lui font écho en réfléchissant:

Maintenant je peux me pardonner... Mais combien de victimes dans ma vie ! J'ai quand même confiance en moi-même (Robert).

Face à mes victimes qu'est-ce que je peux faire ? Je pense pas que ça change quelque chose de les rencontrer (Louis).

Pendant le débat, Lise a eu le temps de prendre la température du groupe et d'observer les uns et les autres. Elle prend la parole calmement:

Pour moi, le pardon c'est être en paix. C'est décider de ne plus donner de l'importance à l'acte. C'est décider de donner son énergie à autre chose. Ce n'est plus regarder en arrière (Lise).

Cette sagesse semble passer au-dessus de l'agitation intérieure d'Amélie qui laisse transparaître quelque désir de donner une bonne leçon à son agresseur:

J'aimerais être en face du gars qui a fait le hold up. On a vécu les mêmes choses, mais avec des détenus qui sont pas mon agresseur, ça peut être du violon... Je dis pas ça pour vous les gars. J'ai confiance (Amélie).

Pour Lise au contraire, peu importe la personne, « ce qui est important c'est la compréhension ». Simon et Louis constatent ensuite l'un après l'autre que dans les programmes donnés au pénitencier, on s'intéresse au passage à l'acte avec des « pourquoi tu as fait ça ? », mais on ne parle pas de la victime ».

Dany redonne la parole à Pierrette dont le témoignage a été interrompu par la discussion. L'attention du groupe se polarise sur Pierrette. Son récit commence aussi sèchement qu'une déclaration faite à la police, puis progressivement elle consent à jeter le masque en s'attardant au troisième vol, le vol chez elle d'un jonc de sa mère qui la bouleverse.

C'est comme si j'avais été violée... Et puis ils ont volé le jonc de ma mère, ça se remplace pas. Un souvenir... un vécu. C'est ça ce qui fait le plus mal (*sanglots*). J'en veux à personne, c'est tellement petit... C'est la valeur sentimentale... Ce que j'avais de plus beau » (*Arrêt. Silence. Pleurs*) (Pierrette).

René, le voisin de Pierrette, lui frotte le dos pour la consoler. Le groupe retient son souffle. Certains détenus échangent des regards interrogateurs et Robert avance prudemment: « quand on vole, on veut faire de mal à personne ». Puis la colère de Pierrette tombe

comme après un orage, et la tendresse pointe comme un rayon de soleil dans le groupe. Elle parle lentement en maîtrisant ses pleurs:

Je me suis dit: c'est un pauvre jeune. Je l'ai confié à ma mère... (*pleurs*) parce qu'à chaque fois qu'elle apprenait qu'il y avait exécution, elle priait pour le condamné. C'est curieux un si petit objet, c'est juste une petite bague, mais cela ne se remplace pas (Pierrette).

Le mot exécution a provoqué un petit choc sur le visage de plusieurs détenus. Robert fait appel à son expérience et suggère à Pierrette encore émue de rencontrer son agresseur:

Pierrette, si vous rencontriez le voleur pour lui dire: pourquoi t'as faite (*sic*) ça ? Lui expliquer. Parce que le sentiment d'un objet pour lui c'était rien »

« Non » dit Pierrette.

Robert insiste : « quand j'ai rencontré le couple dans le magasin, j'étais tellement content ! Qu'est-ce qui vous fait dire non. C'est y de l'humiliation ? (Robert)

Non, pour Pierrette c'est la peur de rentrer chez elle et le viol de l'intimité qu'elle ressent. Comme on le voit, le témoignage de Pierrette a suscité un choc affectif, une impression de jamais vu et une prise de conscience chez les détenus. Simon proclame alors d'un ton un peu sentencieux:

Je voudrais que Thérèse écoute ça et qu'elle l'écrive. Avec les programmes on va tout le temps sur le passage à l'acte, dans la dynamique de réhabilitation. On ne parle jamais de viol de l'intimité de quelqu'un. Tu as violé quelque chose de l'être humain. (Simon)

Les uns et les autres renchérisent et Amélie, de son point de vue de victime, s'en prend aux juges: « Les juges ne tiennent pas compte de ça. Ils demandent combien ça a coûté ». Dany coupe court en disant : « On va donner la parole à Louis comme on l'a décidé ».

Louis parle avec beaucoup de maîtrise en nous disant qu'il a « un problème de colère qui s'accumule et se déplace ». Puis il raconte son enfance malheureuse avec un père alcoolique qui l'enfermait tout le temps: « toute ma vie j'ai été enfermé ». Dès l'âge de 12 ans il passe en Cour juvénile et se retrouve avec des criminels plus âgés qui le battaient et le faisaient vivre dans la haine « comme un être sauvage... Dans ça tu prends pas conscience des autres. Tu vis juste dans la haine ». Puis il ne craint pas de dire que dans l'escalade du crime, il y a beaucoup de valorisation accentuée par les media. « On se vante... cela nous fait une réputation » Tous les participants sont très attentifs à ses propos. Robert a le doigt à la bouche. On sent une grande concentration, quand tout d'un coup dans le flot de toutes les victimisations de son enfance et adolescence, Louis raconte, en donnant des détails

assez crus, comment il a été victime de fellation et combien cela a marqué longtemps sa vie sans qu'il voit que sa colère venait de là et que sa brutalité faisait des victimes. C'est un traitement dans un établissement spécialisé qui lui a ouvert les yeux :

Il a fallu que je fasse un traitement à l'extérieur très dur pour voir ce que je fais... Ce qu'il y a en dedans de moi, la colère, ça m'appartient (Louis).

Il dit encore qu'il a été aussi victime de fausse dénonciation au pénitencier:

Ils m'ont mis au trou trois mois. C'est une grosse épreuve. Ils veulent me faire dire ce que j'ai pas faite(*sic*). Dans ma vie il y a des épreuves. Tout le monde en a. Il faut dealer avec. Fallait que ça m'arrive (Louis)

Louis reconnaît donc maintenant sa responsabilité en évoquant ses stratégies de hold-up:

Quand tu pointes ton *gun* sur une personne, c'est quelque chose. J'ai battu du monde pour rien (Louis).

Amélie et Lise sont particulièrement émues, l'une les larmes aux yeux, l'autre le visage tendu et rouge. René interroge Louis : « Si t'avais pas eu de la violence dans ta jeunesse...serais-tu violent ? ». C'était l'argument que René avait avancé pour se justifier lors de la 1^{ère} rencontre. Mais Louis lui répond : « La violence, ça m'appartient à moi je me vengeais ». Et il explique à Marc qui l'interroge sur sa manière de gérer sa colère, qu'il n'est généralement pas possible d'en parler à quelqu'un sauf à un ami:

Seulement avec un co-détenu si c'est ton chum, sinon on est dans le cycle de la criminalité (*Simon et Robert approuvent de la tête*) T'es devant ton classement . Tu dois dealer...(Louis)

Dany prend acte des délits mais relève surtout la peine profonde de Louis qui acquiesce : « chez moi il y a de la tristesse, pas visible. Depuis il y a des défenses qui sont tombées »

Il l'invite pourtant à revenir sur les faits. Étonné, nous a-t-il dit par la suite, de voir Louis se donner le beau rôle de veilleur, il voulait l'aider à reconnaître devant Pierrette que, dans ses vols, il touchait aux choses intimes d'une famille. Il lui propose une sorte de scénario:

Cette douleur c'est comme si ça t'avait aveuglé. Tu as dit « je me vengeais ». Pourrais-tu dire ... Tu es dans la chambre de Pierrette, qu'est-ce que tu fais ? (Dany)

Curieusement ce n'est pas Louis qui répond mais Robert. Il s'identifie à Louis comme s'il avait été son complice et biaise la réponse en répétant qu'on ne vise personne dans un vol:

Fallait mettre quelqu'un en avant pour voir si quelqu'un arrivait. On voyait s'il y avait une sortie. Tu t'exposes, tu ne sais même pas...Tu déconnectes. Y a rien de personnel. Y a rien contre une personne (Robert).

Pierrette est insatisfaite: pourquoi une maison plus qu'une autre ? Et Robert de revenir à son propre cas: « Parce qu'il y a personne. Moi je watchais...J'aimais mieux ça ». Mais il préfère passer sous silence un fait qu'il a évoqué précédemment et dit: « tu sais l'autre n'existe pas et puis ça te valorise ». Et il reprend ce que Louis avait constaté: mettre une personne entre quatre murs ne l'aide pas à une prise de conscience, mais l'empêche d'agir seulement. On peut rester longtemps sans percevoir sa responsabilité:

C'est le non conscient. On n'a pas de feed-back On vit dans un cercle de criminalité...le temps que tu aies pas décroché...Tu peux pas réaliser. Ce que tu réalises, c'est la couleur de l'argent (Robert).

C'est l'heure. Dany invite à la relecture de la soirée pendant quelques minutes de silence. Les victimes reconnaissent que le débat a fait changer leur point de vue. Lise manifeste son intérêt tout en lançant un message aux détenus sur l'impulsivité:

C'est la première fois que j'entends l'autre côté de la clôture...Ce que tu as dit sur la colère...On en vit tous. Je me suis demandée : est-ce que je vis sur mes instincts ou bien je rationalise ? (Lise)

Solange se sent plus à l'aise: « Ça m'a révélé quoi dire la semaine prochaine » tandis que Pierrette avec émotion, fait le point sur elle-même:

Ce soir, j'ai perdu beaucoup de plumes de mon agressivité (*et en se tournant vers Amélie, elle cite un conseil de sa mère*): la pire erreur c'est de se fâcher. Cela te suit de très près (Pierrette).

Quant à Amélie, elle vient de soulever l'inquiétude du groupe en annonçant son retrait:

Y a l'intelligence, je pense... mais les émotions j'en ai mon *over*. Je suis trop pognée. Je suis tannée de brailler dans la face. C'est peut-être le diabète. Je prends la semaine pour...C'est comme un accouchement. Moi je suis épuisée, mais tabernacle ! J'ai besoin de voir le bébé (*sourires dans le groupe*) (Amélie).

Du côté détenus, Simon se situe en psychologue satisfait d'avoir vu s'exprimer « l'affect de domination sur l'autre » alors que d'habitude, à ses yeux, le détenu est « comme un arbre planté tout croche » et il vit dans l'inconscience. Pour les autres, ce qui domine, c'est la satisfaction d'avoir aidé les victimes :

J'ai tenté d'aider quelqu'un à comprendre notre position ... J'ai senti ce que Pierrette a raconté. Je sens que ma présence peut aider (*puis il prend l'image d'une porte qu'on essaie d'ouvrir ensemble*) (Louis).

Quant à Robert il cherche à soutenir Amélie :

Il y a eu beaucoup d'émotion. Ça nous fait prendre conscience. Si on peut t'apporter (*s'adressant à Amélie*). On veut pas te convaincre. Nous, on a de la patience...pour

payer cette dette là, comme si on parlait avec des grosses valises. Et petit à petit elles deviennent plus légères (Robert).

Plusieurs font en effet comprendre à Amélie que le groupe a besoin d'elle et qu'elle ne doit pas lâcher. Les observateurs notent que le groupe va vers une plus grande compréhension mutuelle et Gabriel l'encourage plus à la façon d'un professionnel que d'un participant:

Vous partez à la recherche de quelque chose que vous avez perdu. C'est vous qui vous réhabilitez. L'intervenant peut vous aider seulement (Gabriel, observateur).

Relecture de la deuxième rencontre

Le déroulement de la soirée n'a pas suivi les différentes étapes de la première rencontre. Si certains après la séance ont regretté une perte de temps et un flottement dans l'animation, cette perturbation dans le rythme nous semble cependant avoir permis de sortir d'une expression trop formelle. Elle a ouvert la vanne des émotions en faisant tomber des défenses tant chez Pierrette par exemple que chez Robert qui a riposté à son agressivité. Quant à Louis il a été entraîné à mettre à jour sa vulnérabilité en parlant de son enfance malheureuse « enfermée » et blessée par l'abus sexuel dont il a été victime. Nous constatons que le groupe a progressé en maturité, et en communication.

Le contenu de la rencontre peut se résumer ainsi: nous saisissons que nous vivons ensemble dans une attente souffrante de guérison et, dans l'échange, l'autre est comme un miroir pour nous aider à prendre conscience des blessures causées par nos actes. Le groupe entend la victime exprimer que le vol est comme un viol de son intimité: un tout petit objet peut avoir une très grande valeur symbolique et sentimentale. La victime à son tour entend les détenus lui répéter que le vol n'est aucunement dirigé vers elle, il n'est pas « personnel ». Le voleur ne veut faire de mal à personne. Et les victimes ont pu se rendre compte du chemin parcouru par Louis et Robert dans la gestion de leur colère et dans la conscience qu'ils ont désormais des conséquences de leurs actes sur la vie de la victime.

4.3 La troisième rencontre : le 17 novembre 1999

A l'exception de René qui avait annoncé son absence pour « un code » en famille, tous sont présents y compris Amélie qui avait laissé entendre son désir de prendre du recul. La disposition de la pièce n'a pas changé: tables en carré fermé, le tableau de papier n'affiche plus les buts, mais une page vierge. La réunion reprend le rythme de la première soirée.

Après les salutations habituelles (très affectives entre Simon et Amélie), Simon propose du café à chacun et sert quelques verres. Cette fois-ci aucune inconnue. Les participants semblent très à l'aise et on observe des petits dialogues deux par deux. Avant de commencer l'échange, nous écoutons Dany nous parler avec joie de son voyage à Vancouver où il a reçu un prix pour sa participation à la justice réparatrice: il nous associe à cette reconnaissance publique. Nous applaudissons.

Après ce temps d'accueil, et la relecture du résumé de la séance précédente où Louis note une inexactitude, l'animateur recentre le sujet en dessinant un cœur au tableau; quelques faux traits du feutre rouge donnent l'impression d'un cœur qui saigne. Après quelques sourires et plaisanteries de l'assemblée sur le dessin, il impose silence en nous invitant à dire ce à quoi cela nous fait penser. Viennent alors les mots: émotions, sentiments, intimité. Il fait remarquer:

Notre expérience est un trésor et l'autre personne doit être digne de recevoir ce cadeau. Quand on parle du cœur cela prend du temps (Dany, animateur principal).

Plusieurs disent qu'ils ont beaucoup pensé à la rencontre précédente. Louis trouve que de « vraies émotions se sont dites » et il donne une nouvelle: un coup de téléphone de son frère lui a appris qu'il a failli mourir suite à l'explosion d'un cocktail molotov dans son voisinage en ajoutant : « si le monde savait le mal que ça fait ! » Simon, tout rouge et ému, exprime sa joie d'apprendre qu'un de ses collègues a pensé devenir diacre après le pardon qu'il lui a donné lors de sa tentative de suicide. Amélie a lu sur la justice réparatrice et se demande si ce que nous faisons est bien de la justice réparatrice car ce qu'elle connaît convient surtout aux jeunes de moins de 18 ans. Dany rappelle que nous cherchons à comprendre la souffrance, cela se fait à tous les âges. Pierrette insiste sur le fait que tout être humain a besoin d'amour: s'il n'y a pas d'amour, dit-elle, on se détruit et elle voit le crime comme une brisure d'amour.

Après cette reprise de l'objectif, Dany ouvre le temps du témoignage en donnant la parole à Lise qui visiblement attire l'attention par son calme et la sympathie dont elle a fait preuve la dernière fois. Avec une émotion intense mais maîtrisée, elle fait une entrée en matière dramatique:

Moi je suis victime de deux hold up. Quand j'étais jeune, trois viols et je me suis faite agressée par deux gars saouls. J'ai eu des menaces de mort d'un ex-conjoint arrêté pour violence (Lise).

Après ce bilan comptable, elle se centre sur le hold-up qu'elle raconte avec précision et nous fait saisir la souffrance d'être réduite à rien: « on descend à zéro ». Elle a cru sa dernière heure arriver quand elle a senti une arme dans son dos, geste dont elle ne comprend pas du tout la signification car le voleur dans les deux hold-up dont elle a été victime avait déjà pris l'argent. « C'était complètement inutile. Pourquoi mettre quelqu'un dans cet état ? » dit-elle. Robert est étonné aussi et suppose que c'est la peur d'avoir été identifié. Simon n'est pas d'accord. D'autres expliquent que l'arme sert d'assurance-vie et que le voleur ne cherche que l'argent et non pas la personne. Lise dit encore avoir eu à subir l'humiliation de la part des policiers qui les prenaient, elle et sa collègue, pour des « têtes brûlées ». Elle se souvient de l'altercation:

Pour 200 \$! Vous êtes des écervelées. T'es sûre que c'est une vraie arme ? Est-ce que je sais ? J'allais pas lui dire: « tire pour que je vois si c'est une vraie arme (Lise).

Elle a souffert aussi de ce que certains de ses amis n'aient pas semblé reconnaître le choc qu'elle a subi . Mais elle en a parlé avec sa collègue et a été soutenue par sa famille lors du hold-up, tandis que pour les viols, elle n'osait pas en parler, par honte. Elle précise: « ma meilleure amie m'a dit : « je veux pas en entendre parler », et elle ajoute: « c'est une sorte de rejet qu'on vit...Après cela je suis devenue quelqu'un de très froid ». Dany souligne cette souffrance. Louis et Amélie demandent si ce ne serait pas mieux alors de rencontrer son agresseur face à face. Mais pour Lise cela n'a pas d'importance, ce qu'il faut c'est comprendre.

Léo avance une question: « qu'est-ce qu'il a fait quand il vous a mis l'arme dans le dos » ? Lise se lève brusquement et surprend Léo son voisin en le saisissant par derrière avec force, et, avec sa main, elle mime le revolver entre les omoplates. Soudain Léo a eu sa réponse: il est comme réveillé dans sa conscience. C'est ce qu'il dira à mi-voix à Lise lors de la pause qui suit. Lise poursuit en disant qu'il lui a fallu du temps pour assumer tout ce qu'elle a subi: avant, elle aurait voulu se venger, pouvoir être de force égale pour lutter avec son agresseur dans la rue ou écraser l'adversaire en auto si elle l'avait trouvé sur sa route. Mais ensuite elle a pris la décision de ne plus s'investir dans ces pensées car la haine est une prison et la solution est à l'intérieur de soi:

J'ai fait une thérapie (*fermeté dans la voix*), j'ai compris que la haine est la pire des prisons, le pardon le plus beau cadeau à se faire. J'ai décidé de ne plus donner de l'énergie là dedans, de la mettre ailleurs. Tous ces événements m'ont construite. Je suis devenue quelqu'un de plus fort. J'ai été amenée à relativiser surtout, à chercher en dedans de moi (Lise).

Les regards et les postures de tous sont tendus vers elle comme vers une lumière d'espoir. A Amélie particulièrement qui lui demande combien de temps il lui a fallu pour s'en sortir « pour les courts instants du braquage », elle répond : « pour tous les événements, pas loin de dix ans. Cela m'a pris dix ans à voir ça comme un spectateur ». On entend alors un murmure de frémissement dans la salle.

A son tour, Amélie provoque alors les détenus en faisant le mime de celui qui voit un sac sur la table et qui a envie de le prendre. Quelques rires détendent l'atmosphère, mais tout à coup elle pose une question: « le désir de posséder tout ce qu'on voit, c'est qu'on est malade ? » Cela provoque aussitôt des protestations de la part des détenus choqués d'être traités de malades. Ils manifestent qu'ils sont des hommes responsables. Simon exprime sa honte: « je regarde la victime dans les yeux et je me demande si ça va s'arrêter. Je plaide ». Robert dit : « aujourd'hui je ne me culpabilise pas, je me sens responsable... tout être humain a un déclencheur ». Il dit aussi qu'il échange avec un membre de la famille de sa victime. Louis proteste encore plus fort:

Amélie, voler, faire un viol, c'est être malade ? Je suis pas d'accord. Ce que je faisais je voulais le faire... C'est moi qui me suis mis dans cet état là (Louis).

Tandis qu'Amélie reste insatisfaite de ces réactions, Lise se demande s'il n'y aurait pas en chacun et autour d'elle, dans la société, une criminalité impunie qui se cache.

La ligne d'agressivité est bien mince entre le dedans et le dehors. C'est peut-être l'éducation. On nous a pas viré là-dedans. C'est pas une maladie, c'est les circonstances de la vie avec un profil psychologique. C'est ce qui fait que certains font en dehors plus de mal parfois que ceux qui sont dedans, par des coups bas par exemple, mais pour eux c'est légal (Lise).

Le climat d'écoute a été intense et le groupe a bien besoin d'une détente. Après la pause-café où les échanges se poursuivent, Léo nous donne son témoignage. Il nous raconte son enfance de souffre-douleur d'une mère adoptive qui ne lui a révélé qu'à l'âge de 12 ans seulement qu'elle n'était pas sa vraie mère. Tous ces chocs l'ont entraîné dans la rue avec des pairs. La révolte l'a poussé à la drogue et le besoin d'avoir de l'argent pour louer un

appartement l'a entraîné à suivre un gang de voleurs. Il nous redit à son tour que ce n'est pas pour des personnes qu'on vole mais pour leur argent. Aujourd'hui il voit les conséquences mais il a mis du temps à comprendre la souffrance des victimes. Il s'enfermait en lui-même, et s'est retrouvé dans un établissement spécialisé où il a eu l'occasion de se regarder un peu plus. Ensuite il est sorti, a trouvé du travail, s'est marié et a eu une petite fille. Il a eu à souffrir le départ de sa femme qui l'a quitté et lui a demandé de ne plus voir sa petite fille. Cela a été très dur. Il s'est drogué, a tué deux personnes et s'est ramassé au bureau de police sans avoir conscience des faits. Depuis, il dit avoir fait beaucoup de progrès: « je me suis donné la chance de me pardonner et de pardonner. » Il revoit sa femme, mais regrette de ne pas avoir appris à communiquer dans sa jeunesse. Maintenant il veut s'occuper des jeunes: il s'en va « dans une nouvelle voie »: « Après l'estime de soi, j'ai à m'investir pour les autres, c'est une façon de me réconcilier », dit-il.

Lise le confronte alors sur son crime pour lequel il a fait valoir son inconscience parce que drogué à mort: « c'est un méchant cauchemar de se retrouver au bureau de police sans savoir pourquoi ! » Léo reconnaît : « J'ai fait une dépression deux ans. C'était comme de dire: « si tu l'as fait, accepte les conséquences ».

De souffrance en souffrance, le témoignage de Léo a tendu une perche à Robert qui ouvre une parenthèse pour exprimer la sienne :

Ma femme m'attend. Est-ce que je vais être capable de vivre. On paie tellement cher. On en vient à mieux comprendre. La plus grande souffrance c'est de rentrer dans la société (Robert).

Léo reprend la parole pour faire comprendre ses frustrations de n'avoir eu personne pour les entendre. Invité par Dany à retourner aux faits, il nous raconte comment il faisait ses hold-up, discrètement, en faisant son magasinage, en s'approchant discrètement de la caissière et en lui montrant son arme cachée sous la chemise. Cette arme lui servait seulement de « police d'assurance », mais Dany lui fait remarquer que la victime ignore cela. Louis et Robert disent se revoir eux-mêmes dans « ce défi qu'on se donne ».

Après un silence, vient ensuite le temps d'évaluation de la soirée. Simon dit : « on ne peut pas se quitter comme ça, on a besoin d'une cinquième séance »; il suggère que chacun écrive pour un autre ce qu'il retient du face à face. Louis approuve ainsi que Léo: ce serait

un temps où « on se parlerait librement ». Il a trouvé la soirée « super intéressante et intense ». Louis ajoute : « j'ai appris beaucoup de choses. Que vous parliez de votre vécu c'est important » et Robert constate qu'il « se valorise dans sa compréhension ». Quant à Lise, elle exprime ainsi sa satisfaction:

J'aime bien la philosophie orientale. Y a le bien et le mal. Le jour ne peut pas exister sans la nuit. La joie n'existe pas sans la peine. J'ai encore plus appris ce qui se passe de l'autre côté de la clôture. J'oublie qu'il y a détenus et victimes. On partage ça comme des êtres humains. On a tous été victimes (Lise).

Et Pierrette dit: « je me sens plus en paix. J'ai compris qu'il n'y a personne irrécupérable ». Solange semble pour la première fois faire référence à son expérience en disant: « On prend conscience que cela prend du temps pour se guérir quand on est victime. On peut garder la colère mais ça nous détruit ». Quant à Amélie, elle reprend espoir:

Le début d'un temps nouveau s'en vient. C'est très souffrant. Chez nous je vous oublie, je m'informe sur la justice réparatrice. Mais j'ai besoin d'aide, d'une thérapie (Amélie).

Simon court à son secours en lui manifestant beaucoup d'amitié : « J'ai besoin de toi. Je n'ai plus de souffrance maintenant. Balance la tienne » ! Cela suscite l'émerveillement de Marc (observateur) qui constate qu'on s'aide mutuellement tandis que Gabriel remarque que « les détenus ont eu plus de temps de cheminement que les victimes qui commencent tout juste ». L'animateur nous propose de mûrir l'idée d'une cinquième rencontre qui prendrait la forme d'une petite fête entre nous.

Relecture de la troisième rencontre

Notre observation de la troisième rencontre rejoint le constat des participants. Il semble que le groupe progresse dans la participation par un jeu d'empathie réciproque qui le fait avancer vers une sorte d'identification mutuelle ou de communion au point qu'il n'existe plus deux catégories opposées et bien distinctes face à face mais un groupe dont le langage commence à devenir une construction commune « un tiers jeu » selon l'expression de Malherbe (1999). Il semble que le cadrage maintenu cette fois-ci par l'animateur a permis une expression plus longue et plus profonde des témoignages. De plus, nous constatons avec deux autres observateurs, que le témoignage de Lise a beaucoup favorisé cette maturation du groupe en l'obligeant à fouiller la vérité sans qu'aucun jugement ne bloque quiconque.

Des points communs à plusieurs participants émergent de l'analyse de notre observation. La souffrance de Lise d'être réduite à zéro rejoint celle du jeune Léo qui ne trouvait que brutalité dans son environnement au point de vouloir « s'évader de la vie ». Tous deux aussi ont éprouvé la frustration de ne pas pouvoir libérer leur agressivité par la parole: Lise parce que l'entourage ne reconnaissait pas sa propre souffrance, Léo parce qu'il n'a pas appris dans son enfance à communiquer. Ce manque de communication a gâché par la suite la vie de couple de Léo et l'a fait tomber dans la toxicomanie. Cette incompréhension est peut-être aussi ce qui inquiète Robert à l'approche de sa libération conditionnelle. Sur le plan de la révolte et de l'agressivité par vengeance, la ligne est tenue entre ceux qui sont incarcérés et ceux que les circonstances et l'éducation ont épargnés, nous a fait remarquer Lise. Cette convergence entre victimes et détenus n'a pas empêché une discussion franche entre Amélie et les détenus. Amélie est consciente de les avoir choqués en soupçonnant le désir de possession d'être maladif, mais elle reste avec ses questions sur les motivations qui poussent à commettre un crime. Elle ne sait sans doute pas comment résonne ce mot de « malade » chez les détenus qui l'attribuent souvent aux pédophiles qu'ils rejettent. Nous recevrons cette explication plus tard de l'aumônier. Lise lui a d'ailleurs fait remarquer que ce désir de possession est ancré dans notre culture. Visiblement elle a le désir d'atténuer les barrières. Elle ouvre une voie de libération à Amélie dont la victimisation est proche de la sienne: celle de la compréhension puis de la décision:

L'important c'est de comprendre, après on peut décider de ne plus se faire dominer par les questions ou les images traumatisante (Lise).

Comprendre, ce mot est revenu souvent dans le groupe depuis le début de la session.

La quatrième rencontre: le 24 novembre 1999.

A l'exception de Gabriel qui s'est excusé, les victimes et les observateurs sont présents. Dans la petite salle d'attente nous nous concertons sur l'éventualité d'une 5^{ème} rencontre. Tous sont d'accord pour en organiser une, mais Pierrette n'est pas sûre de pouvoir venir car elle a une grand malade chez elle. Dany demande à Thérèse de la remplacer à l'animation parce que sa femme et lui doivent parler. Marc accepte alors de prendre des notes. Après les formalités habituelles à la réception, nous nous rendons à notre local où nous trouvons les détenus qui nous saluent de façon tout à fait informelle avec beaucoup de sourires et d'affection. Certains se servent du café. René n'arrive qu'un peu plus tard de son travail à

Puis il lit des citations sur la souffrance et le mal à combattre ainsi que sur l'amour possible qui fait vivre. Marc propose une chanson qu'il accompagne à la guitare et dont tous peuvent reprendre le refrain. Quant à Louis qui avait fait passer des petits papiers manuscrits tout le long de la table, il les reprend et en lit deux ou trois. Ce sont des pensées sur la responsabilité. Puis il sort de sa poche des petits paquets-cadeaux et donne un bijou à chaque victime en disant: « je me suis départi de trois fétiches ». Il présente chaque objet comme un souvenir de quelqu'un qu'il aime, et qu'il a choisi de façon très personnalisée pour chaque victime. Il les remercie: « j'avais appris des choses théoriquement. Ici c'est pas pareil ». Chaque victime le remercie en l'embrassant. A son tour Pierrette donne à chaque détenu un petit rouleau parchemin écrit à l'encre d'or en remerciant le groupe de ce qu'elle a reçu dans les rencontres. Amélie avait préparé aussi des lettres décorées et adressées à chacun. Léo nous lit une lettre de sa composition dont il nous a permis de copier des extraits qui nous semble significatifs:

Toute apparence de problème dans notre vie indique que le moment est venu de faire un pas en avant...Au cours de ces rencontres, j'ai ressenti de la peine et de la souffrance dans vos cœurs et dans le mien aussi et cela m'a permis de comprendre que je n'étais pas le seul à avoir mal... Souvent je me dis: si je pouvais revenir en arrière avec ce que je sais aujourd'hui, je ne serai pas ici. Mais je n'aurais peut-être pas l'expérience et le vouloir d'aider les autres. Faut pas lâcher, faut juste essayer de se surpasser ! Merci ! (Léo).

Lise, quant à elle, a acheté un cadeau personnalisé pour chaque détenu en rapport avec ce qu'elle avait entendu de lui et elle embrasse chacun en lui disant un mot explicatif. Solange et Dany se lèvent à leur tour pour dire: « tous les deux nous vous donnons un petit cadeau de douceur, pour que vous ayez la paix dans vos cœurs », et ils distribuent à chaque membre du groupe une débarbouillette brodée par eux au prénom de chacun. Tous manifestent combien ils sont touchés par cette délicatesse et viennent les embrasser.

Après un temps de calme, la longue stature de René se dresse. D'un ton ferme il prend la parole: « j'ai les mains vides. Mais...Allez tous debout ! Donnez-vous la main ! » Sans hésitation tous obéissent. René commence alors une prière de remerciement qui se termine par le « Notre Père ». Dany, Marc et Thérèse proches de lui l'embrassent chaleureusement. Puis Thérèse fait circuler à l'adresse de chaque participant une carte sur laquelle elle a dessiné la triple silhouette d'un homme en train de se relever. A l'intérieur elle a écrit un message personnalisé mais elle propose de le faire signer par tous ceux qui le veulent.

Tandis que les cartes circulent, le groupe se calme et l'on n'entend que quelques échanges à mi-voix entre voisins de table.

Pendant ce temps, Dany dispose des petites bougies devant chacun, et s'efforce de les allumer. Certaines ont beaucoup de peine à prendre. On éteint les lumières électriques sauf une. Le temps de la célébration commence. Dany se lève et explique:

Vous avez devant vous la lumière de la vie... Pour certains elle a eu du mal à prendre dès le début de leur existence. Il arrive que le mal vienne éteindre cette vie (*Dany éteint la lumière qui est devant Amélie*) c'est alors comme si la personne était sans vie. Mais avec le pardon il est possible de lui redonner vie (*Il rallume la petite bougie d'Amélie*) (Dany, animateur).

Tous les regards sont centrés sur les gestes de Dany. Il poursuit :

Bon maintenant je voudrais demander pardon à Simon qui a souffert de son père. parce que, comme père de famille, je me rends compte qu'avec mes enfants j'ai été parfois très sévère, et je vois ce que cela produit (Dany, animateur)

Il vient de commencer une chaîne de demandes de pardon mutuel. Demande de pardon que spontanément chacun va prononcer à l'endroit d'une autre personne en évoquant une souffrance qu'elle a exprimée au cours des quatre rencontres précédentes et dont il prend acte en s'en reconnaissant solidaire. Par exemple Pierrette regarde René et lui dit :

René, de la part de la société, je te demande pardon pour tous les préjugés de la société sur les noirs et puis moi aussi j'en avais sur vous autres (Pierrette).

La demi obscurité semble favoriser le climat d'écoute intense et d'expression directe des participants les uns après les autres, qu'il soit détenu victime ou animateur sans protocole. Dany s'apprête à clore la session quand Lise prend la parole avec une émotion inhabituelle:

Moi je voudrais dire quelque chose. Je demande pardon à Dany, Thérèse, Marc. J'étais loin de la spiritualité, mais j'ai apprécié l'esprit de ces rencontres, la façon dont vous avez animé...tout ça. On a vécu la paix. Je vais vous avouer quelque chose: Il y a bien longtemps, à 14 ans, j'ai refusé la bénédiction de mon père. Alors ce soir Dany je te demande de me bénir (Lise).

Cette demande chargée d'émotion est suivie de quelques secondes d'un silence intense. Dany se lève et dit: « O.K ! On va se mettre tous au centre. On se donne la main ». Tous entrelacent les bras derrière le dos. Nous sommes toujours dans la demi obscurité, éclairés seulement par les petites bougies posées sur les tables. Dany improvise une bénédiction concernant Lise d'abord et nous tous. Nous restons encore quelques secondes en silence. Puis on allume les néons. Les visages sont souriants et paisibles. Les regards se croisent

puis viennent les effusions d'adieux très affectifs. Nous venons de communier à une réalité spirituelle intense. Il est 22h passées. Les détenus nous accompagnent jusqu'à la porte centrale. Plusieurs expriment le désir de se revoir ou de s'écrire. Thérèse promet une entrevue avec chacun puis on s'embrasse encore en se souhaitant de belles fêtes (nous sommes le 1 décembre). Deux victimes demandent de recommencer le face à face. Nous nous promettons de nous revoir ou de nous contacter. La séparation est vraiment difficile.

Relecture de la cinquième rencontre

Un regard sur cette dernière rencontre conclusive de la session fait apparaître que les échanges ont créé des relations dont le tonus affectif est particulièrement saillant. L'échange de cadeaux était une reconnaissance par chacun de ceux que les autres lui avait apporté de très spécifique et leur préparation était chargée de beaucoup d'originalité et d'attention affectueuse. Seul René a semblé décontenancé de se trouver tout à coup les mains vides et a compensé par une parole animée de spiritualité. La façon dont les animateurs et quelques victimes se sont situés en commençant une demande de pardon sincère et symbolique était dans la logique du groupe dont les membres se situaient sur le même plan d'égalité. On avait constaté plusieurs fois que la ligne est tenue entre contrevenants et victimes, et le reconnaître pouvaient aider les détenus à se considérer en hommes libres capables de manifester expressément leur responsabilité dans un désir de demande de pardon. Le langage symbolique des lieux, de l'éclairage, du repas partagé, des objets ou autres expressions était porteur de sentiments souvent difficiles à traduire en langage courant. Certes la dynamique du groupe a produit un effet de boule de neige pour l'expression spontanée des pardons, mais les participants se sont sentis libres de s'exprimer ou non puisqu'un des participants s'est abstenu de parler. La démarche aboutissait à la compréhension mutuelle visée par le programme tout en renforçant la prise de conscience, par les uns et par les autres, que le crime est une blessure et que la blessure peut se guérir précisément dans une réconciliation. Cette dernière rencontre apparemment atteignait donc un sommet. Les deuxièmes entrevues post-programme après un laps de temps de trois mois devaient permettre de le vérifier. Mais d'ores et déjà en résumant les données de notre propre observation, il nous est possible d'avoir une vue d'ensemble de l'expérience du groupe qui a vécu le face à face.

5. L'analyse des observations

Les données des observations peuvent permettre une analyse des rencontres sous deux aspects celui du contenu et celui de la dynamique du groupe.

5.1.L'analyse du contenu

L'analyse du contenu des observations des rencontres fait apparaître la plupart des thèmes abordés par les détenus et par les victimes dans la première entrevue avant le face à face. Nous constatons seulement que, leur temps de parole étant plus réduit, ils ne sont pas toujours entrés avec autant de détails dans la description de leurs stratégies criminelles ou de leur enfance ou encore des programmes suivis au pénitencier mais que par contre l'écoute et le climat de confiance ont eu un effet d'entraînement mutuel à parler d'événements très intimes comme par exemple celui de l'abus sexuel. Ce qui nous semble significatif c'est la cohérence entre les propos des premières entrevues et ceux des rencontres. De plus il nous paraît intéressant de constater une convergence entre les différentes interventions des détenus d'une part et celles des victimes d'autre part. Mais comment résumer la richesse des rencontres que nous avons tenté de décrire chronologiquement ?

Nous nous laisserons guider par trois thèmes que les participants eux-mêmes ont énoncés à la première rencontre comme objectifs de la démarche de leur groupe: se faire comprendre, comprendre et se comprendre les uns les autres (l'harmonie). L'originalité des propos du face à face est qu'ils ne visent pas seulement à donner une information, ils veulent convaincre, et par conséquent faire changer quelque chose chez l'autre: se faire comprendre.

Ainsi les détenus vont essayer de se faire comprendre des victimes et les victimes se faire comprendre des détenus. Les détenus cherchent à renouveler dans l'esprit des victimes leur image qu'ils supposent négative. Ils veulent présenter des explications ou des excuses à leur criminalité lorsqu'ils parlent des raisons qui les ont poussés à voler telles que se nourrir, se loger, décharger son agressivité. Ils veulent encore faire comprendre que rien ne les a aidés à avoir une vie de citoyen responsable ni leur enfance malheureuse, ni leur histoire, ni leur milieu criminel, ni encore la société qui les stigmatisait. Ils insistent de soirée en soirée sur le fait que le voleur ne veut faire de mal à personne, car il veut les biens et non atteindre les

personnes. Ils ajoutent que le crime est leur lieu de valorisation personnelle. Ils semblent aussi vouloir implorer la bienveillance des victimes en manifestant leur souffrance, leur regret, leur volonté de changement. Quant aux victimes elles veulent aussi faire comprendre comment elles ont vécu la victimisation. Leurs propos ne sont pas seulement informatifs, ils portent plus sur les émotions que sur les faits: les victimes veulent faire comprendre leur traumatisme comme une atteinte à leur intégrité, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique; elles se font convaincantes en exprimant leur souffrance et leur indignation pour faire saisir aux détenus dans la confrontation le sérieux de leurs actes. Elles qualifient la perte de sécurité, de « viol de leur intimité »; elles font sentir, même avec des gestes comme Lise, l'humiliation d'être réduite à l'impuissance par l'arme de l'agresseur, la honte d'être victime parce qu'on ne les croit pas ou encore, comme Amélie, le sentiment de culpabilité de faire arrêter l'agresseur. Bref elles font comprendre aux détenus qui disent le contraire, que pour elles, le crime est d'abord une atteinte personnelle et une « brisure d'amour » selon l'expression de Pierrette. Mais on pourrait « faire comprendre » la situation dans laquelle on est en restant au plan de l'explication avec l'exposé des causes et des conséquences du crime; ces réalités resteraient alors des éléments extérieurs à soi dans lesquels on ne serait pas impliqué personnellement. Or nous constatons que le face à face a permis de passer à un autre niveau qui est celui de « se comprendre » soi-même auteur ou victime. Le mot « comprendre » dans la bouche de plusieurs détenus signifie à la fois se connaître soi-même et prendre conscience. Ce terme signifie prendre conscience d'être l'auteur d'un crime, et s'accepter comme tel, selon la signification étymologique du mot com-prendre, « se prendre avec ».

« Comprendre » est donc le deuxième thème présent aux échanges. Nous avons entendu les détenus dire l'importance de se comprendre soi-même pour changer. Etant donné le contexte psychosocial où ils ont été élevés, cela leur a demandé beaucoup de temps et de souffrance. Cela s'est fait après une décision motivée souvent par l'amour d'un être cher, sa fille pour Léo, sa femme pour Simon. Tous les détenus ont protesté quand Amélie se demandait s'il fallait être des « malades » pour avoir le désir de posséder à tout prix ; ils se sont efforcés de dire qu'ils étaient des personnes responsables et que la violence leur appartenait. Ils ne peuvent plus reporter la responsabilité sur père et mère. Prendre conscience a amené certains détenus comme Robert ou Léo, au bout d'un long

cheminement et avec l'aide de thérapies, à se pardonner eux-mêmes, ce qui a été, selon eux, le début d'un changement de comportement.

Nous avons donc constaté, comme dans les premières entrevues, que les détenus avaient déjà une certaine compréhension d'eux-mêmes comme auteurs de leurs actes avant le face à face, mais que le programme a rendu plus aiguë cette prise de conscience. D'après eux, par un effet de miroir, la rencontre des victimes leur fait réaliser plus intensément leur responsabilité. Le petit jonc volé à Pierrette qui est insignifiant en valeur marchande apparaît désormais, à leur grand étonnement, comme l'arrachement d'un deuil, la rupture d'une relation intime pour cette femme plutôt froide d'apparence. Celle qui s'était montrée agressive envers eux devient soudain vulnérable et saisie par les larmes. Les programmes offerts par le pénitencier, disent-ils, parlent du passage à l'acte, mais jamais du viol d'intimité de quelqu'un. La façon dont Dany et Solange ont manifesté leur indignation de voir violer l'espace sacré de leur vie de couple en parlant de leur chambre à coucher laisse bouche bée les détenus qui les écoutent stupéfaits. Des prises de conscience nouvelles se font aussi quand Pierrette dit avec force qu'en 45 ans de mariage, elle n'a jamais regardé dans le porte-monnaie de son mari, et réciproquement. Cette confrontation apparaît exigeante à certains car il faut raconter son vécu devant des victimes.

Quant aux victimes, le fait d'avoir à faire comprendre leurs blessures, les a aidées à les identifier, et par conséquent, à se comprendre elles-mêmes. Par la parole elles pouvaient sortir de la confusion qui leur provoquait un malaise plus ou moins diffus. Comme pour les détenus, c'est le temps, une thérapie, et une décision, qui permet de s'en sortir: c'est ce que Lise explique au groupe. Mais toutes n'ont pas encore pris cette décision. Amélie, qui a entendu Lise, reprend espoir et s'engage sur la voie pénible de la guérison qu'elle qualifie « d'accouchement » dont elle attend le terme avec de nombreux soupirs et larmes. Elle dit plusieurs fois qu'elle ne veut plus revenir, mais nous la revoyons à chaque rencontre: « elle veut en sortir gagnante ». Pourtant chez elle la compréhension n'est pas achevée et elle entend Simon lui dire de « balancer sa souffrance (comme moi je l'ai fait) ». En effet, les victimes reconnaissent comment les propos des détenus les aident à comprendre leur révolte, et cette agressivité qui les fait souffrir. C'est l'expérience de Pierrette qui, après avoir pu être écoutée dans sa colère et même encouragée par Louis à l'exprimer, s'est trouvée en paix. Cette aide réciproque que nous avons observée plusieurs fois durant les

rencontres du face à face nous conduit à parler du troisième thème qui peut résumer le point d'aboutissement de la démarche : « se comprendre les uns les autres ».

Ce troisième thème, se comprendre réciproquement, est très proche du deuxième car nous avons observé que se sentir reconnu pour ce que l'on est renforce la conscience que l'on peut avoir de soi. Ainsi Robert qui au début avait parlé de sa crainte de se faire juger, constate à l'évaluation de la troisième rencontre: « maintenant il y a de la confiance avec l'extérieur et entre nous » tandis que Simon parle de réciprocité dans l'amour sans laquelle « rien ne se passe », on ne peut se comprendre. Cette communication victimes-offenseurs est une expérience toute différente de la non communication habituelle dont souffrent les détenus et elle les entraîne à manifester beaucoup d'attention et de compassion à l'endroit des victimes dont ils comprennent mieux la souffrance. Certains par exemple tentent d'aider Amélie à cesser d'en faire une fixation. Nous observons donc que cette compréhension mutuelle peut devenir une aide mutuelle soit entre détenus, soit entre victimes, ou entre les deux groupes partenaires.

Quant aux victimes, en comprenant mieux le vécu des détenus, « elles perdent des plumes de leur agressivité » selon l'expression de Pierrette. Elles laissent tomber leurs préjugés et reconnaissent même les points communs que les détenus ont avec elles. Il se fait en effet, au fur et à mesure que progresse l'écoute mutuelle et la confiance, une sorte d'identification réciproque qui fera dire à Lise que la ligne entre victimes et offenseurs est tenue pour ce qui concerne la violence et qu'elle arrive à mieux les comprendre. Nous avons entendu aussi Solange dire à une évaluation qu'elle serait sans doute contrevenante si elle avait eu les mêmes arrière-plans et influences que les détenus dans l'enfance.

Cette compréhension réciproque bouleverse les mentalités et achemine au pardon. Elle a trouvé son expression intense dans le langage symbolique de la célébration de la cinquième rencontre à la fois préparée par les uns et les autres et laissée à la libre expression de chacun. On atteignait quelque chose de cette harmonie que plusieurs avaient souhaitée en énonçant les objectifs du groupe. Ainsi voyons nous que le mot comprendre qui était apparu six fois lorsque le groupe s'est donné des objectifs a trouvé chair au cours des rencontres sous trois formes principales: faire comprendre ce qu'on vit, se comprendre soi-

même, et se comprendre les uns les autres. N'est-ce pas dans la ligne des orientations du programme face à face ?

5.2 L'analyse de la dynamique du groupe « face à face »

Le modèle présenté par Yves St-Arnaud dans son livre « *les petits groupes, participation et communication* »(1989) nous servira de cadre d'analyse de la dynamique du groupe mis en « face à face » dans le programme que nous étudions. Le cadre de ce mémoire nous contraint à ne donner que les grandes lignes de cette analyse. Disons d'abord que nous avons observé la naissance du groupe lorsqu'il s'est donné une cible commune en se fixant des objectifs en fonction des attentes des participants et il est passé d'une somme d'individus à la réalité d'un groupe du fait que « que chacun des membres peut interagir avec chacun des autres membres », ce qui revient à dire que le pouvoir n'est pas confisqué par une ou deux personnes mais qu'il est partagé de façon démocratique (St-Arnaud, 1989 : 16-17). Nous avons constaté qu'a priori tous étaient égaux quant à leur prise de parole bien que deux personnes se soient senties frustrées de ne pas avoir eu le temps de recevoir le feed-back qu'elles espéraient tandis que deux autres avaient occupé trop longtemps leur temps de parole. L'appréhension de certains participants d'être dominés par l'autre partie est rapidement tombée grâce à la vigilance de l'animateur. En ce qui concerne le degré de participation des membres du groupe nous avons pu observer certains freins relevant de ce que St-Arnaud appelle *énergie résiduelle* en se référant à Muchielli (1967):

- la situation spatiale à un coin du carré qui a donné à Léo le sentiment d'être isolé et sa décision a priori de ne pas « se mouiller » et voir venir;
- l'indisposition de Lise qui quitte la deuxième rencontre à la mi-temps pour raison de santé, et surtout « les douleurs préoccupantes » presque constantes d'Amélie qui, selon elle, l'ont souvent empêchée de tout percevoir dans le groupe ;
- l'appréhension de René de ne pas trouver le vocabulaire approprié au public.
- la présence de parleurs incoercibles tels que Simon et Amélie,
- la posture en retrait de Robert qui progressivement s'est remis face au groupe.

Mais *l'énergie disponible* a dépassé ces freins, puisqu'on a pu observé l'augmentation des liens se tissant entre les membres au fur et à mesure des expressions, jusqu'à « produire » une grande « solidarité ». Comme l'a noté un détenu, « on était tous embarqués » mais l'engagement fut progressif: il semble par exemple que l'intervention de Lise, à la troisième rencontre, a fait mûrir le groupe en le centrant sur l'essentiel.

Mais, toujours selon St-Arnaud (1989), ce sont surtout les moyens d'autorégulation du groupe qui permettent au groupe de se recentrer sur sa cible. Le rôle de l'animateur en fut un qui recentrait constamment sur les objectifs, la prise de conscience des gestes posés et des émotions éprouvées tandis que les résumés de l'observatrice relus en début de séance faisaient le point sur la progression du groupe. A ces moyens d'autorégulation du groupe, s'ajoutait le cadre horaire, le cadre formel du déroulement des rencontres et un certain consensus : un code explicite de confidentialité et un code implicite d'écoute mutuelle et de solidarité. L'animateur explique combien ce code d'écoute était important pour les détenus :

C'était très important pour eux autres (les détenus) d'écouter et dans cette écoute-là de ne pas avoir peur dans un sens de ce qui est dit. Ce n'est pas nécessaire d'avoir une réponse, il fallait tout simplement apprendre. Il est obligé d'écouter et de laisser la victime avoir ce privilège d'être écoutée (David , animateur principal)

Cette participation rendait alors possible la communication qui est la deuxième caractéristique de la croissance d'un groupe. La communication se développe à travers des interactions entre les participants. A la froideur des contacts du début marquée d'appréhension et de méfiance de la part de Pierrette ont succédé les témoignages de Simon et Amélie très colorés émotivement ouvrant la voie à l'authenticité. L'interaction entre ces deux personnes victime/détenu est passé du mode agressif de la confrontation à celui d'un échange de sourires et de regards. On peut noter encore à la première rencontre, le feedback donné par Louis au témoignage d'Amélie: « ce que vous avez dit c'est venu me chercher »; ou l'interpellation de René par Léo sur ses vols. A la deuxième rencontre, la communication progresse par l'accueil de la colère de Pierrette par l'écoute silencieuse du groupe qui la reçoit et l'encourage ainsi à changer de ton. Cette confiance stimule Louis à aller très loin dans le récit de sa victimisation sexuelle et de ses actes. On constate alors comme un pic dans la courbe de la communication avec quelques turbulences. Amélie trop prise par ses larmes ne veut plus revenir, mais Robert et Louis prennent conscience qu'ils sont capables d'encourager Amélie. Puis la communication va s'intensifier à la troisième rencontre et s'intérioriser avec le témoignage de Lise sur sa détermination à dominer son trouble intérieur. Le mime de son braquage a réveillé son voisin Léo, puis les détenus réagissent vivement à l'interrogation d'Amélie qui les soupçonnent de voler par « maladie », en affirmant leur propre responsabilité. De nombreuses interactions se succèdent. Comme nous l'avons noté plus haut, les catégories victimes et détenus peu à peu deviennent interchangeable. Se fait jour déjà le désir d'une rencontre informelle: une 5^{ème}

rencontre proposée par les détenus. A la quatrième rencontre, la communication est maintenant spontanée et le consensus se fait par vote sur cette cinquième rencontre impliquant une préparation personnelle. Il nous semble cependant que la courbe d'intensité retombe légèrement. Le témoignage de Solange et David illustre ce sentiment de viol de l'intimité du couple dont il a été question précédemment, et les récits de René et Robert confirment des éléments apparus aux séances précédentes. Tout se passe comme si le groupe se calmait, consolidait ses acquis pour prendre un nouvel élan. En effet à la cinquième rencontre, la communication monte de niveau et se colore de convivialité par une ambiance de fête, un repas partagé et des échanges plus intimes et informels deux à deux. La communication adopte ensuite un langage créatif et symbolique pour traduire l'indicible. On peut reconnaître en cette finale le fruit mûr du travail du groupe et l'illustration du premier principe de la communication optimale caractérisée par « les attitudes d'authenticité, de considération positive inconditionnelle ou d'empathie » (Rogers (1965).cit. in St-Arnaud, 1989 :110). En évitant le mimétisme dans leur expression, les participants ont évité de faire dégénérer la communication en fusion émotive. Il ne semble pas exagéré de parler alors de communion à une même spiritualité élaborée par le groupe lui-même laissant à chaque membre la possibilité de trouver son espace de liberté en prenant ses distances, selon la description du deuxième principe de communication optimale proposé par St-Arnaud (1989: 112). On constatait même dans l'échange de cadeaux que ce qui avait un caractère personnel prenait une dimension communautaire. Le troisième principe de communication optimale trouvait alors son illustration dans ce groupe au point que le deuil du groupe fut très difficile. En effet, plus la communication est intense plus la séparation est difficile, car plus un organisme est vivant, plus il lutte contre sa mort. L'animateur avait pourtant préparé cette inévitable rupture en disant plusieurs fois: « le défi, c'était d'apprendre comment vivre avec les choses qu'on ne peut jamais expliquer. Même si on veut une réponse, on doit les accepter ».

Concluons que l'analyse de la dynamique du face à face, en mettant en lumière les conditions de naissance et de croissance du groupe fait apparaître que la pertinence du programme ne réside pas seulement dans le contenu des propos échangés, mais aussi dans la qualité d'un vécu commun qui ne peut faire autrement que d'opérer un changement chez ses membres. Les acteurs eux-mêmes s'expriment sur ce vécu commun comme nous allons le constater à travers l'analyse des entrevues postprogramme réalisées avec eux.

l'extérieur, bonnet et écouteurs sur la tête mais pas sur les oreilles, l'allure décontractée. Il reçoit de tous un accueil sympathique.

La disposition des meubles est inchangée mais cette fois à l'ancien tableau portant la feuille de nos buts de la première rencontre, s'en ajoute un deuxième sur lequel est écrit cette question : « face à face : pas bon ? Bon ? » et un nouveau dessin: un cœur et une cible.

Dany ouvre la séance en demandant au groupe de répondre à la question du tableau et par là recentre sur l'objectif. Robert prend la parole pour faire le point sur son état d'esprit:

Cela nous met sur une ligne pointillée entre bien et mal. Pour moi c'est une nouvelle expérience qui m'a fait du bien. Au début j'avais un peu peur (Robert).

Thérèse en regardant l'autre tableau où était mis en parallèle « victime // offenseur » dit :

Des parallèles ce sont des lignes qui ne se rencontrent jamais. J'ai trouvé que la dernière fois les deux lignes se rencontraient puisque certains ont même dit: « on oublie qui est offenseur, qui est victime (Thérèse, observatrice).

Robert, Simon et Louis manifestent ouvertement leur approbation tandis que les autres visages parlent dans le même sens en montrant de la satisfaction. Dany nous rappelle: « l'important c'est la guérison de notre passé. On doit voir un visage au centre de nos émotions ». Puis il nous présente le projet d'une 5^{ème} rencontre approuvée par les victimes en demandant l'avis des détenus. Ceux-ci applaudissent car l'idée vient d'eux. Dany ajoute:

Ce sera une fête simple où nous pourrions échanger quelque chose de symbolique de ce nous retenons de nos rencontres...quelque chose de simple...On peut dire « je m'excuse...je te pardonne. » (Dany, animateur)

Puis en montrant le dessin du tableau il interroge :

Etes-vous au cœur de votre mystère ? Est-ce que vous ciblez le vrai bobo de votre vie ? C'est encore un grand mystère le mal, le manque de contrôle...Peut-être que en écoutant un autre membre du groupe, vous avez découvert quelque chose (Dany).

Puis il vient à sa place et informe qu'il a demandé à Thérèse de le remplacer pour l'animation parce que ce sera au tour de son épouse Solange de parler. Thérèse distribue comme à chaque séance le résumé de la troisième rencontre. Après lecture et approbation, Thérèse donne la parole à Solange, mais Simon l'arrête pour donner un bref compte-rendu de la soirée de la *Semaine de la justice réparatrice* à laquelle il a participé avec Louis. L'animatrice tout en montrant de l'intérêt pour son intervention lui demande de laisser la parole à Solange qui, avec un petit mouvement de retrait, rougit comme intimidée et

surprise de parler en premier. Solange commence son témoignage en disant qu'elle est née dans une famille nombreuse où « on se faisait confiance » et où on avait l'habitude de laisser les portes de la maison ouverte: c'était une vie simple à la campagne. Elle raconte le premier vol dont elle a été victime, celui qui a l'air de la toucher davantage, le vol d'un sac dans son auto au stationnement d'un hôtel. Malgré la pancarte « ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures », elle a trouvé plus pratique de laisser un sac « bien ordinaire » plein de linge confectionné par elle qu'elle allait présenter à des magasins, pensant que cela n'intéresserait personne. Solange se dit avoir été déçue. Amélie porte particulièrement attention à son récit et lui demande avec compassion si ce qu'elle appelle déception était de la colère. Solange se contente de se tourner vers Robert, René, et Louis pour leur demander: « qu'est-ce que vous faites avec des choses comme ça... C'était même pas un beau sac ? » Pourtant elle fait état de toute sorte d'émotions et de déséquilibres qui se sont produits en elle : elle était comme perdue, elle commençait à avoir peur, croyait que son mari avait été enlevé parce qu'il tardait à venir, ou qu'il lui était arrivé quelque chose de grave. L'animatrice fait alors un rapprochement avec ce que le groupe avait entendu de Pierrette sur la valeur sentimentale des biens que l'on perd dans un vol:

Tu dis que ton sac n'avait pas de valeur, mais c'est tout de suite associé à ce qui a beaucoup plus de valeur, l'amour de ton mari. Un peu comme Pierrette qui parlait du jonc de sa mère (Thérèse, animatrice).

Solange va plus loin en faisant sentir que cela l'a plus touchée parce que c'était « le fait que quelqu'un ose toucher à ses affaires. Et puis ça suivait l'autre ». Solange raconte l'introduction des voleurs dans sa maison. La stupeur de voir une fenêtre laissée ouverte par derrière, la disparition du magnétoscope, de la TV, mais heureusement pas de sa machine à coudre toute neuve (Solange est couturière brodeuse). Elle décrit comme l'avait fait Pierrette cette désagréable impression de voir sa maison investie par un intrus :

Dans la chambre tous les tiroirs répandus sur le lit. Vraiment notre intimité... On découvre chaque jour. On dit: « non pas ça ! tel cadeau souvenir etc ». *(Elle se demande aussi ce qui serait arrivé si elle était rentrée comme d'habitude par l'arrière de la maison .)* Ils avaient pris la boîte de couteaux de la cuisine (Solange).

Plusieurs détenus lui disent alors que le voleur ne voulait pas lui faire de mal mais « *flyer* », déguerpier au plus vite. A son tour Dany son époux dit ce qu'il a ressenti. Tout d'abord il s'aperçoit qu'il a eu le réflexe de beaucoup de victimes, le déni: « je ne voulais pas croire à la réalité ». Mais dès qu'une communication peut se faire, quand il entend et parle à sa femme, il retrouve pied à terre. Le fait aussi d'avoir pu en parler à des collègues à la

cafeteria lui redonne sa sécurité: il ne se sent plus seul. Pourtant il développe avec insistance les émotions que provoque un tel viol de son intimité. Il exprime sa colère et sa révolte d'avoir trouvé sa chambre à coucher tout à l'envers. Or sa chambre, dit-il avec force, « personne n'y entre, c'est un lieu sacré. Personne n'y entre, c'est le lieu de notre amour, des échanges dans notre couple ». Les détenus le fixent avec un regard stupéfait; certains baissent la tête, gênés. On sent chez Dany l'impression d'avoir été trahi par un de ceux qu'il aime et dont il est l'aumônier. Simon lui pose une question dans ce sens. Mais Dany, en réfléchissant, voit que le voleur a été sélectif, ce qui signifie que ce n'était pas de la vengeance de la part de l'offenseur. Il a vécu cependant, dit-il, un combat intérieur qui a duré une heure et s'est calmé dans la prière qui lui a permis de triompher de l'esprit du mal en lui. Il a prié « en pensant au gars qui allait s'enfoncer un peu plus dans la drogue avec l'argent qu'il va faire ». Et puis il se demande qui a laissé la fenêtre ouverte en arrière de la maison ? « Personne » répond-il en regardant sa femme . « Personne ! » prononce-t-il avec fermeté en refusant de donner prise à une éventuelle dispute dans le couple à ce propos.

Qu'est-ce que ça va donner si je cherche qui. L'important c'est l'esprit de solidarité. Le blâme creuse un fossé entre nous deux. Je ne voulais pas de fossé. Après tu apprécies la vie d'une autre façon. Le plus important c'est le lien dans la famille... Ça nous a rapproché (Dany, victime de vol par effraction, animateur).

Par contre il se souvient de son contact avec la police qui l'a beaucoup déçu:

C'est comme si les policiers disaient: « bon encore un. OK. Merci ». Toi tu cherches quelqu'un pour t'écouter. Je voulais parler. Peut-être que c'était la fin de la journée, qu'ils avaient fait 30 rapports dans la journée (*silence*)... T'as honte parce que ta maison est à l'envers. Le policier regarde toutes tes affaires (Dany).

Lise qui, on s'en souvient, garde un souvenir amer d'une relation semblable manifeste par son regard qu'elle comprend. Et Amélie ajoute: « C'est un autre viol ». Mais Solange dit que le vol par effraction ne lui a pas « fait peur plus que ça », et qu'elle aurait aimé rencontrer l'agresseur. Amélie approuve: « le traumatisme demeure moins longtemps si tu le rencontres vite ». Pierrette semble être du même avis parce qu'il faut dire son indignation:

Il faut se voir le plus tôt possible. J'étais volé le jeudi. Je suis allée le mardi suivant au pénitencier. Là j'ai éclaté en sanglots. Ça a peut-être duré une heure. Mais j'ai été tellement accueillie par les gars que je suis rentrée à la maison sans peur ce soir là.(Pierrette).

Le récit de Solange et de Dany réveille le souvenir d'autres événements vécus par d'autres. Louis raconte avec quel désagrément il s'est fait volé et comment il a cherché qui était son

ennemi; Simon parle de son fils qui a dévalisé la maison avec des copains et à qui il a pu pardonner. Cela lui donne l'occasion de reprendre la parole pour comparer son éducation avec celle de Solange et se distinguer des autres détenus sur ce plan:

Il y a des parallèles quand on parle d'éducation. Moi aussi j'étais protégé. Mais en dedans j'ai découvert autre chose. Comme j'ai dit, un gars m'a confié: « comment tu veux que je me réhabilite, j'ai pas été habilité (Simon).

L'animatrice interrompt son discours pour le temps de pause. Nous remarquons que Amélie et Simon feuilletent deux documents sur la justice réparatrice apportés par Amélie. Léo dit à Marc: « Solange aurait du voir la pancarte dans le stationnement »...l'air de dire: « c'est de sa faute ». On observe d'autres échanges informels entre victimes et détenus. Lise se retire pour raison de santé.

Après la pause, le temps du témoignage reprend avec René. Il nous raconte qu'il a vécu une double vie: l'école et le sport d'un côté, et le gang de délinquants de l'autre. Il a vécu des influences négatives et positives en arrivant au « pen ». Il est marqué par la souffrance de ne pas être considéré comme les autres parce qu'il est noir. Il reprend pour le groupe ce qu'il a dit à la première entrevue sur son enfance. Sa mère ne pouvait pas lui payer les mêmes baskets ou vêtements que ses camarades de classe et il était frustré. Ensuite il raconte ses difficultés à trouver un emploi à cause du racisme: il a su par un ami qu'un patron avait déchiré le CV qu'il venait de lui présenter parce qu'il était noir. Il a donc accumulé beaucoup de frustrations qui l'ont conduit à faire des vols d'autos puis des hold-up, et plus même... Interpellé par Dany sur cet engrenage de crimes, il répond:

Personne ne m'a forcé à rester dans une gang. Mais, même groupe d'amis, même chemin, mêmes besoins. On est des noirs. Je veux apprendre que le monde peut m'accepter comme je suis, si le monde était positif (René).

Il raconte que le jour de son arrestation il avait décidé de cesser de voler en pensant à sa femme enceinte mais il a cédé à l'influence de sa bande et a eu peur de perdre la face:

Je ne veux pas que les autres me haïssent. (*Il fait référence à sa bande*). Je ne serais plus accepté par eux, ni là, ni dans la société. Je n'ai plus de place. Ici je vois. Le fait d'être ici, je vois ce qui se passe dans le milieu. Finis les amis (René).

A la demande de l'animatrice, il illustre par des exemples la distinction entre négatif et positif par laquelle il explique sa vie.

Négatif, c'est le camarade qui m'entraîne à faire un coup et positif c'est quand je dis à un camarade: y a un organisme qui peut t'aider, ou bien quand ma mère s'inquiète de mon comportement (René).

Après René, nous écoutons Robert qui nous avoue avoir hésité au début à revenir parce qu'il se retrouvait dans les événements évoqués par les victimes. Il les regarde en disant:

Après la première réunion, j'ai eu de la misère à dormir. Je me voyais dans plusieurs occasions que vous avez dites parce que ma vie est chaotique. J'ai fait beaucoup d'agressions. Honnêtement je voulais plus revenir. Si j'y vais je me fais mal. Cela m'a pris 10 ans pour comprendre la valeur de la vie. (Robert)

Puis, sentant l'écoute et la confiance, il raconte de nouveau comment il a été s'excuser auprès de ses victimes dans un magasin. Il ajoute:

Je voulais me soulager moi-même. Mais je suis en dedans pour un crime bien plus grave. C'est beau le face à face mais comment s'y prendre avec ses propres victimes. Ici j'écoute le partage. Je prends ce qui peut me servir pour vivre mon futur. J'ai 22 ans en dedans. A ma révision je serai face à face avec la famille victime. Mais j'ai pas peur. Maintenant j'ai des valeurs (Robert).

Un jour, il s'est surpris à pleurer et il s'est demandé s'il allait traîner son boulet toute sa vie. Alors il a accepté toutes les thérapies il y a 11 ans. Sa vie a débuté aussi dans un climat de violence avec un père alcoolique qu'il aurait voulu tuer. Avant, quand il regardait ses actes, il disait que c'était de la faute de son père et sa mère, mais maintenant il voit que depuis 18 ans il est responsable. Dany lui rappelle qu'il a dit la fois dernière: «je ne me culpabilise pas, je me responsabilise ».

Au temps de la relecture de la soirée, les détenus manifestent leur satisfaction quant à la communication qu'il y a eu entre nous, dans le groupe:

- On a appris à se connaître. On arrive à s'identifier. On a passé les mêmes étapes...Ça donne une chance. Cela fait une différence avec la non-communication habituelle au pénitencier (Léo).
- Ça a été bon. Maintenant y a de la confiance avec l'extérieur et entre nous (Robert).
- Je connais Robert depuis 87. Il a fait beaucoup de chemin, ça se passera bien. Il est armé pour ça. (Simon à Robert *en vue de sa révision judiciaire*):
- Ici on a de bons programmes. Cela nous donne des connaissances, de l'habileté pour nous contrôler. Des programmes comme ça, ce serait bon à l'extérieur, à l'école. Ce soir c'est un programme positif. On a fait un pas en avant (René).

Les victimes, comme les observateurs, soulignent le changement de mentalité opéré en elles. Elles l'expriment chacune à leur façon:

- Je réalise que si tu ne pardonnes pas, tu deviens agresseur. Au début, je criais, le fouet ! le fouet ! Eh ! je suis bien violente. Ça m'est venu dans le cœur , le fouet ! (Pierrette)
- On a entendu beaucoup d'arrière-plans...d'influences dans l'enfance. La seule différence entre l'extérieur et l'intérieur, c'est que nous, on n'a pas eu l'occasion de faire quelque chose (Solange).
- Je comprends mieux le dessin du cœur au tableau. Aujourd'hui je vois que nous avons reçu votre trésor intérieurement (Thérèse, animatrice).
- J'ai bien apprécié quand Robert disait qu'il refusait de blâmer ses parents. Dany et René vous vouliez pas cultiver la haine. Moi quand ça marche pas, quand je vis un rejet, y a quelque chose qui monte (Marc, observateur)

Quant à Amélie, elle poursuit son idée de rencontre avec son propre agresseur et en cherche les conditions mais Louis la fait réfléchir: « Amélie, si la souffrance c'est devenu comme un conditionnement, rencontrer l'agresseur ce n'est pas une solution ». Amélie répond en évoquant l'auteur du hold-up dont elle a été victime: « j'aurais le goût de dire merci à ce gars parce qu'il m'a fait avancer ». Dany conclut par une note de spiritualité: « la solution est dans une bonne préparation. J'ajoute la dimension prière. Vous avez expérimenté la puissance du mal. Mais il y a aussi la force qui nous aime »

Dans le temps de post-réunion, nous discutons surtout des modalités de la 5^{ème} rencontre: chacun envisage ce qu'il pourrait dire ou apporter comme objet symbolique pour exprimer ce qu'il retient des échanges.

Relecture de la quatrième rencontre

Nous n'avons pas vu apparaître des thèmes nouveaux par rapport aux thèmes des séances précédentes, mais ceux-ci sont repris par de nouvelles interventions et en sont donc renforcés par le fait même. Le voleur ne pense pas aux propriétaires des choses qu'il saccage. Il cherche seulement l'argent ou les objets. Le vol provoque chez la victime de la révolte, un désir de vengeance, la colère, car voler c'est emporter non seulement des affaires, mais tout un pan de vie personnelle: du travail, des relations, des sentiments, des souvenirs, de l'intimité violée. Une petite chose en apparence provoque une grande peur. Parfois la victime, au contraire du contrevenant qui ne pense pas aux personnes, pense aux personnes qui sont venues voler et les plaint parfois. Nous constatons de plus qu'il reste toujours des questions sans réponse: pourquoi prendre, par exemple ? Simon, Dany, Robert et Amélie redisent l'importance du pardon qui remet debout. Les récits contrastés de Solange, victime, et René, contrevenant, sur leur milieu respectif manifestent l'influence de

l'éducation, l'histoire, l'entourage et les occasions de la vie sur les actes que nous posons à l'âge adulte. Le groupe a pu entendre René nous dire l'impact du racisme sur sa révolte et sa criminalité.

La cinquième rencontre : le 1 décembre 1999

Cette rencontre, tout d'abord annulée dans le projet pour accommoder certaines victimes, a été redemandée, nous l'avons vu, par détenus et victimes au cours du déroulement des rencontres. Deux personnes n'ont pu y participer: Gabriel n'a pas donné signe de vie et Robert avait été requis par l'établissement pour une activité. Les détenus envisageaient cette soirée finale comme une sorte de rencontre informelle, une invitation faite aux victimes pour faire la fête. Nous n'avons pas pu prendre de notes sur le vif, mais seulement après coup. Cette rencontre s'est déroulée en trois temps. Un temps informel de conversations en partageant le repas préparé par détenus et quelques victimes, un temps d'échange de cadeaux, et enfin une petite célébration de réconciliation, le tout programmé de façon très souple, plus spontanée que formelle. La seule chose prévue était que chacun(e) exprimerait d'une façon symbolique aux autres ce qu'il retient de la session.

Arrivés dans la salle, nous recevons un accueil chaleureux. Puis les uns et les autres entrent en conversation en se servant de la nourriture déposée sur la table et au petit comptoir. Simon pose à chaque place une feuille photocopiée de pensées choisies, Amélie donne à chacun une petite canne de sucre de Noël. Thérèse demande : « est-ce qu'on fait une seule table, ou bien chacun va chercher sa nourriture ? » Personne n'entend et tout le monde continue le self-service. Beaucoup semblent ignorer ce qui aurait pu ressembler à un repas convivial. Des discussions informelles se prolongent en petits groupes.

Une fois que tout le monde est rassasié, l'animateur fait signe de prendre place autour de la table et donne la parole à ceux qui ont prévu d'intervenir. Simon exprime longuement le regret de Robert de ne pas pouvoir être là et en profite pour témoigner que celui-ci a beaucoup changé depuis que nous vivons le face à face:

Avant je le voyais toujours à regarder à terre dans la cour. Maintenant il s'est redressé. Ce n'est plus le même homme. Il vit durement la maladie de son épouse. Il est dégagé...Plein de sérénité, il vous envoie tout son amour. Il a 62 ans (Simon).

Puis il lit des citations sur la souffrance et le mal à combattre ainsi que sur l'amour possible qui fait vivre. Marc propose une chanson qu'il accompagne à la guitare et dont tous peuvent reprendre le refrain. Quant à Louis qui avait fait passer des petits papiers manuscrits tout le long de la table, il les reprend et en lit deux ou trois. Ce sont des pensées sur la responsabilité. Puis il sort de sa poche des petits paquets-cadeaux et donne un bijou à chaque victime en disant: « je me suis départi de trois fétiches ». Il présente chaque objet comme un souvenir de quelqu'un qu'il aime, et qu'il a choisi de façon très personnalisée pour chaque victime. Il les remercie: « j'avais appris des choses théoriquement. Ici c'est pas pareil ». Chaque victime le remercie en l'embrassant. A son tour Pierrette donne à chaque détenu un petit rouleau parchemin écrit à l'encre d'or en remerciant le groupe de ce qu'elle a reçu dans les rencontres. Amélie avait préparé aussi des lettres décorées et adressées à chacun. Léo nous lit une lettre de sa composition dont il nous a permis de copier des extraits qui nous semble significatifs:

Toute apparence de problème dans notre vie indique que le moment est venu de faire un pas en avant...Au cours de ces rencontres, j'ai ressenti de la peine et de la souffrance dans vos cœurs et dans le mien aussi et cela m'a permis de comprendre que je n'étais pas le seul à avoir mal... Souvent je me dis: si je pouvais revenir en arrière avec ce que je sais aujourd'hui, je ne serai pas ici. Mais je n'aurais peut-être pas l'expérience et le vouloir d'aider les autres. Faut pas lâcher, faut juste essayer de se surpasser ! Merci ! (Léo).

Lise, quant à elle, a acheté un cadeau personnalisé pour chaque détenu en rapport avec ce qu'elle avait entendu de lui et elle embrasse chacun en lui disant un mot explicatif. Solange et Dany se lèvent à leur tour pour dire: « tous les deux nous vous donnons un petit cadeau de douceur, pour que vous ayez la paix dans vos cœurs », et ils distribuent à chaque membre du groupe une débarbouillette brodée par eux au prénom de chacun. Tous manifestent combien ils sont touchés par cette délicatesse et viennent les embrasser.

Après un temps de calme, la longue stature de René se dresse. D'un ton ferme il prend la parole: « j'ai les mains vides. Mais...Allez tous debout ! Donnez-vous la main ! » Sans hésitation tous obéissent. René commence alors une prière de remerciement qui se termine par le « Notre Père ». Dany, Marc et Thérèse proches de lui l'embrassent chaleureusement. Puis Thérèse fait circuler à l'adresse de chaque participant une carte sur laquelle elle a dessiné la triple silhouette d'un homme en train de se relever. A l'intérieur elle a écrit un message personnalisé mais elle propose de le faire signer par tous ceux qui le veulent.

Tandis que les cartes circulent, le groupe se calme et l'on n'entend que quelques échanges à mi-voix entre voisins de table.

Pendant ce temps, Dany dispose des petites bougies devant chacun, et s'efforce de les allumer. Certaines ont beaucoup de peine à prendre. On éteint les lumières électriques sauf une. Le temps de la célébration commence. Dany se lève et explique:

Vous avez devant vous la lumière de la vie... Pour certains elle a eu du mal à prendre dès le début de leur existence. Il arrive que le mal vienne éteindre cette vie (*Dany éteint la lumière qui est devant Amélie*) c'est alors comme si la personne était sans vie. Mais avec le pardon il est possible de lui redonner vie (*Il rallume la petite bougie d'Amélie*) (Dany, animateur).

Tous les regards sont centrés sur les gestes de Dany. Il poursuit :

Bon maintenant je voudrais demander pardon à Simon qui a souffert de son père. parce que, comme père de famille, je me rends compte qu'avec mes enfants j'ai été parfois très sévère, et je vois ce que cela produit (Dany, animateur)

Il vient de commencer une chaîne de demandes de pardon mutuel. Demande de pardon que spontanément chacun va prononcer à l'endroit d'une autre personne en évoquant une souffrance qu'elle a exprimée au cours des quatre rencontres précédentes et dont il prend acte en s'en reconnaissant solidaire. Par exemple Pierrette regarde René et lui dit :

René, de la part de la société, je te demande pardon pour tous les préjugés de la société sur les noirs et puis moi aussi j'en avais sur vous autres (Pierrette).

La demi obscurité semble favoriser le climat d'écoute intense et d'expression directe des participants les uns après les autres, qu'il soit détenu victime ou animateur sans protocole. Dany s'apprête à clore la session quand Lise prend la parole avec une émotion inhabituelle:

Moi je voudrais dire quelque chose. Je demande pardon à Dany, Thérèse, Marc. J'étais loin de la spiritualité, mais j'ai apprécié l'esprit de ces rencontres, la façon dont vous avez animé...tout ça. On a vécu la paix. Je vais vous avouer quelque chose: Il y a bien longtemps, à 14 ans, j'ai refusé la bénédiction de mon père. Alors ce soir Dany je te demande de me bénir (Lise).

Cette demande chargée d'émotion est suivie de quelques secondes d'un silence intense. Dany se lève et dit: « O.K ! On va se mettre tous au centre. On se donne la main ». Tous entrelacent les bras derrière le dos. Nous sommes toujours dans la demi obscurité, éclairés seulement par les petites bougies posées sur les tables. Dany improvise une bénédiction concernant Lise d'abord et nous tous. Nous restons encore quelques secondes en silence. Puis on allume les néons. Les visages sont souriants et paisibles. Les regards se croisent

puis viennent les effusions d'adieux très affectifs. Nous venons de communier à une réalité spirituelle intense. Il est 22h passées. Les détenus nous accompagnent jusqu'à la porte centrale. Plusieurs expriment le désir de se revoir ou de s'écrire. Thérèse promet une entrevue avec chacun puis on s'embrasse encore en se souhaitant de belles fêtes (nous sommes le 1 décembre). Deux victimes demandent de recommencer le face à face. Nous nous promettons de nous revoir ou de nous contacter. La séparation est vraiment difficile.

Relecture de la cinquième rencontre

Un regard sur cette dernière rencontre conclusive de la session fait apparaître que les échanges ont créé des relations dont le tonus affectif est particulièrement saillant. L'échange de cadeaux était une reconnaissance par chacun de ceux que les autres lui avait apporté de très spécifique et leur préparation était chargée de beaucoup d'originalité et d'attention affectueuse. Seul René a semblé décontenancé de se trouver tout à coup les mains vides et a compensé par une parole animée de spiritualité. La façon dont les animateurs et quelques victimes se sont situés en commençant une demande de pardon sincère et symbolique était dans la logique du groupe dont les membres se situaient sur le même plan d'égalité. On avait constaté plusieurs fois que la ligne est tenue entre contrevenants et victimes, et le reconnaître pouvaient aider les détenus à se considérer en hommes libres capables de manifester expressément leur responsabilité dans un désir de demande de pardon. Le langage symbolique des lieux, de l'éclairage, du repas partagé, des objets ou autres expressions était porteur de sentiments souvent difficiles à traduire en langage courant. Certes la dynamique du groupe a produit un effet de boule de neige pour l'expression spontanée des pardons, mais les participants se sont sentis libres de s'exprimer ou non puisqu'un des participants s'est abstenu de parler. La démarche aboutissait à la compréhension mutuelle visée par le programme tout en renforçant la prise de conscience, par les uns et par les autres, que le crime est une blessure et que la blessure peut se guérir précisément dans une réconciliation. Cette dernière rencontre apparemment atteignait donc un sommet. Les deuxièmes entrevues post-programme après un laps de temps de trois mois devaient permettre de le vérifier. Mais d'ores et déjà en résumant les données de notre propre observation, il nous est possible d'avoir une vue d'ensemble de l'expérience du groupe qui a vécu le face à face.

5. L'analyse des observations

Les données des observations peuvent permettre une analyse des rencontres sous deux aspects celui du contenu et celui de la dynamique du groupe.

5.1.L'analyse du contenu

L'analyse du contenu des observations des rencontres fait apparaître la plupart des thèmes abordés par les détenus et par les victimes dans la première entrevue avant le face à face. Nous constatons seulement que, leur temps de parole étant plus réduit, ils ne sont pas toujours entrés avec autant de détails dans la description de leurs stratégies criminelles ou de leur enfance ou encore des programmes suivis au pénitencier mais que par contre l'écoute et le climat de confiance ont eu un effet d'entraînement mutuel à parler d'événements très intimes comme par exemple celui de l'abus sexuel. Ce qui nous semble significatif c'est la cohérence entre les propos des premières entrevues et ceux des rencontres. De plus il nous paraît intéressant de constater une convergence entre les différentes interventions des détenus d'une part et celles des victimes d'autre part. Mais comment résumer la richesse des rencontres que nous avons tenté de décrire chronologiquement ?

Nous nous laisserons guider par trois thèmes que les participants eux-mêmes ont énoncés à la première rencontre comme objectifs de la démarche de leur groupe: se faire comprendre, comprendre et se comprendre les uns les autres (l'harmonie). L'originalité des propos du face à face est qu'ils ne visent pas seulement à donner une information, ils veulent convaincre, et par conséquent faire changer quelque chose chez l'autre: se faire comprendre.

Ainsi les détenus vont essayer de se faire comprendre des victimes et les victimes se faire comprendre des détenus. Les détenus cherchent à renouveler dans l'esprit des victimes leur image qu'ils supposent négative. Ils veulent présenter des explications ou des excuses à leur criminalité lorsqu'ils parlent des raisons qui les ont poussés à voler telles que se nourrir, se loger, décharger son agressivité. Ils veulent encore faire comprendre que rien ne les a aidés à avoir une vie de citoyen responsable ni leur enfance malheureuse, ni leur histoire, ni leur milieu criminel, ni encore la société qui les stigmatisait. Ils insistent de soirée en soirée sur le fait que le voleur ne veut faire de mal à personne, car il veut les biens et non atteindre les

personnes. Ils ajoutent que le crime est leur lieu de valorisation personnelle. Ils semblent aussi vouloir implorer la bienveillance des victimes en manifestant leur souffrance, leur regret, leur volonté de changement. Quant aux victimes elles veulent aussi faire comprendre comment elles ont vécu la victimisation. Leurs propos ne sont pas seulement informatifs, ils portent plus sur les émotions que sur les faits: les victimes veulent faire comprendre leur traumatisme comme une atteinte à leur intégrité, tant sur le plan physique que sur le plan psychologique; elles se font convaincantes en exprimant leur souffrance et leur indignation pour faire saisir aux détenus dans la confrontation le sérieux de leurs actes. Elles qualifient la perte de sécurité, de « viol de leur intimité »; elles font sentir, même avec des gestes comme Lise, l'humiliation d'être réduite à l'impuissance par l'arme de l'agresseur, la honte d'être victime parce qu'on ne les croit pas ou encore, comme Amélie, le sentiment de culpabilité de faire arrêter l'agresseur. Bref elles font comprendre aux détenus qui disent le contraire, que pour elles, le crime est d'abord une atteinte personnelle et une « brisure d'amour » selon l'expression de Pierrette. Mais on pourrait « faire comprendre » la situation dans laquelle on est en restant au plan de l'explication avec l'exposé des causes et des conséquences du crime; ces réalités resteraient alors des éléments extérieurs à soi dans lesquels on ne serait pas impliqué personnellement. Or nous constatons que le face à face a permis de passer à un autre niveau qui est celui de « se comprendre » soi-même auteur ou victime. Le mot « comprendre » dans la bouche de plusieurs détenus signifie à la fois se connaître soi-même et prendre conscience. Ce terme signifie prendre conscience d'être l'auteur d'un crime, et s'accepter comme tel, selon la signification étymologique du mot com-prendre, « se prendre avec ».

« Comprendre » est donc le deuxième thème présent aux échanges. Nous avons entendu les détenus dire l'importance de se comprendre soi-même pour changer. Etant donné le contexte psychosocial où ils ont été élevés, cela leur a demandé beaucoup de temps et de souffrance. Cela s'est fait après une décision motivée souvent par l'amour d'un être cher, sa fille pour Léo, sa femme pour Simon. Tous les détenus ont protesté quand Amélie se demandait s'il fallait être des « malades » pour avoir le désir de posséder à tout prix ; ils se sont efforcés de dire qu'ils étaient des personnes responsables et que la violence leur appartenait. Ils ne peuvent plus reporter la responsabilité sur père et mère. Prendre conscience a amené certains détenus comme Robert ou Léo, au bout d'un long

cheminement et avec l'aide de thérapies, à se pardonner eux-mêmes, ce qui a été, selon eux, le début d'un changement de comportement.

Nous avons donc constaté, comme dans les premières entrevues, que les détenus avaient déjà une certaine compréhension d'eux-mêmes comme auteurs de leurs actes avant le face à face, mais que le programme a rendu plus aiguë cette prise de conscience. D'après eux, par un effet de miroir, la rencontre des victimes leur fait réaliser plus intensément leur responsabilité. Le petit jonc volé à Pierrette qui est insignifiant en valeur marchande apparaît désormais, à leur grand étonnement, comme l'arrachement d'un deuil, la rupture d'une relation intime pour cette femme plutôt froide d'apparence. Celle qui s'était montrée agressive envers eux devient soudain vulnérable et saisie par les larmes. Les programmes offerts par le pénitencier, disent-ils, parlent du passage à l'acte, mais jamais du viol d'intimité de quelqu'un. La façon dont Dany et Solange ont manifesté leur indignation de voir violer l'espace sacré de leur vie de couple en parlant de leur chambre à coucher laisse bouche bée les détenus qui les écoutent stupéfaits. Des prises de conscience nouvelles se font aussi quand Pierrette dit avec force qu'en 45 ans de mariage, elle n'a jamais regardé dans le porte-monnaie de son mari, et réciproquement. Cette confrontation apparaît exigeante à certains car il faut raconter son vécu devant des victimes.

Quant aux victimes, le fait d'avoir à faire comprendre leurs blessures, les a aidées à les identifier, et par conséquent, à se comprendre elles-mêmes. Par la parole elles pouvaient sortir de la confusion qui leur provoquait un malaise plus ou moins diffus. Comme pour les détenus, c'est le temps, une thérapie, et une décision, qui permet de s'en sortir: c'est ce que Lise explique au groupe. Mais toutes n'ont pas encore pris cette décision. Amélie, qui a entendu Lise, reprend espoir et s'engage sur la voie pénible de la guérison qu'elle qualifie « d'accouchement » dont elle attend le terme avec de nombreux soupirs et larmes. Elle dit plusieurs fois qu'elle ne veut plus revenir, mais nous la revoyons à chaque rencontre: « elle veut en sortir gagnante ». Pourtant chez elle la compréhension n'est pas achevée et elle entend Simon lui dire de « balancer sa souffrance (comme moi je l'ai fait) ». En effet, les victimes reconnaissent comment les propos des détenus les aident à comprendre leur révolte, et cette agressivité qui les fait souffrir. C'est l'expérience de Pierrette qui, après avoir pu être écoutée dans sa colère et même encouragée par Louis à l'exprimer, s'est trouvée en paix. Cette aide réciproque que nous avons observée plusieurs fois durant les

rencontres du face à face nous conduit à parler du troisième thème qui peut résumer le point d'aboutissement de la démarche : « se comprendre les uns les autres ».

Ce troisième thème, se comprendre réciproquement, est très proche du deuxième car nous avons observé que se sentir reconnu pour ce que l'on est renforce la conscience que l'on peut avoir de soi. Ainsi Robert qui au début avait parlé de sa crainte de se faire juger, constate à l'évaluation de la troisième rencontre: « maintenant il y a de la confiance avec l'extérieur et entre nous » tandis que Simon parle de réciprocité dans l'amour sans laquelle « rien ne se passe », on ne peut se comprendre. Cette communication victimes-offenseurs est une expérience toute différente de la non communication habituelle dont souffrent les détenus et elle les entraîne à manifester beaucoup d'attention et de compassion à l'endroit des victimes dont ils comprennent mieux la souffrance. Certains par exemple tentent d'aider Amélie à cesser d'en faire une fixation. Nous observons donc que cette compréhension mutuelle peut devenir une aide mutuelle soit entre détenus, soit entre victimes, ou entre les deux groupes partenaires.

Quant aux victimes, en comprenant mieux le vécu des détenus, « elles perdent des plumes de leur agressivité » selon l'expression de Pierrette. Elles laissent tomber leurs préjugés et reconnaissent même les points communs que les détenus ont avec elles. Il se fait en effet, au fur et à mesure que progresse l'écoute mutuelle et la confiance, une sorte d'identification réciproque qui fera dire à Lise que la ligne entre victimes et offenseurs est ténue pour ce qui concerne la violence et qu'elle arrive à mieux les comprendre. Nous avons entendu aussi Solange dire à une évaluation qu'elle serait sans doute contrevenante si elle avait eu les mêmes arrière-plans et influences que les détenus dans l'enfance.

Cette compréhension réciproque bouleverse les mentalités et achemine au pardon. Elle a trouvé son expression intense dans le langage symbolique de la célébration de la cinquième rencontre à la fois préparée par les uns et les autres et laissée à la libre expression de chacun. On atteignait quelque chose de cette harmonie que plusieurs avaient souhaitée en énonçant les objectifs du groupe. Ainsi voyons nous que le mot comprendre qui était apparu six fois lorsque le groupe s'est donné des objectifs a trouvé chair au cours des rencontres sous trois formes principales: faire comprendre ce qu'on vit, se comprendre soi-

même, et se comprendre les uns les autres. N'est-ce pas dans la ligne des orientations du programme face à face ?

5.2 L'analyse de la dynamique du groupe « face à face »

Le modèle présenté par Yves St-Arnaud dans son livre « *les petits groupes, participation et communication* »(1989) nous servira de cadre d'analyse de la dynamique du groupe mis en « face à face » dans le programme que nous étudions. Le cadre de ce mémoire nous contraint à ne donner que les grandes lignes de cette analyse. Disons d'abord que nous avons observé la naissance du groupe lorsqu'il s'est donné une cible commune en se fixant des objectifs en fonction des attentes des participants et il est passé d'une somme d'individus à la réalité d'un groupe du fait que « que chacun des membres peut interagir avec chacun des autres membres », ce qui revient à dire que le pouvoir n'est pas confisqué par une ou deux personnes mais qu'il est partagé de façon démocratique (St-Arnaud, 1989 : 16-17). Nous avons constaté qu'a priori tous étaient égaux quant à leur prise de parole bien que deux personnes se soient senties frustrées de ne pas avoir eu le temps de recevoir le feed-back qu'elles espéraient tandis que deux autres avaient occupé trop longtemps leur temps de parole. L'appréhension de certains participants d'être dominés par l'autre partie est rapidement tombée grâce à la vigilance de l'animateur: En ce qui concerne le degré de participation des membres du groupe nous avons pu observer certains freins relevant de ce que St-Arnaud appelle *énergie résiduelle* en se référant à Muchielli (1967):

- la situation spatiale à un coin du carré qui a donné à Léo le sentiment d'être isolé et sa décision a priori de ne pas « se mouiller » et voir venir;
- l'indisposition de Lise qui quitte la deuxième rencontre à la mi-temps pour raison de santé, et surtout « les douleurs préoccupantes » presque constantes d'Amélie qui, selon elle, l'ont souvent empêchée de tout percevoir dans le groupe ;
- l'appréhension de René de ne pas trouver le vocabulaire approprié au public.
- la présence de parleurs incoercibles tels que Simon et Amélie,
- la posture en retrait de Robert qui progressivement s'est remis face au groupe.

Mais *l'énergie disponible* a dépassé ces freins, puisqu'on a pu observé l'augmentation des liens se tissant entre les membres au fur et à mesure des expressions, jusqu'à « produire » une grande « solidarité ». Comme l'a noté un détenu, « on était tous embarqués » mais l'engagement fut progressif: il semble par exemple que l'intervention de Lise, à la troisième rencontre, a fait mûrir le groupe en le centrant sur l'essentiel.

Mais, toujours selon St-Arnaud (1989), ce sont surtout les moyens d'autorégulation du groupe qui permettent au groupe de se recentrer sur sa cible. Le rôle de l'animateur en fut un qui recentrait constamment sur les objectifs, la prise de conscience des gestes posés et des émotions éprouvées tandis que les résumés de l'observatrice relus en début de séance faisaient le point sur la progression du groupe. A ces moyens d'autorégulation du groupe, s'ajoutait le cadre horaire, le cadre formel du déroulement des rencontres et un certain consensus : un code explicite de confidentialité et un code implicite d'écoute mutuelle et de solidarité. L'animateur explique combien ce code d'écoute était important pour les détenus:

C'était très important pour eux autres (les détenus) d'écouter et dans cette écoute-là de ne pas avoir peur dans un sens de ce qui est dit. Ce n'est pas nécessaire d'avoir une réponse, il fallait tout simplement apprendre. Il est obligé d'écouter et de laisser la victime avoir ce privilège d'être écoutée (David , animateur principal)

Cette participation rendait alors possible la communication qui est la deuxième caractéristique de la croissance d'un groupe. La communication se développe à travers des interactions entre les participants. A la froideur des contacts du début marquée d'appréhension et de méfiance de la part de Pierrette ont succédé les témoignages de Simon et Amélie très colorés émotivement ouvrant la voie à l'authenticité. L'interaction entre ces deux personnes victime/détenu est passé du mode agressif de la confrontation à celui d'un échange de sourires et de regards. On peut noter encore à la première rencontre, le feedback donné par Louis au témoignage d'Amélie: « ce que vous avez dit c'est venu me chercher »; ou l'interpellation de René par Léo sur ses vols. A la deuxième rencontre, la communication progresse par l'accueil de la colère de Pierrette par l'écoute silencieuse du groupe qui la reçoit et l'encourage ainsi à changer de ton. Cette confiance stimule Louis à aller très loin dans le récit de sa victimisation sexuelle et de ses actes. On constate alors comme un pic dans la courbe de la communication avec quelques turbulences. Amélie trop prise par ses larmes ne veut plus revenir, mais Robert et Louis prennent conscience qu'ils sont capables d'encourager Amélie. Puis la communication va s'intensifier à la troisième rencontre et s'intérioriser avec le témoignage de Lise sur sa détermination à dominer son trouble intérieur. Le mime de son braquage a réveillé son voisin Léo, puis les détenus réagissent vivement à l'interrogation d'Amélie qui les soupçonnent de voler par « maladie », en affirmant leur propre responsabilité. De nombreuses interactions se succèdent. Comme nous l'avons noté plus haut, les catégories victimes et détenus peu à peu deviennent interchangeable. Se fait jour déjà le désir d'une rencontre informelle: une 5^{ème}

rencontre proposée par les détenus. A la quatrième rencontre, la communication est maintenant spontanée et le consensus se fait par vote sur cette cinquième rencontre impliquant une préparation personnelle. Il nous semble cependant que la courbe d'intensité retombe légèrement. Le témoignage de Solange et David illustre ce sentiment de viol de l'intimité du couple dont il a été question précédemment, et les récits de René et Robert confirment des éléments apparus aux séances précédentes. Tout se passe comme si le groupe se calmait, consolidait ses acquis pour prendre un nouvel élan. En effet à la cinquième rencontre, la communication monte de niveau et se colore de convivialité par une ambiance de fête, un repas partagé et des échanges plus intimes et informels deux à deux. La communication adopte ensuite un langage créatif et symbolique pour traduire l'indicible. On peut reconnaître en cette finale le fruit mûr du travail du groupe et l'illustration du premier principe de la communication optimale caractérisée par « les attitudes d'authenticité, de considération positive inconditionnelle ou d'empathie » (Rogers (1965).cit. in St-Arnaud, 1989 :110). En évitant le mimétisme dans leur expression, les participants ont évité de faire dégénérer la communication en fusion émotive. Il ne semble pas exagéré de parler alors de communion à une même spiritualité élaborée par le groupe lui-même laissant à chaque membre la possibilité de trouver son espace de liberté en prenant ses distances, selon la description du deuxième principe de communication optimale proposé par St-Arnaud (1989: 112). On constatait même dans l'échange de cadeaux que ce qui avait un caractère personnel prenait une dimension communautaire. Le troisième principe de communication optimale trouvait alors son illustration dans ce groupe au point que le deuil du groupe fut très difficile. En effet, plus la communication est intense plus la séparation est difficile, car plus un organisme est vivant, plus il lutte contre sa mort. L'animateur avait pourtant préparé cette inévitable rupture en disant plusieurs fois: « le défi, c'était d'apprendre comment vivre avec les choses qu'on ne peut jamais expliquer. Même si on veut une réponse, on doit les accepter ».

Concluons que l'analyse de la dynamique du face à face, en mettant en lumière les conditions de naissance et de croissance du groupe fait apparaître que la pertinence du programme ne réside pas seulement dans le contenu des propos échangés, mais aussi dans la qualité d'un vécu commun qui ne peut faire autrement que d'opérer un changement chez ses membres. Les acteurs eux-mêmes s'expriment sur ce vécu commun comme nous allons le constater à travers l'analyse des entrevues postprogramme réalisées avec eux.

C. LES ENTREVUES APRES LE FACE A FACE

Les entrevues post programme que nous avons eu avec les personnes qui avaient participé au face à face se situent trois ou quatre mois, selon les cas, après la dernière rencontre du programme. Ce laps de temps permettait à chacun de prendre du recul par rapport aux émotions vécues durant les rencontres et de mettre le programme en perspective avec l'ensemble de leur vie quotidienne. Elles nous permettaient de renouer le contact avec elles, de les remercier de leur participation, d'approfondir la relation d'une façon plus personnelle et ainsi de favoriser l'expression en vue de la collecte des données. Nous voulions en effet enrichir notre matériel d'analyse en écoutant leur point de vue sur le face à face pour mieux comprendre leur expérience de l'intérieur, éclairer certaines expressions ou attitudes observées durant les rencontres et confronter notre propre interprétation avec celle de ces informateurs privilégiés que devenaient les participants eux-mêmes. Ainsi nous pourrions évaluer l'impact du programme sur les détenus et sur les victimes.

Le climat de ces entrevues fut très cordial et nous avons rencontré chez les participants beaucoup d'intérêt et de collaboration pour notre recherche. Rappelons que notre consigne de départ de cette deuxième entrevue se formulait ainsi : « *nous avons participé ensemble au face à face , peux-tu me dire comment tu l'as vécu et peut-être pourrais-tu en premier me rappeler ce que tu attendais de ce programme ?* » La première partie de l'entrevue était non directive, tandis que la seconde fut parfois orientée par quelques questions complémentaires notamment en ce qui concernait la perception des autres partenaires et l'organisation du programme lorsque l'interviewé n'avait pas spontanément abordé le sujet. L'analyse des données de ces entrevues post-programme nous permet de les regrouper autour de quatre thèmes: le vécu des rencontres, la perception qu'une partie a de l'autre, la perception que les personnes interviewées se font de leurs pairs et enfin leur point de vue critique sur l'organisation du programme. Nous analyserons d'abord les données des entrevues avec les détenus puis celles que nous fournissent les entretiens avec les victimes.

1. LES ENTREVUES POST-PROGRAMME AVEC LES DETENUS

Il fut facile de rejoindre les détenus sauf Louis qui avait changé d'établissement et pour lequel il nous a fallu refaire des démarches administratives. Tous nous ont accueillie

comme quelqu'un avec qui ils avaient beaucoup de connivence. Cela nous a mis d'emblée sur le terrain de leur vécu qui touchait à la fois à leur expérience de la rencontre et à l'impact du programme sur eux. C'est ce que nous allons examiner.

1.1 Le vécu des détenus aux rencontres du face à face.

Plusieurs détenus que nous avons interviewés après le face à face disent la difficulté qu'ils ont eue à rencontrer des personnes victimes de faits analogues à leurs actes. René décrit son embarras du début comme d'ailleurs à chaque fois qu'il va dans un milieu inconnu, mais plus encore dans ce cas :

Je vais transpirer: qu'est-ce que je vais dire. Est-ce que je dois parler pour que la personne ait une meilleure impression de moi ? Est-ce que je dois employer des mots parce que la personne est du niveau universitaire ? Moi je suis criminel, elle, elle est victime. Et que je sois noir aussi... (René).

« Nerveux » au début, « il avait de la misère à parler, il bégayait » puis il s'est ressaisi :

Tu sais la pression était dure la première journée. Je me demandais si je pouvais continuer ces cours-là ou pas. Alors je me suis mis en condition : « j'ai commencé, je le fais, je vais voir ce que ça va m'apporter, je vais participer comme tout le monde »... Je suis un suiveux, je suis pas un leader (René).

Quant à Robert, il a trouvé l'ambiance froide au début mais « c'était une bonne chose, dit-il, parce que cela nous a fait porter une attention particulière additionnelle » à tous les détails des récits des victimes. Après les difficultés du début il a perçu une ouverture :

Ça a été très serré. Et à un moment donné Dany a ouvert des portes pour qu'il y ait quand même un espèce de consensus... soit pour que nous autres parlent soit que les autres parlent. Et au fur et à mesure que les soirées se déroulaient cela devenait plus facile (Robert).

Avoir à se faire comprendre en effet et à raconter son vécu a été pour René une nouvelle performance: quitter le souci de sa propre image et parler avec son cœur. Il explique :

La 1^{ère} fois j'ai pas parlé. La 2^{ème} fois quand j'ai commencé à parler j'étais énervé, je savais pas qu'est-ce que les autres vont penser de moi... Puis tout au long je collais mon cœur avec ma tête. Une fois que ton cœur embarque, ça coule tout seul. Par exemple que tu pleures, que tu souffres, t'as tous les mots. Ouf ! (René)

Léo pense qu'il n'aurait certainement pas participé à un programme comme ça au début de sa détention mais avec le temps il a appris à comprendre les autres.

C'est certain qu'on m'aurait dit de faire un groupe de même quand j'ai commencé à faire du temps, j'aurais dit: « oubliez ça, j'embarque pas dans des affaires de même,

c'est cash, c'est ci c'est ça ». Mais étant donné le nombre d'années que j'ai faites, j'ai appris qu'on peut comprendre les autres plus facilement (Léo).

Donc, selon Léo, il faut être préparé au face à face et dépasser l'image qu'on se fait de soi, et qu'on suppose chez les autres, « parce que c'était pas dans sa nature de tuer ». Il a décidé de comprendre et il explique cette motivation d'une façon impersonnelle :

Quelqu'un qui commence avec du temps et qui veut rien savoir, il va dire: même si je vais là, ça changera rien ». Ça change rien tant que tu veux rien changer. Mais si tu vas là dans le but d'essayer de comprendre de quoi et vouloir aider l'autre aussi, là ça fait toute la différence (Léo).

Par contre Louis et Simon n'ont pas trouvé difficile, au premier contact, de parler de leur vie. Louis dit : « moi je me sentais bien dans ça. Moi le dévoilement j'ai pas de difficulté avec ça ». Il affirme que l'écoute des victimes l'a beaucoup éclairé mais il ne parle guère de ses émotions sauf de la grosse humiliation qu'il a ressentie lorsqu'il a lu dans un des résumés de rencontres la mention de sa fellation précoce qu'il avait lui même racontée. Quant à Simon il se dit heureux d'avoir rencontré des femmes, d'avoir eu du « sensible »

C'est pas les hommes que je regardais, c'est les femmes qui étaient là, leur faiblesse, leur bonté. Les femmes sont moins rationnelles, plus émotives, plus ouvertes. Toutes les rencontres en fin de compte m'apportaient une fête (Simon).

Cette compréhension féminine l'aide à reconnaître sa faiblesse, « ses plaies »:

Oui . Oui. Il y a eu des pincements de cœur, mais des pincements de cœur qu'ont est habitué de faire...La médication elle se fait surtout dans la sincérité, dans les larmes, dans les touchers, dans des regards, dans des mots comme « je suis tanné de souffrir, je veux que ça arrête » (*allusion aux soupirs d'Amélie*) (Simon).

Il a été ému par les pleurs des victimes mais il aurait eu envie aussi de pleurer dans leurs mains sans dire un mot. « On a peur de pleurer, de montrer sa faiblesse », constate-t-il. Même s'il a perçu un jeu de domination hommes-femmes dans le rapport détenus-victimes au cours du face à face, lui, il se découvre « un cœur de femme ». Depuis neuf ans il travaille avec des femmes à l'extérieur et il apprécie de recevoir d'elles de la tendresse parce qu'au pénitencier il n'y en a pas. Il remarque en effet:

On prend un masque, on a un mur, on a un mécanisme de défense. Mais là il y a eu un triangle. J'ai senti qu'elle voulait toujours être à côté de moi Amélie. On se tenait la main. Elle était là. J'ai reçu ce que j'attendais: la tendresse, carrément le gros mot amour, la sincérité (Simon).

Comme Simon, tous ont apprécié la progression de la qualité des relations au fur et à mesure que se déployait la démarche. D'ailleurs Louis pense que les détenus ont eu un beau rôle dans cette construction de la confiance:

Cela a commencé tranquillement. Cela a progressé. On en est venu à structurer une espèce de confiance avec les victimes. On a trouvé des motifs pour qu'ils nous regardent et nous disent: je vous aime (Louis).

Il insiste sur l'intensité de l'union qui s'est créée entre participants:

Moi je trouve ça très très bon. Il faut continuer ça. Comme je te dis ça fait partie d'un cheminement... Quand ça fait ça comme ça (*il entrecroise les doigts en rapprochant ses mains*) avec des groupes de personnes qui étaient opposées, qui étaient belligérants en dedans de leur pensée, que ça fait ça de même (Louis).

Nous comprenons à travers son ton enthousiaste la raison de cette satisfaction. Il s'est senti valorisé d'avoir à apporter quelque chose aux autres et de ne pas être seulement passif:

J'ai pu apporter quelque chose. On était sur le même pied d'égalité. T'as jamais de programme comme ça. Tu sais, d'habitude on écoute quelqu'un. C'est théorique. Mais là à la fin on était comme ça (*ses mains se rapprochent et se croisent*). Je crois que j'ai aidé les autres. Je suis content... Oui c'est le plus beau groupe que j'ai fait moi ! Mis à part le traitement que je fais ici, c'est le groupe le plus enrichissant auquel j'ai pu participer. Ce qui m'a enrichi c'était l'ambiance dans laquelle ça s'est déroulé».(Louis).

Le sommet de cette réciprocité de sentiments est pour lui la 5^{ème} rencontre à travers « les mots qu'on s'est donnés.» les cadeaux échangés qu'ils regardent chaque jour maintenant.

Pour René qui avait eu du mal à entrer dans le dialogue cette fête marque un passage parce que les préjugés sont tombés et le groupe est parvenu à l'harmonie:

On était arrivé au pardon .OK ! T'as fait des erreurs, mais c'est fini. On espère... C'est comme on aurait surpassé toutes les affaires d'orage, et après cela le soleil .Même ceux qui avaient des préjugés ont réussi à trouver un sourire (René).

Ainsi les détenus interviewés manifestent que la vie du groupe a suscité chez eux des émotions fortes allant de l'appréhension et de l'humiliation à la confiance progressive, à la tendresse quasiment physique et à l'harmonie. Ils ajoutent que ce climat leur a permis d'intensifier la prise de conscience de leur responsabilité. C'est en effet le deuxième aspect de leur vécu du face à face qui apparaît à l'analyse des entrevues post-programme. Ils manifestent comment les échanges les ont aidés à comprendre l'impact de leurs actes. Louis a constaté avec surprise en écoutant Pierrette, Solange et Dany, la disproportion entre la petite chose volée et la grande émotion que cela provoque :

Souvent je me justifiais d'aller voler. Pas grave ils ont de l'argent. Elle, avec sa petite affaire, c'est pas grand chose. Mais la grosseur de ses émotions liées à ce petit objet là, caline ! Solange aussi elle a bien décrit ce qu'elle sentait dans ça. Elle a senti le danger, un petit frisson... Tu sais ça été très instructif (Louis).

Robert développe aussi le contraste entre la situation de l'offenseur et celle de la victime :

Ce qui nous intéresse c'est l'objet et les valeurs. Mais la victime c'est le contraire, c'est le stress que ça peut donner, les émotions que ça peut faire. Parce que ça se suit...c'est une suite tandis que pour nous c'est instantané (Robert).

Il voit donc les oppositions suivantes: profit immédiat chez l'offenseur et dépérissement progressif de la victime, inconscience chez l'offenseur et conscience aiguë des conséquences du crime chez la victime. Et pour illustrer cela il reprend l'image symbolique de la bougie utilisée à la dernière rencontre, en la réinterprétant :

Le voleur il part avec son argent, il dépense tout et ouf ! comme une bougie qu'on souffle. Mais quand tu souffles la chandelle elle fonctionne plus...il n'y a plus de feu...Tandis que la victime, elle, elle continue. Sa bougie à elle, elle continue à fondre en stress psychologiquement, à vider des émotions (Robert).

Enfin il aboutit à un constat plus subtil: le détenu devient sa propre victime :

On devient notre propre victime parce qu'on est inconscient des conséquences...Ça ne pèse pas comme un mal supplémentaire. Non, au contraire ça devient comme une expérience additionnelle (Robert)

Robert nous rappelle qu'il est à l'approche de sa révision judiciaire et il veut montrer au jury que l'homme peut changer. Il ne peut pas effacer le passé, mais il peut faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Le face à face le rend donc très lucide. Quant à René il relativise les diverses frustrations de jeunesse qu'il avait situées à l'origine de sa pratique du vol dans la première entrevue, il reconnaît sa part de responsabilité :

C'est sûr je voulais me dépanner dans ma situation financière. Je pensais que ce serait le chemin le plus court, mais j'ai réalisé que je mourais pas de faim dehors, j'avais du linge dehors, j'avais même du support dehors (*sa famille*), j'étais pas obligé. J'ai pensé moi aussi que j'ai laissé des gens dehors (René).

Ainsi si l'écoute des victimes est un stimulant à la responsabilité pour les détenus, il faut ajouter un autre facteur à cette prise de conscience: le fait d'entendre leur propre parole. Prendre la parole dans un groupe, en effet, c'est se risquer à entendre l'écho des mots que l'on prononce. Il semble que pour Louis cela a été déterminant en ce qui concerne le récit de l'abus sexuel dont il a été victime. Il a pu nommer ce qu'il a vécu, ce qu'il découvre être précisément à l'origine de la rage qui le poussait au crime:

C'est quelque chose que je décrivais de très dégradant. Ça va faire son chemin dans le sens que je mets encore plus un nom sur ce que j'ai vécu à ce moment là. Parce que moi, là, par la suite j'ai faite des choses que ça doit être dépendant de ma rage. Moi il y a du monde qui a payé pour. Tu comprends, c'est important pour moi (Louis).

Au cours même de l'entrevue le fait d'avoir à faire le récapitulatif de ses incarcérations pour en parler lui fait faire une nouvelle prise de conscience qu'il constate ainsi:

« Quand tu es arrêté 30, 31 fois dans ta vie, rentrer sortir, rentrer sortir, c'est normal de penser que c'est impossible de faire quelque chose. Comprends-tu ? Moi à un moment donné, c'est devenu impossible de me replacer, je me suis sauvé dans la cocaïne, je me suis créé un monde moi même. Je viens de comprendre ça en parlant avec toi (Louis).

Puis avec beaucoup d'émotion, il met à nu sa blessure en reconnaissant sa responsabilité. Il ne rejette plus la faute sur des éléments extérieurs comme la drogue mais reconnaît qu'il a été lui même partie prenante de ses actes et a été capable ensuite de victoires sur lui même dont il est content de parler aussi :

La drogue etc...c'est seulement des éléments ça. Mais la colère qui est en dedans de moi, et puis de pas aimer une coupe de gens plus que ça, c'est pas la drogue ça...C'est quelque chose qui est à moi. (*visage empourpré. Silence intense un peu gêné*). Mais cela fait 13 ans que je ne prends plus de drogue. Je suis sorti de ça. Je suis sorti de la cigarette aussi, cela fait deux ans trois mois ah ah (*rire et visage fier*) (Louis)

Ainsi la confrontation avec les récits des victimes, mais aussi avec sa propre parole en public met en lumière pour le détenu des aspects de la vie jusque là passés sous silence. Le face à face prend place aux yeux des détenus interviewés dans un ensemble de programmes, de lectures et de réflexions qui contribuent à leur cheminement vers un avenir meilleur. Pour René, « le face à face c'est comme tu vises le même but mais par une autre perspective ». Il voit ce qu'il doit changer:

Je suis capable de communiquer à la place de tenir la frustration avec moi et d'éclater comme je faisais avant. Parce que c'est ça, j'avais un esprit rebelle avant. C'est ça que je dois changer (René).

Il voulait des outils pour améliorer son cheminement et il reconnaît que le programme a plus que répondu à ses attentes, il le redit deux fois dans la deuxième entrevue. Quant à Robert, il prépare sa sortie selon un programme de vie précis pour sa santé (car il est alcoolique guéri), son travail et ses habiletés sociales dans de nombreux comités. En vue de sa révision judiciaire il ramasse dans des notes ce qu'il a entendu des victimes:

. Dans mon cœur disons que cela change certainement quelque chose. Si ça allait revenir (*il s'est dit impulsif*) j'aurais certainement une espèce de peur ou de pitié pour les gens à qui je pourrais faire quelque chose. Je me dirais : « faut pas que je fasse ça ». J'aurais ressenti ce que ces madames là ont ressenti (Robert).

Simon a trouvé que le face à face était « une belle affaire ». Il l'a suivi pour chercher la confirmation de la guérison qui, d'après lui, a commencée depuis longtemps:

Ma première question: non pas qu'est-ce que je peux apporter mais qu'est-ce que je peux aller chercher. Il me semble que cela rentre dans un contexte : dans l'année qui vient je vais demander le pardon au tribunal, qu'on baisse mon 25 ans (Simon).

Il a pu « porter ce qu'on a vécu tout au long du cheminement personnel, le comparer avec les victimes, puis en apprécier les différences ». Ce thème du pardon revient sur les lèvres de plusieurs détenus comme faisant partie de leur vécu du face à face. Par le pardon de Pierrette à la 5^{ème} rencontre, René a éprouvé une libération intérieure. Il se sent plus « léger » et le serait, dit-il, encore plus s'il était en face de ses propres victimes.

Tu sais le fait que dans le face à face je me suis senti comme quelqu'un qui a fait du mal à des gens. Je voyais déjà comme si ça m'arrivait à moi. Je me sens plus léger, pas totalement léger, mais plus léger qu'avant. Je me sentirais léger totalement peut-être si je revoyais toutes mes victimes et que j'arrivais à leur serrer la main (René).

Quant à Louis c'est le pardon qu'il se donne à lui même qu'il est content de rappeler:

Je peux pas changer le passé...Mais on change de vie, tu sais. Donc pour changer de vie il faut que tu te pardonnes...Je suis capable de faire des réparations au niveau de ma vie, de ce que je mets en place dans ma vie auprès d'autres personnes (Louis)

En parlant de se pardonner à soi même Louis rejoint Simon qui pense que le face à face lui a donné un nouveau regard sur son entourage que les autres détenus perçoivent:

Ils voient quelque chose qui m'habite par ce choix que je fais de vivre au quotidien chaque jour et avec l'espérance, le cœur attentif à ce qui vient. Quand tu espères tu peux changer quelque chose (Simon).

Et Simon résume sa satisfaction qualifiant la démarche de cadeau au niveau spirituel.

Je dirais c'est un cadeau à recevoir. C'est un cadeau ! (*en appuyant sa voix*) de faire cette démarche là du face à face, elle est spirituelle (Simon).

D'après lui, c'est la foi qui lui permet de transformer le goût de mort (du suicide) en expérience de vie. Il exprime ce thème mort-vie en termes crus et symboliques:

A un moment donné toute la merde elle va être disparue, elle va être filtrée, elle va être brassée dans l'expérience de vie d'une fleur. C'est ça. C'est très philosophique comme pensée, tu sais, la pensée du rêve que demain sera plus beau (Simon)

Il revient sur cette image vers la fin de l'entrevue et montre que « l'abaissement de dire non seulement son mal mais les conséquences du mal » a suscité chez sa femme le pardon qui lui a permis de se relever et de vivre une expérience de « rédemption ». C'est pourquoi il a confié à sa femme les petits cadeaux reçus des victimes à la 5^{ème} séance pour qu'il les retrouve comme témoins de ce cheminement à son retour chez lui.

Ainsi l'analyse des entrevues post-programme manifeste la satisfaction des détenus. Même si les débuts furent difficiles pour certains, la qualité de la rencontre leur a permis de s'exprimer librement, de prendre conscience des conséquences de leurs actes, d'aider les victimes à les comprendre, et pour certains d'approcher la réconciliation. Nous pouvons désormais compléter cette compréhension du vécu des détenus au cours des rencontres par un regard sur leur perception des victimes. Quelle image gardent-ils de celles-ci ?

1.2 La perception des victimes par les détenus après le face à face.

L'analyse des entrevues que nous avons eues avec les détenus après le face à face manifeste qu'ils sont sensibles à la souffrance exprimée par les victimes. Ils semblent la comprendre car certains ont été eux-mêmes victimes. Ils ont vu que Pierrette et Amélie étaient atteintes dans leur santé surtout Amélie qui « par son souffle au cœur et son diabète impressionne du monde » (Simon). Robert parle de la « nervosité régulière » d'Amélie qui lui paraissait être plus touchée que les autres et qui « se mettait à pleurer très très souvent sur le négatif. » A ses yeux il y avait chez elle une manœuvre inconsciente et il lui donne des conseils:

Madame à un moment donné il faut vous accrocher à autre chose. On pensait qu'en leur disant ça, on pourrait les remettre sur pieds. Il y avait comme une manœuvre inconsciente dans le sens qu'elle n'a pas cherché autre chose. Ecoutez Madame on est conscient de vous autres. Actuellement on est ici pour comprendre (Robert).

Les propos des détenus montrent qu'ils sont conscients du traumatisme psychologique des victimes par exemple de leur peur provoquée par le vol:

Au fur et à mesure que je les écoutais parler, je me disais: ce qui touche le plus les gens, ce n'est pas la valeur des objets, c'est le fait d'y entrer, de pénétrer. Ça peut causer un stress, un stress indéterminé. C'est ça qu'on a compris nous autres (Robert).

Tel un expert, Robert fait des distinctions entre cambriolage et hold-up, car il se rend compte que pour la victime le choc est très différent. D'un côté l'arme en face provoque la peur mais la personne indique où est l'argent pour « sa sécurité avant tout et ça finit là

après.. ». De l'autre, dans « le cambriolage, c'est plus dur... tout est garauché, l'enquête de police ». Léo pense le contraire: pour lui le hold-up est plus traumatisant:

Solange ce qu'elle a vécu par rapport à un vol dans son auto ou dans sa maison chez eux, c'est tout différent de se faire pointer une arme en pleine face (Léo).

Louis comprend particulièrement la situation parce que, dit-il, lui aussi avait une arme à feu et séquestrait des femmes. Il se souvient que Lise elle est marquée à vie.

Ce qu'elle dit... Il est tombé sur moi. Se faire mener par le bout d'un revolver... et à un moment donné elle n'était plus rien... Même si Lise donne les apparences d'être bien stable, d'être sur ses pieds, je suis sûr que c'est *so so* d'après moi... des périodes *high* et des périodes *down*... Ça a vraiment marqué ta vie (Louis).

Par contre d'autres comme Robert s'interrogent sur le sérieux des réactions d'Amélie. Il a « trouvé drôle son affaire ». Il est étonné de son émotivité pour si peu, de sa culpabilité, alors qu'elle n'était pas braquée et que « c'était pas personnel à elle ».

Elle nous a dit qu'elle vivait beaucoup de culpabilité d'avoir vu le gars... c'est pas vraiment le gun, c'est d'avoir vu le gars qu'elle connaissait (Robert).

Mais il trouve encore plus bizarre qu'elle aille faire du bénévolat dans un pénitencier auprès d'offenseurs potentiels. Il ajoute en réfléchissant :

Peut-être qu'elle allait chercher une sécurité dans ça, une protection... Elle, elle est très très agressive, très émotive (Robert).

Nous pouvons donc constater que les détenus ont bien perçu ce que les victimes ont raconté de leur victimisation tant physique que psychologique et ils laissent percevoir de la compassion ou des interrogations car ils se sentent désormais liés à ces personnes là.

C'est cette relation en évolution au cours des rencontres qu'il nous faut comprendre à présent. Léo dit dès le début de l'entrevue qu'il s'attendait à une relation tendue :

A ce que ce programme là soit du rock and roll plus agressif vis à vis des victimes. Pas par rapport à moi, mais par rapport à eux autres (Léo)

Chez Amélie qui voulait rencontrer son propre agresseur, René a senti un désir de vengeance et Louis a perçu l'agressivité de Pierrette au début. D'ailleurs il ne voulait pas que Robert l'arrête car il fallait qu'elle se libère.

C'est important. Si tu gardes en toi, ça te fait une boule (*main à sa gorge*). Tu pleures toujours, tu règles pas le problème. Tu acceptes pas, tu pardonnes pas (Louis).

Les détenus mesurent aussi quelle pouvait être la difficulté des victimes à rencontrer des offenseurs et les admirent de ne pas les avoir jugés:

Ces gens là sont entrés sans jugement, sont sortis sans jugement. J'en suis convaincu. Le coup le plus dur c'est de secouer le passé pour eux autres. Ils n'ont pas fait réellement affaire. Ils ont fait affaire plutôt à des tueurs qu'à des voleurs. Ils ont fait affaire à des agresseurs sexuels plutôt qu'à des voleurs, le défi était encore plus grand pour eux autres (Simon).

D'après lui les victimes ont été franches avec eux et en même temps compréhensives. Il a remarqué chez Amélie beaucoup d'amour pour les détenus « avant même de les avoir rencontrés ». D'une façon générale, il a été particulièrement sensible à ce qu'il appelle « le physique » de ces femmes qui touchent et embrassent ; il pense d'ailleurs que « c'est aidant pour une femme de donner son meilleur ». Tous sont donc satisfaits de leur relation avec les victimes et remarquent qu'elle a beaucoup évolué au cours du face à face. Comme le dit Léo, elle est devenue une rencontre d'êtres humains dont les préjugés et les étiquettes sont tombées progressivement:

Moi je savais que au départ dans ma tête à moi je savais qu'eux autres auraient des préjugés face à nous autres...Je me suis pas trompé. Sauf que l'évolution en cours a fait qu'ils ont baissé. On a su voir ce qui est important, l'être humain et non pas la victime et le détenu en étant toujours sur une ligne de démarcation. On n'a plus différencié les deux. On est des êtres humains (Léo).

Léo qui dans l'entrevue se démarque de toute appartenance religieuse constate que c'est à cause de sa foi que Pierrette a changé d'attitude, la croyance que « le monde est pas si méchant que ça dans le fond, qu'on peut changer ». René aussi a été touché par le changement d'ordre spirituel que Lise a manifesté à la 5^{ème} rencontre:

Lise, elle m'a touché aussi à la fin dans le sens qu'elle a demandé à Dany de la baptiser (*il s'agissait d'une simple bénédiction*) et puis c'était un charisme...Malgré qu'on était pas obligé de forcer aucune situation tout le monde s'est engagé naturellement (René).

Quant à Louis il redit trois fois qu'il a aimé se trouver avec « ces belles personnes » que sont les victimes qu'il aimerait revoir. « C'est une autre sorte de monde » que le milieu carcéral dont « il est tanné ».

A travers cette relation qui touche les deux groupes, certains détenus ont ressenti des affinités particulières avec l'une ou l'autre victime. René s'est découvert de l'empathie

pour Pierrette et se serait révolté comme elle. De plus il est conscient d'avoir été visé par ses interventions car c'est à lui qu'elle a demandé pardon pour le racisme de la société:

Oui au début elle avait dit comme ça: « j'essaie de voir autre chose que juste des criminels ». C'est ça que j'ai compris. A la fin du cours j'ai eu vraiment une idée globale; je pense que son agresseur était noir... C'est elle qui est allé chercher le plus en dedans de moi (René).

Léo que Lise a pris pour partenaire de son mime de braquage, on s'en souvient, se dit particulièrement perspicace pour détecter chez elle encore de la colère et il compatit :

Elle a encore bien des affaires sur le cœur. Elle a beaucoup évolué, mais elle en a encore beaucoup... Lise c'est celle qui m'a accroché le plus (Léo).

Louis s'est montré touché par les cadeaux reçus des victimes à la 5^{ème} rencontre; il les a mis bien en vue, dit-il, dans sa cellule et les regarde avec émotion; le cadeau de Lise lui a redonné espoir. Il l'admire ainsi:

Lise elle a dit quelque chose qui ressemblait avec ce que moi j'ai fait... Elle avait du recul face à ce qui lui est arrivé. Cela m'a aidé oui parce que c'est un message d'espoir parce qu'avec ce qu'elle a vécu (Louis).

Simon a senti l'attention affective d'Amélie:

Amélie je sais pas si tu as remarqué, elle me collait toujours un bec. Il y avait une connivence. Mais avec les autres aussi. Avec Lise, c'était la même chose (Simon).

Cette relation tissée entre détenus et victimes leur a donné le goût de poursuivre. Simon et Léo ont remarqué de la tristesse chez les victimes au moment de la séparation. Simon l'a lue dans le « regard » de Lise. Il rêve d'une rencontre supplémentaire informelle où Pierrette aurait aimé montrer ses fleurs et Amélie présenter son conjoint. Nous voyons ainsi que les détenus ont non seulement compati à la souffrance des victimes mais apprécié les liens qui se sont noués avec elles. Ils ont vu cette relation passer de l'agressivité à la compréhension, à l'affection chaleureuse et à l'aide mutuelle.

C'était de très très bonnes personnes... vraiment des personnes qui te donnent quelque chose. Les autres aussi quand on est sorti ils ont dit la même chose (Louis).

Robert revient constamment sur la conscience que le contact des « vraies victimes » réveille chez les détenus :

Ça te fait porter une attention spéciale à ta conscience. Ça te fait revenir une certaine expérience. Ça te fait mettre des idées bien différentes sur autrui. Dans le fond on a été quoi ? Un égoïste ... On est conscient qu'en faisant un mauvais coup on peut semer la terreur chez une personne (Robert).

Si les détenus ont reçu des victimes, la réciproque est vraie. Les détenus remarquent que les victimes ont évolué à leur contact. Léo constate qu'Amélie est un peu plus libérée:

Amélie, elle en a un peu sur le cœur. Moins qu'elle n'en avait, beaucoup moins. Elle a évolué. Puis je pense que Simon lui a donné un bon coup de main (Léo).

Il pense que la session a apporté à Lise plus que 10 ans de thérapie qui lui ont coûté cher.

Elle est arrivée aux sessions avec de la colère dans le cœur...C'est des choses qui sont pas réglées...Par contre je regarde comment elle était à la fin et comment elle était au début, je m'aperçois qu'il y a eu une meilleure évolution à travers notre groupe à nous autres que dans ses dix ans de thérapie qui n'ont rien fait (Léo).

En conclusion nous pouvons dire que les détenus ont bien perçu ce qu'avait vécu les victimes, comment des actes semblables à ceux qu'ils ont commis ont pu les perturber et les blesser profondément. Ils ont perçu également à travers l'évolution d'une relation qui les a valorisés comment victimes et détenus ont pu évoluer, perdre leur préjugés, se considérer en êtres humains capables de s'aider mutuellement à renouveler leur regard et à guérir les séquelles du crime. Mais cette grande satisfaction qui apparaît à travers l'analyse des données que nous venons de considérer tient-elle la route lorsque les détenus se considèrent entre pairs ? C'est ce que nous allons tenter d'éclairer.

1.3 La perception des détenus par leurs pairs à travers l'expérience du face à face.

Nous remarquons tout d'abord qu'il est très difficile à un détenu de dire comment il perçoit les autres. Le principal critère d'appréciation est la sincérité qui rend fiables les camarades. Or Simon rappelle que le groupe des détenus était disparate, composé de gens qui ne se parlaient pas pour la plupart parce que chacun a son image à sauvegarder et que « la richesse intérieure dans un pénitencier ne s'exprime pas ». Pourtant Louis trouve que René est franc et qu'il se sent proche des victimes parce qu'il est victime de la société. Mais il ne se risque pas à dire s'il a perçu un impact du programme sur ses camarades. Selon lui, pour certains « un jour ça allume », pour d'autres : « ils ont toute l'aide possible. Ils allumeront jamais ». Il semble bien que pour lui Léo soit de cette catégorie. Il a l'impression qu'il n'est pas franc et ne reconnaît pas ses délits. Toujours dans la ligne de la sincérité, Robert tient à nous laisser entendre que certains ont crâné dans le groupe: en fait le criminel a peur en commettant son crime. Simon doute aussi de la sincérité des détenus du groupe mais pour

une autre raison. Pour eux, pense-t-il, le face à face était « un défi peut-être un peu gros », ce qui les a conduits à des faux fuyants qu'il a perçus parce qu'il les connaît.

Ils n'ont peut-être pas été sincères... Le cœur a mal. Le cœur a mal. Et il faut le cacher. Et tu peux pas le faire tout seul (Simon).

Il se réfère à sa propre expérience: devant un collègue, il n'a pas eu les mots pour avouer. C'était trop dur de s'abaisser, « d'autres l'ont fait à ma place » dit-il. René reste peu loquace sur les autres. Il dit seulement comprendre mieux celui qui comme lui a volé parce qu'il avait faim mais il semble avoir été peu touché par les autres. Son appréciation est marquée par le mode binaire de la « loi du karma » en négatif et positif: trois sont capables d'être réintégrés à la société, deux autres semblent voués, selon lui, à l'échec à cause de leur histoire antérieure. Ainsi pour l'un, il dit que retournant d'où il est sorti, il ne changera pas: « négatif et négatif, c'est négatif. Plus plus fait plus ». C'est aussi l'opinion de Simon, qui semble porter sur eux quasiment un regard d'intervenant désabusé: « la plupart n'ont jamais travaillé à l'extérieur. Ils viennent de familles éclatées et sont en dedans depuis l'âge de 15-16 ans ». Il répète ce qu'il avait dit dans la première entrevue: « on ne peut réhabiliter des gens qui n'ont jamais été habilités ». Pour lui le face à face ne les a pas fait bouger. Cependant lorsqu'il les considère un à un il leur donne une chance et reconnaît qu'ils ont cheminé sauf l'un d'eux pour lequel il se montre extrêmement pessimiste:

C'est un drôle de bonhomme. Il n'a jamais travaillé. Il était institutionnalisé. Il a manqué de tendresse. Il négocie. Il a passé toute sa vie en dedans. C'est un phénomène irréversible. Tout ce qu'il fait lui fait plus de mal que de bien. Il culpabilise. Il se sent à vie criminel (Simon).

Or cette appréciation contredit l'avis de cette personne sur son cheminement.

Ainsi les appréciations des uns sur les autres sont fort différentes et parfois contradictoires. La plupart des détenus se défendent de porter une appréciation générale sur leurs pairs à cause des différences qu'ils perçoivent entre eux et de la méfiance réciproque entretenue par le milieu carcéral qui les pousse à douter de leur sincérité. L'analyse de ces données concernant la perception des détenus par leurs pairs vient donc interroger l'interprétation que les acteurs du face à face ont donné eux-mêmes de leur vécu. Il nous reste à mettre en perspective ce que les détenus ont exprimé de leur expérience, leur vécu, leur perception des victimes et celle qu'ils ont de leurs pairs avec leur point de vue sur le programme lui-même tel qu'il a été organisé et animé.

1.4 Le point de vue des détenus sur l'organisation et l'animation du programme

Dans l'entrevue que nous avons eue avec les détenus après la réalisation du programme, sont apparus plusieurs aspects de son organisation: l'agenda des rencontres, le recrutement des participants, la pédagogie de la démarche et les rôles des animateurs et observateurs.

Pour ce qui est de l'agenda, les avis sont partagés. Trois sur cinq souhaiteraient que le nombre des rencontres soit augmenté. Léo insiste: « ce qui s'est fait, c'était parfait mais il aurait fallu des sessions supplémentaires parce que certaines victimes n'avaient pas complètement liquidé leur colère ». C'est pourquoi il envisagerait à la 4^{ème} rencontre de faire une évaluation pour tester l'évolution accomplie par la rencontre et on déciderait par consensus s'il est opportun de prévoir plus de temps. « Etre à l'écoute de l'autre, voir jusqu'où il est encore pogné dans ça », vérifier les émotions, Léo se sent doué pour ça. Il conçoit surtout cette évaluation en fonction des victimes, mais il ajoute:

Moi j'aurais parlé de mes émotions face à celle qui vient me chercher le plus. Moi je pense d'abord aux victimes (Léo).

Léo et Simon se basent surtout sur l'expérience des échanges des rencontres informelles comme à la 5^{ème} rencontre où ils ont perçu beaucoup d'authenticité.

C'est là que tu commences à voir l'authenticité de ce que l'autre dit, l'intensité des sentiments que tu gères, les émotions comment tu gères cela en fin de compte. C'est là qu'est le réel... Les émotions étaient là. C'était vif, c'était très très vif. (Simon)

Simon demande une 6^{ème} rencontre « hors les murs pour tourner une page, s'offrir des fleurs » car il reste sur son appétit et a trouvé le départ triste, sans désir de se retrouver. Ce n'est pas l'avis de Louis qui trouve que la 5^{ème} rencontre clôturait bien la session.

En matière de pédagogie, tous pensent que la démarche était bonne et que le programme est beaucoup plus efficace qu'une longue thérapie. Interrogés sur l'éventualité d'introduire des jeux de rôle dans la pédagogie, la plupart des détenus manifestent de la répugnance par rapport à cette méthode, comme si c'était douter de leur authenticité et de leur maturité:

C'était correct. Chacun dans notre authenticité, Chacun. On n'a pas besoin de jouer des rôles comme ça. Soyons-nous mêmes. Je suis un agresseur. Je suis un criminel presque de carrière. J'ai pas besoin que quelqu'un joue mon rôle (Louis)

Robert pense que le programme face à face conviendrait bien aux jeunes qui ne se rendent pas compte des effets de leur vandalisme sur les victimes. Ce n'est pas l'avis de Léo:

Il n'y a pas un jeune qui va être capable de te parler de ses émotions et de ses sentiments s'il se ramasse dans une cour de jeunesse (Léo).

Quant aux conditions de recrutement des détenus adultes pour le face à face, plusieurs font des suggestions. Pour René le candidat ne doit avoir ni honte, ni révolte qui bloquerait l'empathie et « il doit vouloir soutirer le positif, se préparer à prendre le programme pour changer et non pour satisfaire son agent de cas ». Louis est bien de cet avis:

Ce n'est pas la longueur du temps qu'il faut évaluer. C'est la remise en question que le gars a faite. Si le gars est encore dans ses bibites d'agressivité, le programme l'aidera pas, certain ! Le gars il sera pas capable d'écouter ce qui est dit là. Si moi je vole encore, je m'en va écouter quelqu'un qui me dit qu'il a vécu telle affaire, s'est faite voler. Et puis ? Ça fait quoi ça ? Moi j'ai mes chums, je prends de la drogue, j'ai des affaires à payer (Louis).

Léo et Simon s'offrent donc eux-mêmes pour tester les motivations des participants lors de la réunion préparatoire. Pour Louis c'est plutôt la façon dont le programme est encadré qui peut détecter les biais chez les tricheurs. Il explique:

La façon dont c'est mené, le nombre d'intervenants qu'il y a là, le gars ne se permettrait pas de digression dans ça. Il n'y a pas de rapport de fait, de communiqué au classement. Il n'a aucun gain au niveau de l'administration à faire ça le gars. Tu y vas pour autre chose que plaire à la galerie, pas juste pour le rapport à la fin (Louis).

A la différence de Simon qui ciblerait davantage la clientèle, et de Léo qui pense que ce serait « une grave erreur » de proposer cela en début de peine, Louis pense au contraire que le programme convient à toutes sortes de délinquants car pour les victimes « psychologiquement c'est pareil ». Mais il réclame qu'on maintienne pour le face à face la condition de volontariat qui en garantit l'efficacité et l'authenticité à la différence de certains autres programmes qu'il a connus:

C'est pas les programmes du pénitencier qui sont garants de quoi que ce soit. Nous on nous met les bras dans le dos. Les programmes, les détenus sont obligés d'aller là, juste pour la Commission, le classement (Louis)

Sur les rôles des personnes-ressources, les détenus répondent à nos questions plus précises.

L'animateur, Dany, ils le qualifient d'animateur hors pair. Léo le décrit :

Il est présent pour animer, il a une façon d'agir et de parler qui fait que tout le monde s'arrête parce que c'est intéressant de la manière qu'il parle... Il est capable de mettre le rire en même temps que la tristesse. Il est capable d'évoluer dans

différentes sphères à travers le même ensemble de sujets...C'est ce qui fait que c'était formidable (Léo).

Les observateurs, Léo les aurait voulu plus actifs pour faire des évaluations de temps en temps et donner des commentaires. Simon les plaint d'avoir eu à relever le défi d'un programme pour lequel ils étaient « inexpérimentés, mais spirituels et généreux ». Les autres ont trouvé les observateurs, « bien dans leur rôle », chaleureux et sympathiques.

Quant à la disposition matérielle du cadre, Simon et Léo suggèrent qu'on enlève les tables pour permettre une plus grande proximité avec les victimes, les « sentir », et les aider.

Y avait pas de climat de rapprochement, tu sais. Solange était complètement à l'autre bout. Moi j'étais complètement isolé. Fait que je peux pas dire qu'Amélie je voyais dans ses yeux. Elle était trop loin pour moi (Léo).

Ainsi l'évaluation critique de l'organisation du programme par les détenus manifeste, là encore, leur satisfaction d'ensemble quant à l'animation de la démarche, même s'ils ont de précieuses suggestions à faire pour améliorer le programme, notamment allonger la durée, veiller aux conditions d'engagement et changer la disposition matérielle. Nous pouvons supposer que leur appréciation ne cherche pas à embellir la situation puisque leur participation n'aura aucune conséquence directe sur l'avancement de leur dossier.

1.5 Conclusion.

Tous les détenus se disent satisfaits pour eux mêmes d'avoir trouvé dans l'exercice du face à face des outils de transformation. La démarche a accentué leur prise de conscience des conséquences du crime sur des personnes très concrètes avec lesquelles ils pouvaient dialoguer et avoir une relation de qualité. Même si les débuts de la session ont été ressentis comme difficiles par certains à cause de leur appréhension à rencontrer des inconnues qui auraient peut-être une mauvaise image d'eux a priori, ils expriment combien ils ont été valorisés d'avoir pu rencontrer « un autre monde ». Ils ont pu entendre des victimes semblables aux leurs leur faire comprendre leur vécu, et pour certains avoir la fierté de les aider. C'était pour tous une expérience nouvelle qui se situe cependant dans un cheminement puisqu'ils pensent que ce programme nécessite déjà une remise en question de ce qu'ils ont fait. Selon eux, le programme nécessite des conditions telles que le volontariat, la franchise dans le témoignage, la volonté d'écouter les victimes et de tirer

profit de ce qu'ils entendent. Les jugements que les détenus portent sur leur camarades sont pour la plupart prudents à cause de la loi du milieu qui impose la méfiance réciproque. Ils supposent qu'ils sont satisfaits de leur expérience en se référant à la leur. Pourtant certains laissent planer des doutes sur la sincérité de quelques uns et sur le bienfait que le programme a pu leur procurer. Simon et Léo se sont montrés particulièrement négatifs pour ceux qu'il jugeraient facilement irrécupérables, mais Léo est aussi jugé ainsi par d'autres et les avis contrastent avec le point de vue des personnes qu'ils évaluent ainsi. Quoiqu'il en soit leur avis demeure important à considérer pour l'ensemble de la recherche car il vient de l'intérieur du sérail.

Quant à l'évaluation du processus lui-même dans sa dimension organisationnelle et pédagogique, elle manifeste que les détenus se sont sentis considérés comme acteurs du projet, et de sa promotion à l'avenir. Le fait de leur proposer d'aider à une amélioration du programme à l'avenir nous a permis de saisir les failles. Cela les a rendus, encore une fois, partie prenante de la recherche-action. Plusieurs l'ont compris et n'ont pas craint de faire les critiques relatives à l'organisation, à l'animation et aux moyens employés. Tous souhaitent que le projet soit renouvelé et étendu à d'autres établissements. Plusieurs, tels Simon et Léo, se verraient bien y jouer un rôle à l'avenir, preuve que leur intérêt est grand, ainsi que leur fierté d'avoir été participants. Les résultats des entrevues post-programme avec les détenus restent maintenant à confronter avec ceux des entrevues que nous avons eues avec les personnes victimes après l'expérience du face à face .

2. LES ENTREVUES POST-PROGRAMME AVEC LES VICTIMES

Comme pour les détenus l'entrevue post-programme que nous avons eue avec les victimes se situait après trois mois de vie quotidienne pour elles. Grâce aux liens que le programme avait tissés entre nous, il ne nous fut pas difficile de reprendre contact avec chacune. L'une d'elles, Amélie avait terminé le face à face encore souffrante. Elle avait communiqué avec nous au sujet d'une thérapie qu'elle voulait entreprendre. Outre le désir de prendre de leur nouvelles et les remercier de leur participation, nous voulions faire la collecte de nouvelles données afin d'évaluer l'impact du programme sur les victimes. Nous nous demandions quel souvenir elles gardaient de la démarche, comment elles avaient vécu les cinq soirées, quelle perception elles gardaient des personnes qu'elles avaient rencontrées: les détenus, les

autres victimes et les personnes-ressources. Enfin nous voulions recueillir leur avis sur l'organisation du programme, et, éventuellement, leurs suggestions pour l'améliorer. Notre approche des victimes dans ces entrevues était la même que celle que nous avons adoptée avec les détenus: après la même consigne de départ, nous avons laissé libre cours à l'expression avec quelques relances pour faire préciser ou approfondir certaines perceptions. Puis nous avons posé quelques questions plus formelles lorsque la victime interviewée n'avait pas abordé tel ou tel aspect de notre problématique. L'analyse des données de cette deuxième entrevue avec chacune des quatre victimes peut les regrouper autour des mêmes thèmes que ceux qui sont apparus dans l'analyse des entrevues avec les détenus: le vécu du face à face au moment de la réalisation du programme et éventuellement après, la perception que les victimes ont des détenus, la perception qu'elle ont des autres victimes et enfin leur évaluation critique de l'organisation du programme et de son animation. Le climat de ces entrevues fut très cordial avec beaucoup de sincérité dans l'expression des victimes interviewées, et d'intérêt pour notre recherche. Certaines ont même exprimé leur désir de reprendre l'expérience.

2.1 Le vécu des victimes aux rencontres du face à face.

La première émotion que les victimes ont exprimé au souvenir du face à face fut leur frustration pour des raisons différentes. Pour Solange et Lise ce fut la frustration d'avoir eu trop peu de temps pour s'exprimer et pour recevoir du feed-back du groupe après leurs interventions :

Moi j'étais la dernière à partager. En étant à la fin, on n'a pas eu le temps de repasser. Moi je m'attendais que tous partagent le principal, puis plus en profondeur après. On peut pas penser à tout ce qu'on aurait à dire des fois (Solange).

Lise reste aussi sur sa faim et trouve que le programme s'arrête trop tôt au moment où le vécu commence à être intense: « Il y a quelque chose qui est lancé. Alors on s'ouvre, on se met à nu et puis après ça tombe ». Pour Pierrette la frustration vient de la gêne qu'elle a ressenti à ne pouvoir contenir ses émotions et ses larmes, mais finalement elle trouve que cela l'a libérée et a peut-être été utile aux détenus pour qu'ils réalisent ce qu'ils font. Pour Amélie la frustration est beaucoup plus forte. Elle vivait dit-elle beaucoup de stress et d'émotion. Elle portait une souffrance diffuse, très profonde, remontant aux onze viols de

son enfance et de son adolescence, qu'elle ne pouvait pas encore être identifiée comme telle au moment du face à face, puisque seul le souvenir du viol à 16 ans était présent à sa mémoire.

Je sentais la souffrance à vif, mais je ne savais pas quoi faire... Ça me stressait énormément, assez que j'en ai oublié mes médicaments. C'était émotion, émotion, émotion vive. Je suis sûre que j'en ferai un autre face à face. Ce serait différent parce qu'il y a des choses qui finissent par se calmer (Amélie).

Amélie se dit avoir été très consciente de sa perturbation et « tannée de brailler ainsi dans la face des personnes » sans pouvoir maîtriser son émotion. Puis elle parle beaucoup de la période qui a suivi le face à face. Au moment de l'interview elle vient de commencer une thérapie et se trouve dans une lutte intérieure particulièrement douloureuse contre ce qui l'opresse. Elle veut en « sortir gagnante » et le répète. Elle reprend l'image des douleurs de l'accouchement qu'elle avait employée au cours d'une rencontre. Tout cela, explique-t-elle, s'ajoutant à ses problèmes de santé, diabète, hernies discales et autres, lui a rendu la souffrance intolérable au point qu'elle a songé au suicide après le face à face. Elle exprime de nouveau comment sa vie quotidienne continue à être perturbée par son traumatisme, par exemple ses difficultés à revenir sur les lieux du crime ou même les environs. Elle a perdu toute sécurité et se sent « brimée dans sa liberté » de ne plus retourner chez son coiffeur par exemple. Comme le suggèrent les thérapeutes (Seguin-Sabouraud, 1996, in Lopez : 203) elle s'exerce cependant à faire progressivement quelques exercices de maîtrise de sa peur. Elle se raisonne et tente de rééduquer sa pratique quotidienne:

« J'allais en pharmacie pour une nécessité mais ça me prenait trois jours à me décider à y aller. Une fois en sortant d'une rencontre en thérapie, je me suis dit: je vais y aller je vais prendre cette porte là. Pis j'étais pas capable. Deux semaines après je suis retournée en disant: « je vais réessayer ». Je t'en parle puis je revis encore l'émotion. Tu sais, on fait un exercice pour exorciser sa peur (Amélie).

Amélie parle donc abondamment de la lutte qu'elle est en train de mener présentement pour guérir son post-traumatisme. Sur le conseil de sa thérapeute elle s'efforce, dans son imaginaire, d'éliminer ses agresseurs les uns après les autres. Maintenant elle sait comment se défendre. Elle redit ce qu'elle a dit au face à face: elle aimerait rencontrer son propre agresseur du hold-up par téléphone d'abord. Mais si c'était quelqu'un de sa famille (par ex. pour les agressions sexuelles) elle aimerait le rencontrer en face. Malgré les émotions souffrantes qu'elle n'arrivait pas à maîtriser pendant les rencontres, et qui l'humiliaient, elle est consciente que c'est le début de ce qu'elle a appelé plusieurs fois « un temps nouveau ».

Quant à Lise, qui pensait qu'elle n'avait plus de charges émotives à libérer, elle dit, à propos de la troisième rencontre où elle avait mimé le braquage dont elle a été victime, qu'elle n'a pas ressenti de frisson comme Léo au moment même, mais seulement quand elle rentrait seule chez elle en auto après la rencontre:

C'est un ensemble de facteurs qui ont remué ce que j'avais vécu. A force de baigner dans ce climat là. J'avais plus de *come back*, les souvenirs remontaient à la surface, Alors là je ressentais plus ce qui s'était passé à ce moment là (Lise).

Ainsi les victimes interviewées font état non seulement de leurs émotions ressenties pendant le face à face mais aussi de celles que le programme a pu réveillées ou accentuées. Elles révèlent également comment elles luttent contre ce post-traumatisme. Nous l'avons vu, au cours des rencontres, le groupe a été particulièrement attentif à la façon dont Lise avait réussi à assumer ses nombreuses victimisations. Elle s'en explique dans la deuxième entrevue avec précision, et comment elle a fait un choix à un moment donné:

En fait j'ai fait un choix. Les faits, les actes que j'ai subis sont là. Je ne peux pas les enlever. J'ai vécu des années en ayant ça en tête, en le vivant. Et puis à un moment donné, dans ma vie, je me suis dit: « c'est assez »... Cela ne me tentait plus de mettre de l'énergie sur ces événements là... Je les avais relégués aux oubliettes (Lise).

Elle précise aussi qu'elle n'a pas fait 10 ans de thérapie comme certains l'ont compris, mais que sa victimisation date de dix ans: après avoir laissé traîner la chose pendant sept ans, elle s'est décidée à suivre une thérapie de trois ans.

Et puis ce qui a provoqué la thérapie, C'est pas que je ressassais ce souvenir là, c'est qu'à un moment donné je me suis dit: « bon je fais le bilan... Cela fait partie d'un ensemble d'attitudes que je veux changer parce que cela finit par me nuire plus que de m'aider... Je continue pas dans cette voie là » (Lise).

La description de ce que les victimologues (Guide Plaidoyer Victimes, Gaudreault, 2000) appellent le post-traumatisme trouve une illustration particulière dans le récit de Lise, qui parle de cinéma intérieur, d'arrêter de le faire tourner:

Il arrive un événement qui me ramenait, je faisais des liens. Je ressassais beaucoup ça. Et puis aussi de l'amertume. Pourquoi moi ? Chaque fois qu'il m'arrivait une nouvelle tuile, c'était encore moi ! Pourquoi moi ?.. Quand je décidais d'adopter une nouvelle attitude ce n'était plus: pourquoi moi. C'est comme ça. On vit avec. On le gère. On le traite. En fait c'est arrêter de se sentir victime de façon générale (Lise).

Ainsi l'analyse des entrevues post-programme avec les victimes fait apparaître non seulement les frustrations et émotions ressenties au moment du face à face mais encore les moyens que les victimes se donnent pour se libérer de leurs charges traumatiques.

Elles sont unanimes à affirmer leur satisfaction quant à l'expérience qu'elles ont vécue au face à face. Pour Amélie, le face à face a réveillé des blessures cachées très anciennes et l'a provoquée à prendre les moyens de se guérir, mais la souffrance persiste encore. Pour les autres l'expérience est différente. Lise révèle qu'elle voulait voir en participant au face à face si les séquelles de sa victimisation étaient définitivement éliminées; elle voulait le vérifier par curiosité, et, dit-elle, le programme a largement répondu à ses questions:

J'y allais plus par curiosité et puis pour voir si c'était pour finalement encore ressortir les vieux squelettes du placard et finalement tourner la page définitivement. J'avais vraiment l'impression de l'avoir fait. C'était la curiosité de voir si vraiment là ça répondrait à certaines questions. Puis je dois dire que cela a été au-delà de mes attentes ces rencontres (Lise).

Pierrette manifeste aussi sa satisfaction parce qu'elle a retrouvé la paix. Elle dit qu'elle s'est sentie désarmée de son agressivité en écoutant les détenus dont l'expérience lui a fait pitié:

J'étais très agressive envers les détenus. Ça m'a enlevé la peur ça. Dès la première rencontre je suis rentrée ici, je n'avais plus peur. On est venu avec l'idée de se venger et quand on les voit on est désarmé. Ils me faisaient pitié ces gars là dans le fond ...Ça me tentait pas d'aller les voir, et de revenir sur les événements. Mais ça m'a peut-être réconciliée avec eux (Pierrette).

Elle a trouvé les détenus rencontrés affectueux. Elle va même jusqu'à dire que leur empathie, par exemple les cadeaux qu'ils lui ont donnés, a provoqué sa guérison:

Quand je revois l'objet qu'ils m'ont donné, je prie pour eux. Ce petit geste ça a été le plus fort. Je l'ai peut-être pas dit assez. Louis d'ailleurs en me donnant une médaille de la Vierge m'a dit: « c'est pour remplacer ce que tu as perdu ». Ce petit objet, cela a été un moment de guérison (Pierrette).

Solange, qui s'était montrée peu affectée par le crime chez elle, manifeste un sentiment curieux, une sorte de culpabilité de ne pas être aussi souffrante que les autres. Pourtant elle dit que le face à face en faisant remonter en elle des souvenirs douloureux qui n'ont rien à voir avec le vol lui a permis de guérir ces blessures mal cicatrisées.

Sur le coup ça m'a troublée. Mais ça aide la guérison. Quand on pense à des choses désagréables de notre vie, ça nous trouble toujours. Ça m'a aidée de plus en plus à le mettre dans le passé...*Let go*, on oublie jamais, on continue la vie (Solange).

D'après les victimes elles-mêmes, leur satisfaction vient donc de ce qu'elles ont retrouvé la paix ou l'espoir d'être libérée de ce qui pèse sur elles. Elles ajoutent un autre élément à cette satisfaction: le fait d'avoir découvert quelque chose de plus, d'avoir progressé dans la

compréhension du crime. Amélie par exemple a mieux saisi « les raisons qui poussent les gars à voler », non seulement la drogue, mais aussi le besoin de manger ou de se loger. C'est particulièrement Léo qui l'a éclairée. Elle reste cependant sur sa question, à savoir: le vol est-il une maladie ? Quant à Pierrette l'expérience l'a éclairée sur elle-même. Elle a appris par le vol qu'elle était vulnérable, qu'elle pouvait avoir peur des voleurs. Elle retient aussi du face à face, grâce au témoignage de Simon, que le pouvoir peut mener à la folie:

Simon, il m'a apporté beaucoup. Il m'a montré ce que peut faire le goût du pouvoir. On l'a tous. Même dans le bénévolat, je peux le faire pour dominer de mon amour. (Pierrette)

Enfin la satisfaction que manifestent les victimes interviewées vient de ce qu'elles pensent avoir aidé les détenus à réaliser les conséquences de leurs actes. C'est du moins ce que Pierrette espère avoir permis par ses larmes bien qu'elle ait été de mauvaise humeur de ne pas avoir pu résister à son émotivité trop forte:

Les larmes ça libère toujours. C'est sûr. Ça m'a peut-être aussi donné une leçon de détachement des biens...J'avais pas honte de mes larmes parce que ce n'était pas des larmes de crocodile (*sourire*)..Ils ont peut-être réalisé que voler un objet c'est quelque chose...parce qu'ils ont quand même un cœur ces gars-là (Pierrette).

Solange, sans donner d'explication conclut que le face à face a été bénéfique pour tous:

En tous cas, ça a fait beaucoup de bien pour les victimes et pour les agresseurs. Je pense, on est tous victime et agresseur (Solange).

Enfin l'analyse des données de l'entrevue post-programme fait apparaître la spiritualité sous-jacente à de nombreux propos notamment au vécu de la 5^{ème} rencontre dont les victimes disent garder un souvenir très particulier. Toutefois, Amélie n'a pas apprécié plus que ça la 5^{ème} rencontre parce qu'elle était déçue de ne pas y revoir Robert avec qui elle voulait parler et peut-être parce qu'elle s'est sentie humiliée par le geste symbolique de Dany qu'elle n'a pas compris tout de suite:

- C'est la mienne (*la petite bougie devant elle*) qu'il est venu éteindre en premier. Et là il m'a écoeurée. Encore ! Exprès ! ça a fait tilt. Je m'étais faite éteinte
- (*L'interviewer*): Et puis tu t'es fait rallumer après
- Oui et puis ça c'était une belle image ! (Amélie)

Elle interprète ensuite avec grande émotion ce geste symbolique d'éteindre la bougie devant elle et ensuite de la rallumer comme un passage de la mort à la vie. Cela reste pour elle maintenant un souvenir marquant.

Quant à Lise, elle garde un souvenir très particulier de cette 5^{ème} rencontre où elle a eu la possibilité d'échanger davantage avec les détenus et de vivre une expérience intense. Elle s'en explique après un silence et une profonde respiration:

Je l'ai trouvée très très très émotive. (*silence*). C'était bizarre parce que en même temps que c'était une fête, en même temps on vivait un deuil... beaucoup d'émotions. C'était très intense. Mais je le vois pas comme un obstacle. C'était très riche ! ... Il s'est passé quelque chose de magique... dans le sens qu'il y avait un paquet d'ingrédients qui étaient là (*sourire, geste de rassembler et brasser*) Il y a eu comme une combustion de tous ces... je sais pas comment le décrire. C'est fort. Et puis il y avait les personnes... il y avait plein de gestes quasiment rituels, symboliques (Lise).

Solange aussi voit que dans cette finale « on a mis la valeur sur le spirituel » et comme tous les autres participants, elle a été particulièrement touchée par l'intervention de Lise:

Elle a dit qu'elle avait refusé la bénédiction de son père, qu'elle avait quitté les choses spirituelles depuis longtemps, mais qu'avec ces rencontres, avec Marc, avec toi, avec Dany, elle avait aimé ça. Elle était vraiment touchée (Solange).

Enfin Pierrette nous confie au téléphone quelques jours après l'entrevue combien est significatif pour elle le petit cadeau reçu d'un détenu à la 5^{ème} rencontre :

Ce petit objet cela a été un moment de guérison. Je l'ai mis dans mon porte-feuille. Quand je l'ouvre, je prie pour lui (Pierrette).

Ainsi pour toutes les victimes la spiritualité colorait la démarche.

En conclusion l'analyse des entrevues que nous avons eues avec les victimes nous révèle quelques points saillants de leur vécu. Elle a mis en lumière les turbulences qui les avaient secouées durant le face à face, que ce soit les frustrations de ne pas avoir assez de temps ou les émotions plus profondes et douloureuses de leur passé que la démarche a réveillées. Mais elle manifeste aussi leur satisfaction car elles ont eu l'occasion de commencer un chemin de guérison, de conforter la libération intérieure déjà acquise avant le programme ou encore de constater en elles une réelle libération de la peur et de l'agressivité. Elles manifestent toutes que le sommet de cette expérience a été la rencontre finale toute empreinte de spiritualité. Ajoutons à cette satisfaction d'ordre émotionnel, celle d'une connaissance plus approfondie d'elles-mêmes en même temps qu'une compréhension plus claire des motivations du criminel et l'espoir d'avoir éclairé les détenus. Que signifie cette compréhension des détenus rencontrés au face à face, comment les perçoivent-elles ? C'est ce qu'il nous faut examiner maintenant.

2.2 la perception des détenus par les victimes après le face à face.

Les victimes interviewées constatent qu'avant d'aborder les rencontres elles avaient une idée abstraite des détenus, puis à les côtoyer elles se découvrent des points communs avec eux: tous les deux « font du temps ». Lise fait une analogie entre la prison du détenu et la prison intérieure de la victime enfermée dans sa souffrance:

On avait des barreaux qui étaient pas nécessairement les mêmes, mais tous les deux on avait des barreaux. Ça a permis de le réaliser chacun de notre côté... Y a pas tant d'écart que ça entre ce qu'on vivait (*silence*) Autant la victime dépersonnalise le détenu que le détenu dépersonnalise la victime. C'est plus un être humain qui a souffert (Lise).

En effet les victimes ont mieux perçu la souffrance des détenus, combien ils ont été blessés dès leur enfance. Amélie par exemple, dit que la nuit après la première rencontre, elle n'a pas dormi en pensant aux détenus qui lui faisaient pitié. Quant à Solange, elle a été particulièrement touchée par Léo. Elle a appris une de ses remarques lui reprochant sa négligence d'avoir laissé son sac dans l'auto et a réalisé avec intensité la formidable différence entre sa propre éducation basée sur la confiance et le respect du bien d'autrui, et celle des détenus qui n'ont pas eu la même éducation. Quant à Pierrette, elle s'inquiète des difficultés que certains auront à se réinsérer dans la société: elle est sensible à la fragilité de Robert et à l'obstacle du racisme pour René:

René « le noir », de par sa couleur, il a plus de problèmes. On sentait de la peine en lui. Quant à Robert c'est un grand insécure. Il flamberait au moindre reproche (Pierrette).

Elle reconnaît aussi ce qui se cache derrière leur apparence d'hommes immatures:

Je les vois comme de grands enfants qui n'ont pas grandi, des enfants dans des corps d'adultes. Ils raisonnent comme des enfants. Ils ont un gros cœur ces gars là. C'est des souffrants derrière leurs gros masques (Pierrette)

Le deuxième point de vue porte sur la sincérité des détenus lorsqu'ils disent qu'ils ont changé de comportement. Au début de l'entrevue, Pierrette exprime son doute trois fois:

Ils ont couru après la prison... Ce qui me fatigue c'est quand je les vois se plaindre. Ils ne réalisent pas la portée de leurs actes généralement... A un moment donné, il faudrait qu'ils apprennent à se prendre en mains, qu'ils se regardent en pleine face et qu'ils se disent: « c'est assez » ! (Pierrette)

Mais finalement quand elle les passe en revue successivement, il n'y en a qu'un qu'elle juge « psychopathe, sans remords et irrécupérable ». Elle pense que les autres ont changé.

Quant à Lise, elle n'hésite pas à dire qu'elle les a trouvés bien sincères et elle explique cette affirmation: « ils n'avaient rien à gagner dans ces rencontres là seulement pour eux-mêmes ». Elle se souvient de l'intervention de Gabriel (observateur) sur les criminels manipulateurs et réagit fortement contre ce soupçon:

« J'ai pas senti la manipulation. Si j'en suis pas consciente et que le contact me fait du bien, de me faire dire « tu te fais manipuler », cela me mettrait sur mes gardes... Puis on est susceptible d'être manipulé tous les jours (dans toutes les relations). Et puis les détenus c'est des hommes de la société parmi les autres. Il y aurait des manipulateurs, et puis d'autres qui vont être sincères... C'est à chaque individu de faire son constat. A ce moment là c'est cela qu'on gère (Lise).

Les avis sont donc partagés quant à la sincérité des détenus rencontrés, mais à examiner de près les propos de celles qui doutent de leur sincérité, on s'aperçoit, qu'à une exception près, elles leur font confiance et elles constatent qu'ils ont mieux réalisé leur responsabilité à leur contact. Cette interrogation sur leur authenticité serait donc à relier à une autre question portant sur l'engagement des détenus dans le programme d'une part, et sur les signes de changement d'attitude au cours du face à face d'autre part. Lise a constaté leur intérêt pour les rencontres et en déduit l'impact du programme sur eux:

A voir l'intérêt qu'ils mettaient là, l'engagement qu'ils ont mis dans ces rencontres là, je me dis que sûrement si tu mets du tien dans quelque chose, tu en retires toujours quelque chose. Il y a dû y avoir un impact (Lise)

Toutefois elle perçoit des différences dans l'engagement personnel. Si René lui a paru plus conformiste que les autres, donnant l'impression de se référer à un modèle, les autres se sont engagés progressivement. Elle a vu les détenus passer d'un scepticisme de départ (ils se disaient: « un programme de plus ») à la découverte de l'originalité du programme (se trouver en face de vraies victimes). Elle explique:

C'est la première fois de leur vie qu'ils pouvaient mettre un visage sur une victime. Ce n'était plus bien abstrait. Quand ils racontaient leur crime ils disaient que c'était comme s'ils se coupaient de la réalité, ils se mettaient comme dans un état second. Et là, il y avait quelqu'un de chair et de sang qui venait leur dire: ça fait ça ! C'était la première fois en 14 ans, 16 ans, 22 ans. C'était pas juste des mots. Ils vivaient quelque chose (Lise).

Lise a perçu aussi une évolution dans la relation avec les détenus. Elle pense que les détenus ne s'attendaient pas à être sur le même pied d'égalité que les victimes et ils « étaient étonnés de la facilité d'entrer en communication ». Elle a senti Louis en face

d'elle « très attentif et réceptif, très curieux et ouvert ». Elle a observé aussi Robert : « une petite porte s'était ouverte » chez lui alors qu'il se tenait sur ses gardes au début :

Son attitude non verbale, moins les bras croisés, moins la chaise retirée de la table. Par le contact visuel toute son attitude a changé... Dans le visage, il était plus ouvert. Et puis, à un moment donné, on a senti qu'il avait hâte de parler (Lise).

Les victimes disent encore comment elles ont perçu un changement chez les détenus suite à leur propre témoignage. Amélie pense que les détenus ont été touchés par sa souffrance et ainsi ont pris conscience de leur responsabilité plus qu'en cour.

C'est une autre facette que la cour... Les gars prennent conscience de la qualité sentimentale des biens qu'ils volent tandis que les juges sont niais : ils ne comprennent pas ça (Amélie).

Lise a conscience d'avoir déclenché quelque chose chez Léo au moment où elle a démontré le braquage, le revolver entre ses omoplates :

Il a été saisi et puis c'est là qu'il a réalisé le pouvoir que donnait une arme et comment pouvait se sentir une victime. Et puis je crois qu'à partir de ce moment là y a quelque chose de plus qui s'est passé... Ça l'a surpris, déstabilisé » (parce qu'avant il était plus sur la défense, plus en retrait). Il m'a dit « Je me suis senti vraiment dans la situation. J'ai senti le pouvoir d'une arme ce que ça pouvait faire. C'était désagréable... J'en avais des frissons » (Lise).

Pierrette qui se montrait intolérante au début de l'entrevue reconnaît que certains détenus sont lucides sur la gravité de leurs actes, Simon particulièrement l'a frappée :

Il est capable de voir sa faute, et puis il m'a frappé parce qu'il est capable de dire ce que le pouvoir peut faire. Il a pas peur. C'est le seul qui a pas peur d'admettre simplement sa faute. Lui je le vois comme contrit. Il l'a dit lui-même : « je suis pris avec le mur de la honte. Mes barreaux, c'est la honte ». Mon Dieu ça faisait pitié ! Je l'ai vu comme quelqu'un de guéri. (Pierrette)

D'après elle encore, Louis avait du remords, il est conscient de l'impact de ses fautes. « Il est pas mal récupérable ». Solange qui a rencontré quelques détenus après le face à face a trouvé aussi que Louis avait beaucoup changé. C'est pour elle un signe qu'il soit venu dire sa satisfaction comme les trois autres : « il trouvé beaucoup de bien. Oh oui. S'il avait pas aimé il ne serait pas venu nous voir ici ».

Ainsi l'analyse des entrevues post-programme que nous avons eues avec les victimes, révèle qu'elles perçoivent les détenus comme des êtres souffrants surtout à cause de leur enfance malheureuse. Elles estiment que leur sincérité est différentielle, et qu'ils se sont bien engagés dans la démarche de sorte que leur sens de la responsabilité a été accru par

leur propre témoignage tandis que réciproquement elles ont été éclairées et réconfortées par eux. L'ont-elles été aussi par les autres victimes ? Comment se perçoivent-elles entre elles ?

2.3 La perception des victimes par les victimes

Peu de vues d'ensemble ressortent de l'analyse de la perception des victimes par leurs paires. On pourrait cependant regrouper les données autour de deux thèmes: comment elles perçoivent les autres quant à la gestion de leurs émotions et leur évolution au cours du face à face. En ce qui concerne la gestion des émotions, nous remarquons qu'Amélie a agacé les autres : Solange parce qu'elle attirait l'attention, et prenait trop la parole, Lise et Pierrette à causes de son émotivité excessive voire surfaite. Lise constate :

Il y a plein de souffrance, de douleur avec lequel elle n'est pas en paix...Y a beaucoup de grave. Elle n'était pas rendue à l'étape de faire des démarches pour le régler... Défaitiste, fataliste, elle subit. Elle n'a pas encore trouvé le moyen de dire : « j'ai quelque part le pouvoir ou le contrôle sur ça ». Pour elle c'était comme: « je subis et je ne peux rien y faire » (Lise).

Elle s'interroge d'ailleurs sur son attitude ambiguë:

C'est comme deux langages...à la limite honnêtes parce que je la voyais, elle souffrait même physiquement et puis en même temps elle leur en voulait viscéralement. On le sentait. Puis en même temps elle fait du bénévolat dans le milieu carcéral. Ou bien elle est maso ou je sais pas...Ou c'est une quête de réponse. Mais elle attend que la réponse vienne d'ailleurs. Je sais pas ce qu'elle recherchait. C'était bien de la haine qu'elle avait parce qu'elle devenait toute rouge comme pour exploser ! (Lise)

Réciproquement Amélie est agacée par Pierrette qui s'est composé un visage au début: « elle a minimisé son affaire, tout doux, c'est comme si elle a mis un masque (Amélie).Ce mot de masque revient souvent dans la bouche d'Amélie pour qui la franchise semble être une valeur prioritaire qu'elle confondrait peut-être avec l'expansion de ses émotions. Le diagnostic de Lise sur Pierrette n'est pas moins pointu. Elle se demande comment elle peut avoir toute cette charge d'agressivité « alors que ça fait des années qu'elle travaille en milieu carcéral ». L'esprit logique de Lise trouve cela « particulier ».

De son côté, Pierrette a vu Lise comme « une personne qui contrôle ses émotions. On sent ce qu'elle dit. Je la trouve grande, pondérée, elle sait faire la part des choses. Elle est sympathique » et Solange est touchée d'avoir vu Lise « quitter » des choses difficiles.

Elle ne dominait pas... Je trouve que ce qu'elle avait à dire était bouleversant. Avec le temps elle a oublié ça... On oublie jamais. Mais on accepte ce qui s'est passé. Ça prend du temps pour être guérie (Solange).

Quant à Solange elle apparaît aux autres comme une personne placide:

Elle parlait si peu. Son vol qu'elle avait eu, ça avait pas l'air de la déranger bien bien (*rires*) On dirait qu'elle supporte. C'est l'impression qu'elle me donnait (Pierrette).

Lise voit un paradoxe dans l'attitude de Solange très impliquée aussi dans le milieu carcéral et qui tombe des nues de voir que des voleurs ont dévalisé sa maison: « que cela lui arrive à elle ! » C'est comme si tout à coup elle atterrissait: « c'est comme un accident de voiture. Ça arrive aux autres, Et puis quand ça nous arrive, ben voyons donc ! » (*gestes et rires*). Mais à part ce brin d'humour, elle l'a sentie « fragile, sensibilité à fleur de peau, avec de la difficulté à exprimer ce qu'elle ressentait », et pense que chez elle « quand même le face à face a produit quelque chose. D'ailleurs il y avait déjà une ouverture ».

Cette dernière remarque nous amène à considérer de quelle nature est le changement que les victimes constatent chez leurs pairs. Lise remarque le changement rapide de Pierrette au cours de la 2^{ème} rencontre. (Lise n'était pas à la première soirée où Amélie ne l'avait pas trouvée franche). Elle la voit passer de l'agressivité à une attitude de dialogue:

C'est de l'agressivité. Mais à un moment donné, c'est comme si cela avait été évacué: maintenant que je l'ai sorti, là on peut se parler... Y avait beaucoup d'intolérance, de préjugés. Ce que j'ai senti: elle avait accumulé des choses. Bon là elle les disait. Puis maintenant que je l'ai dit, c'est tout évacué, je peux vous écouter. On est égal là. Et puis elle leur balançait ça dans leur cour (Lise)

Solange a remarqué aussi que Pierrette a beaucoup changé: tendue et pas sympathique aux détenus au début, elle leur a manifesté de l'amour à la fin.

L'analyse fait en outre ressortir que les interactions entre victimes ont été un facteur de changement pour elles. Amélie montre comment Lise, qui au début l'agaçait parce qu'elle était toujours « au-dessus de ses choses » lui a rendu grand service en lui montrant qu'il lui avait fallu 10 ans pour retrouver sa liberté intérieure. Cela l'a encouragée à se décider à trouver de l'aide. Elle la voit comme une figure d'espoir: « Ça a été pour moi une consolation de dire: « au moins elle s'en est sortie ». Amélie est donc réceptive à ce que les autres peuvent lui apporter: elle dit par exemple que le petit cadeau reçu de Solange à la cinquième rencontre, une débarbouillette, lui est chaque jour un rappel de « sa douceur ».

A son tour Solange a remarqué le changement d'attitude d'Amélie envers René et a perçu une évolution chez les autres victimes à la 5^{ème} rencontre où elle a été particulièrement « bouleversée » par l'attitude de Lise : son retour au spirituel. Elle conclut :

La dernière réunion c'était la plus importante de tout. Je voyais: ça affectait les trois autres victimes... Je voyais de gros changements dans les trois (Solange).

2.4 Le point de vue des victimes sur l'organisation et l'animation du programme

Comme nous l'avons fait dans l'analyse des entrevues avec les détenus, nous considérerons ici ce que les victimes pensent de l'agenda du programme, de la pédagogie de l'animation, des rôles des personnes-ressources, du recrutement des victimes, et des améliorations à apporter à l'avenir.

Pour ce qui est de l'agenda, Lise rejoint le point de vue des détenus qui lui ont exprimé que le nombre des rencontres est insuffisant :

C'était trop peu trop tard. Oui parce que cinq rencontres, tu développes le lien. Tu développes une relation de confiance. De plus en plus tu es capable de t'ouvrir et puis après cinq rencontres, clak ! J'avais la même impression que les gars (Lise).

Amélie souhaiterait qu'il y ait dorénavant une réunion préalable de victimes pour qu'elles se connaissent et se soutiennent mutuellement avant. Celle qui a eu lieu était bien pour les explications, mais les autres victimes étaient absentes. Elle dit aussi avoir apprécié les petites réunions après les rencontres pour aider à se situer, comprendre ce que l'autre a saisi, voir autre chose que sa propre perception souvent embrumée par l'émotion. Elle aurait souhaité une rencontre supplémentaire pour « fermer » la session. Lise est du même avis et va bien au-delà. Elle réclame un programme beaucoup plus long avec plus de temps informel qui favorise une expression plus libre un à un. Elle envisagerait même dix semaines en y incluant des réunions informelles. Lise se réfère à ce que le groupe a vécu à la 5^{ème} rencontre où beaucoup de choses sont sorties à la faveur d'échanges informels :

Là y avait pas l'attention de tout le groupe. Donc c'était du un/un. Y avait des détails qui sortaient. Y avait des petites portes qui s'ouvraient. Puis je me suis dit; si c'était sur une plus longue durée, on intercalerait des rencontres informelles là-dedans, cela permet de créer une meilleure synergie, des contacts plus en profondeur (Lise).

Comme nous lui rapellions qu'elle s'était montrée réticente pour cinq rencontres au début, elle dit: « Oui. Mais une fois qu'on est dedans, on se dit que ce n'est pas assez ».

Quant à la pédagogie de l'animation, Lise suggère davantage de mise en condition au début. Arrivée à la deuxième rencontre elle a donc manqué la présentation des attentes de chacun. Elle s'est alors sentie devant l'inconnu tout le temps. Elle propose donc « un tour de table... » *« set the stage »* où chacun dise un petit peu ce qu'il a vécu et ce qu'il attend ». Elle a trouvé très intéressante « la dynamique qu'il y avait », mais, comme Solange, elle a regretté que la communication ait été trop polarisée sur deux personnes « extraverties ». Et pourtant, dit-elle, « c'était justement le bon forum pour que tous puissent s'exprimer »; il aurait fallu que l'animateur tempère davantage le bavard pour laisser la parole aux autres. En effet elle percevait dans le non verbal des autres détenus une certaine impatience. L'emploi du tableau a satisfait toutes les victimes, surtout Amélie qui se dit être une « visuelle » et qui s'est identifiée symboliquement au cœur blessé dessiné au tableau. Quant aux résumés de séances, Pierrette les a trouvés bien faits mais « ça ne donnait rien parce qu'on n'avait pas le temps de les lire » (on les ramassait aussitôt). Ce n'est pas l'avis des autres. Amélie appréciait de les relire dans la semaine et Lise dit: « le fait d'avoir un compte-rendu, ça nous remettait dans le bain. C'était bien ». Elle ajoute cependant une suggestion: à son avis, un bilan « à la toute fin » de la session serait préférable aux évaluations après chaque rencontre.

.Pour ce qui est des rôles des personnes-ressources, Solange trouve qu'il y a eu confusion des rôles entre Dany et Thérèse. Par contre, Amélie a apprécié l'animateur et les observateurs dans leur rôle de relance et de sympathie. Les avis sont partagés sur la personnalité de l'animateur: Amélie le qualifie de « cérébral » tandis que Pierrette le dit « grand, pondéré, joyeux, très sympathique et bon animateur ». Quant à Lise elle ne tarit pas d'admiration pour sa personnalité: « Quel homme charmant ! Chaleureux ! Empathique ! Mon Dieu ! Plein d'amour ! très lucide » ! Mais elle regrette aussi un peu de flottement dans son animation : « un soir on a perdu presque une heure ». Précisons qu'il s'agit de la 2^{ème} rencontre ; Dany a été appelé à la réception pour chercher Pierrette. Or c'était la première soirée pour Lise. Solange fait une remarque similaire en regrettant « le manque de ponctualité pour commencer et pour finir, le manque d'organisation ».

Les « observateurs-muets » ont gêné Pierrette au début. Comme elle, Lise n'a pas apprécié les interventions déplacées d'un observateur qui n'est venu que deux fois et qui laissait entendre que certains manipulaient les autres. Par contre elle a trouvé Marc « super-

sympathique » et faisant « un bon travail d'animateur: ses interventions étaient bonnes, de bons commentaires ». Pour ce qui est de notre présence comme chercheuse, elle est jugée comme positive et non gênante. Lise la qualifie d'empathique et d'impartiale:

Ton implication, ta manière de venir nous chercher, nous contacter... Ce que j'ai trouvé, c'est que tu mettais bien à l'aise. Oui. Il y avait beaucoup de compréhension, d'empathie et puis pas de parti pris. Je trouvais que ça allait dans les deux sens. Ça allait pour les détenus et pour les victimes aussi. (Lise)

Elle estime que le fait de prendre des notes comme observatrice n'était pas gênant : « de toutes façons de temps en temps tu faisais des interventions. C'était pertinent. Oui, oui ».

Certaines suggèrent d'ajouter d'autres rôles. Amélie, qui a parlé plusieurs fois au cours des entrevues et des rencontres sur le système de justice, suggère qu'il y ait un professionnel du système judiciaire qui puisse entendre ce qui se dit car, d'après elle, les juges ne comprennent rien aux dommages psychologiques subis par les victimes. Elle souhaiterait aussi la présence d'un psychologue à qui on pourrait avoir recours librement. Lise la rejoint sur ce point mais proposerait plutôt qu'il soit disponible en dehors du groupe.

En ce qui concerne l'effectif des participants, tandis qu'Amélie pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir quatre victimes pour cinq détenus, Lise trouve que « le format était bon ». A la question de savoir si le face à face conviendrait à une victime qui vient de subir un crime, elle répond en soulignant l'importance d'un temps de maturation personnelle:

Pour la victime, je suis pas vraiment sûre. Ça prend un détachement je pense. Mais cela peut être différent pour chaque personne. Pour moi, je suis pas sûre que j'aurais eu l'ouverture. Je suis pas sûre que j'aurais eu la sécurité...avoir été assez en paix pour remettre ça. Laisser tomber la poussière retomber avant (Lise).

En ce qui concerne l'avenir du programme, Pierrette ne tient pas à refaire personnellement cette expérience pour ne pas revenir sur ce qui est « fini ». Elle n'a pas d'idée pour améliorer le programme mais elle trouve que ça vaut la peine de le développer tant pour la victime que pour le détenu. Elle l'a dit au policier qui le lui a fait connaître le programme. Amélie encourage l'équipe à continuer le face à face et à l'étendre à d'autres pénitenciers. Comme elle, Lise propose d'ailleurs de renouveler sa participation : « si c'était à recommencer, dit-elle, avec ce que cela a apporté, je recommencerais sans hésitation ».

Quant à envisager une suite à donner à la démarche par la rencontre éventuelle de leur propre agresseur, aucune victime n'en voit la nécessité, mais seulement la possibilité: « si la

demande venait de lui », précise Lise, ou « dans l'incognito pour comprendre pourquoi il a fait ça », dit Amélie en hésitant un peu.

Ainsi la perception de l'organisation et de l'animation du programme par les victimes manifeste que certaines souhaitent un plus grand nombre de rencontres pour achever le travail commencé ensemble, et une animation mieux cadrée pour mieux répartir les temps de parole entre les participants. A part ces suggestions, elles semblent satisfaites de l'animation et particulièrement de la présence de l'animateur et de deux observateurs sur trois dont les rôles auraient besoin cependant d'être mieux expliqués. A l'exception de l'une d'elles, elles considèrent que l'équilibre des parties en face à face est bon. Elles ne verraient pas la nécessité pour elles d'une médiation avec leur propre agresseur, mais encourage le développement du programme tel qu'elles l'ont vécu.

2.5 Conclusion.

En conclusion l'analyse des données des entrevues que nous avons eues avec les quatre personnes victimes qui ont participé au face à face, nous a fait pénétrer en profondeur au cœur de leur expérience faite d'échanges de paroles, de non-dit et de gestes symboliques. Si la démarche a réveillé des blessures passées chez toutes à des degrés différents, elle a permis aussi d'en libérer les charges émotives destructrices pour trois victimes sur quatre au moins. La quatrième, Amélie, n'en n'est pas encore totalement libérée mais elle en est consciente et a pris les moyens de sortir gagnante de cette confrontation avec sa souffrance intérieure. Pour toutes, la rencontre avec les détenus les a obligées à nommer devant eux les séquelles du crime qu'elles ont subi pour leur faire comprendre en quoi elles ont été atteintes; elles ont pu alors constater l'effet de leur témoignage sur la prise de conscience des détenus. Dans le cas d'Amélie, qui souffrait d'un cumul de victimisations, ce fut, à l'entendre, « trop de prises de conscience » pour elle-même, ce qui laisserait supposer la nécessité d'un support psychologique auquel les participants pourraient avoir recours éventuellement. Amélie et Lise le suggèrent. L'analyse des entrevues montrent bien que chaque victime est unique. L'animateur dit l'importance d'en tenir compte:

Toutes les personnes ont vécu un vol par effraction, mais la chose qui les a impressionnées va être différente avec chacune...C'est important de ne pas

surimposer sur la personne qui parle tes propres dimensions et de ne pas minimiser. L'écouter parler sur un certain détail qui est très important pour elle. (Dany)

La parole et l'écoute de l'autre ont permis également aux victimes une meilleure connaissance de soi et une compréhension mutuelle. Les victimes ont ainsi mieux perçu les détenus comme des êtres souffrants comme elles, mais pour d'autres raisons. Elles se sont interrogées cependant sur leur sincérité et là dessus leurs avis sont partagés. Toutes cependant ont remarqué chez eux des signes de changement, à une exception près au dire d'une victime. Elles ont mis ce changement en correspondance avec l'évolution de l'engagement des détenus dans la démarche. Elles ont constaté également une évolution dans l'attitude des autres victimes, mais cette perception nous a semblé moins aiguë que le regard qu'elles portaient sur les détenus. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ont eu moins d'échanges informels entre elles que de victime à détenu, si ce n'est aux petites réunions post-séances qui étaient des espaces de parole libres mais courts. Dans leur propos apparaissent agacement et admiration mutuels ainsi que, pour certaines, une interrogation sur l'authenticité de leurs attitudes. Elles ont aussi perçu chez les autres que des préjugés sur les détenus étaient tombés au fur et à mesure des rencontres. Leur point de vue sur l'organisation du programme et son animation est cohérent avec la satisfaction d'ensemble qu'elles ont affirmée, et leurs suggestions pour en améliorer la démarche manifestent particulièrement leur intérêt pour ce programme dont elle souhaite la promotion dans d'autres pénitenciers. Tout au cours de notre analyse de ces entrevues post-programme, il nous est apparu que se faisait jour une expérience commune entre les partenaires dont il nous semble intéressant de faire ressortir les divergences et les ressemblances pour mettre en relief l'impact du programme. Nous allons donc comparer les points de vues des acteurs.

3. COMPARAISON ENTRE LES POINTS DE VUE DES PARTENAIRES

APRES LE FACE A FACE

L'analyse comparée des entrevues réalisées auprès des participants du face à face fait apparaître quelques différences et de nombreuses ressemblances non seulement entre les deux groupes, détenus et victimes, mais encore à l'intérieur de chaque groupe. Du côté des différences, il apparaît que les victimes sont plus explicites que les détenus sur leurs émotions, bien que deux détenus aient aussi exprimé un certain malaise au début de la session. En outre, les victimes notent plus que les détenus l'aide mutuel entre pairs.

Plus nettes que les différences, nous apparaissent les ressemblances entre les propos des deux groupes. Tous soulignent l'évolution de la relation progressant vers une ambiance cordiale, voire affective jusqu'à la réconciliation symbolique de la 5^{ème} rencontre tandis que les préjugés de part et d'autre tombaient au fil des partages. Tous ont manifesté leur satisfaction d'avoir construit la confiance et d'avoir expérimenté l'harmonie des sentiments. Tous cependant s'interrogeaient sur la sincérité des autres. Mais sur ce point les témoignages étaient parfois contradictoires. Tous également ont parlé de spiritualité soit pour remarquer sa présence comme facteur de changement chez les autres, soit pour exprimer eux-mêmes ce qui les faisait vivre. La participation de tous, remarquée par la plupart a permis une construction commune, un langage commun où chacun pouvait se reconnaître victime et offensé à la fois, du moins potentiellement. Cette reconnaissance semble avoir été un élément majeur de changement pour la plupart, selon une progression aboutissant au sommet de la 5^{ème} rencontre où chacun avait investi de lui-même.

Le changement consistait en une meilleure compréhension du crime ou plus exactement de leur rapport au crime, et une meilleure perception du vécu des partenaires de la rencontre. On aboutissait à une meilleure conscience des blessures des victimes et des difficultés des détenus. En outre, détenus comme victimes ont montré comment le fait de prendre la parole pour parler de soi d'une part, et le fait d'écouter les témoignages des autres d'autre part, ont fait remonter à la conscience des éléments cachés de leur histoire qu'ils pouvaient désormais mieux gérer: il s'agissait d'autres actes criminels ou d'autres blessures.

Dans le domaine de l'organisation et de l'animation du programme nous relevons aussi quelques convergences quant au désir d'augmenter le nombre des rencontres de mieux les préparer et de ménager des temps de dialogue informels. Plusieurs aussi ont donné des suggestions pour l'animation et le support psychologique des participants. Enfin tous souhaitent que le programme se développe dans d'autres pénitenciers, tandis que deux détenus et deux victimes se proposent pour une nouvelle participation au programme.

Nous pouvons donc conclure de l'analyse des entrevues post-programme que les ressemblances entre les propos des victimes et ceux des détenus sont beaucoup plus remarquables que les différences. Faut-il en déduire que ces points communs sont le fruit de la dynamique du groupe ? Pour y répondre, il nous faut comprendre quel est le travail

spécifique réalisé par la démarche en comparant l'analyse des données des entrevues avant le face à face, avec celle de l'observation et celle de ces dernières entrevues post-programme. Nous pourrions ainsi faire apparaître si le programme a réalisé ses objectifs et si les résultats convergent ou divergent avec ceux des recherches empiriques recensées dans notre revue de littérature. Cette évaluation des résultats fera donc l'objet de notre dernière partie.

Quatrième partie

EVALUATION DU FACE A FACE

A. LA REALISATION DES OBJECTIFS DU FACE A FACE

Nous avons procédé successivement à l'analyse des entrevues que nous avons réalisées avec les détenus et les victimes avant leur participation au face à face, puis nous avons décrit et analysé les observations des cinq rencontres du programme tant du point de vue des thèmes qui en émergeaient que de la dynamique de la démarche; enfin nous avons eu une deuxième entrevue avec les participants après le face à face. Nous avons comparé les données fournies par les deux groupes partenaires pour en faire ressortir les différences et ressemblances. Les résultats de ces diverses analyses concernant l'expérience des acteurs telle qu'ils la perçoivent eux-mêmes nous permettent maintenant d'évaluer le programme. Pour ce faire, nous rappellerons les objectifs du programme que nous comparerons aux attentes formulées par les participants en début de programme et à l'entrevue post-programme. Nous nous demanderons alors si les objectifs ont été réalisés et les attentes comblées. Puis nous confronterons nos résultats d'analyse avec ceux des recherches empiriques que nous avons recensées dans la littérature, notamment ceux des programmes similaires réalisés dans d'autres provinces du Canada.

1. Le rappel des objectifs du projet face à face et des attentes des participants

Nous reprenons ici chaque élément du prospectus de présentation de ce programme (annexe 1) dont nous avons résumé les objectifs dans la présentation de notre objet d'étude. La formulation des objectifs part d'un constat de certaines carences du système judiciaire actuel qui « laisse souvent les victimes effrayées et en colère, et les agresseurs souvent insensibles au sort de leurs victimes ». Il est rare, ajoute ce document, que agresseurs et victimes se rencontrent sinon en cour où ils ne peuvent se parler directement. Au contraire, le programme « *face à face cherche à humaniser le crime en permettant à des agresseurs de rencontrer des personnes qui ont été victimes de crimes.* » La visée d'ensemble est donc de permettre la rencontre de personnes, victimes et agresseurs, en toute sécurité. Les buts de cette rencontre sont alors précisés comme suit en distinguant les partenaires d'abord puis en les rapprochant sur objectif commun.

1.1 La formulation des objectifs

Pour les agresseurs, les buts du programme sont de :

« les aider à réaliser l'impact de leurs actions sur des victimes, les encourager à abandonner des actions destructrices et les aider à chercher et à trouver le renouveau »

Pour les victimes, les buts du programme sont de :

« Les aider à accroître leur compréhension de la violation qu'elles ont vécue, à se défaire d'un sens possible d'insécurité, de crainte et de colère et aider à créer une situation où la guérison peut prendre place »

Enfin pour victimes et agresseurs, les buts communs sont de :

« les aider à briser des perceptions que les victimes et les agresseurs pourraient avoir les uns des autres et ainsi permettre une meilleure compréhension entre eux; les aider à reconnaître que d'une certaine façon, nous sommes tous des agresseurs, c'est à dire que notre idéal n'est pas toujours atteint; et enfin encourager un plus grand désir d'incorporer tout le monde dans une communauté harmonieuse. »

Ces objectifs ainsi formulés dans le prospectus de présentation du programme sont communs aux expériences de face à face dont nous avons parlé dans notre recension des écrits: ils sont traduits de l'anglais en formules plus ou moins concises. Pour le face à face que nous avons étudié, à la réunion préparatoire, le responsable les a résumés en trois objectifs: la prise de conscience des conséquences du crime pour les détenus comme pour les victimes; la libération des blessures ou charges négatives destructrices produites par le crime, et enfin une meilleure compréhension entre victimes et détenus en faisant tomber les préjugés que les uns pourraient avoir sur les autres et réciproquement.

1.2 Les attentes des participants

Elles ont été présentées dans notre analyse de l'observation de la première rencontre. Il nous suffit de rappeler les objectifs que le groupe en tant que groupe se donnait en reprenant les attentes personnelles exprimées en premier :

*« Comprendre le vécu des victimes et celui des agresseurs et le faire comprendre aux autres. Rassurer en expliquant le cheminement que j'ai pu faire (un détenu)
Prendre conscience du mal que j'ai pu faire et changer (deux détenus)
Que notre souffrance baisse jusqu'à oublier, pardonner, et libérer la honte (un détenu et une victime) »*

Ces attentes pouvaient se regrouper donc autour de trois modulations du mot *comprendre*: faire comprendre qui on est et ce qu'on a vécu, comprendre ce qu'est le crime et les blessures qu'il produit, et se comprendre les uns les autres pour arriver à un pardon ou une

harmonie. En outre, notre consigne de départ de l'entrevue que nous avons eu avec chaque participants après le face à face, visait à faire ré-exprimer les attentes que chacun(e) avait avant d'entreprendre la démarche de façon à compléter les données de l'observation. Les attentes étaient inégales chez les détenus, puisque certains ont dit qu'il leur avait été difficile d'anticiper ce que serait la rencontre, mais la plupart disaient avoir souhaité que ce programme les aide à comprendre les victimes, ce qu'elles pensaient des agresseurs, et par là à acquérir « un outil » de plus pour leur cheminement. Ils espéraient en outre pouvoir aider les victimes. Quant aux victimes elles se disposaient aussi à aider les détenus à réaliser le mal qu'ils avaient fait, certaines d'entre elles désiraient retrouver la paix, être libérées de leur souffrance ou vérifier dans le cas de Lise (qui pensait avoir assumé son traumatisme) si les choses étaient bien « réglées » en profondeur.

Si on compare les attentes des participants et les objectifs du programme, on constate qu'elles rejoignent les deux premiers objectifs du programme mais pas complètement le troisième, car si plusieurs ont parlé d'harmonie désirée, aucun(e) n'était, au départ, conscient(e) des préjugés qu'il pouvait avoir lui-même sur les autres; il supposait plutôt que l'autre (la victime) en avait sur lui. Par rapport aux deux premiers, nous constatons que les attentes des détenus comme celles des victimes dépassent les objectifs en ce sens qu'elles concernent toute leur vie globalement et pas seulement tel crime. De plus, elles envisagent que la réalisation des objectifs se fera dans une réciprocité. Certes les détenus veulent comprendre l'impact d'un hold-up ou d'un vol par effraction, mais en même temps acquérir des outils pour mieux se connaître et poursuivre leur cheminement vers leur réhabilitation sociale. Ils veulent en effet retrouver leur dignité de citoyen responsable, se faire comprendre des victimes et par elles de la société, dire ce qui les a poussés au crime et les changements de comportement qu'ils ont opérés depuis leur arrestation; certains vont jusqu'à vouloir les aider et obtenir le pardon. Quant aux victimes, elles voulaient certes accroître la « compréhension de la violation qu'elles ont vécue », se libérer du malaise qui affecte leur vie depuis parfois de longues années, se guérir de leurs blessures, mais d'abord faire comprendre aux détenus que « cela fait mal » et les aider ainsi à une prise de conscience. Elles voulaient aussi avoir des réponses à leurs questions: pourquoi on commet un crime, et qu'est-ce qu'on vit de « l'autre côté de la clôture »(Lise). Certaines étaient prêtes à pardonner à ceux qu'elles sentiraient « repentants » (Pierrette). Si leur principale intention était d'aider les détenus, il semble qu'aucune victime n'espérait recevoir quelque

chose d'eux, et encore moins « se reconnaître d'une certaine façon contrevenante ». Elles étaient pour la plupart frustrées de ne pas avoir pu être respectées par la police, de ne pas avoir été informées des suites de leur déposition ou de ne pas avoir pu s'exprimer en cour. Plusieurs se sont dites curieuses et en même temps, craintives, de vivre de nouvelles choses. Or plusieurs participants, détenus et victimes, ont dit que l'expérience avait dépassé leurs attentes. Nous allons essayer de voir pourquoi, en prenant chaque objectif du programme et en le confrontant aux résultats de notre analyse des données collectées tant par l'observation que par les deux entrevues réalisées avec chaque participant.

2. L'objectif global du face à face: « humaniser le crime »

Nous l'avons vu plus haut, le programme, réalisé à l'intérieur même de l'institution, a pour objectif global de combler les carences du système judiciaire et d'ouvrir la voie à un nouveau paradigme, celui de la justice réparatrice. Il cherche à « humaniser le crime ». Cette expression est pour le moins surprenante. Nous allons tenter d'en faire comprendre le paradoxe. Les premières entrevues manifestaient l'insatisfaction des victimes par rapport au système de justice et le point de vue extrêmement sombre des détenus sur la justice et le milieu carcéral. « école du crime » où méfiance réciproque et violence entre détenus font la loi. Lorsqu'ils apprécient les programmes thérapeutiques suivis en détention, ils constatent qu'ils s'intéressent au passage à l'acte et non à ses conséquences pour les victimes. Plusieurs les trouvent inefficaces pour leur transformation personnelle parce que beaucoup y voient seulement un moyen de dorer leur dossier sans se décider à changer de comportement. Certains se sont plaints aussi de ce que les intervenants soient plus attentifs à trouver chez eux la petite faille qu'à reconnaître le positif de leur cheminement. Au contraire, le face à face veut mettre en valeur la dimension humaine de la considération du crime. Il considère que le crime est bien plus qu'une infraction à la loi mais plutôt une offense de personnes à personnes dont il veut organiser la rencontre volontaire.

2.1 Le face à face une rencontre entre victimes et offenseurs et non plus un procès.

L'enjeu était donc de favoriser en toute sécurité la rencontre de personnes que tout sépare habituellement: l'événement du crime, les valeurs, souvent la catégorie sociale et la pression de l'entourage. A ces caractéristiques s'ajoutaient les préjugés que chacun porte en lui, aiguisés parfois par la souffrance et le souci de se faire justice. La première constatation que nous a permis l'analyse de la dynamique du groupe est que le face à face a permis une

vraie rencontre de personnes où chacun(e) s'est trouvé respecté dans sa dignité humaine. Nous l'avons constaté chez le détenu comme chez la victime.

2.2 Le détenu retrouve sa dignité humaine

La satisfaction globale des détenus vient de ce qu'ils ont eu l'occasion de s'affirmer comme des êtres humains alors que trop souvent, au pénitencier, ils se sentent classés comme des « numéros de moteurs » (Simon); ils sont obligés de se méfier les uns des autres à cause des retombées négatives de leurs paroles; enfin ils doivent subir la loi de la jungle où la violence est considérée comme le principal moyen de se faire respecter. Devant les victimes les détenus ont retrouvé leur droit à la parole, droit que la société leur refuse si ce n'est dans le contexte d'un procès. Ils se sont affirmés comme personnes à part entière, reconnues dans leur vécu, et aimées malgré leur vécu, des personnes qui ont le pouvoir de se faire entendre, à pouvoir égal avec d'autres de la communauté. Bien plus ils se sont vus investis d'un mandat implicite de contribuer à la guérison de victimes semblables à celles qu'ils ont blessées profondément. Simon est très conscient de cette mission et dit à Amélie tentée de ne plus revenir: « balance ta souffrance. J'ai balancé la mienne. J'ai besoin de toi. » Louis est particulièrement heureux de constater qu'il a apporté quelque chose à d'autres. C'est la première fois de toute sa longue incarcération (31 incarcérations) qu'il voit en chair et en os des personnes qui auraient pu être celles qu'il a séquestrées. Comme l'a fait remarqué Lise, détenu et victime n'étaient plus dépersonnalisés aux yeux des autres, tous étaient étonnés d'entrer facilement en communication au même niveau. Le détenu a pu être écouté non seulement sur ce qu'il a fait de mal et sur les échecs de la vie, choses sur lesquelles il est constamment interrogé par les intervenants, mais aussi sur ses réussites dans son cheminement. Au face à face, on ne lui parle pas d'infraction à la loi mais de blessures, celles des victimes, et il peut lui même faire comprendre ses propres souffrances à des personnes qui ne sont pas là pour le punir, mais pour faire la vérité avec lui. De ce fait, il est reconnu dans la responsabilité de ses actes, dans la mesure où il la reconnaît lui-même et le dit. Selon Dany, les détenus trouvent auprès des victimes non seulement l'encouragement que des bénévoles peuvent leur apporter au pénitencier, mais la reconnaissance de leur dignité de personne humaine capable de réciprocité comme la 5^{ème} rencontre a pu le mettre en évidence. Dans l'espace de liberté qu'offrait le local de l'aumônerie, le détenu pouvait faire le récit de ses actes sans qu'aucun rapport ne soit fait sur son compte, sans aucun contrôle de sa sincérité, si ce n'est son propre contrôle et

l'interpellation des autres. Le fait d'avoir à faire à des victimes-substituts ou à des agresseurs-substituts a certainement facilité le dialogue. Pourtant deux détenus et une victime auraient aimé une rencontre avec leur propre victime ou agresseur pour arriver à une information plus précise, et à une réconciliation. Comparé à d'autres recherches empiriques portant sur la médiation pénale, le programme face à face ne permet pas d'aller jusqu'au pardon effectif ni à une entente de réparation effective. Il est donc limité sur ce point, mais nous verrons plus loin que le cheminement qu'il permet est une préparation importante pour qui voudrait accéder à la médiation effective.

2.3 La victime retrouve sa dignité humaine

. Il est rare que la victime puisse prendre la parole directement en cour, si ce n'est pour témoigner des dommages causés qui permettent d'identifier la nature de l'infraction au Code criminel. Elle se sent souvent utilisée comme informatrice et non considérée pour elle-même ni comprise dans les violations commises à son endroit. De plus la perte de la parole et la perte du contrôle de soi caractérisent souvent la victime, ce qui affecte sa vie sociale. Or la victime trouve dans le programme face à face un lieu sûr pour s'exprimer en toute sécurité et un groupe qui l'écoute avec empathie. Elle se surprend en train de parler de petits détails qui la touchent plus que le reste parce qu'ils ont une forte valeur sentimentale sans que personne ne trouve cela ridicule, comme ce fut le cas pour Pierrette par exemple parlant de la perte du jonc de sa mère. Lorsque le traumatisme dure depuis des années et qu'elle n'a jamais osé en parler à son entourage, ou que celui-ci est las d'entendre toujours les mêmes plaintes, le récit des autres victimes et le climat de confiance du groupe lui permet de faire surgir de son subconscient des images terrifiantes qu'elle pourra décider de maîtriser. La victime sort de son mutisme et redevient actrice de son histoire.

D'autre part perturbée dans sa vie quotidienne, la victime, nous l'avons entendu raconter de sa bouche, ne se reconnaît plus elle-même. Elle perd le contrôle de ses émotions, la gestion de son rapport à l'espace et au temps. Elle est paralysée par la peur et se surprend avoir des réflexes de rejet qui affectent son entourage, comme Amélie qui ne supportait plus le contact avec un homme. Le face à face va lui permettre de mettre en perspective les éléments de son cadre de vie comme nous le verrons plus loin et de démystifier la peur au contact d'agresseurs-substituts. Elle a désormais tous les droits de leur manifester sa révolte et son indignation. Au contact des autres victimes qui expriment ce qui les a affectées, elle

peut laisser tomber ses masques de défense que la vie sociale l'obligeait à porter. Elle brise la carapace de la honte et du déni; elle retrouve son authenticité, l'originalité de sa personne, et le goût pour ses engagements que le traumatisme avait émoussé. Bref, la victime retrouve sa dignité humaine.

Ainsi l'analyse de nos entrevues avant le face à face fait apparaître les aspirations des victimes comme celles des contrevenants à trouver un système plus humain de règlement de conflit. Les observations des rencontres confirmées par les entrevues après le face à face permettent de conclure que le détenu comme la victime trouvent dans la démarche un lieu où ils peuvent retrouver leur dignité humaine. Reconnu comme partenaire d'un dialogue sur le même pied d'égalité, le droit à la parole est restitué à chacun ainsi que l'initiative d'éclairer la situation, de se faire comprendre et le pouvoir de reprendre le contrôle de sa vie jusque dans les profondeurs de sa personnalité blessée.

3. Les buts du face à face concernant les agresseurs

Le premier objectif du programme qui concerne les contrevenants est de « les aider à réaliser l'impact de leurs actions sur des victimes ». Comme les détenus l'ont abondamment fait comprendre dans le groupe, l'agresseur agit comme « gelé »; il va droit au but et ne voit rien d'autre mais « il ne veut faire de mal à personne ». C'est pourquoi le premier objectif du programme qui concerne l'agresseur est de l'aider à saisir qu'il est l'auteur d'un ou de plusieurs actes criminels qui n'est pas seulement une infraction à la loi pour laquelle il paie à la société, mais que cet acte atteint des personnes ou des groupes de personnes. Or les détenus candidats au face à face avaient déjà tous, sauf René, de 10 à 20 années d'incarcération derrière eux. On pouvait reconnaître, à travers ce qu'ils ont révélé eux-mêmes de leur situation antérieure, chez trois d'entre eux, les caractéristiques de la personnalité psychopathe que *l'échelle de Hare* par exemple met en évidence telles que la délinquance précoce, l'impulsivité, le manque d'empathie, le manque de culpabilité, le rejet sur les autres de la responsabilité de leurs actes, la colère etc. Mais il n'était pas de notre propos de faire un diagnostic clinique: d'autres intervenants dans de nombreux examens s'y sont employés. Les détenus en se décrivant eux-mêmes ont d'ailleurs emprunté souvent leur vocabulaire de thérapies au point que nous nous demandions parfois si le portrait qu'ils

faisaient d'eux-mêmes n'était pas une sorte de vêtement d'emprunt mal ajusté qu'ils se sentaient obligés de porter pour se présenter à des personnes de l'extérieur. En outre pour les détenus interviewés, le dossier en vue de la révision judiciaire attendue et redoutée à la fois, était souvent évoqué comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête. Il nous a fallu plusieurs fois rappeler que cette recherche était confidentielle et qu'aucun rapport ne serait produit à l'institution pénitentiaire.

3.1 Un programme de plus ?

Le face à face se présentait à leurs yeux comme un programme, « un de plus, » utile à leur cheminement. Cependant ils tenaient à dire qu'il l'avait librement choisi même si pour l'un d'eux c'était un agent de cas qui l'avait recommandé. Ils tenaient à dire qu'ils étaient sincères dans leur engagement, car ils n'avaient aucun profit à le faire, si ce n'est de s'améliorer et que leur volontariat était garanti par le fait qu'il n'y avait pas de « carotte » au bout. Ils s'y étaient inscrits avec une curiosité mêlée d'appréhension de rencontrer des victimes: une occasion exceptionnelle. Mais, comme l'a expliqué Léo, ils ne pouvaient anticiper d'avance ce qui allait se passer et c'est en y participant qu'ils ont su situer ce programme parmi les autres que l'institution leur propose. Plusieurs disent que dans le pénitencier on parle du passage à l'acte avec la question : « pourquoi as-tu fait cela ? »; jamais de la victime ni du viol de son intimité. Mais ils apprécient ce que les programmes leur ont apporté pour la connaissance de soi, la gestion de la colère, les habiletés sociales etc... ce que René par exemple appelle des outils de changement en fonction de son propre objectif: trouver du travail à sa sortie pour vivre et faire vivre une famille. Pour lui, le face à face était donc « un plus » un peu flou, intéressant, parce que pratiqué avec des gens de l'extérieur. Quel est donc ce « plus » que ce programme apporte au détenu ? Ce plus est la prise de conscience des conséquences de ses actes à un deuxième degré d'intensité. Le programme aux USA s'appelle d'ailleurs « la prise de conscience »; mais de quelle prise de conscience s'agit-il ? Le système judiciaire évalue la gravité de son acte en référence au Code criminel à la mesure des dommages causés, calculés en dollars ou en blessures corporelles visibles mesurables à la facture de l'hôpital. Dans le face à face il lui est offert le moyen de prendre de conscience que par son acte il a atteint une personne, une famille, et bouleversé sa vie pour longtemps. Sur ce plan les entrevues font percevoir des degrés d'intensité à cette prise de conscience. Il semble avant le face à face que les deux condamnés à des sentences-vie dont la criminalité a abouti au meurtre étaient plus avancés

que les autres dans cette perception comme si toucher à une vie humaine faisait franchir un seuil très significatif à leurs yeux. Blessés souvent profondément, le face à face allait alors les aider à approfondir leur propre blessure et à s'en libérer. Pour ceux qui considéraient seulement le butin d'un vol, ils en étaient restés, avant le face à face et aux premières rencontres, à dire que ces crimes ne voulaient faire de mal à personne. La rencontre avec des victimes concrètes, qui leur faisaient comprendre leur mal et la perturbation de leur vie depuis le crime, a eu une action thérapeutique au deuxième degré et a contribué à briser plusieurs résistances au changement que nos analyses ont permis de repérer

3.2 la prise de conscience: dépasser des obstacles.

Plusieurs résistances devaient être brisées pour « comprendre » l'impact de ses actes. La première résistance était l'image irréaliste que le détenu se fait de la victime, souvent reléguée dans l'oubli sous des clichés tels que « y a rien là.. les assurances paient... un vol de banque ne nuit pas aux clients » ou encore « je ne vole que les riches, et moi j'étais pauvre ». Pour tous, la rencontre *de visu* de personnes victimes était une nouveauté: à les entendre en première entrevue, la victime était comme une sorte de mythe même s'ils avaient vu toutes sortes de films policiers qui auraient pu les faire réfléchir sur les conséquences de leurs actes. Ces personnes existent véritablement et elles sont là devant nous; elles se déplacent de chez elles cinq semaines de suite: l'affaire mérite attention. La première prise de conscience était donc un réveil, sortir d'un rêve. Ce fut très net pour Léo lorsqu'il sentit entre ses omoplates le doigt de Lise mimant sur lui le revolver « froid » qui l'avait braquée lors d'un hold-up. Il confia à Lise, à une pause café, que « c'est la première fois dans sa vie qu'il pouvait mettre un visage sur une victime. C'est pas un concept bien abstrait ».

La deuxième résistance était l'image que le détenu a du crime lui-même. A entendre les détenus parler de leurs actes on pensait au livre de Normandeau (1989) « le vol à main armée ». Certains comme Robert, montraient, dans la première entrevue, combien la carrière criminelle exige dextérité et performance, et se construit selon les étapes d'une promotion qui les valorise dans leur milieu, voire dans les médias. Voici qu'au face à face ces exploits, deviennent des coups portés à des personnes concrètes qui jusque là étaient restées mythiques à leurs yeux, et qui maintenant leur disent: « ça fait ça. C'est ça que cela produit, c'est avec ça que je suis obligé de vivre » (Lise). De plus ces personnes avec

lesquelles une relation sympathique se noue, demandent qu'on leur explique pourquoi on les a attaquées, elles-mêmes, mis à terre pour rien, sans aucune utilité.

Tout à coup s'effondre leur fierté de maîtriser la stratégie et la tactique du crime selon une progression subtile allant du vol à l'étalage, vol d'auto, vol par effraction dans les maisons, hold-up dans des commerces avec maîtrise brutale des personnes, au vol de banque aux « victimes-fantômes », sans parler des meurtres et agressions sexuelles dont plusieurs portaient le poids. L'animateur insistait pour que chacun détaille ses faits et gestes afin que tous puissent bien y reconnaître des similitudes avec les faits et gestes dont les personnes, en face, là, ce soir, avaient été victimes. Aucun jugement de valeur ne faisait écho à la description du détenu. Par son propre récit des faits (et non celui d'un agent judiciaire à sa place), sa parole était orchestrée par l'échange dans le groupe et prenait une ampleur considérable. L'ambiance n'était pas à l'accusation mais au contraire faite d'une sympathie propre à permettre aux détenus de reconnaître eux-mêmes librement l'écart qui se creusait entre leur propre perception du crime et celle des victimes. Cette lumière était-elle trop crue au début et cette réalité trop pénible à s'approprier ? Sans doute car nous observions, aux deux premières rencontres, de nombreux mécanismes de défense: les détenus touchés par les émotions des victimes s'efforçaient de les consoler en les persuadant que l'agresseur ne pense nullement à la personne qu'il vole, qu'il ne vise personne en particulier, mais que son unique cible est l'argent ou un autre butin.

La troisième résistance à la prise de conscience était l'excuse des raisons socio-économiques réelles qui ont conduit l'agresseur à voler. Robert parle de la faim, Léo de la nécessité de payer un appartement parce qu'il était « tanné » de coucher dans les garages, René dit devoir trouver l'argent nécessaire à s'acheter les vêtements à la mode comme ses copains ou plus tard à payer ses études et faire vivre sa petite famille naissante: autant d'excuses pour préserver leur image devant des personnes de la communauté et obtenir leur compassion. Mais le face à face fait apparaître que ces besoins à assouvir, qui sont réels sans doute, n'ont aucune commune mesure avec le traumatisme provoqué chez les personnes qui viennent de prendre chair devant eux et souffrent encore. Plusieurs saisissent que ces raisons ne tiennent pas.

Une autre résistance vient encore du domaine des pourquoi: «pourquoi as-tu fait ça ? » Le détenu présume que c'est la question-clé de la victime et il s'empresse d'y répondre en faisant état de « l'éducation toute croche » qu'il a subie selon l'expression de Simon. Celui-ci reprend souvent ce refrain en parlant des autres détenus dits « institutionnalisés » dont il tient fermement à se différencier: « comment peut-on réhabiliter quelqu'un qui n'a jamais été habilité ? ». La question est donc plutôt comment le face à face pourrait-il aider à dépasser cette résistance des innombrables justifications tout en les intégrant. C'est pourquoi l'animateur s'interrogeait après chaque rencontre: est-on rester dans l'essentiel ?

Pour moi, négliger l'essentiel c'est qu'on tombe trop dans les pourquoi. Pourquoi tu as fait cela ? L'essentiel c'est qu'est-ce que tu as fait ? On peut passer des années et des années à chercher, (*rire*). Tu as dit c'est à cause de ton père, c'est parce que tu es noir et que tu étais mal jugé, etc.. mais écoute : qu'est-ce que tu as fait ? On est là pour parler des blessures que tu as faites (Dany, animateur).

L'écoute de la victime encore dépendante des séquelles du crime qui exprime sa souffrance par larmes et soupirs paraît insupportable au contrevenant et à la limite de la sincérité. Il veut l'en libérer comme Louis et Simon ont essayé de le faire pour Amélie. Cela le gêne, et cette situation fait fonction de miroir de ses propres dépendances: en voyant que la victime souffre d'être dominée par son agresseur, il réalise qu'il était lui-même dans sa criminalité un « suiveux » (René) sous la coupe de leaders criminels ou dépendant alcoolique, narcotique, sexuel. Par contre, en admirant une victime comme Lise qui a su lutter pour se libérer de l'image dominatrice de son agresseur, il peut saisir qu'une victoire semblable lui est offerte s'il se décide à changer. Le deuxième objectif du programme concernant le détenu est alors réalisé: « l'encourager à abandonner des actions destructrices ». Allant de paire avec ce but est le troisième : « les aider à chercher et trouver le renouveau ».

Nous pensons que la rencontre a permis d'ouvrir la voie à une certaine guérison. Nous allons tenter d'en analyser le processus en nous servant d'un cadre d'analyse issu des recherches de la psychanalyste Klein (1968) qui explique les comportements adultes par les turbulences de la petite enfance qu'elle a explorées.

3.3 La prise de conscience: une voie vers la guérison

Klein (1968 a, b) qui s'est intéressée à la réparation peut nous éclairer sur le mécanisme psychologique de ces enfances meurtries dont les détenus ont parlées et dont ils paient le prix à l'âge adulte. Sans entrer dans tout le développement de l'auteur, nous en retenons quelques concepts que nous mettons en caractères italiques. Remontons avec l'auteur à la

toute petite enfance. Un enfant trouve en une bonne mère, un *bon sein*, une source inépuisable de vie et de bonheur pour laquelle il n'a que ce qu'on peut appeler *gratitude*. Or la réalité de la vie fait apparaître à l'enfant quelques failles chez cette bonne mère. Elle n'est pas toujours là pour satisfaire ses instincts et elle a parfois le visage d'une mauvaise mère. *L'avidité* ou la faim de la mère rencontre donc nécessairement toutes sortes de frustrations. L'avidité se meut alors en « *envie* » au sens fort. La gratitude pour la vie donnée se transforme en revendication, en révolte, voire en haine à l'égard de celui ou de celle qui ne donne pas tout. Au lieu de l'amour, c'est l'agressivité qui se déchaîne. Les pulsions de mort, les tendances destructrices se donnent libre cour, le désir inconscient de « mettre à mal » celle qui est devenue source de souffrance et de déception, au lieu d'être source de vie. Mais détruire celle qui est source de vie engendre nécessairement de la culpabilité: on se sent en quelque sorte responsable à la fois du malheur de l'autre et de son propre malheur. Tous ces sentiments inconscients sont, selon Klein (1968 b: 85), la matrice des sentiments humains à l'âge adulte. A travers cette description que la psychanalyste situe au premier âge de l'enfant, on retrouve celle que Simon fait de lui-même dans la première entrevue: frustré à longueur de temps, écrasé par un père autoritaire et violent, l'envie s'est emmagasiné en lui. A l'âge adulte il se décharge dans un ouragan de volonté de puissance sur tout et notamment sur les femmes, avec en main l'arme de la destruction, son revolver de policier. Simon qualifie ses actes d'« exutoire » de cette frustration. A l'enterrement de son père il se décrit, extrait du pénitencier, honteusement « ficelé comme un saucisson » pilant la terre sur son cadavre, et il commente: « ce jour là j'ai pilé une partie de ma vie ». Pourquoi en avoir parlé devant des inconnus au tout début de la première rencontre du face à face, sinon parce qu'il avait déjà expérimenté que la parole était libératrice si elle s'adresse à qui est prêt à l'entendre dans un accord tacite de mutualité. N'était-il pas en quête d'un nouveau « *bon sein* » maternel pour panser ses plaies ? Le groupe pouvait-il en être le substitut ? Il dit après le face à face qu'il recherchait du « physique » et qu'il avait trouvé dans le groupe, des femmes pour l'accueillir. On pourrait faire le même constat pour tous, sauf pour René peut-être dont la vie familiale semblait plus stable. Mais Klein (1968, b) poursuit son analyse:

« Dans l'inconscient de l'enfant et de l'adulte, à côté de pulsions destructrices, il existe un besoin profond de se sacrifier afin d'aider et de réparer les personnes aimées auxquelles on a fait du mal . » (Klein, b 1968: 86)

Selon notre auteure, ce besoin de réparer suppose une certaine *décentration* de soi: cesser de *projeter* sur l'autre ce que l'on méconnaît en soi-même. Ainsi le détenu pourrait se formuler à lui-même cette décentration: mon acte est devant moi et il est grave, il m'appartient. Il est devant moi comme cette victime est devant moi avec sa blessure produite par un acte semblable au mien. Mon crime n'est plus seulement l'aboutissement automatique de tout un processus qui m'y a conduit. Je suis acculé à reconnaître que c'est bien moi qui l'ai commis par le groupe qui me regarde et me demande d'exprimer les détails des faits. Et je peux le faire parce que je suis en confiance. Je ne suis pas jugé, je sens qu'on ne veut pas m'écraser mais m'aider à être moi-même, responsable des conséquences de mes actes. Ainsi le groupe a permis cette *décentration*. Louis qui évoquait son enfance « enfermée et brutalisée » par un père alcoolique et souffrait d'avoir été contraint de s'enfermer lui-même, montrait combien il était important d'avoir du feed-back des victimes, « comme un miroir ». Et dans l'entrevue, la parole lui permet encore d'objectiver un peu plus ce monde dans lequel il s'était enfermé: « je me suis créé un monde moi-même. Je viens de comprendre ça en parlant avec toi ». Il reconnaît alors: « j'ai battu du monde pour rien. La violence ça m'appartient ». Robert cesse aussi de projeter la responsabilité sur ses parents et sans se culpabiliser il se sent responsable. Il peut passer à la deuxième étape du processus.

Selon Klein (1968) ce deuxième temps du processus de guérison semble contraire à la première étape mais en est pourtant complémentaire: c'est une certaine *identification* à un autre, la possibilité de se mettre jusqu'à un certain point « à la place de l'autre ». Plusieurs détenus ont exprimé cette empathie pour les victimes nouvellement possible pour eux. La porte est alors ouverte sur la *compassion*: souffrir de ce que l'autre souffre, ressentir le mal qu'on lui fait, chercher à l'aider, et lui manifester amour et bienveillance. Nous le voyons par exemple chez Louis qui encourageait Pierrette à dire sa rage et, à la pause, lui manifestait beaucoup de tendresse en lui mettant le bras autour du cou lorsque les larmes la submergeaient. Cette compassion, précise Klein (1968), peut prendre la forme d'un besoin de se sacrifier pour réparer. La logique de la *réparation* aboutit à un double résultat: en réparant ainsi l'offense qu'on a causée à la victime, on devient par là même « son propre bienfaiteur » et on retrouve le droit d'être aimé par lui et d'obtenir ses bienfaits. N'est-ce pas ce que cherchent Simon et Léo soucieux d'aider les victimes ? N'est-ce pas aussi le sens des cadeaux que Louis a offert aux victimes, objets symboliques à forte valeur sentimentale

pour lui ? La fierté qu'il exprime à l'entrevue post-programme d'avoir pu aider les victimes auxquelles il pense en revoyant dans sa cellule les cadeaux reçus d'elles, lui semble un stimulant pour la thérapie qu'il a entreprise.

Ainsi progressivement se trouver en face de victimes réelles qui reconnaissent comme importantes les excuses alléguées par les détenus, mais qui appellent à les dépasser, provoque le détenu à une *décentration*. Mais en même temps ces victimes faisaient sentir leur souffrance, semblable à celle de leur propre victime. Cette identification permettait d'aboutir à la compassion. Or cette compassion n'était pas à sens unique. Un détenu par exemple a pu entendre à la 5^{ème} rencontre une victime prendre acte de sa victimisation à lui, celle de son enfance notamment. Il a entendu le substitut de son agresseur (parent violent, société raciste, famille qui l'a jeté à la rue...) lui demander pardon. Il a été ainsi invité à se pardonner et à pardonner lui même à ceux qu'ils accusait d'être les vrais responsables de ses tendances criminelles. Ajoutons que dans un groupe où tous les participants sont, à des degrés divers, prêts à se reconnaître des délinquants potentiels, il est plus aisé de faire naître le désir d'être pardonné et de se pardonner.

Le face à face aide donc le détenu à « trouver le renouveau ». Les objectifs du programme de prise de conscience et de guérison en vue d'un changement de vie étaient donc, pensons-nous, réalisés, et les attentes des détenus satisfaites, bien qu'il faille considérer que cet impact s'est fait sentir différemment selon les individus. Cependant, il nous faut aussitôt relativiser cette conclusion. D'une part ce résultat n'est pas attribuable seulement au face à face qui a été précédé par de nombreux autres programmes thérapeutiques, d'autre part le degré de succès est relatif à chaque personnalité de détenu et à ce qu'il a bien voulu partager du changement survenu en lui dont il est le seul juge. Notre information est aussi relative à notre appréciation et à celle des autres participants nécessairement partielles et partiales. Ce que nous pouvons conclure c'est que le face à face par la rencontre des victimes et la possibilité de s'exprimer devant elles, jette un éclairage certain sur le crime comme blessure de personnes plutôt que comme violation de la loi.

3.4 Un changement authentique ?

Une autre question se pose encore: y-a-t-il eu une authenticité suffisante dans la vie du groupe et dans l'expression des participants pour qu'on puisse dire que le face à face a aidé

les détenus à « chercher et à trouver le renouveau »: objectif du programme pour les agresseurs ? Il est bien difficile de répondre à une telle question. On s'en souvient cette question a été abordée par tous dans les entrevues post-programme. L'animateur nous éclaire: il remarque que l'authenticité est un concept très relatif qui n'est pas quantifiable:

La vérité c'est plutôt la compréhension que tu as d'un vécu selon la meilleure façon dont tu peux te souvenir de tes actions et tu es franc dans ce que tu dis de la meilleure façon selon tes facultés ... Quand je parle avec les gars je dis : « écoute. Si tu veux m'impressionner pour que je pense du bien de toi, c'est toi qui va être perdant. Tout ce qui dans ces réunions sera salutaire, dépend de toi et sera pour toi, pas pour les autres (Dany, animateur).

D'après Dany certains détenus ont camouflé une partie de leur vécu, non pas menti mais omis une partie. Il a l'expérience de voir les détenus brusquement cacher quelque chose et changer de sujet, parce que c'est gênant, c'est pénible.

Au face à face le détenu a eu l'occasion dans la sécurité de ce groupe de parler de ses hontes, et c'est quand la honte dans un sens est mise à jour, « me voici vulnérable, tel que je suis », que ça mène à une guérison. Parfois le détenu peut repartir dans sa cellule en disant: j'avais l'occasion de dire ça. J'ai manqué mon coup. Je voulais le dire mais j'ai manqué de courage. La prochaine fois je vais le dire (Dany, animateur).

La durée du programme peut donc jouer pour l'authenticité. C'est peut-être ce qui a justement manqué à Léo, jugé inauthentique par certains, qui réclamait plus de rencontres. L'authenticité dans l'expression qui permet la transformation est donc très dépendante du climat de confiance qui met du temps à s'établir. Nous avons remarqué en effet que les trois plus âgés du groupe, habitués à raconter leur vie devant des publics divers, n'ont pas ressenti de difficulté à partager leur vécu. Mais il n'en était pas de même pour les deux plus jeunes qui ont pris du temps à se sentir en confiance. René, par exemple, a attendu la fin pour aller jusqu'au bout de son partage et découvrir un changement en lui-même.

Un autre élément aurait pu constituer un obstacle à l'authenticité: la méfiance qui règne à l'intérieur du pénitencier entre détenus. Plusieurs d'entre eux en ont parlé. Simon qualifie d'enfer ce climat qui oblige à la solitude et à l'individualisme comme le montre l'étude de Vacheret et Lemire (1999) sur l'univers carcéral. Dany signale aussi le risque que « quelqu'un se serve de ce que tu dis comme arme contre toi ». C'est justement cette mauvaise utilisation de ses paroles que Léo redoutait. Cela pourrait expliquer en partie qu'il soit resté très vague dans la description de ses crimes et assez impersonnel dans l'entrevue après le face à face où, à notre avis, il parlait plus en observateur que comme impliqué

que le fait que le face à face soit sur une base de volontariat est une garantie d'authenticité et que la manière dont se vit la démarche ainsi que le nombre d'intervenants permet de détecter le manipulateur. Quant à Lise elle ne pense pas que les détenus participant au face à face soient plus manipulateurs que d'autres. Elle les juge sincères car ils n'avaient rien à gagner pour leur avancement. Et à son avis il y a de fortes chances que le face à face ait eu un impact sur eux vu la manière dont ils se sont impliqués.

Ainsi nous pouvons conclure que, pour tous les détenus, la confrontation et les échanges avec les victimes dans un climat de confiance ont donné les conditions d'une prise de conscience au deuxième degré de la responsabilité de leurs actes: responsabilité d'avoir blessé et d'être capable désormais de gérer davantage leur impulsivité et leur avidité. Mais cet impact est différentiel. Nous avons constaté en effet, dans l'entrevue que nous avons eue avec Simon après le face à face, que sa perception des autres détenus portait un diagnostic bien différent sur chacun, et beaucoup plus négatif que les résultats de notre propre analyse. Comme le recommandent Huberman et Miles (1984), cette divergence nous invite à considérer la perception de Simon comme « cas atypique » dont l'examen pourrait nous permettre de vérifier les résultats de notre recherche.

3.5 La vérification des résultats concernant les détenus par le cas atypique de Simon

Bien qu'ils soient assez réservés et prudents pour parler des autres, la plupart des détenus affirment qu'il y a eu certainement du changement pour eux mêmes et sans doute aussi pour les autres. Simon n'est pas de cet avis. Dans la première entrevue déjà il portait un regard désabusé sur ses camarades du pénitencier qui pour la plupart « ne peuvent être réhabilités parce qu'ils n'ont jamais été habilités » à cause de leur enfance douloureuse et « toute croche ». Par contre, il reconnaissait ceci: « il y a beaucoup d'amour en eux, mais on ne l'exploite pas », le « on » étant l'institution. Il voulait même voir en eux l'image de Dieu. Mais dans la deuxième entrevue il reprend les mêmes arguments pour dire qu'ils ne sont pas prêts à vivre en société. D'après lui, le face à face leur a permis d'identifier leur douleur certes, mais les détenus se donnent l'illusion d'être sur le même chemin de la sortie, or ce sont des récidivistes. Ils ont toujours été à part du monde et refusent de voir leur faiblesse. « Tu vois à peine le changement ». D'après lui, ils prenaient le face à face comme une « partie de social ». Cependant quand, dans l'entrevue post-programme, il

examine chacun des participants, on s'aperçoit qu'il n'y en a finalement qu'un dont la situation serait irréversible à ses yeux: le face à face lui aurait fait plus de mal que de bien et les victimes l'auraient culpabilisé. Que faut-il penser de ce diagnostic ?

Il est vrai que Simon est d'une certaine façon bien placé pour percevoir ses camarades, mais en même temps il nous semble que sa perception est marquée par son statut de policier qui lui colle à la peau tout en le faisant souffrir d'autant qu'il se perçoit lui-même « tombé au plus bas » dans la « jungle ». Ses expressions montrent qu'il a un grand souci de se différencier du reste de la population carcérale. Lui qui veut demander un pardon judiciaire, il se compare « avec son bagage » comme plus proche de la sortie que les autres qui, d'après lui, s'illusionnent. De plus sa conception du face à face est située à un très haut niveau de spiritualité et de foi qui le réserverait à une élite et finalement exclurait les détenus, alors que ce n'est pas du tout l'intention des organisateurs. Le point de vue de Simon a le mérite de nous alerter sur la fragilité des résultats du programme en vue d'une réhabilitation sociale et sur l'intérêt qu'il y aurait à trouver les moyens de consolider la tâche de prise de conscience entreprise. Mais il faut tout d'abord remarquer, d'une part que les objectifs du programme sont plus modestes que ce qu'il propose, et d'autre part que toutes les recherches prouvent que la récidive ne peut être prédite à l'avance. Enfin et surtout il est le seul à voir la situation de façon aussi pessimiste. Ce qu'il dit d'un de ses camarades qu'il classe comme ayant été détruit par le face à face, ne correspond guère à la prise de conscience qui est apparue chez celui-ci, déjà à la deuxième observation en écoutant Pierrette, et dont il témoigne à la deuxième entrevue en reconnaissant nettement que ses idées sur autrui ont changé. Mais il nous est possible encore de poursuivre notre vérification en consultant des informateurs privilégiés comme le conseillent encore Huberman et Miles (1991).

3.6 La vérification auprès des informateurs privilégiés

Outre les informations reçues des autres détenus et des victimes, nous avons confronté nos constats à l'observation de deux informateurs privilégiés: l'observateur et l'animateur, responsable du programme qui est en même temps constamment dans le milieu carcéral comme aumônier. Voici ce que nous dit Marc (observateur):

« J'ai vu des détenus cheminer parce qu'ils ont vu l'impact négatif qu'ils ont eu dans la vie des gens, parce qu'ils ont vu une victime devant eux qui leur disait : « Aie ! Ce

que t'as fait ça m'a fait quelque chose ! » Et là à ce moment-là quand tu vois l'impact que tu as dans la vie de quelqu'un, là tu prends conscience. Ça peut t'amener à changer parce que tu vois la conséquence que t'as provoquée. Oui on a atteint ça parce qu'on n'est pas allé dans des objectifs trop difficiles à atteindre (Marc).

Du côté de l'animateur, nous trouvons une grande satisfaction quant au changement qu'il a perçu pendant et après le face à face chez les détenus puisqu'il les revoie régulièrement. :

Je crois que les résultats sont très très positifs et chacun a eu l'occasion d'apprendre d'une autre personne (Dany).

En conclusion il nous semble raisonnable de nous ranger derrière l'appréciation que nous donnent les informateurs privilégiés qui rejoint la perception des victimes et des détenus sur leur pairs, pour constater que les objectifs du programme concernant les détenus ont été atteints: « prise de conscience de l'impact de leurs actions sur des victimes, encouragement à abandonner des actions destructrices en ouvrant une voie à leur guérison et ouverture sur un renouveau », tout en apportant à notre affirmation les nuances mises plus haut.

4. Les buts du face à face concernant les victimes

Les objectifs visés par le programme en ce qui concerne les victimes est de les « aider à accroître la compréhension de la violation qu'elles ont vécue », de les aider à se libérer des charges émotives destructrices, et de « créer une situation où la guérison peut prendre place »: ces trois buts sont étroitement liés.

4.1 La prise de conscience de la violation vécue: dépasser des obstacles

Comme les détenus, les victimes ont eu à dépasser un certain nombre de murs qui leur bouchaient la vue. Le premier obstacle à leur prise de conscience était l'image irréaliste qu'elles se faisaient des détenus. Certes, trois sur quatre des victimes étaient bénévoles en pastorale carcérale, mais Pierrette fait remarquer que dans le bénévolat, elle sait rarement ce que les détenus ont fait. Ici « leur confession » était tout à fait nouvelle pour elle et l'a profondément émue. Comme le dit Lise, la victime « dépersonnalise le détenu comme le détenu dépersonnalise la victime ». Elle qui n'avait jamais franchi la porte d'un pénitencier dit sa curiosité de connaître ce qui se passe derrière la clôture. Elle qui a pris la décision de ne plus se laisser dominer par l'image terrifiante de son agresseur qu'elle est capable de décrire dans le détail au moment de la première entrevue et à la troisième rencontre, veut

vérifier qu'elle en est bien affranchie. Se trouver en face d'agresseurs réels autres que son propre agresseur, mais qui disent utiliser la même stratégie que lui dans leur hold-up, et les découvrir comme des personnes vulnérables, est propre à la confirmer dans sa décision. Amélie au moment du hold-up ne voulait pas voir le visage de l'auteur. Or le face à face l'oblige à la rencontre. Par différence avec la première entrevue où elle était du côté détenu comme bénévole, et était prête à les excuser, elle les perçoit, aux rencontres, semblables à celui qu'elle ne voulait pas voir. Elle dit aux détenus: « si je n'avais pas ma foi je vous haïrais tous les gars ! ». Par le face à face, elle comprend qu'on ne fait pas un crime seulement pour la drogue comme elle l'imaginait, mais aussi pour avoir l'argent nécessaire à sa survie. Elle est aussi surprise de voir que l'explication imaginaire du crime qu'elle avait, la maladie, est rejetée violemment par les détenus. Elle saisit qu'elle les a choqués. Ainsi l'image que la victime se faisait du détenu se transforme à la faveur de la rencontre et de la confrontation. Il s'agit d'une « opération-vérité ». Les préjugés que les victimes pouvaient avoir sur les intentions des détenus tombent également. Les victimes découvrent que ce n'est pas elles précisément qui étaient visées, mais leurs biens, et Pierrette n'a plus à craindre de représailles. Ainsi elles trouvent réponses aux questions qui hantent souvent leur esprit: « pourquoi moi ? », « reviendront-ils ? » (Baril, 1984). Lise, qui depuis des années se demandait pourquoi son agresseur l'avait humiliée, mise à terre « inutilement » puisqu'il avait déjà pris l'argent de la caisse, entend Robert lui dire que l'agresseur avait probablement aussi peur qu'elle, parce qu'il était identifié, et qu'il réaffirmait alors sa domination. Ainsi les perceptions imaginaires que les victimes peuvent avoir des intentions de l'agresseur font place à une compréhension des raisons de leur peur.

Un troisième obstacle à la compréhension est la honte ou un certain sentiment de culpabilité qui a bloqué la parole et laissé non guéries des blessures enfouies. Amélie a exprimé qu'elle attendait du face à face la libération de la honte d'être victime car les gens pensent que c'est de sa faute. Or son récit du hold-up dans le face à face, a fait surgir des souvenirs enterrés depuis longtemps dans son subconscient. Ce travail de déterrement du souvenir d'un viol très ancien a été pénible pour Amélie et a suscité une forte émotion, voire une accentuation de la souffrance, mais il s'est révélé cathartique, capable de conduire à une guérison parce que réalisé dans un climat de compassion et d'entraide mutuelle. Le face à face lui a permis une meilleure compréhension des violations qu'elle a vécues parce qu'elle a osé soulever ce fameux « couvercle » qu'elle avait mis sur la poubelle où la honte avait

hermétiquement enfermé de nombreux viols. Parce qu'on lui donne la parole la victime fait donc elle-même le diagnostic de son existence blessée et se libère de sa culpabilité. Le groupe pour cela joue un rôle important comme l'explique l'animateur:

C'est dans la communauté que j'enlève la honte. Je vais me libérer de la honte de la blessure. Je ne suis pas le seul. Et je ne suis pas le seul non plus à être le gros niaiseux à qui les amis vont dire: « eh ! t'es donc niaiseux, pourquoi tu es allé là ? Ça libère de la culpabilité (Dany, animateur).

A cet obstacle de la honte ou du sentiment de culpabilité est lié en effet ce que les victimologues (Gaudreault, 2000; Daniani, 1997) identifient comme le déni de la réalité car la première défense de la victime est souvent de se réfugier dans le mutisme.

Les premiers temps du traumatisme confrontent l'être à l'indicible et à la mort, la mise en mots ou en représentations s'avère parfois impossible dans un premier temps. (Daniani, 1997: 217)

Mais ce phénomène des premiers instants peut se prolonger et nous avons pu l'entendre évoqué par plusieurs victimes. « Je voyais les choses, dit Dany, et je ne voulais pas croire ». Lise nous a expliqué qu'elle a attendu sept ans avant de se décider à se faire aider, voulant étouffer son traumatisme, en se persuadant que ce n'était rien et qu'elle était capable de porter cela, comme le lui demandait d'ailleurs la pression sociale. Stimulée par le récit des autres victimes en groupe, la personne voit que son affaire n'est pas un cas exceptionnel, elle découvre que le petit détail qu'elle rejette comme insignifiant aux yeux de l'entourage, est ce qui la fait le plus souffrir parce qu'il est porteur d'une signification insoupçonnée: ainsi le jonc de la mère de Pierrette dont la seule évocation en public déclenche chez elle des larmes incontrôlables en est un exemple. Le groupe a donc une importance capitale dans ce travail de compréhension des violations causées par le crime qui conduit à une libération des charges émotives destructrices, l'un des objectifs du programme pour les victimes: « les aider à se défaire d'un sens possible d'insécurité, de crainte et de colère ».

4.2 La prise de conscience: une libération

Avoir à faire comprendre à des agresseurs le mal qui pèse sur elles oblige les victimes à identifier dans le détail les éléments de leur victimisation. Elles doivent trouver les mots justes pour nommer leurs blessures. Cette objectivation par le moyen des mots est ce que Daniani (1997) appelle « une abréaction cathartique » c'est-à-dire une décharge

émotionnelle à visée purificatrice ou thérapeutique, lorsqu'on évoque un événement traumatique, et que celui-ci trouve écho dans l'écoute d'un autre.

La parole prend en charge la scène traumatique et les émotions qui lui sont rattachées afin d'en déconnecter l'affect. Cependant la parole n'est pas en soi suffisante: elle doit trouver écho dans une écoute réparatrice (Daniani, 1997: 217).

Les victimes ont pu dire que ce qui les affligeait le plus: la perte de leur sécurité, le déséquilibre de leur vie perturbée par la peur et la colère, la violation de leur intimité et le fait de se faire dominer complètement par un autre. C'est de cela dont elles ont pris progressivement conscience en s'exprimant. Pierrette a dû faire tomber le masque de défense derrière lequel elle protégeait son personnage blessé. De la froideur elle est passée à l'agressivité, puis après avoir déchargé sa colère, elle a été à même de parler de ce qui la touchait le plus: le deuil de sa mère à travers le seul souvenir qu'elle gardait d'elle et qui lui avait été volé. L'identification de sa souffrance livrée au grand jour, à un public de personnes qu'elle dit haïr, et l'expérience de l'affrontement, deviennent pour elle libératrices. A la première rencontre elle a été touchée, dit-elle, d'entendre Simon montrer les dégâts causés par l'abus de pouvoir et ainsi manifester sa vulnérabilité. Cela lui redonnait de l'assurance pour s'exprimer. A la deuxième rencontre, elle est sortie « libérée de la peur, guérie » comme elle le dit elle-même parce qu'elle a pu prendre longuement la parole. A l'agressivité a succédé une crise de larmes qui l'a surprise elle-même, comme si un abcès de colère accumulée s'était soudain vidé, et elle pouvait dire: « ce soir j'ai perdu beaucoup de plumes de mon agressivité ». A sa stupéfaction, sa parole est tombée dans un champ d'écoute particulièrement compatissant pour cette peine qu'elle n'arrivait plus à cacher. Aussi à la troisième rencontre, a-t-elle été capable d'objectiver encore davantage sa situation en déclarant calmement: « c'est seulement une brisure d'amour, le crime ».

Solange et Dany, s'ils ont souffert de cette brisure d'amour, de violation de leur intimité par le saccage de leur chambre à coucher, ont cherché à comprendre dans la prière. Au bout d'une heure, la colère s'est transformée en compassion pour le voleur parce que Dany exercé depuis des années à réagir dans l'esprit de la justice réparatrice a pu articuler avec la maturité nécessaire, la compréhension du crime qui l'affectait personnellement.

Lise a su décrire avec justesse son sentiment d'humiliation « de descendre à zéro » qu'éprouve une victime mise à terre et braquée par un agresseur. Quant au problème des

viols qui restaient dans les coulisses de ses propos, il n'est pas sûr que ce soit réglé, pense Léo, qui dans ses échanges particuliers avec elle, a perçu encore des pointes de colère. C'est peut-être pour cette raison qu'elle a trouvé le face à face « trop peu trop tard », comme certains détenus. Dans l'entrevue post-programme, elle marque une certaine hésitation par rapport à des événements qui datent de 10-15 ans : « réglé ? je ne saurais pas dire, mais relégué oui ». Elle voulait voir en participant au face à face si « ses squelettes qu'elle avait mis au placard » étaient bien anéantis par sa décision de ne plus se faire dominer par eux. Le face à face donne donc aux victimes l'occasion d'ouvrir la cellule de solitude dans laquelle la société et l'entourage les enferment souvent en se désintéressant de ce qui réellement les afflige. Ce qu'elles racontent paraît souvent ridicule à qui n'a pas l'expérience de la victimisation d'actes criminels. « On a chacune nos prisons », constate Lise en rejoignant l'expérience des détenus, « j'ai l'impression en les écoutant que moi aussi pendant des années j'ai fait du temps ».

Or dans cette démarche de libération, le groupe est un stimulant important. Devant la communauté il est possible de dire sa peine, de découvrir que les autres aussi ont des blessures semblables à la sienne et d'entendre comment ils cherchent à les guérir. Dany se souvient de son intervention face à un détenu qui parlait de ses vols par effraction dans une maison; et il explique en quoi cela l'a libéré d'en parler tout en aidant l'autre à prendre conscience du dommage qu'il a provoqué:

J'ai eu, au moins, l'occasion de regarder le bonhomme en pleine face et dire: « qu'est ce que tu fais dans les maisons, toi » ? Alors c'était important pour moi de dire cela. Je me suis déchargé sur lui dans un sens de l'émotion que quelqu'un se promène dans ma maison... L'impolitesse, la transgression de mon intimité ! Ça fait mal (Dany).

On pense à la remarque du philosophe Ricoeur (1994):

La plainte est à la fois exhalée de soi, arrachée du corps, et adressée à l'autre comme une demande, comme un appel (cit. in Dray, 1999:77).

4.3 La prise de conscience: une voie vers la guérison

Si nous reprenons les concepts de Klein (1968b) pour les appliquer au processus de guérison des victimes, nous constatons qu'il y eut un temps de *décentration*, celui dont nous venons de parler, qui consistait pour les victimes à se mettre en face de leurs blessures pour les faire comprendre et à les objectiver dans des mots. Dany fait remarquer que les

victimes auraient pu être plus confrontantes et ainsi opérer davantage ce mouvement de décentration qui peut se faire en prenant la parole devant les détenus:

Elles aussi veulent refouler le mauvais parti des choses dégueulasses, des choses vraiment personnelles, c'est pénible. Je crois que c'est devant l'offenseur que la victime peut dire sans l'accuser: « tiens quand tu as fait ça, voilà ce que j'ai vécu...Les effets de tes actions sur moi ils sont de toi » (Dany, animateur).

Après ce temps de décentration, est venu l'étape de *l'identification*, la capacité de se mettre à la place de l'autre. C'est tout un défi à relever quand on est victime et que l'autre est supposé être l'adversaire: l'agresseur. Pourtant les victimes ont souvent manifesté aussi avec compassion qu'elles comprenaient la souffrance des détenus: leur solitude, le racisme, le nombre d'enquêtes et d'exams cliniques à travers lesquels ils devaient passer, le nombre de programmes que la préoccupation du dossier leur imposait, ces mises à nu constantes, mais aussi les efforts que les uns et les autres faisaient pour s'en sortir et pour travailler sur leur caractère. Elles ont entendu les raisons qui poussent à voler et elles y ont fait écho dans leurs demandes de pardon faites aux détenus à la 5^{ème} rencontre. Elles ont découvert qu'ils sont des êtres humains comme elles. Ils ont « un gros cœur », dit Pierrette qui, au début du face à face, n'était pas spontanément portée à la tendresse et recommandait plutôt « le fouet ». L'analyse des entrevues post-programme révèle qu'elles ont perçu avec finesse et de façon différente la personnalité de chaque détenu non seulement à travers ses paroles, mais aussi le non-dit de ses attitudes; ce qui suppose décentration de soi et identification à l'autre. Ainsi les victimes ont montré qu'elles n'étaient pas enfermées dans leur univers de souffrance, mais qu'elles s'intéressaient attentivement à leurs interlocuteurs.

Leur identification va plus loin. En entendant les détenus montrer ce qui les a poussés à vivre dans la criminalité, par exemple le goût du pouvoir, le désir de la possession ou l'avidité à jouir d'une vie luxueuse etc...la victime découvre en elle-même tout un potentiel de délinquance. Dès la troisième séance du face à face le groupe constatait que la frontière entre les deux catégories, victimes et détenus, s'estompait de plus en plus au point que ces catégories n'avaient plus de raison d'être: « le fil était ténu » entre les deux, dit Lise. Ainsi l'objectif du programme qui consiste à « aider à reconnaître que, d'une certaine façon, nous sommes tous des agresseurs... » trouve bien son illustration dans le groupe étudié. De la prise de conscience de ce que vit l'autre, naît la tolérance et le goût de pardonner.

La victime passe alors au troisième temps du processus de guérison exposé par Klein (1968) qui est la *compassion*. L'harmonie devient alors ouverture à une réconciliation possible des deux groupes qui au départ étaient antagonistes, un pardon mutuel. Ce pardon qui figurait parmi les attentes de plusieurs à la première rencontre de la démarche a dépassé le stade d'une concession ou d'un don fait à l'autre, il a été libération et réconciliation avec soi-même. Marc (observateur) l'explique ainsi: « quand l'autre te demande pardon, c'est sûr que ça libère, ça te réconcilie avec l'autre qui est là... Même si c'est symbolique ». Cependant la libération provoquée par le face à face a été plus ou moins effective selon les personnes et selon la date de leur victimisation. Nous pouvons dire que l'impact du face à face sur les victimes est différentiel comme nous l'avons constaté pour les détenus.

4.4 L'impact différentiel du face à face sur les victimes

L'analyse des données a bien fait percevoir que chaque victime est unique parce qu'elle ressent son traumatisme d'une façon personnelle et dans une durée spécifique à chacune. L'impact du programme a pris des formes diverses selon chaque personne. La guérison est plus ou moins achevée et porte sur des blessures différentes. Pierrette était encore sous le choc du vol par effraction de sa maison quand elle a commencé le face à face: l'événement datait de six semaines seulement. Elle a beaucoup lutté pour dépasser ses appréhensions vis à vis des détenus sur lesquels elle portait un regard très négatif au début. Puis, nous l'avons vu, sa perception a oscillé et elle a dit avoir retrouvé la paix après avoir pris la parole devant eux.. A l'entrevue post-programme, elle venait de perdre sa belle mère et, comme le constatent les victimologues, une nouvelle épreuve peut faire réapparaître des émotions négatives qui semblaient disparues: nous avons perçu chez elle, quelques relents de peur des représailles, de doute sur la sincérité des détenus; puis lors d'une communication téléphonique après l'entrevue, le ton change complètement encore pour dire que le cadeau reçu d'un détenu en signe de pardon est constamment l'occasion de retrouver la paix et elle se déclare complètement libérée. Le temps, pensons-nous, affermira définitivement cet effet

Solange et Dany avaient été volés en 1998, et leurs contacts constants avec les détenus à l'aumônerie leur a donné le temps d'assumer les faits. Solange dont on n'avait peu perçu les émotions, parle aussi de guérison non pas du traumatisme faisant suite au vol de sa maison, mais de choses pénibles de sa vie dont les souvenirs remontaient alors que cela « n'avait rien à voir avec le face à face »: « Ça aide la guérison, dit-elle, ça m'a aidée de

plus en plus à le mettre dans le passé *Let go* ». Pour elle le face à face a donc eu un effet indirect de guérison de ses souvenirs pénibles. Une victimologue avertit donc l'animateur :

Il faut prêter une attention particulière aux personnes qui nient ou mettent à distance tout affect en affichant une feinte indifférence... Ces « tout va bien » derrière lesquels la souffrance se réfugie (Daniani, 1997: 219)

Quant à Lise, dont les hold-up datent des « années 80 », il lui a fallu dix ans pour les voir comme un spectateur. Lise dit que c'est seulement après les rencontres du face à face, dans le calme du soir, durant son trajet de retour, que les émotions remontaient. Elle dit que les rencontres ont dépassé ses attentes, sans doute parce qu'elle avait le sentiment d'atteindre le terme d'un long cheminement de guérison. Et pourtant elle est déçue d'avoir à arrêter la démarche au moment où une relation de confiance est établie. Est-ce parce qu'elle a le sentiment que tout n'est pas réglé pour elle, comme le pense Léo, son voisin de table, parce qu'elle n'a fait qu'évoquer ses trois viols ou bien est-ce par souci de faire progresser ce même Léo dans sa prise de conscience ? La réponse lui appartient. Mais les autres observateurs et les victimes ont apprécié sa manière de maîtriser sa lourde victimisation : elle a décidé de ne plus être sous le joug imaginaire de ses anciens agresseurs, et de donner ses énergies à autre chose. De plus, tout le groupe a été saisi par la force avec laquelle, à la dernière rencontre, elle a affirmé : « on a vécu la paix », ajoutant une demande de bénédiction, signe de réconciliation symbolique avec son père, semble-t-il.

Par différence avec les autres victimes, Amélie ne semble pas guérie du tout. Son cas nous apparaît atypique et mérite qu'on s'y attarde, comme pour le cas de Simon, pour vérifier nos résultats comme le suggèrent Huberman et Miles (1991). En effet, Amélie n'est pas libérée de ses émotions douloureuses au point de ne plus pouvoir maîtriser ses larmes et d'être, comme elle le dit, « tannée de leur brailler dans la face ».

4.5 La vérification des résultats par le cas atypique d'Amélie

La souffrance d'Amélie tout au cours du processus a ému tous les participants, et son émotivité semblait à certains être une sorte de jeu inconscient qui l'enfermait de plus en plus dans sa douleur : « *un show ?* » qui les a agacés. Ils ne savaient pas que cet accouchement, dont elle souffrait et dont elle attendait la délivrance en soupirant, était la mise à jour de victimisations très nombreuses (11 viols), et très anciennes, datant de sa petite enfance et de sa jeunesse alors qu'elle a 60 ans. Faut-il en conclure que le face à face

l'a revictimisée comme le penseraient certains intervenants auprès des victimes ? Ce n'est pas du tout son avis en tous cas. Elle est consciente qu'à travers ces émotions apparemment négatives qu'elle regrette, mais qui la submergeaient, « un temps nouveau s'en vient ». Ainsi à l'entrevue post-programme, elle a montré que son cheminement progresse vers non seulement une compréhension des crimes antérieurs, mais aussi vers une guérison, puisque le face à face l'a poussée à entreprendre une thérapie. Amélie est optimiste comme une mère en travail d'enfantement. Elle mobilise pour cela toutes ses énergies. Elle ne pouvait pas « balancer sa souffrance » comme Simon l'incitait à le faire, car elle avait besoin d'un temps beaucoup plus long de guérison et d'une thérapie particulièrement adaptée à son cas. Comme nous l'avons vu plus haut, elle commence à prendre les moyens de s'en sortir. Elle acquiert des aptitudes nouvelles comme celle d'apprendre à dire non, de rencontrer des hommes et de se laisser toucher physiquement par eux, de s'exercer à retourner sur le lieu du hold-up progressivement; elle dit qu'elle sait désormais comment se défendre face à de nouvelles attaques. Elle a développé de aptitudes nouvelles comme le constate le psychanalyste Ferenczi en parlant du traumatisme :

Il est fréquent... qu'un choc... une détresse extrême et surtout une angoisse de mort semblent avoir le pouvoir d'éveiller et d'activer soudainement des dispositions latentes, non encore investies qui attendaient leur maturation en toute quiétude.
(Ferenczi, cit.par Lopez, 1995: 188)

Elle veut comme elle dit « en sortir gagnante », tout en reconnaissant que la partie n'est pas encore gagnée. Son expérience du face à face a été « un plus » pour elle, puisqu'elle s'est engagée, dans le cadre d'une thérapie, dans un grand combat contre ses agresseurs imaginaires et peu à peu en vient à bout. A son traumatisme psychologique s'ajoutent de gros problèmes de santé qui l'ont entraînée certains jours à des pensées suicidaires, a-t-elle dit, mais sa volonté d'en sortir est plus forte et, comme elle l'a manifesté maintes fois, une forte spiritualité sous tend son dynamisme. Elle a même exprimé son désir de reprendre la démarche. Ainsi le cas d'Amélie n'infirmait pas le résultat positif du programme.

Nous pouvons donc conclure que l'objectif du programme concernant les victimes a été réalisé. Le face à face a en effet « créé une situation où la guérison peut prendre place »: un lieu où, en toute sécurité, la victime peut s'exprimer, chercher à identifier ses blessures jusque dans les zones cachées de son histoire et être écoutée sans qu'un jugement ne vienne entraver sa libération psychologique, car l'écoute fait partie d'une sorte de contrat implicite entre les membres du groupe. Elle peut livrer ce qui était camouflé, considéré par elle

comme honteux ou trop difficile à exprimer. En outre devant des personnes qu'elle découvre vulnérables, victimes elles aussi, et non plus terrifiantes et dominatrices, la victime peut montrer ses blessures et les guérir. « Parfois, plusieurs années après les événements, la cassette tourne encore dans ta tête, la victime qui ne sait à qui parler est frustrée et sa frustration devient colère; elle a besoin d'une « *safe place* », dit Dany, quelque chose ou quelqu'un sur qui jeter sa colère en sécurité: c'est souvent quelqu'un de faible de son entourage qui en fait les frais ». Or dans le face à face le groupe peut être cette *safe place*. Le climat de confiance et de bienveillance du groupe, ainsi que la franchise de certains détenus sur leur passé stimulaient les victimes à aller à l'essentiel, bien qu'elles soient, semble-t-il, moins habituées que les détenus à livrer leur vie intime

5. L'objectif du face à face pour agresseurs et victimes ensemble

Le prospectus de présentation du face à face auquel nous nous référons ajoute aux objectifs concernant respectivement agresseurs et victimes un autre objectif concernant les deux partenaires à la fois: « aider à briser des perceptions que les victimes et les offenseurs ont les uns des autres et ainsi permettre une meilleure compréhension entre eux »

Selon le « *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie* » (Lalande, 1962), la notion de perception réciproque est l'image que chacun de nous se fait d'un autre. Elle concerne donc les idées toutes faites que chacun porte sur autrui avant même de l'avoir rencontré, éléments de l'imaginaire produit par l'histoire personnelle d'un chacun, les personnes rencontrées, les événements, lectures, films etc, mais aussi par la culture propre à ses groupes d'appartenance comme le démontre bien cet auteur. Nous les appellerons préjugés sans donner à ce mot de note péjorative. En outre la perception englobe non seulement les paroles mais aussi les regards, les sons, les mimiques et attitudes, les touchers, voire les vibrations quand par exemple nous parlons d'une ambiance que nous « ressentons ».

Pour évaluer l'impact du programme sur l'évolution des préjugés des membres du groupe face à face, nous comparons encore les résultats d'analyse de la première entrevue avec ceux de notre observation et de l'entrevue post-programme.

5.1 Les perceptions des victimes par les détenus

Les images que les détenus avaient des victimes avant le face à face ressemblaient aux clichés que les médias leur envoient: ils s'attendaient à ce qu'elles soient agressives avec des idées punitives et une volonté de vengeance contre eux. D'autres qui avaient été victimes eux mêmes de vol par effraction supposaient leur grande inquiétude ou même leur sentiment d'avoir été violée dans leur intimité. Pendant les rencontres ils ont perçu l'agressivité de Pierrette, les réactions de vengeance d'Amélie, l'indignation de Solange et Dany, ou la colère de Lise. Mais ils ont aussi remarqué la sagesse de cette dernière qui avait su dominer sa peur. Ils ont perçu la nervosité excessive d'Amélie qui leur a paru étrange voir suspecte, et l'émotion de Pierrette évoquant la perte de biens à valeur sentimentale forte. Ils en ont été touchés et bousculés dans leur perception. Ce qu'ils ont dit à l'entrevue post programme manifeste qu'ils ont donc été conscients des traumatismes des victimes qu'ils analysent avec justesse. Les détenus ont aussi qualifié les victimes rencontrées « d'admirables », de « belles personnes » dont le contact était comme une respiration hors du milieu carcéral. Tous ont perçu l'évolution de leur attitude à leur égard, comme le calme subit de Pierrette après l'orage du début. Ils les ont trouvées franches et ont saisi que progressivement les préjugés et les étiquettes tombaient et que d'un côté comme de l'autre tous étaient des êtres humains capables de s'aider mutuellement à se guérir. Ils ont visiblement été très valorisés de constater qu'ils avaient pu leur manifester de la compassion, chercher à les aider bien qu'ils se soient heurtés à la résistance d'Amélie qui n'arrivait pas à suivre leurs conseils et à « balancer sa souffrance ». Ils ont enfin eu la satisfaction de construire la confiance dans leur relation avec les victimes jusqu'à atteindre une compréhension mutuelle qui leur a donné le désir de demander pardon et de leur exprimer ce qu'ils avaient reçu d'elles. Ils ont enfin été touchés par leur « tendresse » et pensent avoir vécu avec elles ce que Louis qualifie d'harmonie en serrant ses deux mains pour exprimer son intensité. Ainsi leurs craintes et clichés avant le face à face sont totalement tombés et ils ont découvert qu'il était possible de bâtir une communauté où l'attention à l'autre était au cœur des échanges.

5.2 Les perceptions des détenus par les victimes

L'analyse des entrevues avant le face à face a fait émerger des préjugés divergents chez les victimes, Les unes les voient avec amour et pitié comme Amélie et Solange tandis que Pierrette les juge aux trois-quarts « voleurs, menteurs , hypocrites, irresponsables, voire certains « irrécupérables ». Mais cette dernière reconnaissait aussi de belles choses en eux,

surtout en ce qui la concerne elle, car elle a expérimenté qu'ils lui avaient manifesté de la compassion lorsqu'elle leur avait raconté le vol de sa maison lors d'une activité de bénévolat. Quant à Lise qui ne connaissait pas le milieu carcéral, sa perception est teintée de colère: elle les voyait incapables de gagner leur vie, ou désespérés, ou encore avec un « chromosome criminel ». Mais cette perception des détenus en général, se modifiait légèrement lorsqu'elles imaginaient ceux qui avaient choisi de les rencontrer dans un programme difficile. Certaines pensaient qu'ils pouvaient en sortir « gagnants ». Pendant le programme et après, notre analyse observe un changement progressif de perception. Elles passent de la colère à une perception différentielle de chacun, relative surtout au changement qu'ils avaient pu opérer ou pas, et leur sincérité. Pour prendre l'exemple d'Amélie, elle les peint ainsi: René « le noir » jouait sur sa couleur, Léo camouflait, Louis avait l'oeil coquin, taquin, portait peut-être un masque; et les plus sincères étaient Robert et Simon pour lesquels elle a le plus d'affinité. Simon d'après elle a fait un cheminement, c'est un leader qui « a un gros ego » et est celui avec lequel elle s'entendait le mieux. Elle percevait Robert avec une grande sensibilité et n'arrivant pas à tout dire. Solange et Lise perçoivent aussi l'évolution des détenus et leur façon originale et spécifique à chacun de se comporter durant les rencontres. Quant à Pierrette qui pensait que les détenus simulaient la repentance pour améliorer leur dossier, elle a été stupéfaite de leur changement et de leur franchise lorsqu'elle a su qu'aucun rapport n'était fait au Service correctionnel. Lise et Solange les avaient trouvés sincères et pas plus manipulateurs que n'importe qui. Ainsi nous constatons que les préjugés portant sur la sincérité des détenus sont tombés et ont fait place à la confiance rendant possible l'harmonie de la 5^{ème} rencontre. Nous pouvons supposer que cette confiance progressive a été un support significatif à l'efficacité de la démarche pour les détenus surtout.

Les idées préconçues des victimes ont surtout évolué lorsqu'elles ont entendu les détenus raconter leur enfance et faire comprendre dans quel milieu ils vivaient. Elles les ont perçus alors comme des « êtres souffrants derrière leurs gros masques » (Pierrette). Elles ont vu aussi comment, progressivement, émergeait chez eux une prise de conscience, et toutes ont exprimé que ce qu'ils disaient, les interrogeait elles-mêmes sur leurs propres tendances délinquantes. Pierrette remercie Simon de lui montrer que le goût du pouvoir peut s'infiltrer partout même dans l'exercice du bénévolat et Lise a compris que « la haine est la pire des prisons »; ce qu'elle entend de la discussion sur le vol lui fait percevoir que, dans son

propre milieu, « le désir de possession est ancré dans la culture. Ainsi nous pouvons conclure que les perceptions des victimes ont beaucoup évolué au cours des rencontres avec les détenus, passant des clichés agressifs habituels de la société renforcés par la douleur du traumatisme, à une compréhension profonde des personnes qu'elles écoutaient et qui les écoutaient attentivement.

Nous pouvons donc conclure que le dernier objectif du programme concernant agresseurs et victimes était réalisé d'une façon remarquable sinon complète puisqu'il y a eu des exceptions. L'analyse de la dynamique du groupe que nous avons faite sur la base des observations et des entrevues post-programme concluait, rappelons le, à une communication optimale. Au cours du processus, les catégories s'effaçaient progressivement. Les détenus se rappelaient qu'ils avaient été victimes et les victimes se demandaient si, mises dans des conditions analogues à celles que les détenus avaient racontées, elles ne se seraient pas elles aussi retrouvées derrière les barreaux, tout en constatant que dans la société survivait une délinquance polie et « légale ». Enfin victimes et détenus se reconnaissaient mutuellement dans leur souffrance: les uns faisant leur temps entre quatre murs, les autres faisant leur temps souvent dans la prison de la haine ou de la douleur de leur traumatisme. Une compréhension mutuelle s'opérait qui très souvent prenait l'allure d'une entraide entre victimes, et entre détenus et victimes, visant ensemble les objectifs du programme.

Ainsi nous nous demandons si le groupe n'était pas une sorte de « sein maternel » chaleureux où une « re-naissance » devenait possible : renaissance de la confiance en soi et à l'ouverture à l'autre. Ce que Lopez(1997) remarque à propos des groupes de parole ne pourrait-il pas s'appliquer au face à face:

Les temps de parole permettent aux victimes d'exposer leurs difficultés, mais aussi de prendre corps dans le groupe, métaphore du corps si souvent désinvesti (ou surinvesti) après une agression (Lopez, 1997: 201).

Certes chaque participant du groupe est unique. Le respect que chacun trouve chez celui qui l'écoute et compatit, lui permet d'être lui-même et de progresser dans cette vérité qui rend libre, même si chacun sait qu'il n'a pas terminé son cheminement. Le partage a fait naître une conscience commune qui s'est traduite d'une façon très spécifique dans la cinquième rencontre. Les mots de paix, d'harmonie et de compréhension mutuelle sont revenus dans

la plupart des témoignages et plusieurs auraient voulu parfaire cette communication par de nouvelles rencontres pour que tous les problèmes soient réglés. Il est impossible de prédire si cette expérience continuera à porter des fruits dans la durée. Il faudrait refaire une recherche trois ou quatre ans plus tard. Déjà quatre mois après la session, au moment de la deuxième entrevue, nous avons pu constater les effets du programme et voir les améliorations à apporter à sa gestion. En conclusion les résultats de notre analyse viennent confirmer pour une large part que les objectifs du face à face ont été réalisés: la prise de conscience de l'impact du crime, une certaine guérison des blessures et surtout une intense communication et compréhension mutuelle qui supposait que les préjugés étaient tombés. Par cette harmonie ébauchée, le programme pouvait combler les attentes des participants, plusieurs ont même dit « dépasser » ces attentes.

B COMPARAISON AVEC LES AUTRES EVALUATIONS DU FACE A FACE

Comme le recommande Huberman et Miles (1991) il nous faut vérifier encore ces résultats en triangulant, c'est-à-dire en les comparant aux résultats d'évaluations de situations semblables. La recension que nous avons faite des recherches empiriques sur des sites différents où était pratiqué le face à face nous donne des éléments de comparaison.

1. Comparaison des face à face quant à l'objet d'étude et à son contexte

Remarquons d'abord des différences dans les conditions de réalisation entre les sites. Tandis qu'à Langley les victimes avaient l'opportunité de communiquer avec leur vrai agresseur, et s'en réjouissait, il n'en était pas de même pour le groupe que nous avons étudié. De plus le nombre et la qualité des participants n'étaient pas les mêmes. Au Manitoba, il s'agissait de quatre détenus et six victimes et à Terre Neuve de trois détenus et trois victimes. A Terre Neuve les membres du personnel pénitentiaire sont partie prenante du programme tandis que dans notre objet d'étude leur présence et leur participation au recrutement n'étaient pas majoritairement souhaitées par les détenus. Un seul détenu René avait été informé du programme par son agente de cas., mais il tenait à rappeler qu'il avait choisi lui-même d'y venir. Nous pensons que cette condition a permis une expression plus libre dans notre groupe. Cependant il y aurait peut-être à chercher comment un suivi pourrait être fait en collaboration avec le personnel tout en gardant l'anonymat.

La durée du programme était différente: au Manitoba et à Terre Neuve trois rencontres d'une heure et demi, au lieu de cinq fois deux heures et plus dans le programme que nous étudions. Nous constatons que le temps d'expression des histoires personnelles est très court. Dans les trois cas de figure, les participants ont demandé de prolonger la durée tant ils sentaient que le travail de réconciliation était inachevé. Bien que trois participants aient éprouvé une certaine frustration de manquer de temps pour s'exprimer et recevoir du feedback du groupe, le programme que nous étudions a donné aux participants plus de temps de parole continu ce qui leur a permis de creuser davantage leur vécu à l'aide des questions des autres. En conséquence, il nous semble que la teneur des données que nous avons collectées était plus intense que dans les autres lieux de pratique, encore qu'il est difficile de l'affirmer n'ayant pas expérimenté l'autre format.

Quant aux moyens pédagogiques nous constatons que l'expression au Manitoba et à Terre Neuve a été induite par un jeu de rôle, ce qui pouvait faire émerger des émotions, mais, à notre avis, pouvait biaiser l'expression: les participants pouvaient en rester, semble-t-il, à un niveau relativement superficiel. Interrogés sur le jeu de rôle, certains participants, surtout les victimes ont pensé qu'il serait intéressant d'essayer cet exercice pour aider l'expression des émotions, tandis que trois détenus sur cinq ont trouvé cela inutile et, à la limite, un manque de confiance en leur sincérité ou leur maturité. D'ailleurs au Manitoba deux victimes ont senti également que le jeu de rôle n'était pas approprié.

2. Comparaison des méthodologies de recherche.

À Terre Neuve les résultats des questionnaires étaient complétés par l'observation *in situ* comme dans notre stratégie de recherche. Cependant l'approche qualitative que nous avons adoptée avec deux entrevues à tendance non-directives et cinq observations participantes nous a permis une collecte de données plus abondante surtout sur le plan émotionnel. Des entrevues *de visu* sur un vécu ensemble nous paraissent donner plus de spontanéité à l'expression que des entrevues par téléphone selon un questionnaire structuré d'avance comme dans l'évaluation du Manitoba. Ces préalables étant posés quant à la forme et à la méthodologie nous pouvons comparer les résultats.

3. La comparaison des résultats de recherche dans les différents sites

Dans tous les cas de figure, le face à face offrait une plate-forme d'information entre victimes et contrevenants et par là permettaient aux deux parties de s'exprimer et de s'écouter mutuellement. Dans chacun des programmes il est dit que la curiosité était la principale motivation tant du côté du contrevenant que du côté de la victime. Voyons en l'impact sur les uns et sur les autres.

3.1 Les effets comparés du face à face sur les contrevenants

Dans toutes les situations comparées le contrevenant est volontaire. Cependant la forte implication du personnel pénitentiaire à Terre Neuve nous pose question, car nous avons senti dans notre contexte combien la préoccupation du dossier de libération conditionnelle était prégnante et comment plusieurs détenus interviewés montraient que le volontariat pouvait être biaisé par cette « carotte » à aller chercher au bout de la démarche pour améliorer le dossier judiciaire.

La plupart du temps aussi et quel que soit le lieu, la curiosité du contrevenant est la principale motivation. Mais dans le cas que nous étudions, elle n'est pas la seule motivation. S'y ajoutait le souci d'améliorer son cheminement. Dans toute les évaluations il apparaissait que la rencontre avec les victimes faisait effet de miroir pour les détenus quant à la prise de conscience des conséquences de leurs actes et qu'elle donnait au face à face un caractère de nouveauté. Tous ont manifesté « une conscience nouvelle » selon l'expression d'une réponse du Manitoba. En effet le contrevenant était informé de ce que souffrait la victime et des sentiments qu'elle nourrissait à son endroit: de l'agressivité et de la colère certes, mais surtout de la peur et une perturbation profonde de son état psychique. Il réalisait à son tour que la victime n'est pas un mythe mais une personne réelle qui était en face d'elle en chair et en os et qui n'était pas ce « *fat cat* » qui s'enrichissait par les assurances à la suite d'un vol. Il découvrait ainsi les conséquences de ses actes: les dommages matériels, mais surtout leur valeur sentimentale aux yeux de la victime. Au plan de l'information mutuelle nous pensons que notre recherche obtient des résultats semblables à ceux des autres sites, mais que l'impact a dépassé le plan de la simple information à certains moments forts d'écoute chargé d'émotion: par exemple quand Pierrette a parlé du jonc de sa mère, ou face à la forte indignation de Dany pour le viol de

l'intimité de son couple, lors du vol dans sa maison. En ce domaine la comparaison est difficile avec les réponses d'un questionnaire. Les recherches précédentes dans les autres sites font état d'une volonté de changement chez les contrevenants. Comme elles, notre étude ne peut dépasser ce stade, car nous ne sommes pas en mesure de prédire la non-récidive. De plus notre échantillon différait de celui de Langley en ce qu'il comportait des contrevenants qui avaient d'autres charges que celles du vol. Certains étaient des meurtriers ou agresseurs sexuels. Il semble pourtant que les résultats sont semblables, encore que les nôtres n'étaient pas encore prêts sauf un à la rencontre avec leur propre victime. Nous n'avons pas reçu de témoignage positif de la part d'un agent de cas puisque le groupe a tenu à garder son indépendance.

3.2 Les effets comparés du face à face sur les victimes.

Dans chaque projet, la victime était informée des conditions de vie carcérale des détenus, très souvent un monde inconnu pour elle, sauf pour trois victimes sur quatre dans notre cas. Elle apprenait que souvent le détenu avait une enfance au lourd passé qui pouvait expliquer sa vie délinquante. Elle entendait aussi les motifs du passage à l'acte et découvrait avec satisfaction que ce n'était pas sa personne qui était visée mais ses biens. Peu à peu au contact des détenus, les victimes réalisaient qu'elles avaient en face d'elles des personnes humaines et non pas des prédateurs comme le disait avec humour Gustafson à Langley. Cela rappelle le constat que faisait Lise dans notre recherche en disant que souvent la victime « dépersonnalisait le détenu ». Ainsi de cette meilleure information reçue directement du détenu lui-même, pouvait naître chez elle empathie et compassion. En mettant les choses en perspective elle pouvait retrouver la paix. Les autres évaluations se sont attachées à étudier les stéréotypes des partenaires. Dans le cas de notre objet d'étude nous ne savons pas si le mot stéréotype serait adapté aux perceptions des victimes, car la plupart d'entre elles connaissaient le milieu carcéral, mais nous avons vu cependant leurs perceptions changer considérablement et s'ajuster à la réalité qu'elles découvraient. Dans toutes les évaluations considérées les victimes disent que le programme les a aidées à élargir leur prise de conscience et au Manitoba comme au Québec, elles ont dit qu'elles auraient pu se trouver aussi derrière les barreaux comme les détenus si les circonstances ne les en avaient préservées. Rappelons que dès la troisième rencontre, le groupe avait constaté que « le fil est tenu entre victime et contrevenant ». Dans tous les sites évalués, les victimes sont heureuses d'être reconnues et considérées. C'était très explicite chez celles de

Langley. Ce fut le cas, au Québec, pour Amélie, Dany ou Louise qui souffraient de ne pas avoir été assez respectés dans leur dignité par la police et compris par leur entourage lassé de leurs plaintes. Tout au cours des rencontres que nous avons observées, les victimes ont pu percevoir cette reconnaissance à travers les signes de compassion des détenus, ainsi que les demandes de pardon, à la 5^{ème} rencontre, qui pour elles ont été libératrices. Ainsi comme dans les autres sites, le fait de pouvoir faire entendre leurs émotions a permis une vraie libération chez certaines comme Pierrette qui, après avoir été jusqu'au fond de son aigreur, a pu s'ouvrir à la compassion. Certes le cas d'Amélie est différent. Il nous semble que le format de trois rencontres adopté par le Manitoba n'aurait pas pu provoquer l'émergence de son post-traumatisme l'acheminant ensuite vers une thérapie adaptée. Dans toutes les pratiques que nous comparons, l'évaluation met en lumière qu'il importe de considérer chaque victime dans la spécificité de son histoire et de sa sensibilité personnelle. L'évaluation du Manitoba notamment faisait état de la diversité des victimes à respecter.

3.3 Les effets comparés du face à face sur la communauté.

A la différence du programme de Terre Neuve notre étude n'a pas abordé la question de l'impact du programme sur la société. Pourtant les victimes et les observateurs, personnes ressources de la société ont mieux saisi à travers les échanges du face à face la dimension sociale de la délinquance. Tous aussi sont persuadés de l'intérêt de la justice réparatrice et plusieurs nous ont manifesté leur détermination de continuer à en faire connaître l'intérêt. A long terme, l'expérience d'harmonie vécue entre partis antagonistes au départ, pourrait faire la preuve qu'elle est possible ailleurs dans la société.

Ainsi nous constatons que les résultats de notre recherche rejoignent les autres évaluations du face à face avec des différences dans les modalités d'application et dans l'intensité des expériences explorées. L'approche à tendance non directive nous a permis, semble-t-il, une exploration plus en profondeur que par questionnaire structuré, mais elle n'a pas considéré la dimension de réhabilitation sociale proprement dite et la participation de la communauté comme d'autres recherches l'ont fait.

CONCLUSION

Même si notre étude ne portait pas sur une médiation pénale proprement dite en vue d'une réparation concrète entre un agresseur précis et sa victime, nous constatons que nos résultats rejoignent ceux des recherches quantitatives sur la médiation et manifestent que le programme face à face s'inscrit bien dans le paradigme de la justice réparatrice. Ils font ressortir la satisfaction des personnes, victimes et contrevenants, considérées comme des interlocuteurs égaux dans leur droit à la parole, même si quelques unes auraient aimé avoir plus de temps pour les échanges. Toutes les personnes ont été libres de s'exprimer le plus sincèrement possible bien que cette authenticité soit à apprécier différemment selon les personnes. Les échanges étaient centrés moins sur les dommages matériels et corporels causés par le crime que sur les blessures psychologiques qui affectaient les participants. Les uns et les autres ont pu sortir de leur propre logique trop étroite et prendre conscience que le crime est « une brisure d'amour », une violation de personnes et pas seulement une infraction à la loi. Le face à face a permis d'explorer cette expérience et de donner chair aux données des statistiques établies par les recherches antérieures sur la médiation pénale. Les victimes ont eu la satisfaction de « sortir de l'anonymat » (Savard, 1991) et de voir que leurs souffrances étaient non seulement reconnues, mais assumées par les détenus dans la compassion, et la prise de conscience de leurs actes. Les détenus ont démystifié leur peur en leur montrant maintes fois qu'un voleur ne vise pas une personne mais des biens. En retour, comme les victimes étudiées par Umbreit et Bradshaw (1997), elles ont pris conscience du contexte de vie du contrevenant. Grâce aux échanges, les victimes ont découvert qu'elles étaient elles-mêmes responsables de leur propre guérison, et les détenus de leur changement de comportement: une décision personnelle est indispensable pour retrouver la paix. Nous avons, en effet, constaté avec Gehm (1992) et Roberts et Jani (1992), que le pardon est capital pour la guérison d'un traumatisme. Les préjugés tombaient peu à peu par le jeu d'une compréhension progressive et la découverte chez les victimes de leurs tendances délinquantes. Ainsi notre étude a mis en lumière une spécificité du face à face comme processus de libération des charges émotives destructrices et comme construction d'une compréhension mutuelle allant jusqu'à la réconciliation symbolique, même si son impact est différentiel pour les détenus comme pour les victimes. Les objections de Maxwell et Morris (1997) concernant les conférences familiales ne peuvent donc pas s'appliquer à notre objet d'étude. L'animosité n'a pas empiré au cours de la démarche. Au contraire l'agressivité de la première rencontre s'est transformée en paix et

pardon; l'incapacité personnelle à s'exprimer que ces auteurs mettent de l'avant comme obstacle à la médiation n'a pas été non plus constatée, sauf dans la première rencontre pour deux détenus et une victime, mais elle a été très limitée et elle n'est pas propre au face à face. Quant à l'hypothèse du manque de sincérité du contrevenant, nous avons vu que cette question s'est posée pour quelques uns au regard des autres. Mais dans le cas du face à face, le manque de sincérité ne porte à conséquence que pour la personne qui, en se mettant un masque et en camouflant sa blessure, perd l'occasion de la guérir. Tous ont affirmé la sincérité des demandes de pardon mutuel de la rencontre finale, et tous disent s'appuyer sur ce souvenir pour vivre maintenant autrement.

Quant à la mise en garde des praticiens en victimologie qui craignent une accentuation du traumatisme des victimes pouvant aller jusqu'au suicide parfois lorsqu'il y a cumul de frustrations, elle aurait trouvé illustration dans le cas d'Amélie, qui a reconnu en effet combien l'excès de souffrance après le programme lui a donné des pensées suicidaires. Mais étonnamment, l'intéressée elle-même, sans nier la souffrance qui persiste, affirme qu'elle en sort « gagnante » parce qu'elle en identifie davantage la source. Son cas nous avertit cependant que le face à face nécessite certaines conditions. Outre le volontariat et l'engagement à la confidentialité pour tous les participants, nous voyons la nécessité d'une préparation plus soignée, et l'opportunité de proposer un support psychologique aux victimes parallèlement aux rencontres, ou un suivi thérapeutique après, si nécessaire. Du côté des détenus, nous constatons que pour être pertinent le face à face suppose un début de prise de conscience et une aptitude à l'empathie pour tirer profit de la rencontre; sinon, comme l'ont dit plusieurs, il perd le temps des autres, et peut bloquer l'expression des membres du groupe. Nous voyons ainsi que le programme face à face peut prolonger l'effet des programmes du pénitencier en ouvrant à une nouveauté: celle de l'expérience originale d'un groupe où une communication en profondeur est possible avec des victimes.

Cette expérience était sous tendue par une spiritualité dont les signes sociologiquement repérables sont le cadre de l'aumônerie du pénitencier, le titre de l'animateur principal connu comme aumônier protestant, éventuellement les appartenances chrétiennes de diverses confessions d'un observateur et de la chercheuse dans la mesure où les participants auraient pu en être informés en dehors du programme. De plus certains rites ou expressions symboliques comme l'emploi de la lumière pour symboliser la vie, souvent employés dans

des lieux de prière pouvaient, dans un contexte québécois, évoquer des pratiques chrétiennes, mais la lumière en fait est un symbole universel. Certains pourraient voir dans ces pratiques un biais à l'objectivité de la recherche. Mais faire abstraction de la dimension religieuse dans une étude sociologique sur des phénomènes socio-culturels, est-ce faire œuvre scientifique ? Nous pensons que ce serait considérablement manquer de respect envers les personnes et priver la recherche d'une quantité considérable de données en faussant ses résultats. Toutefois une question éthique peut se poser: la spiritualité sous-jacente au programme a-t-elle été employée indûment dans la démarche, au risque de léser la liberté des participants ? Le contact pris avec chaque participant (annexe 2) l'avertissait clairement du cadre et de la spiritualité sous-jacente à la démarche, c'est-à-dire la foi en l'être humain et en sa capacité de renouvellement quel que soit le poids du passé. Au cours des rencontres, cette spiritualité a été explicitement reconnue par plusieurs participants comme pénétrée de l'esprit évangélique parce que telle était leur conviction. Mais d'autres se sont référés à d'autres philosophies en toute liberté: philosophie orientale ou loi du karma. Les animateurs ont respecté les croyances variées des participants.

Quant aux considérations de Levrant *et al* (1999) sur les risques de l'institutionnalisation éventuelle du face à face qui en fausserait l'esprit et pourrait accentuer pour le détenu les mesures punitives ne nous semblent pas illusoire si les organisateurs ne veillaient à garder leur indépendance et la confidentialité de ce qui est dit au face à face. Cependant il serait intéressant d'inventer des passerelles avec les intervenants pénitentiaires et les services communautaires pour que le cheminement réalisé au face à face trouve un suivi d'une façon ou d'une autre. En effet, les décisions du détenu, par rapport à son changement d'optique et de comportement envers les victimes, peuvent être émoussées par diverses épreuves comme la solitude du pénitencier ou le désarroi qui le saisit à sa sortie dans la société après une longue incarcération. Ces précautions font partie aussi des préoccupations des promoteurs de la justice réparatrice: il reste beaucoup à inventer en ce domaine.

Enfin l'expérience que notre étude a suivie rejoignant les autres évaluations de face à face et de médiations manifeste que, certaines conditions étant en place, la médiation serait possible non seulement pour des jeunes contrevenants mais aussi pour des adultes, et pas seulement pour des cas de délits mineurs, mais aussi pour des actes de violations graves au Code criminel, qui sont plus encore des cas de violations graves de personnes. L'objection

de certains auteurs comme Demanet (1995) trouvant inadéquate la rencontre victime/contrevenant pour des cas d'infractions graves, est infirmée dans le cas que nous avons tenté de comprendre puisqu'il impliquait des criminels considérés comme dangereux, mais encore incarcérés, il est vrai. Pour généraliser ce constat, il faudrait poursuivre la recherche sur d'autres cas. Les trois expériences de face à face que nous avons réalisées après cette étude nous le confirment.

Au terme de ce long parcours, nous constatons combien la prise de parole et le jeu des échanges entre personnes volontaires qui s'expriment et écoutent permet une prise de conscience de la blessure provoquée par l'acte criminel. Toute la personnalité est profondément affectée par l'expérience du crime, tant du côté du contrevenant que du côté de la victime. La parole et l'écoute de l'autre permet une objectivation des faits et un stimulant à la libération de charges émotives destructrices telle que l'agressivité, l'esprit de vengeance ou le désespoir paralysant. Le face à face encourage les personnes à prendre en charge leur propre guérison en sortant du filet souterrain d'images traumatisantes et de justifications imaginaires, grâce à la confrontation que permet la démarche et son climat de confiance mutuelle. Comme nous l'avons vu, au fur et à mesure des rencontres, une meilleure connaissance de l'autre et une compréhension mutuelle opère des transformations de perception: les préjugés tombent, le regard se fait plus perspicace, il est plus facile de différencier l'agresseur de ses actes, la victime de sa revendication. L'un et l'autre sortent de l'état plus ou moins confus dans lequel l'événement les a jetés, du déni des faits et de la culpabilité. Ce sont des personnes qui se rencontrent et se considèrent comme telles ayant des points communs de vulnérabilité. La frontière entre les deux groupes du face à face s'effrite peu à peu et un langage commun s'élabore pour atteindre une communication « optimale » selon les critères donnés par St-Arnaud (1989).

La comparaison avec les recherches quantitatives ou les évaluations par questionnaire structuré nous manifeste combien les méthodes qualitatives permettent d'explorer en profondeur des expériences. Malheureusement, les limites de cette étude ne nous ont pas permis de rendre compte de toute la richesse des données collectées. Si notre connaissance du milieu carcéral, et notre expérience personnelle de victime nous permettaient de donner sens spontanément aux paroles et aux gestes, nous sommes consciente que ces forces comportaient aussi des risques de biais dans l'interprétation des faits. C'est pourquoi nous

avons choisi de donner le plus possible la parole aux acteurs et d'être la moins directive possible, tout en vérifiant nos conclusions auprès des informateurs-clés qu'étaient l'animateur et les autres observateurs. Par ailleurs la triangulation par la confrontation aux recherches semblables est venue confirmer nos résultats et nous permettre de saisir l'originalité des conditions de notre programme.

Au moment où le Service correctionnel du Canada encourage les promoteurs de la justice réparatrice, et où le ministère de la Justice du Québec étudie l'opportunité de l'application de la médiation comme mesure de rechange selon l'article 717 du Code criminel, il nous a semblé important de montrer l'intérêt de donner la parole aux victimes trop souvent méconnues dans leur souffrance et peu aidées. Puisse aussi cette étude manifester combien les détenus de longue peine, souvent classés comme irrécupérables, trouvent bénéfique à rencontrer des personnes victimes semblables à celles qu'ils ont un jour blessées, tout en ayant la chance de leur faire connaître en retour leur propre souffrance et responsabilité. Nous sommes consciente que les effets du face à face que nous avons identifiés sont difficiles à cerner comme spécifiques au programme, puisque celui-ci s'inscrivait pour tous les détenus dans une chaîne de programmes, et pour deux victimes après des thérapies, mais il serait intéressant, nous semble-t-il, de poursuivre la recherche en évaluant comparativement deux groupes ayant suivis les mêmes programmes offerts par le pénitencier, dont l'un aurait fait en plus le face à face et l'autre pas. Les effets spécifiques du programme que nous étudions ici apparaîtraient peut-être plus clairement, bien qu'il faille encore tenir compte du caractère différentiel de chaque groupe. Cette recherche pourrait être possible si l'expérience pouvait se renouveler et s'étendre à d'autres pénitenciers et apporter davantage de matière à la comparaison. La présente étude d'un cas de face à face nous a cependant montré qu'il n'est pas utopique d'envisager une communication en profondeur de parties que la société déclare trop souvent irrémédiablement adverses. N'y a-t-il pas là une voie ouverte à la recherche en matière de réhabilitation sociale de la victime et du contrevenant ? Ce mode non-violent de règlement de conflit n'est-il pas à long terme une stratégie plus assurée, pour la sécurité du public et l'harmonie sociale, que le renforcement de mesures répressives ?

BIBLIOGRAPHIE

Association des services de réhabilitation sociale du Québec (1998), « La Justice réparatrice », dossier *Porte Ouverte .X-I*. ASRSQ:

Association québécoise Playdoyer-Victimes Inc.(1992), *Guide d'intervention auprès des victimes d'actes criminels*, Montréal, A.Q.P.V.

Barajas, E. (1996), « Community Justice: Striving for Safe, Secure and Just Communities », *National Institute of Corrections*, L I S. Inc (march).

Baril, M. (1984), *L'envers du crime*, Montréal, Centre International de criminologie comparée.

Bazemore, G. et Day, S.E. (1996) « Restoring the Balance : Juvenile and Community Justice ». *Juvenile Justice* 3 :3-14.

Bazemore, G. et Maloney, D. (1994) « Rehabilitating Community Service: Balanced Justice System », *Federal Probation*, 58 (1) 24-35.

Berzins, L. (1999), « Justice: la nécessaire imagination », *Colloque de la Société de criminologie du Québec, Mai 1999*

Berzins, L. et Prashaw,R. 1997), « A New Imagination for Justice and Corrections », *The ICCA Journal of Community Corrections* 8 (2) 22-25

Blanchette, J. (1996), *Enquête auprès de victimes de jeunes contrevenants,leur point de vue sur les mesures supervisées par Alternative Jeunesse Richelieu_Yamaska. Une équité à toute mesure !* Québec, Alternative Jeunesse Richelieu_Yamaska.

Bonafé-Schmitt J.P. (1992), « Les boutiques de droit: l'autre médiation », France. *Archives de politique criminelle*, 14, 57-70.

Bonafé-Schmitt.J.P. (1999) *Les médiations, la médiation*, France, Trajets-Erès

Braithwaite,J.(1989), *Crime, Shame, and Reintegration*, Cambridge, Cambridge University Press

Brown, J.G. (1994), « The Use of Mediation to Resolve Criminal Cases: A Procedural Critique », *Emory Law Journal*, 43,1247-1309.

Byrne, J.M. 1986), « Reintegrating the Concept of Community Into Community-Based Corrections », *Crime & Delinquency*, 35,471-99.

Conseil des Eglises pour la justice et la criminologie (1997) *Pour une vraie justice*. Un répertoire d'initiatives, de programmes et de mesures législatives, Ottawa, CEJC.

- Chapoulie, J.M.** (1984) « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en France », *Revue française de sociologie*, 25,4, 582-608
- Charbonneau, S.** (1998), La justice réparatrice comme solution aux problèmes actuels de la justice des mineurs, *Intersection* 2, 14-15.
- Charbonneau, S. et Beliveau, D.** (1999), « Un exemple de justice réparatrice au Québec : la médiation et les organismes de justice alternative », *Criminologie*, Presses de l'Université de Montréal, 32,1. 57-78.
- Clear, T.R.** (1996), « Toward a Corrections of 'Place': The Challenge of 'Community' in Corrections », *National Institute of Justice journal* (August) 52-56.
- Cleland-Moyer, K.** (1990), « Face to Face In Canada », Kitchener (Ontario), *The Network: Interaction for Conflict Resolution*.
- Coates, R.B. et Gehm, J.** (1989) « An Empirical Assessment », London., in **Wright, M et Galaway, B.**, *Mediation and criminal justice: Victims, Offenders and Community*, Sage publications, 251-263.
- Conférence internationale sur la justice réparatrice pour les adolescents** (1997) *Sur la pertinence de promouvoir l'approche réparatrice pour contrer la criminalité juvénile*, Louvain- Belgique (traduction, document inédit).
- Coiteux, J., Campeau, P., Clarkson, M. et Cousineau, M. M.** (1996), *Question d'équité: l'aide aux victimes d'actes criminels*, Montréal, Association québécoise Playdoyer-Victimes.
- Cook, D.** (1989), *Victim Offender Reconciliation*, Projet at the Legal Assistance to Institutionalized Persons Program (L.A.I.P.P.)
- Cullen, F. et Gilbert, K.** (1982), *Reaffirming Rehabilitation*, Cincinnati, OH: Anderson
- Currie, E.** (1985), *Confronting Crime: An American Challenge*, New York, Panthéon
- Currie, E.** (1998), *Crime and Punishment in America*, New York: Metropolitan
- Cristie, N.** (1977), « Conflicts as Property », *British Journal of Criminology* 17,1,1-17
- Daniani, C.** (1997), *Les victimes. Violences publiques et crimes privés*, Paris, Bayard.
- Daligand, L.** (1996) « La thérapie des victimes de violence » Paris, *Lettre de l'INAVEM*, 31.
- Demant, G.** (1995), « La médiation pénale », Belgique, *Revue de droit pénal et criminologie*, Ministère de la Justice, Novembre, 887-923
- Derksen, W.** (1991) *Have you seen Candace ?* Living Books, Tyndale House Canadian Distributor : Kindred Productions, <http://www.csc-scc.gc.ca> , 99.06.13

Deslauriers, J. P. et Kérisit, M. (1997), « Le devis de recherche qualitative », in **Poupart, J., Deslauriers, J.P., Groulx, H., Laperrière, A. Mayer, R. et Pirès, A.P.**, *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal G. Morin, 85-111.

Dooley, M. J. (1996), « Reparative Probation Boards » *Restoring Hope Through Community Partnerships : The Real Deal in Crime Control*, Lexington, KY: American Probation and Parole Association, Fulton. 185-92.

Dray, D. (1999), *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois-* Paris, Droit et société- Maison des sciences de l'homme, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 25.

Erikson, E. (1968), *Identity, Youth and Crisis*, New-York, Norton.

Faget, J. (1997), *La médiation. Essai de politique pénale*, Paris, Eres.

Fattah (1971), *La victime est-elle coupable ? Le rôle de la victime dans le meurtre en vue du vol.*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Ferenczi, S. (1982) *Psychanalyse IV. Œuvres complètes*, Paris, Payot.

Finkenauer, J.O. (1984), *Juvenile delinquency and correction: the gap between theory and practice*.

Flaten, C.L. (1996), « Victim-Offender Mediation : Application with serious offenses committed by juvenile », in **Galaway, B. et Hudson, J.** *Restorative Justice: international perspectives*, Monsey, (NY), Criminal Justice Press, 387-401

Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard

Fowler, J. (1998), « Une initiative adoptée par la Nouvelle Ecosse ». *Portes Ouvertes A.S.R.S.Q.*, X.1, 6-7

Fréchette, M. et Le Blanc, M. (1987), *Delinquances et délinquants*. Chicoutimi. Gaëtan Morin.

Gagnon, M.F. et Monty, P. (1998), *Réflexions sur un éventuel programme de mesures de rechange*. Direction des affaires criminelles. Ministère de la Justice du Québec.

Galaway, B. et Hudson, J. (1996), *Restorative Justice: International Perspectives*, Amsterdam, Monsey (NY), Kugler, Criminal Justice Press

Gaudreault, A. (2000), Notes de cours de victimologie, Université de Montréal.

- Gehm, J.** (1990) « Mediated Victim-Offender Restitution agreements : An Exploratory Analysis of Factors Related to Victim Participation » in **Galaway, B. et Hudson, J.** *Criminal Justice, Restitution and Reconciliation*, Monsey (NY) Criminal Justice Press 177-182
- Gehm, J.** (1992) « The Function of Forgiveness in the Criminal Justice System » in **Messmer H. et Otto H.** *Restorative Justice on Trial : Pitfalls and Potentials of Victim offender Mediation-* Dordrecht, Boston, Kluwer Academic Publishers, « International Research Perspectives »
- Goyette, G. et Lessard-Herbert, M.** (1987), *La recherche-action*, Québec, PUQ.
- Gusdorf, G.** (1966), *La Parole*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gustafson, D.** (1990) « Face to Face: Humanizing Justice », Langley, B.C, *Fraser Region Community Justice Initiatives*,
- Gronfors, M.** (1992), « Mediation. A Romantic Ideal or a Workable Alternative ? » in **Messmer H. et Otto H.** *Restorative Justice on Trial : Pitfalls and Potentials of Victim offender Mediation-* Dordrecht, Boston, Kluwer Academic Publishers, « International Research Perspectives ».
- Hahn, P.H.** (1998) *Emerging Criminal Justice. Three Pillars for a Proactive Justice System*, Thousand Oaks, C.A, Sage.
- Hall, J. et Zerh, H** (1992), *Final Report : The Victim Offender Reconciliation Program* The State Correctional Institute at Graterford, PA- Mai-décembre.
- Horwitz, A.V.** (1990), *The logic of social control*, États-Unis, Plenum press.
- Huberman et Miles** (1984), *Qualitative Data Analysis. A Sourcebook of New Methods*, Beverly Hills (Calif.). Sage. Traduit sous le titre *Analyse de données qualitatives: recueil de nouvelles méthodes* (1991), Bruxelles, De Boeck
- Hulsman, Bernat de Celis** (1982), *Peines perdues. Le système pénal en question*, Paris, Centurion.
- Immarigeon, R.** (1984), « Victim Offender Reconciliation Program and the Criminal Justice System: Conflict and Challenge », VORP, *Network News* 3 (4): 4.7.9.
- Immarigeon, R.** (1996), « Prison-based Victim-Offender Reconciliation Programs », Monsey (N.Y), in **Galaway, B. et Hudson, J.** *Restorative justice : International Perspectives.*, Criminal Justice Press, 463-476.
- Jaccoud, M., et Mayer, R.** (1997) « L'observation en situation et la recherche qualitative », Montréal, in **Poupart, J. Deslauriers, J.P., Groulx, H., Laperrière, A.,**

- Mayer,R.,Pires, A.P.,** *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, 211-244.
- Jaccoud,M.** (1998), Notes de cours « *Conciliation et médiation* », Université de Montréal
- Jaccoud,M.** (1999) « La Justice réparatrice », *Congrès de la Société de criminologie du Québec- Québec*, Notes.
- Kinget, M. et Rogers,C.** (1965) *Psychothérapie et relations humaines I*, Louvain, Presses universitaires de Louvain.
- Kirkegaard, H.** (1998) « La justice réparatrice dans la pratique. Les cercles de soutien et de responsabilisation », *Porte ouverte, ASRSQ .X. 1*
- Klein, M.** (1968a), *Envie et gratitude, et autres essais*, NRF, Gallimard.
- Klein, M.** (1968 b), « L'amour, la culpabilité, le besoin de réparation », Paris, in **Klein, M. et Rivière, J.** *l'Amour et la haine. Etude psychanalytique*, Paris, Petite bibliothèque, Payot, 85.
- Landreville, P.** (1997) « Travail d'intérêt général au Canada et médiation pénale », Bruxelles, *Colloque international pour le soixantième anniversaire de l'Ecole des Sciences criminologiques Léon Cornil*.
- Launay** (1985), « Evaluation du face à face de Rochester », *Howard Journal*. 24 -3
- Le Blanc, M., Dionne, J., Proulx, J., Grégoire, J.C., Trudeau-Le Blanc, P.** (1998), *Intervenir autrement. Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Québec, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lebloid-Happe, J.** (1994), « La médiation pénale comme mode de réponse à la petite délinquance : état des lieux et perspectives. », France, Sirey, *Revue de sciences criminelles*, 3. 525-536.
- Lemire, G., Noreau, P., Rondeau, G., Castonguay, S., Brochu, S., Proulx, J. Langlois, C., Fredette, Ch.** (1998), « Le recours au droit pénal pour régler les problèmes sociaux ». Rapports déposés au Conseil québécois de la recherche sociale et au ministère de la Sécurité publique. *Cahiers de recherches criminologiques*(28). C.I.C.C, Université de Montréal.
- Levrant, S., Cullen, F., Fulton, B. Worniak, J.F.** (1999), « Reconsidering Restorative Justice, The Corruption of Benevolence Revisited », *Crime & Delinquency*,45,1,-3-27
- Loewen, R.J.** (1990), « Face à Face. Troisième rapport. « Responsabilité et réconciliation en perspective ». *Rapport présenté au Solliciteur Général du Canada, Moncton (Nouveau Brunswick)*, Terre Neuve, Community Justice Initiatives of Newfoundland,
- Lopez, G. et Bornstein, S.** (1995), *Victimologie clinique*, Paris, Maloine.

Magnan, P. (1993), « La médiation pénale au Québec ». *Congrès sur la Justice pénale au Québec*, 14 octobre 1993, atelier 12 c.(notes inédites).

Marshall, T. F. et Merry, S.(1990), *Crime and accountability: Victim/Offender Mediation in Practice*, London, HMSO.

Martin, D. et Shantz, D. (1991-1993) *Rapports inédits*, Aumônerie carcérale. Laval

Maxwell, G and Morris, A. (1997), « Family Group Conferences and Restorative Justice », *The ICCA Journal on Community Corrections* 8, 2, 37-40

Messmer, H. et Otto, H.U. (1992), *Restorative Justice on Trial. Pitfalls and Potentials of Victim-Offender Mediation*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, « International Research Perspectives ».

Malherbe, J.F. (1997), *La conscience en liberté, apprentissage de l'éthique et création de consensus*. Montréal, document inédit

Mayer, R et Ouellet, F.(1991), *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Québec. Canada, Gaëtan Morin.

Michelat, G. (1975), « Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie ». *Revue française de sociologie* XVI,229-247.

Mucchielli, R. (1967), *La conduite de réunion*. Paris. Librairies techniques et entreprise moderne d'édition.

Normandeau, A, (1986), *Le vol à main armée: les voleurs parlent, les victimes se prononcent*, Montréal, Le Méridien

Northey, W. (1994), *Une justice restauratrice: la renaissance d'une ancienne pratique*, Canada, Mennonite Central Committee.

Paillé, P. (1994), « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181.

Prashaw, R. (1997), *The Church Council's Annual General Meeting June*

Peretz, H. (1998), *Les méthodes en sociologie. L'observation*. Paris, Coll. Repères, La Découverte.

Perry, L. Lajeunesse, T et Woods, A. (1987), *Mediation Services : An Evaluation* Manitoba, Canada, Research, Planning and evaluation, Office of the Attorney General.

Peters,T. et Aertsen, I. (1999), « Approche réparatrice à l'égard du crime en Belgique » <http://www.csc-scc.gc.ca> 99-06-21, 1-18.

Poupart, J., Deslauriers, J. P., Groulx, L. H., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A. P. (1997), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal. Gaëtan Morin

Rapport Jasmin (1995), *Au nom...et au-delà de la loi*, Ottawa, Ministère de la Justice, MSSS

Resweber J. P. (1995), *La Recherche-action*. Paris, Que sais-je ? Presses Universitaires de France.

Roberts, T et Jani. (1992), « Evaluation of the Victim Offender Mediation Pilot Project » Langley, B.C., in *Final Report for Solicitor General Canada* Victoria, Fraser Region, Community Justice Initiatives Association and Correctional Services.

Russell J. Loewen (1989), « Face à Face: Responsabilité et réconciliation en perspective », Evaluation Projet Pilote de Terre-Neuve, Troisième rapport présenté au Solliciteur Général Moncton (Nouveau –Brunswick).

Savard, M.(1991) « Quand la victime devient plus qu'un témoin ». *Aide aux victimes et justice pénale*, Arnhem 1991,56.

Sawatsky, L. (1988), « Face To Face: An Evaluation ». Criminology Research Centre University of Manitoba, in **K.Cleland-Moyer**, *Face To Face in Canada, The Network: Interaction for Conflict Resolution*

Seguin Sabouraud (1996), « Intérêt des thérapies comportementales et cognitives dans la prise en charge des victime ». *Victimologie* 4.

Service correctionnel du Canada (1999), *Les effets de la victimisation sur les individus*, **Erreur! Signet non défini.** , 99.06.15

Solliciteur général du Canada 1999 *Notes pour l'allocution de l'Honorable Andy Scott*, **Erreur! Signet non défini.**, 99.06.21

Société John Howard du Québec, (1993), « Pourquoi pas des programmes de déjudiciarisation ? » 1, 2.

S.R.S. Service de réhabilitation sociale (1975), « Déjudiciarisation, option communautaire dans le domaine de la justice au Québec ».

St-Arnaud, Y. (1989), *Les petits groupes, participation et communication*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal. Les Editions du CIM.

Trépanier, J. (1996), « La légitimité des mesures imposées aux jeunes contrevenants ». Québec, *Revue générale de droit*, Wilson Lafleur, 255-270.

Tremblay, M. (1999), « Les mesures de rechange au Québec », *Congrès de la société de criminologie du Québec*. Mai 1999.

Tzitzis, S. (1998), « Victimologie et philosophie pénale », *Lettre de l'INAVEM*, 39.

Umbreit, M. (1992), *Mediating Victim Offender Conflict from single site to multi site analysis in the U.S.*, Netherland, Kluwer Academic-Public, 30.

Umbreit, M. S. et Croates, R. B. (1992), « The impact of Mediating Victim-Offender Conflict: An Analysis of Programs in Three States ». *Juvenile and Family Court Journal*, 43 1,21-28

Umbreit M. S. (1994 a), *Victim meets offender: The Impact of Restorative Justice & Mediation*, Monsey (NY), Criminal Justice Press

Umbreit, M. S. (1994), « Crime Victims Confront their Offenders : The Impact of Mineapolis Mediation Program », *Journal of Research on Social Work Practice*, 4 (4) 436-447.

Umbreit, M. S. (1995a), *Mediation of Criminal Conflict: An Assessment of Programms in Four Canadian Provinces*, St Paul, MN, Center for Restorative Justice & Mediation, University of Minnesota.

Umbreit, M. S. et Roberts, A.W. (1996), *Mediation of Criminal Conflict in England: An Assessment of services in Coventry and Leeds*, St Paul, MN, Center for Restorative Justice & Mediation, University of Minnesota

Umbreit, M. S. et Bradshaw, W. (1997), « Victim Experience of meeting Adult vs Juvenile Offenders : A Cross-National Comparaison », *Federal Probation*, LXI, 4, 33-39

Vacheret, M. et Lemire, G. (1999), « L'univers de la prison à l'aube du 21^{ème} siècle. Une analyse des pénitenciers canadiens ». Montréal. *Cahiers de recherches criminologiques*, 29, CICC, Université de Montréal.

Van Ness, S.W. (1997), « Points de vue sur la réalisation d'une vraie justice: valeurs et principes de la justice réparatrice », Vancouver, *Rapport final: Scott « Pour parvenir à une vraie justice, un symposium sur la mise en place d'approches réparatrices*. avril

Van Ness, D.W. and Strong, H. (1997) *Restoring Justice*, Cincinnati, OH, Anderson.

Verhoeven, (2000), « Introducing Restorative Justice in Belgian Prisons », Montréal *Conférence au Xème Symposium de criminologie*, août 2000.

Walgrave, L. (1994), « Au delà de la rétribution ou de la réhabilitation, la réparation comme paradigme dominant dans l'intervention judiciaire contre la délinquance (des jeunes) » ? France. *La justice réparatrice et les jeunes: 5.28*. Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson. Ministère de la Justice, Acres publications.

Walgrave, L. (1999), « La justice restauratrice: à la recherche d'une théorie et d'un programme », Montréal, in **Jaccoud, M.**, ss. dir *La Justice réparatrice Criminologie*, 32.1,7-31, Presses de l'Université de Montréal.

Wright, M. et Galamay, B. (1989), *Mediation and criminal justice*. London, Sage

Wright, M. (1996), *Justice for Victims and Offenders Philadelphia*. PA; Open University Press

Zerh, H. (1990), *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice*, Scottsdale. PA, Férald Press

Zerh, H. (1990-1997), *Mediating the Victim-Offender Conflict, The Victim-Offender Reconciliation Program*, Mennonite Central Committee US

Zerh, H. (1997), « Restorative Justice: The concept », *Corrections Today*,_Décembre

ANNEXE 1 a**Dépliant de présentation du programme face à face****Description du programme**

FACE à FACE est une rencontre de trois ou quatre réunions de groupe entre des victimes d'un crime et des agresseurs détenus pour un tel crime, dans le contexte d'une prison sous la direction d'intervenants. Quatre à six victimes se réunissent avec un nombre égal d'agresseurs. Les réunions durent deux heures et sont tenues à une semaine d'intervalle pendant trois ou quatre semaines. Les victimes et les agresseurs participent sur une base volontaire.

Philosophie

Le système juridique existant tente à la fois de protéger la société et d'agir de manière appropriée avec les personnes qui violent les droits d'autrui. C'est un système ayant des opposants clairement définis. La cour détermine la culpabilité ou l'innocence, la nature et le degré de punition que l'agresseur accusé doit recevoir.

Le système pourvoit une fonction nécessaire. Par contre, cela laisse souvent les victimes effrayées et en colère. Les agresseurs demeurent souvent inaffectés par le sort de leurs victimes. Il est rare que les agresseurs et les victimes se rencontrent. S'ils se rencontrent, c'est en cour où ils ne peuvent se parler directement.

FACE à FACE essaie d'aller au delà du système impersonnel et confrontatif et contribue à la justice restaurative. Ce programme cherche à humaniser le crime en permettant à des agresseurs de rencontrer des personnes qui ont été victimes de crimes. FACE à FACE porte son emphase sur la communauté et la coopération.

ANNEXE 1.b

Buts	tous des agresseurs pour qui l'idéal n'est pas toujours atteint.
Re: Les victimes	
Aider à accroître leur compréhension de la violation qu'ils ont vécus.	Encourager un plus grand désir d'incorporer tout le monde dans une communauté harmonieuse.
Les aider à se défaire d'un sens possible d'insécurité, de crainte et de colère.	
Aider à créer une situation où la guérison peut prendre place.	Historique
	Peter Taylor, un aumônier de prison britannique a initié un tel programme en 1983 au Rochester Youth Custody Center.
Re: Les agresseurs	
Les aider à réaliser l'impact de leurs actions sur des victimes.	Depuis, de tels programmes ont été mis sur pied dans de nombreux établissements pénitenciers à travers le Canada.
Les encourager à abandonner des actions destructrices.	Pour plus de renseignements communiquer avec un membre du comité organisateur de FACE à FACE
Les aider à chercher et à trouver le renouveau.	Dorren Drummond: 696-6376
	Jim Yorgey: 878-3035
Re: Agresseurs et victimes	Germain Fortin: 1-701-2519
Aider à briser des perceptions que les victimes et les offenseurs ont les uns des autres et ainsi permettre une meilleure compréhension entre eux.	David Shantz: 1-834-6872
	Debby Martin-Koop: 1-754-4303
	Tom Kurdyla: 661-9353
Aider à reconnaître que d'une certaine façon, nous sommes	

ANNEXE 2 aDépliant de présentation du programme face à face aux victimes (couverture)

L'initiative du Face à Face est d'inspiration chrétienne, c'est-à-dire qu'elle repose sur la foi en la personne humaine et sa capacité à se guérir et se relever. Elle s'appuie sur l'exemple des grands témoins de la non-violence dans l'histoire. Mais les animateurs qui n'ont aucun jugement de valeur à porter respectent les convictions des participants et la neutralité dans la gestion du programme.

Les participants : le programme est ouvert à des adultes, *sans distinction* de religion, d'ethnie ou de classe sociale, mais capables de comprendre et de parler le français.

Garantie d'anonymat, de confidentialité et d'authenticité

Pour garantir l'anonymat le plus possible, les personnes de la communauté invitées ne sont pas membres des familles des partenaires du face à face et un pacte de confidentialité sera mis au point avec les participants à la première rencontre.

De plus, il sera possible aux participants d'adopter un pseudonyme pour tout le temps de la session. Enfin, pour que tous soient bien d'accord sur l'authenticité de ce qui aura été dit, un rapport de séance sera rédigé et soumis, à la rencontre suivante, aux participants pour qu'ils en vérifient l'authenticité.

Volontariat : outre les mesures précédentes pour faciliter la liberté d'expression, il est indispensable que chaque participant s'engage dans le « face à face » en toute liberté .

Pour inscription et renseignements, appelez :

Thérèse de Villette tél : 514- 738-9136

Ou

Mario Marchand.(CLSC Chomedey)

Tél: 450.687.5691. (poste 2004)

VOUS ETES VICTIMES

DE VOL PAR EFFRACTION

ou

DE VOL A MAIN ARMEE

Vous avez peut-être encore peur ,
ou bien vous voulez oublier
mais en gardant un malaise,
ou bien vous vous demandez.
Pourquoi moi ?

Nous vous invitons à vivre une expérience
importante pour retrouver la paix :
un échange non-violent avec des détenus accusés
du même genre de crime

**LE FACE A FACE
UNE EXPERIENCE
QUI LIBERE
ET RECONCILIE**

**A l'automne 2000
et février 2001**

Dans le cadre de l'Aumônerie carcérale
Du Centre Fédéral de Formation
Responsable du programme :
David SHANTZ

ANNEXE 2.b

Dépliant de présentation du programme face à face aux victimes (page intérieure)

Le Face à Face :
une expérience libératrice
vers une justice réconciliatrice.

Le « Face à Face » est une approche nouvelle d'échange entre victimes et auteurs de crime.

Le crime a provoqué chez vous des blessures personnelles. Cela vous a peut-être obligé à cesser quelques activités ou quelques relations par peur.

Le Face à Face vous permet de confronter vos émotions telles que la peur, la frustration et la colère qui sont souvent ignorées, ou pire, alimentées par l'expérience du procès.

Le face à face vous permet, *dans une ambiance de respect mutuel* de rencontrer des personnes qui souffrent comme vous et qui sont capables de vous écouter avec compréhension.

Il se vit en groupe avec un petit nombre de personnes : quinze environ

Cinq personnes victimes rencontrent cinq personnes détenues qu'elles ne connaissent pas et cinq personnes de la communauté. Celles-ci ne font pas partie de l'entourage ni des victimes ni des détenus. Elles jouent le rôle de médiateurs, facilitent discrètement l'expression sans prendre position, et assurent une présence aux deux autres groupes.

En permettant la rencontre de personnes qui n'ont pas été impliquées dans les mêmes événements douloureux, le face à face sécurisent les personnes qui se rencontrent. Comme victime vous pourrez exprimer en toute liberté ce qui vous a choqué, blessé, les questions que vous vous posez peut-être « pourquoi moi ? » vos besoins. Les détenus vous entendront et eux aussi parleront. Vous serez sans doute surpris aussi de découvrir pourquoi ils ont fait un délit.

Tout cela demande du temps : c'est pourquoi le programme prévoit *cinq séances hebdomadaires*, d'environ deux heures, ordonnées selon une progression qui suivra le rythme des participants.

A l'issue de la session, une proposition de « réparation » symbolique avec l'autre groupe est proposée, et, pour les personnes qui en ont le désir, un suivi en vue d'une rencontre avec leur propre agresseur ou leur propre victime.

Le face à face peut aussi vous permettre de reprendre plus aisément votre vie en société, dans la mesure où il vous permet de faire tomber la peur. C'est ce que disent toutes les victimes qui ont vécu le Face à Face. Vous y retrouverez davantage de confiance en vous mêmes et dans les autres. Dans le « face à face » les participants assument la responsabilité d'un partage difficile qui les prépare à affronter les relations parfois frustrantes de la vie en société en dépassant leur vulnérabilité.

1.2. Comment se fait le Face à Face ?

- **L'animation :**

Le responsable du projet et l'animateur principal est D.SHANTZ aumônier mennonite de la pastorale carcérale du Centre Fédéral de Formation de Laval qui est un pénitencier à sécurité minimale. Outre sa connaissance approfondie des détenus, il est expérimenté dans cette tâche du face à face. Il sera entouré de cinq personnes d'expérience de la communauté qui l'aideront dans sa tâche de médiateur à favoriser l'expression tout en gardant constamment le contrôle de l'échange.

- **Dates des cinq rencontres :**

Elles se situeront à l'automne 2000, mi-septembre, début octobre. Elles ont lieu de 19h à 21h. Les jours seront fixés ultérieurement en fonction des disponibilités des personnes volontaires,

- **le lieu de la rencontre :** un local sécuritaire de l'aumônerie carcérale du C.F.F. de Laval

ANNEXE 3

CONTRAT DE CONFIDENTIALITE POUR LE PROGRAMME FACE A FACE

Je suis d'accord pour participer au programme Face à Face, et je reste libre de me retirer s'il ne me convient pas.

Pour le respect de chaque participant , je m'engage à respecter la confidentialité et l'anonymat des personnes présentes c'est-à-dire à ne pas révéler leur nom en dehors des réunions du Face à Face, et à ne pas révéler leurs paroles, sans leur autorisation.

Pour aider la recherche de Thérèse de Villette, je l'autorise à utiliser éventuellement quelques unes de mes paroles , dans l'anonymat et la discrétion.

Nom.....

Signature.....

Date.....

ANNEXE 4

Fiche signalétique de la victime

CodeDate.....

Prénom Origine ethnique Nationalité

Date de naissance Scolarité (niveau le plus élevé)

Etat civil : marié(e), célibataire, veuve, avec un conjoint(e)

Avez-vous des enfants Combien

Viviez-vous seul(e) au moment du crime ?

Votre profession actuelle Avant le crime subi

Si vous êtes retraité, quelle était votre profession

Profession de vos parents ? de votre conjoint(e)

Etes-vous bénévole ? Oui, Non. Où ?

Avant votre participation au Face à Face connaissiez-vous le milieu carcéral ?

Comment ? Depuis combien de temps ?

De quoi avez-vous été victime ?

Nommer les délits La date

.....

.....

.....

Qu'est-ce qui vous a le plus fait souffrir ?

.....

.....

Estimez-vous que votre relation avec la police a augmenté votre épreuve ?

Avez-vous témoigné en Cour ? ... Oui, Non ... Cela a-t-il augmenté votre épreuve ?

Votre entourage a-t-il été affecté ? Qui ?

Y-a-t-il eu des conséquences importantes de l'acte pour votre vie ? Lesquelles ?

.....

Avez-vous reçu de l'aide psychologique ? Combien de temps

Avez-vous reçu de l'aide spirituelle ? Par qui ?

Y-a-t-il eu une réparation à votre dommage ? Oui, Non De quelle sorte ?

Souhaitez-vous un complément d'aide après le face à Face ?

Votre agresseur ?

Connaissez-vous votre agresseur ? Oui, Non. Son âge approximatif

Désirez-vous contacter votre agresseur pour une réconciliation ? Oui, Non

Comment (lettre, téléphone, rencontre,) Demandez-vous de l'aide ?

ANNEXE 5**Fiche signalétique du détenu**

Code.....Date.....

Prénom..... Origine ethnique..... Nationalité.....
Date de naissance..... Niveau de **scolarité** dehors.....
 Dans le pénitencier.....

Votre profession avant incarcération..... Au pénitencier.....
 Profession des parents.....
 Profession des parents de la famille d'accueil.....
 A quel âge avez-vous été placé dans une famille d'accueil.....
 A quel âge avez-vous été placé dans un Centre d'accueil.....
 A quel âge êtes-vous entré dans un Centre de Jeunesse.....

Détention

Date de votre première incarcération.....
 Date de la dernière incarcération.....
 Quelle est votre sentence.....
 Combien de temps de détention avez-vous fait ?.....
 Avez-vous suivi des programmes à l'intérieur du pénitencier : lesquels ? Quand ?

Délits : vol à l'étalage oui non combien..... Votre âge au premier
 Vol d'auto ou autre véhicule oui non . Combien Age du premier.....
 Vol par effraction : oui, non, Combien.... Où : maison Commerce.... Banque... Date du 1er
 Vol qualifié : oui non Combien.... Où : maison... Commerce.... Banque... Autre... Date du 1er
 Meurtre : oui non Combien Où : maison.... Commerce.... Banque... Autre... Date du 1er
 Homicide involontaire pour conduite avec facultés affaiblies.... Combien... Date du 1^{er}.....
 Agression sexuelle oui non . Combien Sur qui : (enfant, femme, ado, homme) Date du 1er
 Viol oui non Combien... Sur qui (enfant, ado, femme, homme)..... Date du 1^{er}.....
 Autre infraction grave.....

Avez-vous été victime vous-même ? Oui-Non. De quoi ?.....

Votre ou vos victimes ? Les connaissez-vous ? Oui Non. Leur âge approximatif ?.....
 Avez-vous eu des contacts personnels avec elle(s).....
 Désirez-vous essayer une réconciliation ?..... Demandez-vous de l'aide ?.....
 Comment envisagez-vous cela ? (lettre, téléphone, par intermédiaire.....)